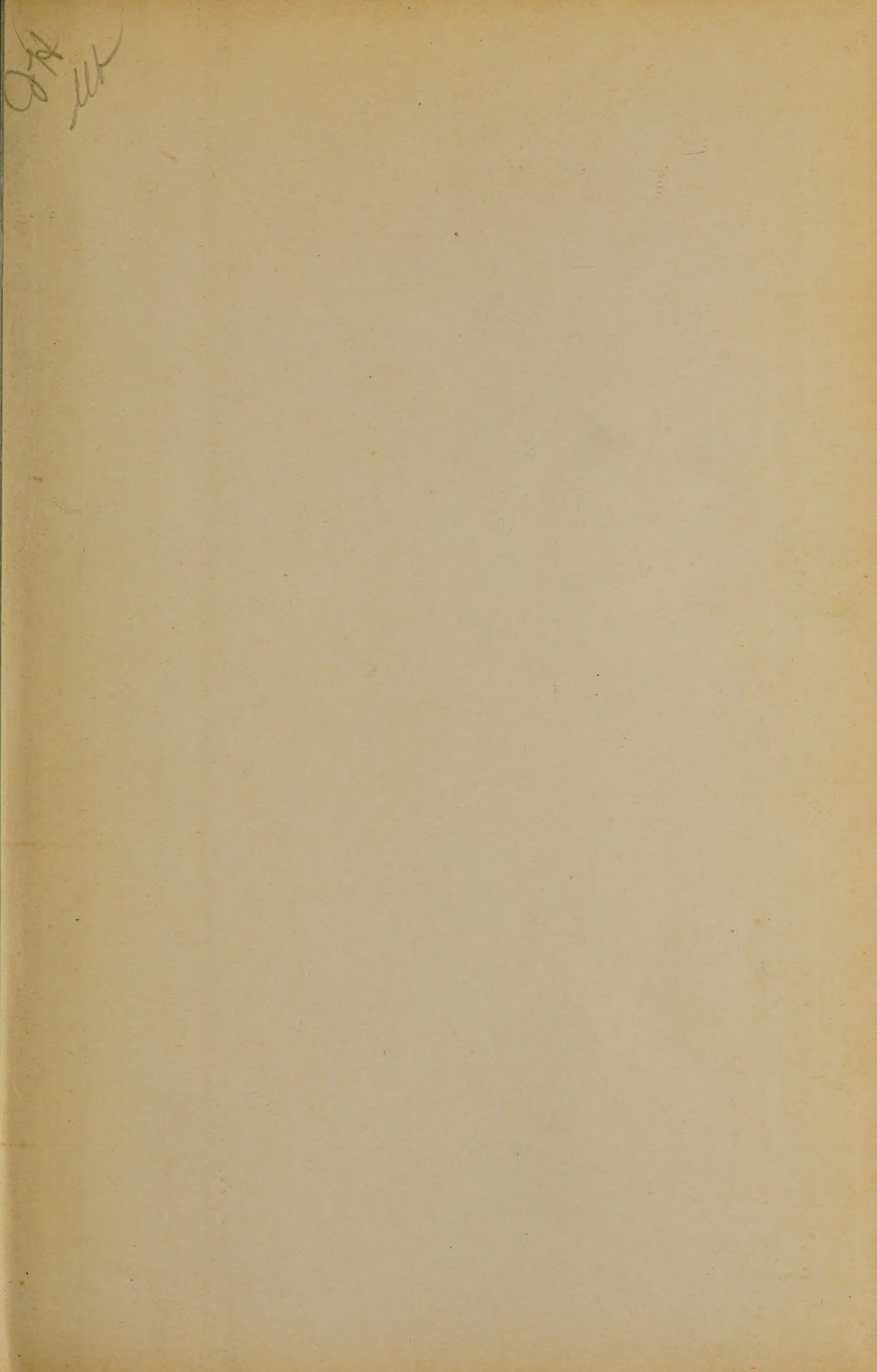




COMTE ALBERT DE MUN
DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE
DÉPUTÉ DU FINISTÈRE

Combats d'hier et d'aujourd'hui

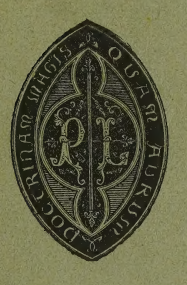
II

DEUXIÈME SÉRIE

LENDEMAINS DE SÉPARATION

[1906-1907]

DEUXIÈME ÉDITION



PARIS
P. LETHIELLEUX, LIBRAIRE-ÉDITEUR
10, RUE CASSETTE, 10

COMBATS

D'HIER ET D'AUJOURD'HUI

II

COMTE ALBERT DE MUN
DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE
DÉPUTÉ DU FINISTÈRE

Combats d'hier et d'aujourd'hui

II

DEUXIÈME SÉRIE

LENDEMAINS DE SÉPARATION

[1906-1907]



PARIS
P. LETHIELLEUX, LIBRAIRE-ÉDITEUR
10, RUE CASSETTE, 10

PREMIÈRE PARTIE

LENDEMAINS DE SÉPARATION

I[1]

CLEMENCEAU CONTRE JAURÈS[2]

Ce ne fut pas, à bien dire, un combat qui mit aux prises, la semaine passée, M. Clemenceau avec M. Jaurès, mais, entre ces deux illustres tenants de la démocratie, tant est puissante chez nous l'habitude ancestrale, un tournoi de chevalerie, pareil à ceux dont nos aïeux étaient coutumiers, pour exercer leur vigueur et déployer leur vaillance.

Les spectateurs y prirent un plaisir extrême. L'enceinte des jeux fut comble, tant que dura cette mémorable parade, et, pour que rien ne manquât à la tradition, les dames, pressées dans les loges, insensibles à la chaleur du lieu, montraient aux combattants le stimulant éclat de leurs couleurs printanières.

On applaudissait aux bons coups. Le « palais de féeries » de M. Jaurès fut criblé de traits acérés : la « cathédrale républicaine » de M. Clemenceau fut battue par les flots d'une éloquence impétueuse. *Most*

1. Ces articles font suite à ceux qui ont été réunis dans un volume précédemment publié sous le titre : *Contre la Séparation : de la rupture à la condamnation* (1904-1906), 2e édition (Poussielgue, éditeur).

2. A propos des discours prononcés au cours de la discussion des interpellations sur la politique générale du ministère Sarrien, au début de la session qui suivit les élections générales de 1906 (18 et 19 juin 1906).

exciting! en vérité, dirai-je, encouragé par l'entente cordiale.

Pourtant, et quelle que fût la beauté du spectacle, il y manquait quelque chose : l'émotion que, seule, peut donner la sensation du vrai. On sentait que les lances étaient à fer émoussé : et, dans l'allégresse universelle, les anciens, silencieux, évoquaient les souvenirs du passé.

Quel autre frisson quand, le jour de Langson, M. Clemenceau, à cette même place, d'un coup de son verbe tranchant, jetait à terre Jules Ferry avec cette apostrophe : « Retirez-vous! nous ne voulons plus discuter avec vous ! » Quelle scène plus dramatique quand, dans cette tribune, voilée de crêpe à cause du meurtre récent du président Carnot, M. Jaurès et M. Rouvier s'étreignaient en un duel formidable!

Les âmes, en ces rencontres, se livraient tout entières : c'était le choc violent des passions et des colères, des ambitions et des haines.

Hier, sous l'âpreté des mots, promptement adoucie, si quelque rivalité perçait entre les hommes, on ne sentait point, dans les paroles ni dans les attitudes, le heurt des volontés, moins encore le conflit des idées.

M. Clemenceau ayant, à grands coups de flèches, démoli la cité future de M. Jaurès, lui disait, pour préciser ses propres conceptions : « Mon programme, vous le connaissez bien! il est dans votre poche! Vous me l'avez pris. » Et M. Jaurès ayant, à grands éclats de voix, prophétisé la ruine de la société défendue par M. Clemenceau, lui disait, pour en finir : « Vous êtes des nôtres! Votre programme minimum, votre programme de tout à l'heure est le nôtre. »

Telle fut la conclusion de ce grand et solennel débat.

* * *

C'est pourquoi j'éprouvai quelque surprise, en voyant la plupart de mes amis s'abstenir, lorsqu'il fallut voter, d'abord sur l'affichage du discours prononcé par M. Clemenceau, puis sur l'ordre du jour de confiance envers le ministère, dont il est le chef incontesté, reconnu par M. Sarrien lui-même.

Je voudrais, ici, parler de ce vote, le premier de la législature, avec quelque liberté, bien moins pour critiquer mes collègues, que pour m'expliquer moi-même, en disant les raisons qui m'ont, à mon grand regret, une fois de plus en ma vie, séparé du plus grand nombre d'entre eux.

Ce ne sont pas seulement les souvenirs encore chauds de la lutte électorale ; et, pourtant, laissé moi-même à l'écart du combat, j'avais appris de quelles violences les agents du pouvoir avaient partout, sans scrupule et sans ménagement, poursuivi mes amis.

Sans doute, après la bataille, la politique peut commander une suspension d'armes : encore faut-il qu'elle soit acceptée des deux côtés. M. Clemenceau sourirait à cette seule pensée et répèterait le geste dédaigneux dont l'autre jour, à la tribune, il montrait, à la troupe enthousiaste des radicaux triomphants, les débris des vaincus, submergés par le flot débordant des vainqueurs.

Ces vaincus, d'autres luttes les attendent demain, plus rudes et plus inquiétantes que les combats électoraux, Dans six mois, l'application pratique de la loi de Séparation va commencer. Quelle que soit la décision du Souverain-Pontife, nul ne se fait illusion sur la crise redoutable qu'elle ouvrira dans le pays. On n'en a pas,

il est vrai, dit un mot durant cette semaine de débats politiques. Pourquoi ? La question cependant — qui pourrait en douter ? — était présente à tous les esprits, bien autrement réelle que la discussion classique des plans de la cité collectiviste.

On n'en a pas parlé, parce qu'elle est, pour tout le monde, pleine de troublantes perspectives que nul n'est pressé d'aborder avant l'heure. Mais pendant la joute inoffensive offerte, pour ses débuts, à la Chambre nouvelle, la pensée de ce lendemain, chargé d'orages, était, au fond de tous les cœurs : avant la fin de l'année il n'y aura plus d'autre sujet capable de les passionner ! Les réformes sociales s'en iront au vent qui, déjà, emporte le bruit des paroles et des voix. La question religieuse, encore une fois, plus vivante que jamais, dominera toute la vie politique.

Or, celui qui, dans cette grave conjoncture, dirigera le gouvernement de la France et ses affaires intérieures est un ennemi déclaré de l'Église catholique. Durant trente années, il a déployé contre elle toute l'ardeur de sa pensée, toute la vigueur de sa parole et de sa plume. Lorsque fut votée, à la Chambre, dans la loi de Séparation, cet article 4, qui, seul, permet encore aux partisans de l'essai loyal de soutenir leur opinion, M. Clemenceau, dans une polémique célèbre, le combattit avec passion ; quand vint l'heure de voter au Sénat, il n'accepta la loi, ainsi faite, que parce qu'il était, il le dit lui-même, prisonnier de son parti.

Voilà l'homme qui, demain, va présider à l'établissement du régime nouveau. C'est à lui qu'il s'agissait de donner ou de refuser un vote de confiance !

Hier même, à la tribune, il dénonçait la « faillite morale des paroles du Christ » ; il accusait « les dis-

ciples de Jésus d'avoir reconstitué sous son nom la société de violence et de sang contre laquelle il avait protesté ». C'est ce discours qui, demain, va s'étaler sur toutes les murailles !

Comment, dans une question ainsi posée, ne pas prendre parti ? J'avoue que je ne le puis comprendre.

*
* *

C'est, m'a-t-on dit, que M. Clemenceau a rompu avec les socialistes et s'est posé, devant la Chambre, comme dans les grèves du Nord et dans les rues de Paris, en défenseur de l'ordre public.

De fait, son discours offrit, à ce point de vue, le plus surprenant sujet d'étude psychologique. Tandis qu'il parlait, non moins qu'à la tribune, le spectacle était dans la salle. De la droite aux confins de la Montagne, l'applaudissement crépitait, grandissait, faisait rage : la joie éclatait sur les visages en bruyants transports, et les plus notoires champions de la propriété individuelle se distinguaient dans ce concert.

Que disait donc M. Clemenceau ? il disait : « Je suis partisan de l'impôt progressif sur le revenu, je suis pour le retour à la nation des grands monopoles détenus par l'industrie privée. » Quoi donc ? n'est-ce pas justement ce que demandent les socialistes ? N'est-ce pas le commencement de l'expropriation et le prélude pacifique de la spoliation violente ? D'où vient tant de liesse chez ces propriétaires qu'effrayaient si fort, tout à l'heure, les menaces de M. Jaurès ?

Ah ! c'est que M. Clemenceau disait autre chose encore, et d'un ton bien plus décidé. Il disait : « Je suis contre le droit de la matraque ! » Il expliquait pour-

quoi il avait mobilisé l'armée contre les grévistes du Nord et du Pas-de-Calais : il se vantait d'avoir, le 1er mai, fait occuper militairement la ville de Paris : il disait fièrement à M. Jaurès : « Qu'auriez-vous fait à ma place ? » Et M. Jaurès restait coi.

De cette apostrophe impérieuse et de cette crâne apologie, l'assemblée demeurait ravie. Le besoin du maître et le goût du gendarme, qui sont au fond de toutes les âmes françaises, s'exhalaient en cris enthousiastes. On oubliait la nationalisation des industries pour ne songer qu'à la matraque vaincue !

Ceci faisait passer cela et, joyeux d'avoir vu le socialisme révolutionnaire en si mauvaise posture, contents de se savoir si bien gardés par M. Clemenceau, les députés l'assuraient à l'envi de leur confiance en son socialisme légal. Qu'entre les deux il fallût s'abstenir, encore un coup, je ne l'ai pu comprendre.

*
* *

Mais l'ordre ? me dit-on. Eh ! il faut s'entendre. L'ordre est le fondement nécessaire de la paix, qui, dit saint Augustin, en est la tranquillité. Mais qu'est-ce que l'ordre ? J'entends d'ici nos radicaux : « C'est le respect des lois » ! Il faut encore s'entendre. Robespierre fut en son temps un furieux défenseur de l'ordre, grand partisan du respect des lois.

Le sujet, il est vrai, me mènerait trop loin : la place me manque. J'y reviendrai. Pour aujourd'hui, je veux finir par une simple remarque. J'approuve assurément qu'on empêche les gens de piller les maisons, et j'ai pour le gendarme le respect qui convient. Mais le gendarme est un outil dont les ministres tiennent le

manche : les catholiques eurent, il n'y a pas très longtemps, quelque raison de le savoir. Ce souvenir me rend prudent.

Louis Veuillot qui fut un grand penseur, dit quelque part à Coquelet : « La liberté, monsieur Coquelet, c'est une belle chose ; j'aime mieux, moi, rencontrer le voleur que le sergent de ville. Car le voleur ne me prendra que mon mouchoir et je peux le rattraper. Mais le sergent de ville me prend ma liberté. Qui la rattrapera ? »

Paradoxe si l'on veut ! J'ai peur qu'il ne devienne réalité, et c'est pourquoi je ne me sens pas si pressé d'applaudir celui qui commande au sergent.

II

LES CARMÉLITES DE COMPIÈGNE[1]

Tout au bout du faubourg Saint-Antoine, à deux pas de la place, ci-devant du Trône, aujourd'hui de la Nation, s'ouvre à droite une rue longue et d'aspect provincial, qui s'en va, sans bruit, jusqu'à l'entrée du bois de Vincennes, en coupant l'avenue Daumesnil. C'est la rue de Picpus.

Vers le commencement de cette rue, au numéro 35, une porte cochère, toujours fermée, donne accès, par un des vantaux, dans une cour silencieuse, au fond de laquelle s'élève une chapelle, surmontée d'un dôme.

Un jour, en pleine tourmente révolutionnaire, une pieuse demoiselle de Poitiers, Mlle Geoffroy, rencontra dans sa ville natale, sous le péristyle de la cathédrale, trois de ses amies. Elle-même a décrit la scène : « C'était un peu avant qu'on ne fermât les églises. Qu'en pensez-vous ? leur dis-je, on supprime les communautés : si nous en fondions une ! — Nous le voulons bien, dirent-elles, vous serez notre supérieure... »

Ainsi naquit, des semences de la persécution, la petite association qui, bientôt, sous l'inspiration de Madame Henriette Aymer de La Chevalerie, chanoi-

1. A l'occasion de la béatification des religieuses Carmélites guillotinées à Compiègne pendant la Révolution (31 mai 1906)

nesse de l'ordre de Malte, à peine elle-même sortie des prisons de la Terreur, devint la « Congrégation des Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie », dite « Société de Picpus », du nom de ce quartier de Paris, où elle s'établit plus tard.

La maison du n° 35 est leur couvent. Aussitôt la porte franchie, je ne sais quelle impression de grave recueillement saisit le visiteur, comme au seuil d'un lieu sacré. Dans la chapelle, deux religieuses, couvertes d'un manteau rouge, prient, agenouillées et immobiles, devant le Saint-Sacrement, sans cesse exposé.

Aux parois, deux plaques de marbre portent, en de longues files, des noms gravés : ce sont les noms des treize cent sept condamnés du tribunal révolutionnaire, guillotinés sur la place du Trône, pendant l'été de 1794, du 14 juin jusqu'au 27 juillet, qui fut le 9 thermidor. Treize cent sept en quarante-trois jours, plus de trente par jour ! parmi lesquels Lavoisier, Roucher et André Chénier, les membres des Parlements de Toulouse et de Paris, et ce gouverneur des Invalides, Sombreuil, que le dévouement de sa fille avait, deux ans plus tôt, arraché aux septembriseurs.

Pour les victimes de l'échafaud sanglant, au pied duquel, par un mystérieux dessein, naquit l'humble communauté de Mlle Geoffroy, la perpétuelle prière de ses filles monte vers Dieu, jour et nuit.

*
* *

La terre qui garde leurs os est toute proche. Il faut, en sortant de la chapelle, suivre l'allée muette d'un verger désert, qu'une porte étroite, ouverte dans le

mur d'enceinte, fait communiquer avec un enclos, peuplé de tombes monumentales.

C'est le cimetière des familles auxquelles appartinrent les morts de ces terribles journées de messidor an II. Il fut créé plus tard par leurs descendants, au premier rang desquels il convient de nommer Mmes de La Fayette et de Montagu, restes des trois générations massacrées à la place du Trône : la vieille maréchale de Noailles, qui avait quatre-vingt-six ans ; sa fille, la duchesse d'Ayen ; sa petite-fille, la vicomtesse de Noailles, de qui, sur le passage de la charrette, les femmes du peuple disaient : « Voyez donc la plus jeune, comme elle parle ! elle ne paraît pas triste ! ».

Elles furent aidées dans leur pieuse entreprise par Mlle Pâris, fille d'un serviteur de la maison de Brissac, dont était la maréchale de Noailles, guillotiné avec ses maîtresses.

Tous les grands noms de France se pressent dans ce funèbre rendez-vous et plus d'un citoyen des États-Unis, fidèle aux souvenirs de sa nation, y vient en pèlerinage pour visiter la pierre qui couvre le général marquis de La Fayette. Au fond de l'enclos, une grille rouillée laisse voir un terrain gazonné, inculte et inégal, planté de maigres cyprès, où, de l'herbe épaisse, autour d'une croix de fer, émergent quelques stèles modestes chargées d'inscriptions.

Sur la première on lit : « Ici repose le corps de Frédéric, prince régnant de Salm-Kyrbourg, immolé sous le règne de la Terreur, le 23 juillet 1794, à l'âge de 49 ans. » Ce prince de Salm-Kyrbourg, maréchal de camp dans l'armée française, chef de bataillon de la garde nationale, était propriétaire du charmant hôtel, aujourd'hui devenu le palais de la Légion d'honneur. Arrêté,

impliqué dans la prétendue conspiration de la prison des Carmes, il fut guillotiné quatre jours avant le 9 thermidor. Son corps, comme tous ceux des suppliciés de la place du Trône, fut jeté dans une profonde carrière de sable, achetée pour ce hideux objet, tout près du lieu des exécutions, par la Commune de Paris.

La princesse de Hohenzollern, sœur du prince de Salm, put, très peu de jours après l'exécution de son frère, acquérir l'emplacement de cette fosse commune : elle le fit entourer d'un mur, et ce fut le cimetière des victimes.

A gauche de la grille qui le sépare de celui des familles, une plaque récemment posée porte l'inscription suivante :

A LA MÉMOIRE

DES SEIZE CARMÉLITES DE COMPIÈGNE

MORTES POUR LA FOI

Le 17 juillet 1794.

Leurs noms suivent et ensuite ces mots :

LEURS CORPS REPOSENT DERRIÈRE CETTE MURAILLE.

*
* *

Là, sont enfouis les restes tragiques des pures et saintes victimes, dont l'Église catholique vient de consacrer la mémoire et d'exalter le sacrifice.

Il faudrait lire, dans leur détail, les actes de ce martyre, trop ignoré des catholiques français. M. Victor Pierre, dont ce fut l'œuvre dernière ; M. Geoffroy de Grandmaison, qui vient d'en faire, à Rome, au palais de la Chancellerie, le récit émouvant ; un savant Béné-

dictin, dom David ; d'autres hagiographes, comme le Père Chérot, les ont rapportés en des livres fortement documentés. Je n'en puis ici donner qu'un très bref résumé.

L'histoire des Carmélites de Compiègne, perdue dans le long nécrologe de la Révolution, était oubliée de beaucoup d'entre nous. L'Église, gardienne des grands souvenirs, nous la rappelle à propos. Il n'en est pas de plus belle, de plus touchante, de plus fortifiante pour les âmes chrétiennes.

Celles que défendait des bruits du monde, au commencement de l'année 1789, cette maison du Carmel de Compiègne, que Madame Louise de France avait aimée, étaient presque toutes de condition modeste, comme la prieure, Madeleine Lidoine, fille d'un employé de l'Observatoire.

Il ne semble pas que des vertus exceptionnelles les eussent prédisposées au martyre : l'une, que les Sœurs appelaient la *belle parlante,* avaient, disent les biographes, un cœur tourmenté, un caractère difficile, un esprit vif et prompt ; l'autre, dont M. le comte d'Elbée garde le portrait, avait ardemment aimé les fêtes et la danse ; celle-ci, petite nièce du grand Colbert, était délicate de santé ; celle-là, veuve d'un officier des grenadiers du Roi, M. de Neuville, avait, de son aveu, « l'horreur naturelle des cloîtres ».

Parmi les seize, il y avait encore deux vieilles religieuses de soixante-dix-neuf et soixante-dix-huit ans, une novice toute jeune, trois Sœurs converses et deux bonnes tourières de cinquante et cinquante-cinq ans : l'une d'elles avait voulu rester à la porterie du couvent, au lieu de suivre la princesse de Lamballe qui voulait l'attacher à son service, en un temps où l'éclat des

splendeurs et l'humilité des fonctions semblaient, à tout jamais, garder de leur horrible destin l'amie de la Reine et la portière du Carmel.

*
* *

Telles étaient les futures martyres, quand, soudain, au mois d'août 1790, la Révolution fit irruption dans leur retraite pieuse, sous les traits d'un défroqué, ancien moine de Cluny, pour lors président du district de Compiègne, qui, d'abord, sous prétexte d'inventaire, se fit ouvrir les portes et les armoires, puis, s'offrant en libérateur des consciences, et prenant soin, pour les mieux délivrer, d'aposter des gardes aux issues de la grande salle comme aux portes des cellules, interrogea sur leur captivité les victimes du fanatisme.

L'une des converses, une petite paysanne champenoise, Juliette Vérolot, fit la révérence aux enquêteurs et leur dit : « Messieurs, une épouse bien née reste avec son époux ! »

Désormais la persécution était ouverte : vente, « à la diligence des corps administratifs », des objets inventoriés l'année précédente par mesure conservatoire, liquidation des biens, expulsion, dispersion forcée, les Carmélites connurent toutes les étapes du chemin douloureux où les poussait la haine grandissante des maîtres de la France.

Cachées sous des vêtements d'emprunt, partagées « en quatre bandes, dit l'une d'elles, et conservant cependant l'unité d'esprit et d'obéissance », elles vécurent, sans défection, dans une grande chambre, augmentée d'un grenier, ou dans les mansardes de la rue des Boucheries.

Une tradition du Carmel rapportait que, jadis, une Sœur converse avait vu, en songe, monter au ciel, la palme du martyre à la main, une théorie de Carmélites vêtues de leur manteau blanc.

La Mère prieure songeait-elle à cette vision ? Dans un élan, elle proposa un soir à ses filles de s'offrir à Dieu, par un vœu spécial, pour que la paix fut rendue à l'Église.

Les plus vieilles hésitèrent un moment. « La renfermerie » du cachot les effrayait plus encore que la guillotine. Toutes cependant, bientôt raffermies, prononcèrent l'héroïque consécration, demandant seulement à Dieu que le sacrifice s'accomplît sans que la communauté fût brisée : « Toutes en un jour ! Ah ! si nous pouvions mourir ensemble ! » Ainsi, dit Mgr d'Hulst dans leur panégyrique, ces esclaves de la tyrannie monastique « prouvaient leur liberté en choisissant la mort ».

*
* *

Comme si leur immolation volontaire eût servi de signal aux bourreaux, l'heure était arrivée. La délation avait fait son œuvre. Le 24 juin 1794, les maisons où se cachaient les « quatre bandes » étaient cernées, les tiroirs fouillés, les meubles brisés ; quand on vint à l'oratoire, un fier libre-penseur saisit le tabernacle, et le jeta vers une jeune fille attirée par le tumulte, en disant : « Citoyenne, voilà une niche pour ton chien ! »

Décrétées d'accusation, comme coupables « d'arrêter les progrès de l'esprit public », les pauvres femmes furent enlevées, sans linge, sans aliments, jetées comme des bestiaux dans deux charrettes, sur des bottes de paille, les mains liées derrière le dos, et, sous le soleil

brûlant de juillet, conduites sans arrêt jusqu'à Paris, qu'elles durent traverser dans l'après-midi du dimanche 13 juillet, au milieu d'une foule de hurleurs imbéciles, pour atteindre la Conciergerie.

Dans la salle basse où elles furent entassées, la mort fauchait à grands coups : durant les trois jours qu'elles y passèrent, cent six de leurs compagnons de hasard furent jugés et exécutés.

Leurs âmes, cependant, remplies d'une joie surnaturelle, éclataient en transports : l'une d'elles, Mme de Neuville, écrivit au charbon, sur la muraille, un chant triomphal, Marseillaise du martyre, dont elles répétaient le refrain :

Le jour de gloire est arrivé
. . . .
Montons, montons
A l'échafaud et Dieu sera vainqueur.

Elles comparurent le 17 juillet, englobées dans un complot quelconque, une certaine affaire Roubeau, dont elles n'avaient jamais entendu parler, et, comme Fouquier Tinville demandait leur condamnation parce que « ce sont des fanatiques attachées à leurs sottes pratiques de religion », la prieure se leva toute droite, en s'écriant « Quel aveu et quel bonheur de mourir pour son Dieu ! »

Le jour même, on les mena au supplice. Elles avaient, dés le matin, récité l'office des morts ; quand on vint les chercher, elles disaient les prières des agonisants : « On croirait, dit le guichetier, qui les vit partir, qu'elles vont à leurs noces ! » — « Ce soir, répondit l'une, nous serons au Ciel ! »

*
* *

Les voilà dans les « tombeaux roulants ». C'est l'heure des vêpres : tranquilles, elles les psalmodient. A la fin, la prieure entonna le *Salve Regina,* que les autres répétaient en chœur ; puis ce fut le *Miserere*, et elles commençaient le *Te Deum*, quand, vers le soir, après un trajet d'une heure et demie, sous les yeux des spectateurs ordinaires de l'horrible spectacle, stupéfaits de ces chants imprévus, et n'osant outrager de leurs clameurs ces étranges victimes, elles arrivèrent sur la place du Trône et aperçurent la guillotine. « Ma Mère, nous n'aurons pas le temps de chanter le *Magnificat* », dit une des plus jeunes Sœurs. « Rassurez-vous, ma fille, répondit la prieure, nous le chanterons au Ciel ! »

Elles descendent, on les range devant l'échafaud et, là, pendant les derniers apprêts, elles renouvellent leurs vœux de religion, leur vœu d'obéissance jusqu'à la mort ! La novice, Sœur Constance, s'agenouille la première aux pieds de sa supérieure, se relève, et monte, les yeux au ciel, les marches sanglantes en disant : *Laudate Dominum !*

Toutes firent ainsi. La prieure leur répondait par le *Veni Creator* : elle gravit la dernière l'escalier funèbre en terminant le sixième verset :

Credamus omni tempore
Que nous croyions en tout temps !

Les seize martyres avaient offert leur vie pour sauver les victimes, encore attendues par l'échafaud. Dix jours plus tard, Robespierre était mort et la Terreur était finie.

Je n'ajouterai rien. Puissent les Bienheureuses Carmélites de Compiègne, que nous avons désormais le droit d'invoquer, détourner de l'Église de France, par l'inépuisable vertu de leur sacrifice, la persécution qui la menace encore une fois !

III

L'ASSEMBLÉE DES ÉVÊQUES[1]

« O Rome, je ne t'ai point méconnue, pour n'avoir pas rencontré de rois prosternés à tes portes : j'ai baisé ta poussière avec une joie et un respect indicibles... Une parole est sortie de ton sein, et lorsque le temps aura fait un pas, lorsque sera accompli ce qui doit s'accomplir, cette parole, méconnue du monde présent, éveillera dans son tombeau le Pontife qui en a été l'organe, afin qu'il puisse entendre les acclamations de la postérité. »

Assis sur le rocher qui, dans le sable de la grève, dresse, au-dessus du flot montant, son éperon de granit, je lisais cette page de Lacordaire, ravi d'entendre en ce superbe langage résonner ma propre pensée.

C'était le matin. Le porteur de la *Croix* passa près de moi ; je pris le journal et, à la première page, m'apparut le télégramme envoyé par les évêques au Pape, à l'ouverture de leur assemblée :

« Très Saint-Père, les cardinaux, archevêques et évêques de France, réunis avec l'approbation de Votre

1. Ces pages furent écrites à Roscoff au moment où s'achevait la première assemblée de l'Épiscopat francais, tenue à Paris, après la publication de l'Encyclique *Gravissimo officii,* dans les premiers iours de septembre 1906.

Sainteté, en assemblée plénière... déposent à ses pieds l'hommage de leur filiale obéissance dans laquelle ils veulent, avec leurs prêtres et leurs fidèles, courageusement persévérer, malgré toutes les épreuves et tous les périls. »

La feuille, mince et fragile, où je voyais tracé ce simple et grandiose hommage, disparut à mes yeux : je crus apercevoir l'assemblée elle-même, auguste et vénérable, de tous ces hommes différents entre eux par l'âge, par le caractère, par les tendances, liés cependant en un infrangible faisceau par les anneaux ininterrompus de la chaîne apostolique, et confondant leurs voix diverses, avant toute autre parole, en cette seule acclamation, profession brève et pleine d'unanime soumission au successeur de Pierre.

Le « grand mystère de l'unité », dont parle Bossuet, saisit mon âme tout entière : je n'entendis plus seulement ce cri d'hier, poussé par les évêques de France, mais comme un tumulte harmonieux et toujours grandissant, la clameur immense qui remplit l'histoire, témoignage invariable des Pères et des Docteurs, de saint Irénée et de saint Ambroise, de saint Bernard et de saint Thomas, de Bossuet et de Fénelon, jusqu'à ces pontifes, assemblés dans Paris, se répétant les uns aux autres, et, tous ensemble, envoyant à l'Église de Rome l'immortel écho des chants inspirés du Roi-Prophète :

« Que ma main droite s'oublie elle-même, si je t'oublie jamais ! Que ma langue se sèche et devienne immobile, si tu n'es pas, jusqu'au dernier soupir de ma vie, le principal objet de ma joie et de mes cantiques ! »

Le soleil naissant baignait de lumière le ciel, les rochers et la mer : les cloches de la vieille église, sonnant à toute volée, répondaient, par-dessus la baie, à

celles des bourgs éloignés : à mes pieds, la vague frappait le sol invulnérable et reculait impuissante.

*
* *

Ainsi, dans tous les temps, se brise contre la pierre posée par le Christ au fondement de son Église, le flot toujours renouvelé des conjurations impies et des révoltes orgueilleuses. Elles forgent des lois perfides ou violentes ; elles préparent des trahisons ouvertes ou cachées ; elles agitent des menaces, elles soufflent des discordes : le trouble se répand dans le troupeau fidèle et l'inquiétude monte au cœur des pasteurs. Rome, cependant, parle à son heure : dès que « la parole est sortie de son sein », la lumière, comme ce soleil matinal, jaillit dans l'obscurité, et la promesse d'obéissance s'élance de toutes les églises, comme de tous les clochers la voix d'airain, plus sonore que la vague irritée.

Ce fut ainsi, lorsqu'il y a cent quinze ans la *Constitution civile du clergé* fut décrétée par les législateurs de 1791, gallicans rebelles à la suprématie romaine, jansénistes travaillés de rancune, protestants animés de secrètes espérances, jacobins imbus des doctrines de Rousseau, tous convaincus, comme disait l'un d'eux, Camus, l'ancien avocat du clergé, « qu'étant une convention nationale, ils avaient le pouvoir de changer la religion. »

Eux aussi n'avaient point voulu connaître le Pape ni traiter avec lui ; on les avait pressés de le faire : les évêques, dans *l'Exposition des principes de la Constitution civile du clergé*, le déclarèrent expressément : « Nous avons réclamé, pour les objets purement spirituels, le

recours aux formes canoniques, et pour les objets mixtes, le concours de la puissance civile et de la puissance ecclésiastique. » Le cardinal de Bernis écrivait de Rome : « Si l'on se décidait à s'entendre avec le Pape et avec les évêques..., on parviendrait à tout concilier...

Mais, tandis que l'Assemblée attendait, impatiente, la sanction du roi pour le décret imposant le serment au clergé, quelqu'un ayant dit que Louis XVI consultait le Saint-Père, un député s'écria : « Sommes-nous Italiens ou Français ? » Ce fut assez : l'assemblée envoya sommer le roi de signer aussitôt.

Ainsi, quand les députés catholiques demandaient, l'année dernière, qu'on renouât les relations avec Rome : « Nous ne sommes pas des Romains ! » leur criaient les jacobins.

L'histoire recommence, et le télégramme des évêques redit, après plus d'un siècle, dans sa courte formule, la lettre que ceux d'autrefois adressaient à Pie VI, après le bref qui condamnait la *Constitution civile*, « comme au chef de l'épiscopat, d'où part le rayon du gouvernement », assis sur « la chaire unique en laquelle nous gardons l'unité ».

Alors, aussi, on avait tout fait pour diviser les évêques et les détacher du Pape, pour troubler leurs consciences, et intimider leurs âmes. « L'assemblée n'a pas attenté au spirituel », disait Mirabeau. Rejeter la Constitution civile, c'était appeler la persécution ; refuser le serment, c'était se vouer à l'exil et à la ruine ! Mais Rome avait parlé. L'évêque de Lescar dit : « Nous ferons profession de notre indépendance des hommes, de notre dépendance de Dieu ! »

Sur les 130 évêques de la France de 1791, il n'y eut

que quatre jureurs. Dans la France de 1906, il n'y a ni Talleyrand, ni Loménie, ni Jarente, ni Savines.

*
* *

Voilà ce qui déchaîne les colères, renverse les calculs et déjoue les espérances. On avait escompté les défaillances : ceux qui, dans la loi de Séparation, ont vu surtout pour les catholiques un moyen *d'évoluer*, en abandonnant, sans publique apostasie, le principe de leur religion et en répudiant sa discipline, irrités du coup d'autorité qui brise leur entreprise, jouaient, sur cette carte louche, une dernière partie.

La campagne odieuse, ouverte contre le Pape par une outrageante accusation, poursuivie contre les évêques par de perfides révélations, avait sans doute cet honnête objet, comme aussi la remontrance anonyme où, sous le voile d'une supplique orgueilleuse, paraissaient des gestes de désertion. « Dès maintenant, disaient au Pape ces étranges catholiques, nous *devons regarder comme certain* que le protestantisme... jouira de la faveur de l'État... et qu'il menacera de s'installer dans nos églises et nos presbytères, surtout dans l'âme de nos fidèles... Le culte traditionnel et hiératique, *célèbré dans une langue morte*, est de plus en plus incompréhensible à l'ouvrier. »

Craintes affectées ou espoirs déguisés, de tels mots valent des signatures. Ces défenseurs de l'Église et de la Révolution protestaient, il est vrai, de leur soumission au « père de tous les chrétiens. » En tous les temps la révolte contre l'autorité du Pape s'est couverte ainsi, sincèrement ou par ruse, du manteau de l'obéissance.

Luther, en 1518, écrivait au Pape : « Dieu et toutes les créatures me sont témoins que je n'ai jamais eu l'intention de combattre l'Église romaine... Non, jamais il ne peut être légitime de déchirer l'unité ! » Et, dans le même temps, il écrivait à Spalatin : « La cour romaine lutte contre le Christ... je te dirai en confidence que j'ignore si le Pape est véritablement l'Antéchrist ou seulement son apôtre. »

Aujourd'hui on se déclare catholique, mais on accuse le Pape, les uns de « sophistiquer » les décisions des évêques, les autres de préférer à leurs avis les « volontés secrètement arrêtées d'une commission de prélats allemands, italiens ou espagnols. » Recommencements de l'histoire !

Quand, après la proclamation du dogme de l'infaillibilité, le pauvre grand Doellinger se laissa tenter par la rébellion, il ne voulait pas aller jusqu'au schisme Mais il avait oublié ce que, dix ans plus tôt, il écrivait lui-même : « Chacun sait que, pour se soustraire à la soumission due à l'autorité du Pape, on a choisi, dès le moment de la Réforme, un prétexte... C'est la pente fatale sur laquelle ont glissé les sociétés religieuses ». L'église des « Vieux Catholiques » fut instituée malgré ses conseils et ses efforts : « la pente fatale » avait tout entraîné.

Espérait-on, parmi les évêques de France, trouver un Doellinger ? Plus avisé, M. Briand croyait-il les troubler par la menace ? Il parut d'abord en avoir l'illusion : sa circulaire publiée à la veille de l'assemblée des évêques avait des allures de dépit et de vengeance. Puisque le Pape a tranché le nœud coulant formé par des doigts si habiles, où l'Église de France devait passer sa tête courbée, on l'étranglera d'un seul coup ! Point de

culte, point de messe, hors des associations cultuelles! M. Jaurès lui-même recule devant cette énormité ; et M. Briand revient à sa première manière : « Il peut y avoir des accommodements... je recevrais volontiers les évêques qui voudraient m'entretenir... »

Ainsi, tout a été, comme en 1791, tenté pour diviser le corps épiscopal et pour le séparer du Pape, mais les évêques ont parlé comme Bossuet : « Nous ne serons pas les hommes vulgaires que les vues particulières détournent du vrai esprit de l'unité catholique. »

Aux menaçants et aux suppliants, ils ont répondu par le télégramme : « Nous persévérerons dans l'obéissance envers le Pape, avec nos prêtres et nos fidèles, malgré toutes les épreuves et tous les périls. »

*
* *

Maintenant, attendons, sans jactance comme sans faiblesse, ce que nos évêques ont résolu « pour la paix publique et le salut de l'Église de France. » Il n'y a pas d'autre consigne. A ceux qui demandent « ce qu'on va faire, comment on va s'organiser », nous répondons tout simplement : « Nous nous organiserons comme nos évêques l'auront décidé ; nous ferons, chacun dans notre diocèse, chacun dans notre paroisse, ce que notre évêque aura prescrit. »

Mgr Touchet, dans son beau mémoire, a très nettement posé la question. Nous ne sommes pas, nous ne pouvons pas être des rebelles, car, au point de vue légal : « de la loi de 1905, nous pouvons nous servir ou ne nous servir pas ».

Le Pape nous défend de nous en servir : nous ne nous en servirons pas. Mais le Pape aussi nous a com-

mandé de nous enfermer dans notre droit « comme dans une citadelle ». En cela, encore, nous lui obéirons. Nous maintiendrons nos droits, tous nos droits, ainsi que le Pape le veut, « sans violence ni sédition », envers et contre tous, contre les ministres et contre les majorités, contre la perfidie, s'il le faut contre la violence. Nous les maintiendrons, car, comme dit l'évêque d'Orléans, nous ne voulons être « ni rebelles, ni dupes ».

Une lutte commence, qui sera longue et douloureuse. Mais l'Église, et je veux dire le corps constitué des pasteurs et des fidèles, étroitement unis entre eux et avec le Pape, l'Église est invincible : on peut la livrer aux soldats de César ; on ne peut pas la déchirer. C'est la tunique sans couture.

Un jour viendra, peut-être proche, où, suivant le mot de Lacordaire, « lorsque sera accompli ce qui doit s'accomplir », « la parole sortie du sein de Rome » rendra à l'Église de France, parmi « les acclamations de la postérité », sa liberté et sa splendeur.

Ce sera le prix, recueilli par nos fils, de notre constance et de notre foi. Travaillons courageusement à le gagner pour eux, les cœurs en haut, les yeux tournés vers Rome, songeant, à travers les épreuves, à la parole que le grand saint Ignace d'Antioche répétait aux Romains, à la veille de son martyre : « Ce qu'on voit est temporaire ; ce qu'on ne voit pas est éternel. »

IV

FERMERA-T-ON LES ÉGLISES ? [1]

Rien de plus curieux, et s'il se pouvait dire en un tel sujet, rien de plus amusant que les interviews où nos ministres versent, chaque jour, dans l'oreille avide des journalistes les soucis où les jette l'obscure aventure de la Séparation.

Ces hommes avaient cru, de leurs mains habiles, avoir tissé le linceul de l'Église de France, et voilà qu'une parole du Pape en a fait, pour eux, la tunique empoisonnée. Elle écrase leurs épaules, elle entrave leurs bras, elle échauffe leur sang, elle allume leur colère.

Emprisonnés dans ce vêtement douloureux, en vain ils se tournent en postures diverses, tantôt menaçants et tantôt conciliants, tantôt cherchant à s'en délivrer par quelque ruse inaperçue, et tantôt affectant de le porter d'un air belliqueux : rien n'allège leur tourment.

Le temps passe cependant : bientôt les attitudes ne suffiront plus, il faudra prendre un parti, et lequel ?

L'affaire des églises, plus que toute autre, fait éclater leur trouble et leur désarroi. C'est la plus grosse et la

1. 21 septembre 1906.

plus urgente. L'échéance du 11 décembre les talonne : eux-mêmes l'ont fixée. Que feront-ils ?

M. Briand se distingue entre tous par l'abondance et la variété de ses propos. Il eut, ces jours derniers, là-dessus, un mot admirable : « Je ne sais pas pourquoi, dit-il, on a parlé de la fermeture des églises. » Ce « Je ne sais pas pourquoi » est un poème, et M. le ministre, il faut l'avouer, se moque agréablement des gens.

Je me souviens qu'il y a dix-huit mois environ, au plus fort des discussions de la loi de Séparation, de zélés colporteurs distribuaient à profusion, dans les villes et dans les campagnes, des cartes postales qui représentaient une église au fronton de laquelle étaient écrits ces mots : « Palais du Peuple. — Théâtre. » Une foule y pénétrait et le spectacle du jour, *Torquemada*, était annoncé sur une affiche en forme d'étendard.

M. Briand n'a-t-il jamais vu quelqu'une de ces œuvres d'art ? Il aurait pu, en sa qualité de rapporteur, en demander une au président de la « Commission de Séparation des Églises et de l'État », M. Ferdinand Buisson lui-même, professeur en Sorbonne, député de Paris et, par surcroît, président aussi de « l'Association internationale des libres-penseurs » qui, précisément, faisait éditer et répandre ces cartes édifiantes.

Dans le même temps, un ministre entendait, sans broncher, le maire d'une commune où il banquetait, pour inaugurer la statue de quelque illustre inconnu, saluer par avance le jour où ces agapes joyeuses seraient célébrées dans l'église désaffectée.

M. Briand n'a-t-il point connu ce ministre-là ? Il avait cependant, toujours comme rapporteur de la loi de Séparation, quelques occasions de le rencontrer. Car c'était justement M. Bienvenu-Martin, son prédécesseur

au ministère des cultes, à qui M. Rouvier laissa, on s'en souvient, la charge et la gloire de défendre, devant la Chambre, la loi dont il ne voulait pas.

Entre quelques déclarations, assez étonnantes, que fit alors à la tribune ce mémorable homme d'État, il faut noter celle-ci : « Les églises, dit-il un jour, resteront ouvertes pendant un temps que vous aurez à déterminer. »

Si, comme on doit le croire, ces paroles avaient un sens, elles voulaient dire apparemment que, passé ce délai, les églises seraient ou tout au moins pourraient être fermées.

M. Briand n'a-t-il, de ces déclarations, aucun souvenir ? Non, tout est oublié. Cartes postales, banquets officiels, paroles de ministres, tout cela ne compte plus. Fermer les églises? Nous ! pour qui donc nous prend-on ?

*
* *

M. Clemenceau se défend d'un si noir dessein, avec une particulière vigueur. C'est de Carlsbad que nous est venue cette parole de paix : « Jamais, tant que je serai là, une église ne sera fermée ni livrée à un usage profane ! »

Voilà qui est bien, L'autre jour cependant, aux journalistes qui, à Rambouillet, l'environnaient, à la sortie du conseil des ministres, M. Clemenceau a déclaré rondement : « La loi suivra son cours ! Son cours elle suivra ! » Ce disant, il chantonnait, rapportent les chroniqueurs.

Chanson, en effet ! Car si « son cours suit la loi », voici ce qui arrivera : les églises pourront être désaffectées par un simple décret, quand l'exercice du culte

y sera interrompu pendant six mois, quand un inspecteur, connaissant son métier, trouvera insuffisamment exécutés les règlements sur les monuments historiques, par quoi il faut entendre, comme on sait, certains objets mobiliers, aussi bien que certaines églises, ou quand un préfet bien stylé déclarera qne l'église est détournée de sa destination, à raison de quelque sermon jugé séditieux... Mais à quoi bon chercher si loin ? La question est plus simple encore. Les églises pourront être désaffectées, si aucune association cultuelle ne les a réclamées au bout de deux ans, c'est-à-dire le 11 décembre 1907. Or, il n'y aura pas plus d'association cultuelle en 1907 qu'en 1906 : cela est de toute évidence. Alors ?

M. Clemenceau et M. Briand protestent, cependant, que, s'ils sont encore là, on ne touchera pas aux églises. Le bon billet ! Est-ce que, même en dehors des cas prévus, la fermeture ne pourra pas toujours être prononcée par une loi ? Oui ; cela est expressément stipulé et M. Combes, qui connaît, pour s'en être bien trouvé, l'art de se servir des députés, a pris soin de donner aussi sa petite interview à la presse, précisément pour rappeler à ses fidèles blocards qu'il ne faut pas longtemps pour déposer et faire voter un projet de loi. quand on en a besoin. M. Ranc sait cela à merveille, et sans s'attarder en de vains discours, il rappelle tout droit à nos ministres que, d'ici au mois de décembre, il se sera passé quelque chose de plus important que leurs interviews : le Parlement se sera réuni et la majorité aura voté.

La remarque vient à point et j'y ajoute celle-ci, c'est que, d'ici à la rentrée des Chambres, le grand Convent maçonnique également aura tenu sa session annuelle :

c'est pourquoi les paroles ministérielles n'ont, en attendant, qu'un intérêt documentaire.

Les précautions, d'ailleurs, sont déjà prises. Car à peine la discussion de la Séparation était-elle terminée qu'un législateur prévoyant déposait une proposition qui est là, toute prête, et qui dit que « les édifices cultuels désaffectés seront transformés en locaux pour conférences publiques, dans les petites communes ».

Si le Convent ordonne de voter cette proposition, elle le sera sans nul doute, et on nous dira que la loi est la loi.

M. Briand n'en est pas moins stupéfait de notre inquiétude : « Je ne sais pas pourquoi on parle de la fermeture des églises ! » Le voilà renseigné, et franchement, nous aurions le droit de réclamer, au point où nous sommes, un peu plus de mémoire... ou de sérieux.

*
* *

Au vrai, ni M. Briand, ni M. Clemenceau, pour se servir de la fameuse loi, ne savent par quel bout la prendre. Le *Temps* a trouvé, pour exprimer cet état d'âme, après le dernier conseil des ministres, une formule remarquable : « Le gouvernement, dit-il, a décidé d'appliquer la loi, étant entendu que cette loi n'exige pas de mesures immédiates de sa part. » On ne saurait s'exprimer en termes plus discrets : on appliquera la loi, étant entendu qu'on ne l'appliquera pas.

La formule peut être bonne pour masquer la retraite ministérielle. Elle l'est, surtout, pour endormir les catholiques dans une trompeuse confiance. C'est la méthode anesthésique, familière aux praticiens du gouvernement.

Nous y laisserons-nous prendre encore une fois? Après quatre années de guerre, pour ne pas remonter plus haut, serons-nous encore surpris par une tactique si souvent éprouvée? Oublierons-nous la proscription des congrégations, la confiscation de leurs biens, la fermeture de leurs écoles, accomplies à coups de décrets, au mépris des engagements et des lois, et suffira-t-il que des ministres embarrassés jurent qu'ils nous laisseront tranquilles dans nos églises, pour qu'aussitôt nous cessions de croire que l'éternel ennemi garde la résolution de nous en chasser, dès qu'il le pourra ?

J'entends, il est vrai, les bons apôtres de la guillotine par persuasion : « Voyez-vous, nous dit-on, ces cléricaux incorrigibles ! toujours les mêmes, acharnés à la politique du pire, dans l'espérance, cent fois déçue, d'une réaction chimérique. On leur promet de ne pas fermer les églises, et ils ne sont pas contents ! Il leur faut la guerre religieuse pour servir leurs complots ! » Et nos gens de conclure fièrement : « Ils ne l'auront pas, nous n'en ferons pas des martyrs. Nous resterons modérés, malgré eux ! »

Cette indignation prête à rire, non moins que cette modération. On sent trop bien ce qu'elles cachent et que la crainte est, en cette affaire comme en quelques autres, le commencement de la sagesse.

Les inventaires, qu'on raille aujourd'hui, mais dont nul ne riait il y a six mois, furent décidément une profitable leçon de choses. Je sais des ministres à qui l'assaut des églises valut une chute assez rude. Ceux d'aujourd'hui ont retenu l'apologue : « Aussi bien, dit l'autre, je voulais descendre. »

*
* *

Admirable philosophie dont, heureusement, M. Briand, intarissable en ses épanchements, nous a livré le secret : « Il y a, dit-il, deux éléments dans la constitution de l'Église catholique : le clergé, les fidèles ! Pourquoi voulez-vous que nous punissions les fidèles d'une faute commise par les prêtres ? Car il y aura faute, il y aura délit quand un prêtre, sans association cultuelle, exercera le culte dans une église quelconque. »

J'ai relu cela dix fois, pour être bien sûr que ce n'était pas une mystification. Mais non. M. Briand a bien réellement dévoilé à ses confidents ordinaires cette prodigieuse conception.

Donc, c'est dimanche : l'église est ouverte ; elle se remplit de fidèles, hommes et femmes ; les trois sons de la cloche ont tinté. La messe va commencer. Le curé s'avance, en habits sacerdotaux. Tout à coup le commissaire, avec son écharpe, lui barre le chemin : « Au nom de la loi, défense de dire la messe en ce lieu. » Se figure-t on la scène ?

Croit-on, de bonne foi, que sur cette seule injonction, le prêtre va rentrer dans la sacristie et que tout sera fini ? Croit-on que le peuple s'en ira tranquillement, sans rien dire et sans protester ? Non, on ne le croit pas, on ne peut pas le croire : on sait bien qu'une pareille tentative équivaudrait à la pire des provocations ? Qu'est-ce donc qu'on espère ?

Mais je veux, contre toute évidence, qu'on parvienne à empêcher la célébration de la messe ? Après ? Le dimanche suivant ? On ne suppose pas que prêtres et fidèles vont se déclarer satisfaits et qu'ils ne reviendront

pas à l'église, avec la volonté d'y remplir, par la célébration de leur culte, l'obligation de leur conscience. Que fera-t-on ? Répétera-t-on l'odieuse sommation ? Est-ce là le régime que nous prépare l'esprit conciliant de M. Briand et à propos duquel on a bien le front de nous reprocher, parce que nous le repoussons en haussant les épaules, d'être d'incorrigibles factieux.

J'ose dire qu'aucune injure plus insupportable ne nous fut adressée que cette malséante plaisanterie. Si elle cache sérieusement un plan de gouvernement, ce ne peut être que la préparation des inévitables conflits qu'on se flatte, le moment venu, d'exploiter contre nous.

*
* *

Mais le propos de M. Briand révèle d'autres et de plus secrets espoirs.

Les habiles, ceux qui ne croient pas tout à fait suffisant, pour combattre l'Église, de crier : « A bas la calotte ! » rêvent d'acheminer le catholicisme à sa ruine, par les divisions intestines et par les déchirements de l'indiscipline. C'est ce qu'on appelle donner aux laïques la faculté d'évoluer librement dans leur religion. Nous avons vu, pendant la discussion de la loi de Séparation, percer à plus d'une reprise et, souvent, s'affirmer nettement cette arrière-pensée, chère à M. Buisson. C'est elle qui en inspira l'esprit et en suggéra les dispositions principales. Si, au lieu de séparer en réalité l'Église de l'État, on a voulu, en fait, donner à l'Église une organisation nouvelle, civilement instituée, c'est qu'il s'agissait surtout de préparer légalement les schismes espérés.

Isoler le peuple du clergé, séparer les fidèles et les prêtres, tenter l'indépendance des laïques par l'appui de

la loi, leur offrir les moyens juridiques de répudier la direction hiérarchique, telle fut l'idée dominante qui gouverna tout l'effort des initiés. Le régime des associations cultuelles est tout entier conçu pour y répondre et la faire triompher. J'ai craint quelquefois que ce complot n'échappât à beaucoup de catholiques, et je suis presque tenté de me réjouir, au fond, que M. Briand ait sitôt démasqué ces calculs inavoués.

Il y a le clergé, il y a les fidèles : tout le plan de campagne tient dans ces quelques mots, en apparence, inoffensifs.

M. Briand a, d'ailleurs, eu soin de l'exposer lui-même avec une candeur que ses interlocuteurs appellent de l'optimisme, et que peut, seule, expliquer une profonde ignorance des questions religieuses. Il a dit encore à quelque autre de ses confidents que les laïques n'auraient qu'à former entre eux des associations cultuelles, sans aucune participation du clergé, et à aller ensuite offrir aux évêques et au clergé la jouissance des églises. C'est très simple, en effet. Seulement cet extraordinaire ministre des cultes a oublié que les laïques se mettraient, ce faisant, en révolte ouverte contre le Pape, qui défend la formation des associations cultuelles aux simples fidèles comme au clergé. Il l'a oublié, à moins qu'il n'ait espéré, y ayant songé, trouver des complices parmi les catholiques.

Son illusion, comme le plan des *évolutionnistes*, se brisera, j'ose le prédire, non seulement contre les résistances réfléchies de la foi raisonnée, mais aussi contre l'élan spontané du sentiment religieux, soulevé par les menaces de persécution.

J'engage M. Briand à méditer, s'il en trouve le loisir, les spectacles offerts, en ces derniers temps, par l'en-

trée des nouveaux évêques dans leurs villes épiscopales. Ils n'ont plus ni cortèges officiels, ni hommages protocolaires. Mais une foule de « simples fidèles » les accompagne, les escorte, les acclame, plus nombreuse et plus ardente qu'elle ne le fut jamais : et quand les apaches de l'endroit commentent les déclarations ministérielles, en défonçant les portes de l'église, pour se ruer contre le sanctuaire, ils trouvent devant eux les prêtres et les laïques étroitement unis, prêts à défendre ensemble l'autel menacé.

Ce spectacle symbolique s'est vu hier à Moulins : il pourra se voir ailleurs. C'est pourquoi je crois comme le dit M. Clemenceau, qu'on ne fermera pas les églises, et même, quoi qu'en dise M. Briand, qu'on y laissera les prêtres célébrer la messe en paix.

V

UN DISCOURS DE M. CLEMENCEAU[1]

Éloigné de Paris, je viens seulement de lire en son entier le discours que M. Clemenceau a prononcé, dimanche dernier, à la Roche-sur-Yon. Il est encore, cependant, d'actualité, puisqu'on y doit chercher, pour la première fois depuis l'Encyclique, la pensée des maîtres du pouvoir, confusément révélée jusqu'ici par de contradictoires et fuyantes conversations.

Le président du conseil a bien, dit-on, discouru quelque part le même jour. Mais on n'a entendu que M. Clemenceau, et c'est lui qu'il faut donc écouter, en attendant que la confrontation, dont se chargera bientôt notre ami Groussau, ait fait enfin connaître lequel d'entre les ministres parle au nom du gouvernement.

Sur la partie littéraire de la harangue dont M. Clemenceau a favorisé ses compatriotes, on me pardonnera d'être bref. M. Clemenceau a beaucoup de talent : nul n'en doutait. Le discours de La Roche en offre une preuve nouvelle, mêlée de quelque imprévu.

On le croyait très parisien, et quand il parut en paysan vendéen, chantant la terre natale en une ardente invocation, tandis qu'il piquait de l'aiguillon les bonnes

1. 8 octobre 1906.

épaules de « Tête large » et de « Farinet », il y eut d'abord un peu de surprise : le boulevard s'inquiéta de cette désertion.

Mais ce fut bien autre chose lorsque, avec des mots frémissants, où passait le souffle mal éteint de la vie provinciale, on vit ce fils passionné des rudes niveleurs de la Convention marquer pour la décentralisation régionale une ferveur inattendue. Mon collègue le marquis de L'Estourbeillon, qui est le régionalisme fait homme, n'aurait pas mieux dit. Il y a quelque cent ans, au bon temps du Bloc premier, celui d'avant Thermidor, un discours pareil eût envoyé M. Clemenceau à l'échafaud, comme suspect de fédéralisme.

Aujourd'hui, il paraîtra peut-être seulement un signe des temps et de l'irrésistible marche des idées contre-révolutionnaires.

Et tout cela, sans doute, est très intéressant, mais ce n'est pas la question.

Car, non pas seulement pour nous autres catholiques, mais pour tout le monde à l'heure présente, j'ose dire surtout pour le gouvernement lui-même, il n'y a qu'une question, qui est de savoir comment il se comportera vis-à-vis de ceux à qui leur conscience religieuse interdit toute application de la loi de Séparation.

M. Clemenceau dit : « Nous vous offrions des privilèges ! Vous les repoussez superbement ! n'en parlons plus. »

*
* *

Pardon ! Parlons-en, au contraire, à moins qu'il ne faille, dans cette dédaigneuse exclamation, entendre un désaveu discret de la loi malencontreuse, quelque

chose comme l'*Abeat quo libuerit!* de Bossuet, à propos de la Déclaration des quatre articles.

Mais non, M. Clemenceau n'abandonne rien de cette loi de Séparation qui « n'est pas un chef-d'œuvre ». Il le déclare très haut, et qu'il ne reculera pas, cette fois, comme « sur la question de l'opportunité des inventaires ».

Soit? Mais encore, qu'est-ce que M. Clemenceau appelle ne pas reculer? Nous ne voulons pas, en effet, de ces privilèges qu'on nous offrait et dont les principaux étaient la spoliation immédiate d'une partie de nos biens, la confiscation prochaine du reste, et la mainmise de l'État sur des églises que nous avons bâties et meublées. Comment s'y prendra-t-on pour nous obliger cependant à user d'une loi dont nous sommes résolus à ne pas nous servir? C'est ce qu'il importait de nous dire.

J'ai lu et relu avec la plus grande attention le discours de la Roche-sur-Yon. Je l'ai lu en contenant les révoltes de mon âme, et ce ne fut pas sans effort! Car, dans l'évocation, savamment répétée, des rencontres tragiques dont la terre vendéenne garde la mémoire, j'ai reconnu, sous l'appareil insuffisant des mots pacifiques, l'accent accoutumé des haines toujours vivantes, acharnées à poursuivre dans les fils jusqu'au sang de leurs pères.

J'ai vu le passé de la France outragé, et le long travail des âges d'où sortit sa glorieuse unité, et l'œuvre quatorze fois séculaire qui la fit grande entre les nations, rejetés comme un souvenir de honte dans « l'abjection des temps anciens ».

J'ai vu l'Église catholique accablée d'injures et de calomnies, ramassées dans la poussière des combats

électoraux ; je l'ai vue accusée d'avoir couvert le pays de sang et de bûchers, et c'était sur la terre même dévastée par les « colonnes infernales » de la Révolution ! c'était à deux pas de cette ville de Nantes, où les âmes des catholiques fidèles semblent encore errer sur les rives du fleuve, dont les temps nouveaux, chers à M. Clemenceau, firent pour eux un charnier.

Je l'ai vu accusée « d'avoir toujours été pour les puissants de la terre contre les faibles, malgré le verbalisme de son enseignement », et toute son histoire accourait à mes yeux, montrant les œuvres de fraternité dont elle a couvert le monde, les pauvres secourus, les captifs rachetés, les malades soignés au péril de la vie, les humbles relevés et le peuple défendu contre les abus de la force.

J'ai tout lu, cependant, incertain si c'était le discours réfléchi d'un homme d'État annonçant à son pays ses desseins de gouvernement, ou la harangue enflammée d'un tribun sans responsabilité, cherchant à soulever l'applaudissement d'une assemblée populaire.

J'ai tout lu, car il fallait, après tant de paroles, chercher les conclusions pratiques.



Or, je n'en ai trouvé qu'une, et qui n'est pas nouvelle : c'est le refus de négocier avec le pape. « On nous demande de causer, d'entrer en négociations, dit M. Clemenceau. De négocier avec qui? Avec une puissance étrangère. On nous demande de causer de quoi? Des droits de la loi française. »

Tout le discours de La Roche, et, à bien dire, toute la politique du gouvernement tient, dans cette phrase, où éclatent ses arrière-pensées.

Que le Pape, chef de l'Église universelle, ne soit un étranger pour aucune nation, tout le monde le sait à merveille. On le sait parce qu'on en voit, chaque jour, la preuve chez tous les peuples de la terre et chez ceux-là mêmes qui sont, officiellement et en majorité, séparés de l'Église romaine.

Partout où il y a des catholiques, les gouvernements traitent avec le Pape, pour ce qui touche à l'exercice de leur religion. La République des États-Unis n'a pas cherché d'autre manière de résoudre aux Philippines la question religieuse, et le Sultan des Turcs, prompt à profiter de notre abdication, demande au Pape un ambassadeur, [pour représenter près de lui les intérêts religieux de ses sujets catholiques.

Tout le monde sait cela, et aussi qu'avec un souverain étranger qui n'était pas le Pape, le gouvernement français fut, cependant, il n'y a pas plus d'un an, très pressé de « causer ». Et de quoi causait-on ? Le patriotisme humilié me défend de l'écrire. Mais pourquoi donc, hier, tant d'abnégation, et tant d'orgueil aujourd'hui ?

Quoi ! il s'agit de l'organisation même du culte catholique, et, pour refuser de la régler d'un commun accord avec le Chef de l'Église, on abritera derrière des mots une obstination qui, demain, peut livrer le pays à la guerre religieuse !

Cela n'est pas possible et, de fait, ce n'est pas de mots qu'il s'agit, mais de menaces trop réelles. M. Clemenceau dit : « Nous nous cantonnerons dans le droit français, non pour tyranniser, mais pour libérer. »

Libérer de quoi ? Il faut presser cette question, car elle contient tout le différend qui met aux prises le gouvernement et les catholiques.

*
* *

C'est du Pape que M. Clemenceau veut nous libérer. L'entreprise est rude, assurément, et lui-même s'en doute, puisqu'il s'attend bien à ne pas rencontrer chez ses adversaires « du jour au lendemain, cette transformation de l'esprit que leur fera peu à peu le régime bienfaisant de la liberté de conscience ».

Il a raison. Car il faut parler clair. Qu'est-ce que la liberté de conscience, suivant M. Clemenceau? Ce n'est pas la nôtre, sans doute, puisque notre conscience catholique nous commande, pour rester fidèles à notre religion, d'être en communion avec le Pape et de n'accepter, pour notre culte, aucune organisation qu'il n'ait approuvée.

M. Clemenceau ne peut rien à cela : c'est un fait et le plus insurmontable qui soit, puisqu'il n'est point soumis à la volonté des hommes. Il semble que cette vérité d'évidence doive frapper tous les yeux. M. Clemenceau, cependant, n'en veut rien savoir. Ce n'est pas à nous de dire à quelles « conditions de droit » nos consciences seront libres, c'est à lui! Ne pouvons-nous lui remettre le soin de notre « libération »? On sait bien, dit-il, que les républicains n'ont pas de « Congrégation de l'Index ».

M. Clemenceau, il est vrai, entend poursuivre jusqu'à la dernière les écoles chrétiennes laissées debout par le gouvernement libérateur de M. Combes! Il ordonne à ses préfets de faire arracher les crucifix partout où les conserve encore le vœu unanime de la population; il permet aux maires de démolir, en pleine Bretagne, les calvaires et les croix! Il a trouvé très bon qu'on fermât les portes du Collège de France à

M. Brunetière et au Père Scheil, parce qu'ils étaient suspects de littérature et d'assyriologie cléricales ! Comment ne serions-nous pas en confiance ?

Malentendu ! s'écrie M. Clemenceau, malentendu pareil à celui qui, « il y a cent ans, nous jeta les uns contre les autres... C'est l'histoire même d'aujourd'hui ».

Oui, nous voilà bien d'accord. L'histoire recommence : comme il y a cent ans, au temps de la Constitution civile du clergé, vous voulez imposer au pays une religion fondée sur un statut civil que le Pape refuse d'accepter. Les positions sont les mêmes et la nôtre, comme celle de nos pères, est irréductible ; comme alors, il n'y a, dans le conflit qui nous divise, d'autre solution que le recours au Pape.

C'est ce que ne veulent ni M. Clemenceau, ni ses complices du gouvernement et de la majorité, et ils ne le veulent pas, non parce que le Pape est un étranger, non pour ce mauvais prétexte, habituel cliché de réunion publique, mais parce qu'il est le chef de l'Église dont ils rêvent la ruine. Voilà la libération qu'ils nous proposent.

*
* *

« Malentendu de mots, plutôt que de pensées profondes », dit encore M. Clemenceau, Non. non, malentendu ou plutôt opposition absolue de pensées, qui vainement, dans les discours apprêtés, s'abrite derrière les mots.

Ailleurs, dans l'épanchement des rencontres intimes, la parole est plus libre. En quittant La Roche-sur-Yon, M. Clemenceau est allé, à Montaigu, et là, sa pensée s'est échappée sans voiles. Il a parlé de nous, de « ces

gens » qui fidèles aux traditions de leurs pères, veulent rester unis à l'Église romaine et n'admettent pas qu'une loi civile, en violentant leurs consciences, puisse les forcer à rompre avec elle. De ceux-là il a dit : « Ce sont de mauvais Français, de mauvais citoyens, indignes du titre d'homme libre, que seuls nous méritons. »

Nous pouvons mépriser l'injure, forts de notre dévouement à la patrie. Mais nous n'avons pas le droit de dédaigner l'avertissement. C'est, dans une outrageante provocation, la guerre religieuse qui nous est annoncée. Contre les mauvais Français, contre les mauvais citoyens, toutes les armes seront bonnes. Nous sommes prévenus.

M. Clemenceau était allé en Vendée, « pour s'expliquer, a-t-il dit, avec ceux qui nous jugent sans nous comprendre. » C'est fait. Désormais chacun doit comprendre et chacun peut juger. La question est parfaitement posée. Il s'agit de savoir si les catholiques seront traités en « mauvais Français », en « mauvais citoyens », parce qu'ils demandent que leur religion soit respectée, dans son principe et dans ses lois.

De la réponse qui sera faite dans quelques jours à cette question par le Parlement, dépendra la paix publique. Nul plus ardemment que moi ne souhaite qu'elle ne soit point troublée. Il suffit pour cela que le gouvernement, comprenant son devoir, donne au Pape les justes garanties qu'il réclame. S'il ne le fait pas, la responsabilité de ce qui pourra suivre pèsera sur lui tout entière.

M. Clemenceau a dit à La Roche : « Notre force est dans le droit. » La nôtre aussi. Seulement le droit de M. Clemenceau est le droit de la force; le nôtre est le droit des consciences. Ceci tuera cela.

VI

LEÇONS D'HISTOIRE[1]

« Quand l'histoire, dit Bossuet, serait inutile aux autres hommes, il faudrait la faire lire aux princes. »

Puisque nous n'avons plus de princes, il conviendrait peut-être aujourd'hui de la faire lire aux « autres hommes » qui en tiennent l'emploi. Cette pensée me fut suggérée, ces jours derniers, par la lecture d'un vieil article de Renan. Parlant du dogme de l'infaillibilité, il écrivait en 1874 : « La Papauté a voulu se mettre hors de la nature : il n'y a plus de place pour elle dans le monde des réalités. »

Quatre ans plus tard, Pie IX, abreuvé de douleurs, déchu de son trône terrestre, abandonné des rois et des peuples, blâmé par les habiles, répudié par les politiques, mourait isolé dans la grandeur incomprise des immortelles vérités qu'il avait proclamées. L'oracle de Renan sembla s'accomplir.

Léon XIII parut sur la chaire apostolique, dépouillé de sa royauté temporelle, « condition indispensable, avait dit Renan, de la nouvelle Papauté rêvée par l'école ultramontaine », sans autre arme que sa parole, sans autre force que le nom du Christ et le droit, reconnu par des multitudes de croyants, de le repré-

1. 9 octobre 1906.

senter sur la terre : et presque aussitôt, on vit cette Papauté « hors de la nature » prendre, dans la vie morale, sociale et politique des nations, une place nouvelle et chaque jour grandissante.

On vit le Pape forcer le respect des gouvernements et l'attention des peuples, mériter, par la solennelle proclamation de leurs droits, la reconnaissance des travailleurs, attirer les hommages des chefs d'État, arbitrer leurs différends, obliger à traiter avec lui le nouvel empire allemand que Renan, dans le même écrit, montrait « armé contre le catholicisme par la raison même des choses et la lutte pour la vie », et, quand il s'éteignit après ce grand labeur, fixer sur sa majestueuse agonie les regards du monde, inquiets et respectueux.

L'histoire, perpétuelle revanche de l'Église contre l'orgueil de ses ennemis, avait ainsi préparé à nos contemporains une assez belle leçon de gouvernement.

*
* *

Ce n'était pas assez cependant. Après Léon XIII, Pie X est venu. L'apostolique simplicité de sa vie, le pieux accent de sa parole, l'inspiration sacerdotale de ses premiers actes semblèrent lui présager un rôle moins décisif dans la politique humaine. Les prophètes annoncèrent encore une fois à celui qu'ils appelaient le « curé de campagne », la prompte décadence de son prestige et de son autorité.

Or voici que, dans le pays où Renan prononçait l'exclusion de la Papauté « du monde des réalités », c'est la réalité même d'une situation voulue par ses disciples qui fait éclater la puissance de cette Papauté si dédaignée !

Il a suffit que, d'un mot, le Pape, au nom du magistère qu'il exerce sur les âmes, défendît aux catholiques de participer à l'exécution d'une loi contraire à la Constitution de l'Église, pour que, devant l'immédiate et unanime obéissance de tous les fidèles, évêques, prêtres et laïques, cette loi demeurât caduque et inerte.

Des hommes d'État, conscients de leur responsabilité, attentifs à la manifestation de cette force imprévue, comprendraient aussitôt qu'il faut compter avec elle et chercheraient, en renouant avec le Saint-Siège les relations imprudemment rompues, à préserver leur pays des funestes conséquences de l'erreur où ils sont tombés.

Ceux qui nous gouvernent, cependant, enfermés dans l'impasse où les a conduits leur aveuglement, sont en France les seuls à n'y pas songer.

On leur montre tous les jours la faute qu'ils ont commise en s'y engageant ; leurs propres amis en conviennent ; tout le monde autour d'eux leur répète qu'ils n'en peuvent sortir que par la porte qui mène à Rome ; ils le savent très bien eux-mêmes : mais à toutes les objurations ils répondent comme des enfants têtus pris au piège de leur propre sottise, et qui, plutôt que d'avouer leur déconvenue, secouent la tête et disent non, sans donner d'autre raison.

M. Briand veut bien « causer avec les évêques », mais il ne voit pas « la possibilité d'une conversation avec le Vatican. » M. Clemenceau renchérit : « traiter avec Rome, jamais ! »

Que la question soit précisément là, que la loi de Séparation soit inacceptable justement parce qu'elle méconnaît la hiérarchie de l'Église, en la considérant comme une association de citoyens quelconque, qu'il n'y

ait pas en France un seul évêque qui accepte d'aller « causer » avec M. Briand ou M. Clemenceau, sans le mandat et l'autorisation du Pape, c'est l'évidence même.

Eux seuls s'entêtent à la nier. Une mentalité spéciale les travaille : ce sont, comme les grands ancêtres de 1791, des fabricateurs de Constitution civile.

Le mirage de l'Église nationale continue de les hanter. Jamais plus clairement que depuis un mois n'apparut la pensée dominante de la loi de Séparation, et le dessein caché qu'elle dissimulait sous les apparences de la liberté.

*
* *

M. de Lanessan en fait l'aveu avec une ingénuité qui désarme la critique : « Il m'importe assez peu, écrit-il dans le *Siècle*, que l'Église de France vive ou meure ; je me borne à rechercher, en simple philosophe, quelles conditions pourraient permettre à cette Église de vivre, et dans quelles autres sa mort paraît certaine. Je crois avoir trouvé ces conditions et je les signale à ceux que la question intéresse. »

Étant de ceux qu'en effet « la question intéresse », j'ai lu, comme on pense, avec empressement la recette offerte avec une si touchante sollicitude.

Voici : « Si l'Église de France veut pouvoir vivre, elle devra... s'émanciper de l'absolutisme du Pape. » Car « il y a une chose irrémédiablement condamnée en France, pour toujours : c'est le papisme ».

Ce n'est pas plus difficile que cela. Renan excluait la Papauté du monde des réalités. M. de Lanessan se borne à l'exclure de France. Ce philosophe est modeste et sait, en face du maître, garder sa distance.

Donc, pourvu que l'Église de France se sépare du Pape, c'est-à-dire cesse d'être catholique, M. de Lanessan consent à la laisser en vie ! A une autre condition encore, cependant : c'est qu'émancipée du Pape, elle soit soumise au gouvernement. « Elle devra, dit ce conseiller désintéressé de l'Église, être républicaine et gallicane » ; et, pour que rien ne nous manque, il ajoute à la sentence du philosophe le discret avertissement de l'historien. « Notre pays, dit-il, se trouve placé aujourd'hui en face du Pape à peu près dans la même situation que l'Angleterre sous le règne d'Henri VIII. » A bon entendeur, salut !

*
* *

Retournons donc, puisque M. de Lanessan nous y convie, à l'histoire, « cette sage conseillère des princes », dit encore Bossuet.

Il y a trois quarts de siècle, au lendemain de la révolution de 1830, les « grands esprits » du temps prophétisaient déjà la fin prochaine du catholicisme. Jules Janin, parlant en philosophe comme M. de Lanessan, écrivait : « Le catholicisme est une religion qui ne va plus. »

Pour remplir « ce vide immense », comme disait Louis Blanc, un ancien aumônier de régiment offrit sa recette, quelque chose comme « l'Église républicaine et gallicane ». Elle s'appela l'*Église française*, et l'abbé Châtel, son fondateur, avait été sacré, dans une séance de la loge Saint-Jean, *évêque coadjuteur des Gaules* par un certain docteur Fabre Palaprat, grand maître des Templiers et Souverain-Pontife de la secte maçonnique et religieuse des Johannites.

Aujourd'hui que sont tombés dans l'irrémédiable oubli son œuvre et son nom, on a peine à croire que Châtel trouva, pour le suivre, un assez bon nombre de gens, et non des moindres, séduits par cette Église « émancipée du Pape ». Il en fut ainsi cependant.

Il eut des temples établis dans des salles de bal, où sur des cartouches on lisait les noms des bienfaiteurs de l'humanité, Confucius, Parmentier et Laffitte! Il eut des succursales dans la banlieue, et des évadés du sacerdoce pour les desservir.

On y faisait des sermons sur les crimes des Papes et les vices du clergé. On y déclamait contre Casimir Périer et les partis réactionnaires ; on y célébrait les « Trois Glorieuses » et les combattants de 1830 ; on y discourait sur la dignité des femmes et, pour les mieux honorer, on distribuait, après l'homélie, des bouquets « à toutes les dames. »

Le parti républicain d'alors, dit M. Thureau-Dangin, dans sa belle *Histoire de la Monarchie de Juillet*, était plein de sympathie pour « l'Église française » : il faisait dire dans ses temples des messes pour les Polonais, pour les victimes de Juillet, voire pour Napoléon! La veille de leur attentat, les deux complices de Fieschi, Morey et Pépin, assistèrent à l'un de ces offices « républicains et gallicans », et au premier anniversaire de leur exécution, on convia les fidèles à une cérémonie funèbre par des billets ainsi conçus : « Vous êtes invité à assister au service des citoyens Pépin et Morey, décapités par les thermidoriens, l'an XLIV de la République. »

Se peut-il rien imaginer de plus grandiose?

*
* *

M. Henri des Houx ira peut-être jusque-là, avec l'appui du *Matin* et la protection de la *Lanterne ;* il n'ira pas plus haut. Lui aussi, il trouvera des gens pour entrer dans ses associations cultuelles « émancipées du Pape » : on en trouve pour tout, comme du temps de l'abbé Châtel. M. Briand, reniant cet article 4, qui fut son enfant préféré, leur fera remettre, comme à Culey et à Puymassou, l'église de la paroisse avec ses biens. Peut-être même entendra-t-on les chanteurs des théâtres subventionnés accompagner, par ordre, dans quelque église de Paris, la messe d'un pauvre prêtre en révolte contre son évêque, et il y viendra du monde comme il en vient à tous les spectacles parisiens.

Et après ? L'église de l'abbé Châtel a duré cinq ou six ans : il disparut, traqué par les créanciers.

Il avait un « vicaire primatial », nommé Auzou, chassé du séminaire de Versailles, et à qui l'évêque constitutionnel Poullard donna tous les ordres en un jour. Celui-là voulut aussi avoir son Église à lui, et ce fut l'*Église apostolique française*, qui devint, un peu plus tard, l'*Église catholique réformée*... comme au temps d'Henri VIII. Elle avait son siège, non plus à Rome, mais au boulevard Saint-Denis, n° 10.

L'abbé Auzou, « curé de Clichy par le libre choix des habitants de cette commune », en avait composé l'Eucologe, où naturellement, il déclarait répudier « l'autorité de tout pouvoir spirituel étranger ». Rien ne change !

Qui se souvient cependant de Châtel et d'Auzou, de l'*Église française* et de l'*Église apostolique ?*

Il y eut, en ce temps-là, une belle caricature de Daumier. Robert Macaire dit à Bertrand : « Le temps de la commandite est passé, occupons-nous de ce qui est éternel. Si nous faisions une religion ? — Une religion ? ce n'est pas facile », répond Bertrand. — Et l'autre : « On se fait pape, on loue une boutique, on emprunte des chaises, on fait des sermons sur Napoléon, sur Voltaire, sur la découverte de l'Amérique, sur n'importe quoi. Voilà une religion ! ce n'est pas plus difficile que cela. »

M. Briand devrait faire rechercher cette caricature dans les cartons de la Bibliothèque nationale, et la faire pendre dans le cabinet où il donne audience à M. des Houx.

VII

CONTRE LA DICTATURE[1]

Dans quelques heures, la Chambre entendra son maître. Ce qu'il dira pour notifier son avènement importe peu. Il paraît fort, étant audacieux. C'est assez, pour qu'en attendant l'heure des révoltes sournoises, les applaudissements serviles éclatent sur ses pas.

Une poignée d'hommes, cependant, se dressera sur son chemin, qui, s'ils le veulent, lui deviendront bientôt redoutables : car ils combattent contre lui pour l'indépendance des âmes. Peut-être leur résistance attendue est-elle, au fond des cœurs, le secret espoir de ceux mêmes qui n'osent l'encourager.

Le grand débat qui va s'ouvrir et qui met en question toute la vie religieuse du pays leur offre l'occasion de prendre, du premier coup, cette offensive libératrice. Il faut qu'ils s'en emparent résolument.

Depuis trois mois, ils sont publiquement traités comme des perturbateurs, dénoncés comme des coupables ; le chef de leur religion est couvert d'opprobres ; leurs évêques, leurs prêtres sont poursuivis par d'injurieuses flétrissures. M. Clemenceau, dans les discours où il annonçait hier son règne prochain, a répandu contre eux, de l'Ouest au Midi, les outrages et

1. 5 novembre 1906.

les menaces. La presse gouvernementale les répète à l'envi : tout à l'heure, la tribune en retentira.

Si les catholiques se laissaient traîner à la barre en accusés, ils perdraient, sans sauver l'honneur, leur cause et celle de la justice. Qu'ils y paraissent au contraire en accusateurs, pour exiger le respect de leurs droits violés, et, de leur défaite passagère, la conscience, du moins, sortira satisfaite et fortifiée.

Hier, Lamarzelle a fièrement donné cet exemple en relevant, par un défi public, la provocation que s'était permise, à propos des réunions privées de Périgueux, le délégué du maître aux poursuites judiciaires. C'est la bonne méthode. Il faut nous y tenir, sans nous laisser troubler par l'espoir de chimériques accommodements.

Notre position est très nette, et nous y sommes inexpugnables. Tout le monde, aujourd'hui, reconnaît que la loi de Séparation est inapplicable. Dans un moment, sans doute, la déclaration ministérielle affirmera qu'elle sera, cependant, intégralement appliquée et, à l'instant même, il apparaîtra qu'elle ne peut l'être qu'avec des interprétations variables au gré des hommes et des circonstances.

Il faut donc, de toute évidence, que la loi soit modifiée, de manière à nous donner les garanties formelles et durables que le Pape a réclamées, au nom de la constitution de l'Église. La paix religieuse est à ce prix.

M. Clemenceau a dit, dans une de ses harangues : « On avait tout prévu, excepté ce qui est arrivé. » Ainsi, on prétendait bouleverser l'organisation séculaire du culte catholique dans notre pays ; on prétendait accomplir cette révolution sans tenir aucun compte du Chef de l'Église, sans traiter avec lui, en

feignant d'ignorer jusqu'à son existence, et, dans cette entreprise formidable, on n'avait oublié qu'une chose, c'est que le culte catholique est soumis à des principes, à des règles, à une discipline dont le Pape est le gardien, et que l'organisation nouvelle serait nécessairement vaine et caduque s'il n'en autorisait pas la mise en œuvre ! Les hommes qui ont jeté la France dans l'aventure où elle se débat, ont été, à ce point, infatués et ignorants ! L'aveu, certes, suffirait à établir leur criminelle folie.

*
* *

Mais M. Clemenceau n'a pas tout dit, et ce qu'il a oublié achève d'établir notre bon droit.

On dénonce aujourd'hui le refus du Pape ; on affecte de s'en indigner : on ne jure que par cet article 4, arraché à la politique sectaire par l'habileté de M. Jaurès, que nous avons voté par loyauté, et que M. Clemenceau appelait avec fureur l'accord « socialo-papalin ». Le *Temps* assure que cet article ambigu visait non seulement l'autorité épiscopale, « mais toute la hiérarchie romaine, c'est-à-dire le Pape ». Que voulons-nous de plus ?

Ce que nous voulons de plus, c'est, entre autres choses, que la loi dise nettement, expressément, ce qu'on essaye, à présent, de lui faire dire, à mots couverts, pour sortir d'embarras.

Elle ne l'a pas dit : elle a dit le contraire par l'article 8, et pourquoi ? parce qu'on voulait, avant tout, laisser la porte ouverte aux schismes espérés. M. Briand, à l'heure même où il employait la souplesse de son esprit à couvrir son œuvre des apparences de la liberté, déclarait que ce n'était pas le rôle de la loi de faire

obstacle au schisme. M. Jaurès, en défendant l'article 4, montrait cependant, dans un avenir prochain, les prêtres libres d'esprit, les exégètes audacieux, affranchis par la Séparation de la discipline romaine.

M. Ferdinand Buisson, irrité du vote et préparant la revanche du lendemain, demandait que les biens d'église fussent attribués, non à un dogme représenté par une hiérarchie, mais à des groupements de citoyens libres. Et, enfin, M. Clemenceau lui-même, poursuivi par sa prétention de libérer de Rome les consciences individuelles, écrivait au même moment : « Pourquoi n'y aurait-il qu'une association cultuelle dans chaque paroisse ?... De la rivalité des sociétés cultuelles au schisme il n'y a qu'un pas. »

Toute la loi a été conçue pour introduire dans l'organisation de l'Église la mobilité des assemblées populaires. Ce n'est pas une séparation, c'est une invitation au schisme et un préliminaire de désorganisation.

M. Combes a exprimé cela très clairement à ses confidents de l'étranger : « L'Église catholique est désormais aux prises avec deux périls : l'extension des schismes multipliés, ou l'effritement et, comme conséquence, la dissolution des associations. »

On a fait cette loyale besogne, et maintenant on s'étonne que le Pape n'en veuille pas être complice ! On n'avait pas prévu ce qui est arrivé !

*
* *

Ah ! je le crois bien : il y a une chose, en effet, qu'on n'avait pas prévue. C'est l'unanimité des évêques, du clergé et des catholiques, dans l'obéissance au Pape : je dis l'unanimité, moins il est vrai les trois malheureux

curés qui s'en furent, il y a une quinzaine, porter une palme verte à la statue d'Étienne Dolet, moins aussi la troupe ridicule des catholiques du *Matin*, en communion avec M. Henri des Houx, ou je ne sais quel autre fabricateur de religion, moins encore les conseillers municipaux libres-penseurs de M. Decker-David.

Oui, on avait espéré mieux, quelque évêque sans doute ou quelques prêtres de marque, et, pour les suivre, autre chose que les passants attroupés sur la place Maubert, lorsque le curé de Culey y descendit de son fiacre avec sa palme. On avait cru aux schismes, et il ne vient que des mascarades. L'autre jour, le journal officiel des catholiques affranchis croyait tenir, enfin, deux vrais vicaires, résolus à arracher à la discipline romaine le diocèse de Chartres : c'étaient d'aimables farceurs. Le mouvement schismatique en est là.

On comprend le désarroi. Que faire ? La loi tout entière reposait sur la rivalité progressive, inévitable, des associations cultuelles. « Au début, disait M. Clemenceau, il n'y en aura qu'une par paroisse. Mais bientôt comment évitera-t-on les diversités fatales qui sont de l'homme en tous les pays ? La liberté les fera renaître et l'autorité du Pape infaillible en souffrira cruellement. »

M. Briand, irrité de voir un si beau plan s'écrouler, s'est emporté d'abord en une circulaire incohérente, où il faisait à lui tout seul une loi nouvelle prétendant interdire aux catholiques, sous peine de prison, toute association destinée non seulement à organiser l'exercice du culte, mais même à la propagande religieuse, au recrutement des prêtres, ou à leur subsistance. Groussau va tout à l'heure démonter pièce à pièce ce stupéfiant appareil de tyrannie.

Ce fut le premier mouvement, celui de la colère ; le second fut celui de la dissimulation. M. Briand est retourné à la manière habile, mais il n'a rien retiré.

On a dit d'abord, et à grand bruit, que les églises ne seraient pas fermées. Je veux bien le croire, mais qu'en sait-on ? En fait, elles tomberont dans le domaine communal et les municipalités en feront ce qu'elles voudront. J'en sais une qui s'occupe déjà de transformer celle du village en salle de conférences. Que peut, pour l'en empêcher, une parole de ministre ?

Après cela, on a annoncé une espèce de règlement sur le culte public, fait avec une pincée d'une loi, une pincée de l'autre, dont on a composé un amalgame que le Conseil d'État a approuvé, mais qui n'a aucune valeur législative. La déclaration, tout à l'heure, nous donnera la formule définitive de cette mixture. Quelle en sera la garantie ? La fameuse circulaire, en tout cas, subsiste. M. Briand a eu bien soin de le spécifier, en demandant au Conseil d'État son avis, et les catholiques demeurent exclus, pour tout ce qui regarde leur religion, du droit commun d'association.

On en est là, et c'est à cette loi en lambeaux, dépecée, avant d'avoir vécu, par ses auteurs eux-mêmes, qu'on ose nous sommer d'obéir malgré l'interdiction de notre conscience.

*
* *

Car voilà, dans la discussion qui commence, l'arme empoisonnée que l'ennemi va, par tous les moyens, chercher à nous planter au cœur !

Ils diront : « Vous êtes des rebelles ! Vous refusez, pour obéir à la loi de Rome, de vous soumettre à la loi

française. » M. Clemenceau a donné le ton du concert qui va nous assourdir. Déjà investi de la puissance publique et à la veille de la concentrer tout entière dans ses mains, il est allé à travers les campagnes semer d'irréparables paroles.

Ce n'était pas assez d'avoir, lui ministre d'un pays où les catholiques sont en foule, insulté l'Église, travesti son histoire, outragé son chef ; fidèle à la tradition révolutionnaire, comme autrefois le Comité de Salut public envoyait les prêtres à la mort, en les accusant d'être « les agents de Pitt et de Cobourg », il les a, d'un geste criminel, dénoncés aux colères aveugles par un de ces mots funestes qui, aux heures troublées, arment les bourreaux : « Fonctionnaires de l'étranger ! » Il a prétendu flétrir, de cette parole odieuse, tous les prêtres français, et, déjà, pour la commenter, il fait annoncer, il annoncera peut-être tout à l'heure, qu'il demandera une loi de bannissement contre les évêques et les curés, coupables d'obéir au Pape ! L'histoire de 1792 et de 1796 recommence sous nos yeux.

C'est après cela que le *Temps* nous reproche de ne pas accepter avec une confiante reconnaissance les offres pacifiques de M. Clemenceau et de M. Briand.

Eh bien, ce n'est pas assez de s'indigner : il faut marcher droit à l'abominable calomnie.

Qu'est-ce que M. Clemenceau a voulu dire en parlant des « fonctionnaires de l'étranger » ? Quoi ? Que nos évêques, par cela seul qu'ils tiennent du Pape leurs pouvoirs spirituels, que nos curés par cela seul qu'ils les reçoivent des évêques nommés par le Pape, que tout ce clergé, enfin, sorti du cœur même de la nation, devient, dans son propre pays, parce qu'il est en communion avec le Chef de l'Église, je ne sais quel ramassis

de suspects, voués à tous les mépris, capables de toutes les trahisons ?

Si c'est cela, qu'il le déclare clairement, non pas avec des métaphores, non pas en évoquant, avec des gestes de menace et des accents de guerre civile, le grand drame vendéen et le nom tragique de Quiberon, non pas en demandant compte à chacun du sang qui remplit ses veines, mais avec des paroles précises et de formelles accusations ! Un chef de gouvernement n'a pas le droit, devant le pays qui l'écoute, de lancer à l'aventure des mots de réunion publique. Si sa parole est sérieuse, il faut qu'il la justifie.

Est-ce donc que les prêtres, que les catholiques qui refusent de se prêter à l'exécution d'une loi religieuse condamnée par le pape sont de mauvais citoyens, de mauvais Français ? Oui, quelque part, dans sa récente tournée, M. Clemenceau nous a infligé cette injure.

Ainsi, c'est être un mauvais Français que de refuser, pour obéir à M. Clemenceau, de fouler aux pieds sa conscience ! C'est être un mauvais Français, que de repousser l'apostasie !

Car c'est bien de cela qu'il s'agit. Debout, sur les ruines de l'édifice catholique dévasté par une guerre de vingt-cinq ans, la bouche encore pleine des outrages adressés à tout le clergé français, M. Clemenceau nous propose l'affranchissement suprême !

Par lui, nous allions être libérés ! libérés de Rome, libérés du Pape, libérés de la discipline et de la hiérarchie catholiques, libérés du catholicisme lui-même ! Nous ne l'avons pas voulu, nous ne le voudrons jamais, et voilà notre crime.

Si c'est ainsi que nous sommes des rebelles, oui, j'en conviens, contre cette tyrannie, affublée du nom de la

liberté, contre cette violence infligée à nos consciences, nous sommes et nous resterons en pleine rébellion ; et cette rébellion des âmes vaincra la dictature de M. Clemenceau.

P.-S. — Cet article était écrit lorsque j'ai lu la dernière manifestation des pensées de M. Briand, donnée par le *Matin* d'avant-hier.

« Non, dit M. le ministre, l'Église n'est pas en rébellion contre la loi. Non, l'Église n'est pas en rébellion contre l'État. »...

Tiens, tiens, mais il y a trois mois que nous le répétons et qu'on nous crie le contraire ! Décidément la rentrée des Chambres porte conseil.

M, Briand, d'ailleurs, en veine de libéralisme, veut bien concéder provisoirement aux catholiques un régime de « tolérance ». Eux, ils persistent à réclamer leur droit. Qui sait ? M. Briand finira peut-être par leur donner raison.

Attendons.

VIII

LE DISCOURS DE M. BRIAND[1]

I

Piou va répondre tout à l'heure à M. Briand et j'attends son discours avec la confiante impatience d'une âme encore oppressée par la longue émotion dont l'a pénétrée l'inoubliable séance de vendredi.

Tandis que se déroulait la harangue ministérielle, devant la Chambre crispée en une saisissante attention, sous l'artifice des mots, sous le voile des paroles tour à tour habiles ou menaçantes, le grand drame qui va mettre en question, pour le pays tout entier, la paix religieuse, apparaissait, dans sa poignante réalité, toujours plus redoutable et toujours plus obscure.

Se tournant vers nous, M. Briand a dit : « Il y a quelque chose de terrible dans votre position ! »

Oui, cela est vrai : notre position est terrible, et ce n'est pas seulement la nôtre, à nous, catholiques, c'est

1. Dans un discours prononcé à la Chambre des Députés, le 9 novembre 1906, M. Briand essaya de rejeter sur les catholiques la responsabilité de la « terrible position » dans laquelle allait se trouver l'Église de France, à la suite de la condamnation par le Pape de la loi de Séparation. Il mit en cause personnellement M. de Mun, qui lui répondit dans les deux articles suivants.

la position de tous les bons Français. Ceux-là seuls peuvent en parler légèrement, qui n'en connaissent que la surface ou la jugent sans responsabilité.

Mais si notre position est terrible, ce n'est pas, comme le croit M. Briand, parce que l'obéissance envers le Pape pèse à nos volontés et à nos cœurs ! Dans l'épreuve douloureuse que la folie des ennemis de l'Église impose à la France, une seule chose, au contraire, nous soutient et nous réconforte : c'est la certitude que nous sommes avec le Pape, c'est la pensée que, durant la tempête, le pilote veille, assisté du Saint-Esprit, qu'avec lui nous pouvons être ballottés par les flots, mais que sa barque ne peut pas périr.

Si notre position est terrible, ce n'est pas non plus, comme le croit M. Briand, que nos consciences soient troublées par le regret d'avoir tout fait pour conjurer cette loi funeste, pour en démasquer les perfidies, pour en dénoncer la tyrannie. « Si vous aviez refusé de discuter avec nous, a osé dire M. Briand, nous n'aurions pas pu élaborer un projet de loi ! » Outrageante raillerie, dont suffit à faire justice la longue expérience du cynisme des passions ! Placés sur le champ de bataille, nous y avons combattu avec toutes les armes qui étaient entre nos mains : c'était notre devoir. Si nous l'avions déserté, la loi eût été votée, six mois plus tôt, plus dure peut-être, et plus tyrannique, et M. Briand se plaindrait aujourd'hui de notre défection.

Laissons-là ces plaisanteries et parlons net. Notre position est terrible, parce que ceux qui ont juré la ruine de l'Église de France sont devenus, par l'aveuglement du pays, les maîtres du pouvoir. Voilà la vérité.

Mais M. Briand sait bien qu'en cette périlleuse aventure, les vaincus d'hier, sûrs de leur droit, ne sont

pas les plus inquiets du lendemain. Il l'a dit lui-même : « Nous sommes, les uns et les autres, en face de difficultés redoutables » et, pour se délivrer du poids qui l'accable, à cette heure historique, il a aussitôt employé toute la dangereuse habileté de sa parole, à rejeter sur nous la responsabilité des conflits qui commencent.

Invoquant d'abord la lettre célèbre signée par quelques catholiques de marque, puis affirmant, sans mesurer la gravité de son aveu ou celle de son accusation, que sa qualité de ministre des Cultes lui avait livré les secrets de l'assemblée des évêques, il s'est vanté d'avoir avec lui la majorité des catholiques, « de ceux du moins, qui ont le souci de la religion », et, nous regardant, il a ajouté : « Sur les épaules de quelques-uns d'entre vous pèseront lourdement les responsabilités d'une situation qu'ils auront contribué à créer. »

*
* *

Le défi est formel. J'ose le relever, et non pas en mon nom seulement, à moi qui, cependant, ai peut-être quelque droit de dire que « j'ai surtout le souci de la religion » ; je le relève au nom de tous ces petits, de ces simples croyants, de ces femmes chrétiennes « qui ne voient dans la religion que la religion », comme dit encore M. Briand, dont il a l'audace de revendiquer la complicité, et dont moi, humble serviteur de la cause commune, j'ai si souvent, durant ce combat de deux années, senti battre les cœurs à l'unisson du mien : je le relève au nom des quatre millions et demi de citoyens, dont M. Briand a déchiré les pétitions, sans même, d'un mot, les honorer d'une réponse, et qui, tous, demandaient qu'on respectât

le pacte séculaire conclu entre la France et la papauté.

Quoi ! pour obéir aux sommations de la Franc-Maçonnerie internationale, quelques hommes ont bouleversé l'organisation du culte catholique dans ce pays ! Personne ne le demandait, l'opinion, celle même des incroyants, était hostile à cette folle entreprise ! Dans le Parlement, la moitié des députés n'en voulait pas. M. Briand le sait, il le dit, il reconnaît que c'était une œuvre difficile, dangereuse, qui pouvait, qui devait, en troublant toutes les habitudes, en blessant toutes les consciences, agiter profondément la nation, il sent, il avoue presque, qu'en voulant donner à la religion catholique, sans l'assentiment du Pape, un statut nouveau, on allait se heurter à l'impossible, et il dit : « Nous n'avions plus d'ambassade auprès du Vatican et, par conséquent, il nous était impossible de négocier une dénonciation du Concordat. » Par conséquent ! il faut répéter ce mot d'une superbe inconscience. Ainsi volontairement, brutalement, à la faveur d'un « mensonge historique », on a tourné le dos au Pape, claqué derrière soi toutes les portes par où on aurait encore pu l'aborder, verrouillé toutes les issues par lesquelles on aurait pu s'échapper de l'impasse où, traîtreusement, les ennemis de l'Église avaient poussé la France, et, après cela, c'est le Pape qui est responsable du conflit ! c'est nous qui, parce que nous ne voulons pas être catholiques sans le Pape, n'avons pas le « souci de la religion ! »

*
* *

Quoi ! M. Briand rassemble aujourd'hui toutes les ressources de son esprit pour essayer de démontrer que la loi de Séparation n'est pas contraire à la constitution

de l'Église ; il invoque les jurisconsultes catholiques ! « La loi de 1905 ne parle pas de l'évêque, mais elle le rend omnipotent ». Ah ! je ne suis pas jurisconsulte, mais j'ai des souvenirs politiques très nets et très présents : je vois encore M. Bienvenu-Martin au moment de la discussion de l'article 4, pris entre les menaces des radicaux et les sommations de M. Ribot, embarrassé, ne sachant que répondre ; et quand enfin il eut balbutié le nom de l'évêque, j'entends encore les cris de colère, et « l'accord socialo-papalin » de M. Clemenceau, et M. Jaurès, vainqueur, s'écriant pour justifier son triomphe : « C'est nous qui sommes les adversaires les plus efficaces de l'Église catholique ! »

L'article 8 est sorti de là, l'article 8 que M. Briand nous montre aujourd'hui comme une arme forgée tout exprès pour nos propres mains ! il est sorti de là, avec la suprématie du Conseil d'État, avec les « circonstances de fait » d'après lesquelles il devra juger ; il est sorti de là, comme la revanche victorieuse et acclamée du parti radical.

Au Sénat, le rapporteur, le président de la Commission eurent bien soin de le consacrer. « L'avis de l'évêque sera un des éléments du jugement ! » Il ne sera que cela.

Voilà son omnipotence : et comment pourrait-elle exister en fait, quand il s'agit d'associations où, aux termes de la loi, l'assemblée générale est souveraine ? M. Briand ose reprocher au Pape de n'avoir pas voulu les associations canoniques ! il jure qu'elles eussent été légales ! Mais sur quel texte de la loi de Séparation, eût-il donc appuyé cette légalité ? L'omnipotence de l'évêque, c'eût été la négation même de la loi.

Oh ! je crois bien qu'au moment où se discutait

l'article 4, M. Briand qui, déjà, commençait à sentir le poids de son fardeau et l'étendue de sa responsabilité, eût mieux aimé s'en tenir à cet article, que lui avait donné notre honnête et loyal désir de la paix religieuse ; je crois surtout qu'aujourd'hui il voudrait qu'il n'y en eût pas d'autre, et je me souviens de quel ton il apostrophait ses amis, les adjurant de ne pas faire de la Séparation, « une gifle sur la face de l'Église. »

Mais la gifle a été donnée, elle demeure là, injurieuse et cuisante, et c'est nous qu'on accuse de l'irrémédiable discorde !

*
* *

Les espérances de schisme, cela est entendu, à l'heure présente, personne ne veut plus les avouer ! M. Briand les répudie avec indignation ; il n'a pas contre les cultuelles de fantaisie, contre les prêtres en révolte, de paroles assez mordantes. Il n'en a pas d'assez dures contre les secrets calculs de certaines âmes protestantes. « La loi n'a pas été faite pour susciter une Église dans l'Église catholique. » Soit ! il faut louer ces tardifs désaveux. Mais alors que voulait dire M. Briand, quand il se vantait de vouloir donner à l'Église « la liberté la plus large, parce qu'elle serait pour elle l'adversaire le plus redoutable » ?

Que voulait dire M. Ferdinand Buisson quand il demandait que les biens de l'Église ne fussent pas attribués à un dogme représenté par une hiérarchie, mais à des groupements de citoyens libres ?

Que voulait dire M. Clemenceau quand il parlait, comme d'un avenir menaçant pour l'Église, « de l'inévitable rivalité des associations cultuelles », quand il annonçait aux catholiques que la loi nouvelle allait

les libérer de la discipline romaine et leur permettre « d'évoluer » en pleine indépendance, quand, ayant reproché à cette loi, qu'il votait « prisonnier de son parti », ses concessions trop nombreuses, il se consolait à cause de sa « partie destructive » ?

Qu'était-ce donc que tout cela, sinon l'appel au schisme, dont, avec l'article 8, le Conseil d'État devait être l'artisan ?

Il n'y a pas jusqu'à la police des cultes dont on ne veuille, maintenant, faire un privilège concédé par l'amour de la liberté à nos insatiables prétentions ! « Nous vous offrions de vous protéger, en vous surveillant, il est vrai ! mais si votre conscience ne vous reproche rien, en quoi la surveillance de l'État peut-elle vous inquiéter ? »

Je n'imagine pas qu'on puisse formuler, en un plus audacieux paradoxe, l'exercice de la tyrannie. M. Briand ignore-t-il que la conscience d'un prêtre catholique lui fait un devoir étroit de condamner l'école sans Dieu, et de rappeler aux fidèles l'obligation formelle d'envoyer leurs enfants à l'école chrétienne ?

Ignore-t-il que la conscience d'un prêtre catholique lui fait un devoir étroit de condamner la loi du divorce et d'avertir les fidèles qu'ils n'ont pas le droit d'en user ?

Peut-il déclarer que jamais un prêtre catholique ne sera, en vertu des articles sur la police des cultes, poursuivi pour avoir, en accomplissant l'un ou l'autre de ces devoirs, attaqué une loi de l'État ? S'il ne le peut pas, que signifie cette apologie de la liberté mise en surveillance ?

On a donc tout oublié, tout et jusqu'à la parole de M. Tillaye au Sénat : « Voilà votre loi ! je la repousse du pied ! »

*
* *

Oui, on a tout oublié : et la guerre de vingt-cinq ans, et l'athéisme proclamé comme la loi fondamentale de la nation, établi dans les chaires publiques et dans toute la législation, et l'enseignement chrétien détruit d'un bout à l'autre du pays, et les écoles fermées brutalement au mépris des engagements les plus solennels, et les Congrégations dépouillées, les couvents violés, les religieux dispersés, les Sœurs jetées misérables sur tous les chemins de l'exil, et Dieu chassé du lit des mourants et le Christ arraché des prétoires et des carrefours !

On a tout oublié, et c'est avec ce lourd passé de persécution, de haine et de violence, c'est au lendemain du jour où, dans une sorte d'ivresse impie, qu'aucun peuple du monde n'a connue, un ministre a, parmi les acclamations, glorifié l'œuvre d'irréligion, accomplie dans ce quart de siècle, c'est alors que le même homme qui, il y a deux mois, affirmait officiellement la nécessité pour la République d'en finir « avec les mensonges confessionnels », satisfait aujourd'hui d'avoir distingué l'irréligion et l'a-religion, vient aujourd'hui parler aux catholiques de paix et de concorde, et s'étonner que la loi de Séparation, couronnement prémédité de cette guerre sans merci, ne leur paraisse pas, sur sa parole, une loi de liberté !

Ah ! le ton a changé. A pied d'œuvre on connaît enfin la folie de l'aventure ! Et, alors, le langage se fait souple et insinuant. Qui donc appelait nos évêques et nos prêtres des fonctionnaires de l'étranger ? N'était-ce pas M. Clemenceau, président du conseil des ministres !

Qui donc accusait le Pape d'être soumis à l'influence des puissances étrangères ? N'était-ce pas la déclaration ministérielle de lundi dernier ?

M. Briand a oublié cela, comme le reste ! Il a oublié qu'il y a trois jours, un de ses amis, en pleine Chambre, nous criait : « Vous êtes les sujets du Pape allemand ! » Il a oublié que tous les matins, les journaux qui applaudissent à son œuvre, insultent « Sarto, le chef des sorciers ! » A cette heure, il n'est plus question de cela : le Pape « n'est étranger en aucun pays, il est incorporé avec vous, il est parmi vous ; c'est une grande autorité morale » ; et, déjà, dans les couloirs, des voix officieuses nous murmurent aux oreilles : « C'est le premier pas vers Rome ! »

Je veux bien le croire. Mais une trop longue expérience m'a désabusé des paroles. Je demande des actes et des garanties.

*
* *

Car, enfin, que nous offre-t-on ? De nous laisser dans nos églises, qui nous appartiennent, et dont on sait bien qu'il serait impossible de nous chasser : c'est ce qu'on appelle une concession. M. Briand, il est vrai, y avait au premier moment apporté un correctif. Les fidèles pourraient entrer dans l'église, mais si un prêtre y célébrait la messe, il commettrait un délit ! Il a renoncé à ce libéralisme : c'était seulement, comme il l'a expliqué à la Chambre, pour faire causer les journalistes. Mais alors quelle est sa solution ? Quel droit nous reconnaît-il ?

Pas même les restes d'un prétendu droit commun, dont on nous a dépossédés violemment en fermant,

malgré lui, nos écoles et nos couvents, en chassant nos religieux et en confisquant leurs biens ! Pas même la liberté d'user, pour notre culte, de la loi d'association dont nul n'a cependant le pouvoir de nous exclure !

Non ! il nous offre, comme une grâce, la loi sur les réunions publiques, dont, si nous le voulons, la jouissance nous appartient déjà sans qu'il soit besoin, pour nous l'octroyer, du bon plaisir ministériel ; il nous l'offre à la condition que nous en userons bien sagement, le gouvernement étant prêt, si nous lui paraissons trop entreprenants, à nous faire sentir toute la force de son bras. Il nous offre cela sérieusement, en ajoutant que, si ce régime ne nous satisfait pas, c'est que nous sommes donc indignes de la liberté.

Quoi encore ? On nous promet de laisser les églises ouvertes jusqu'à la date du 11 décembre 1907, après laquelle elles pourront être désaffectées par décret quand M. le ministre le jugera nécessaire ; et c'est précisément le texte de la loi que nous repoussons comme une odieuse profanation. On nous promet de garder sous séquestre les biens des paroisses jusqu'à cette même date, après laquelle on les distribuera aux communes qui se débrouilleront dans le « nid de vipères » où les jettera la largesse gouvernementale : et c'est encore justement le texte de la loi que nous flétrissons comme une indigne spoliation.

Un seul point restait douteux : c'était l'emploi des sommes données aux paroisses pour les fondations de messes, dépôt sacré que l'image auguste de la mort devait garder de toute atteinte. M. Briand y a beaucoup réfléchi et il a décidé… que les conseils de Fabrique n'existant plus, les associations cultuelles ne se constituant pas, les messes ne seraient pas dites, la volonté

des morts serait méconnue, et que leurs héritiers ne pourraient même pas demander la révocation du contrat. C'est une variante de la fameuse théorie des biens sans maître : je vous tue, vous n'existez plus, donc vos biens ne sont à personne, donc ils sont à moi. Mais l'application faite aux morts est une odieuse nouveauté.

Ayant donné, de son libéralisme, ce dernier témoignage, M. Briand s'est tourné vers nous et il a dit : « Ce ne sera pas la moindre responsabilité qui pèsera sur la conscience catholique. » Un instant plus tôt, il avait reconnu notre droit absolu de ne pas former d'associations cultuelles. Tout l'artifice du système éclate ici : nous sommes libres, mais si nous usons de la liberté, on nous dépouille et on dépouille nos morts. La loi de Séparation est là, tout entière.

Voilà les offres de M. Briand. Je ne trouve pas que ce soit assez pour me rassurer. Bien qu'en termes galants ces concessions nous soient faites, j'attends autre chose. M. Waldeck-Rousseau parlait aussi très éloquemment, et il avait promis bien plus que M. Briand ; mais, voyant venir l'orage que faisait monter à l'horizon son renom de modération, il abandonna volontairement le terrain qu'il avait labouré. M. Combes prit de ses mains la charrue : on sait ce qu'il en fit.

M. Briand semble un laboureur de la même espèce : « J'ai tracé mon sillon dit-il : s'il doit y pousser des ronces et des orties, c'est par un autre que sera faite la récolte. »

Nous sommes avertis : les ronces déjà se lèvent épaisses et douloureuses dans le sillon de M. Briand. J'ai peur de la récolte et je me garde contre elle.

II

Hier, au terme du grand débat qui, depuis huit jours, tient la Chambre attentive et le pays en suspens, M. le ministre des cultes a prononcé des paroles qui m'ont secoué d'une émotion encore vibrante : je n'ai aucune peine, aucun embarras à l'avouer et je veux dire pourquoi.

M. Briand m'a mis en cause, en termes d'une haute courtoisie ; il a voulu me charger d'une responsabilité que je n'accepte pas. Je le remercie de la forme qu'il a donnée à son accusation, mais, cette accusation, je la repousse de toutes mes forces ; et si je tiens à le faire, quoi qu'il ne s'agisse ici que d'un incident, secondaire en apparence, ce n'est pas seulement parce que j'y suis personnellement intéressé, mais parce que, dans l'imputation qui m'a, hier, directement visé, se révèle une fois de plus l'effort entrepris, depuis le commencement de la discussion, par le ministre des cultes, pour rejeter sur les catholiques la responsabilité de la crise redoutable où la France est engagée.

M. Briand m'a dit, parlant de cet article 8 qui est une des raisons, non pas la seule, mais une des principales, pour lesquelles la loi de séparation est inacceptable, de cet article 8 qui est, en fait, et quoi qu'on en veuille dire aujourd'hui, la négation de la hiérarchie catholique, M. Briand m'a dit : « C'est vous qui en êtes responsable ! il est sorti d'un article de vous, d'un cri de triomphe, jailli de votre plume, au lende-

main du vote de l'article 4... Vous avez écrit le lendemain : « La Séparation est morte. »

*
* *

Oui, j'ai écrit cet article[1], je viens de le relire, je n'ai pas un mot à retrancher : oui, le jour où M. Ribot arracha à M. Bienvenu-Martin la parole embarrassée, formelle cependant, qui consacrait l'autorité épiscopale, le jour où M. Briand, alors soutenu par M. Jaurès, rompit très courageusement avec ses amis dans un discours qui, pour la première fois, laissa paraître en lui la claire vue du péril créé par la Séparation, ce jour-là, oui, la Séparation était morte. On entendait courir sur tous les bancs des radicaux des clameurs irritées : « Gardons le Concordat. nous aimons mieux le Concordat. »

Des mots irréparables se croisaient. M. Jaurès criait à M. Pelletan : « Vous êtes le schisme perpétuel. » M. Pelletan répliquait : « Je ne connaissais pas encore votre côté pontifical ! » et il descendait de la tribune en annonçant toutes les imprécations qu'il allait le lendemain répandre dans la *Dépêche de Toulouse*.

M. Clemenceau, dans l'*Aurore*, d'un mot tranchant, coupait les ponts : « C'est l'accord socialo-papalin ! » Ce matin-là, on eût peut-être surpris M. Briand, si on lui eût dit que dix-huit mois plus tard, il serait le ministre des cultes de M. Clemenceau, qu'il répèterait, qu'il accentuerait ses paroles de respect pour la hiérarchie catholique, et que M. Clemenceau, président du

1. V. *Contre la Séparation : de la rupture à la condamnation.* (Poussielgue, éditeur, 2e édition), pp. 213-220.

conseil, immobile à son banc, le laisserait dire, sans protester.

M. Ferdinand Buisson, président de la commission, se séparait de son rapporteur et, immédiatement après le vote de l'article 4, sans sortir de la salle, il formulait les amendements que lui suggérait déjà sa haine ingénieuse.

Les vacances de Pâques commencèrent : pendant un mois, la presse retentit des colères, des cris de vengeance des radicaux. A la rentrée, l'article 8 était prêt. M. Briand l'a subi. Il est aujourd'hui sur ses épaules comme la tunique empoisonnée.

En vain, il voudrait s'en dépouiller pour la jeter sur les nôtres, il n'y parviendra pas. Le jour où fut voté l'article 8, ce ne fut pas la Séparation qui ressuscita : ce fut la constitution civile de l'Église qui fut proclamée. Voilà l'histoire.

*
* *

Ce n'est pas moi qui le dis : c'est un radical-socialiste, c'est M. Puech, dans le discours qu'il a prononcé lundi soir. Il a fait un très saisissant parallèle entre l'assemblée de 1791 et celle de 1905 : « L'Assemblée Constituante aussi, disait-il, protestait de ses bonnes intentions : elle affirmait qu'elle ne voulait toucher ni au dogme, ni à la liturgie. » Il rappelait Camille Desmoulins, s'écriant à propos des prêtres réfractaires : « S'ils s'accrochent à leurs chaires, gardez-vous bien de les en arracher, de peur de déchirer leur tunique de lin ! » Puis il montrait les trois assemblées de la Révolution, poussées cependant par la logique aux mesures rigoureuses et violentes : « D'où vient cela? disait-il...

C'est que l'Assemblée Constituante avait cru qu'en respectant le dogme et la liturgie, elle pouvait toucher à la discipline et à la hiérarchie... Ne sommes-nous pas tombés dans les mêmes défauts ? Dans l'article 4, nous n'avons pas fait de brèche à la hiérarchie catholique... Mais ce beau zèle d'orthodoxie se calma bien vite et, dans l'article relatif à la constitution des associations cultuelles, on substitua au principe monarchique de l'Église, le principe démocratique de nos sociétés modernes... »

M. Puech a raison. L'année dernière, je le disais au congrès de l'*Action libérale* : « L'analogie est douloureusement frappante entre la constitution civile du clergé et la loi de Séparation : toutes les deux ont voulu, pour asservir l'Église, la laïciser, l'une par l'élection des évêques et des curés, l'autre par l'organisation des associations cultuelles. » M. Piou l'a dit aussi dans son magnifique discours de lundi : « Qu'est-ce que votre œuvre ? tout simplement la laïcisation de l'Église, ou plutôt la sécularisation de la religion.

Ah ! cette laïcisation, cette invitation au schisme, M. Briand se défend avec une chaleur émouvante de l'avoir voulue. Il dit : « C'est un grand malheur qu'un homme ne puisse pas faire croire facilement à ses adversaires qu'il est sincère : et moi, j'avais tout fait pour vous convaincre. »

*
* *

Il n'y a pas un homme public, ayant fait la rude expérience de l'injustice des partis, qui ne comprenne, qui ne sente la vérité de cette parole, et qui n'en soit ému. Nous pourrons en invoquer le souvenir, quand

on nous accusera d'envelopper des pensées politiques dans les alarmes de notre foi, de dissimuler des complots sous les résistances de nos consciences.

Mais ce n'est pas ici une question de sincérité : c'est une question de fait. M. Briand, peu à peu, pas à pas, est entré sur un terrain qu'il ignorait : il y a fait des découvertes ; pressé par l'évidence, il commence à reconnaître aujourd'hui qu'il n'y a, pour les catholiques, d'organisation du culte acceptable, que si elle est conforme aux principes de l'Église, aux règles de sa hiérarchie. Quand il le verra pleinement, la sincérité, la droiture l'obligeront à avouer le vice radical d'une loi religieuse faite sans le Pape et contre lui ; elles l'obligeront, s'il en est temps encore, à la débarrasser de ce vice d'origine.

Jusque-là, quels que soient les regrets, quelles que soient les intentions présentes, les paroles subsistent. Ce ne sont pas seulement celles de M. Clemenceau, dont il faut pourtant bien que M. Briand soit aujourd'hui solidaire. M. Clemenceau disait au Sénat, dans le discours passionné qu'il prononça au sujet de la loi de Séparation : « En faisant cette loi, nous aurons fait un pas vers la délivrance de l'étranger. Nous ne serons délivrés de Rome que pour une part, nous continuerons donc à lutter pour achever cette délivrance. » La délivrance de Rome ! M. Briand croit-il, sincèrement, que ce ne soit pas l'appel au schisme ?

Mais lui-même, a-t-il oublié ses propres paroles, quand, à propos de l'article 8 et de ses « circonstances de fait », qu'il s'étonnait, qu'il s'indignait presque hier de me voir invoquer comme la marque de l'arbitraire gouvernemental, il disait à la Chambre : « Il ne suffit pas d'un certificat d'évêque pour obliger le Conseil

d'État à s'incliner... Il aura à rechercher, en interprétant toutes les circonstances de fait, si les dires de l'évêque sont eux-mêmes conformes aux règles de l'organisation générale du culte ? »

A-t-il oublié le cas de ce curé du diocèse de Bordeaux, révolté contre son évêque, que M. Pelletan lui avait opposé ? Qu'a-t-il répondu : « Je réponds à mon ami Pelletan que demain, en régime de Séparation, le curé Roucaud serait pleinement à l'abri de l'arbitraire de son évêque... L'association formée par lui, groupée par lui, a toute qualité pour l'attribution des biens. »

Si ce n'est pas l'encouragement au schisme, la loi mise au service du schisme, qu'est-ce que c'est ? « J'avais tout fait pour vous convaincre ! » a dit M. Briand. Voilà ce qu'il avait fait.

*
* *

Mais la loi de Séparation n'est pas seulement dans l'article 8 : elle est dans ceux qui organisent la spoliation de l'Église, la confiscation immédiate des biens antérieurs au Concordat, la confiscation éventuelle des autres, et leur affectation à des œuvres où l'idée chrétienne n'aura plus aucune part ; elle est dans la mainmise sur les églises, sur les presbytères, sur les évêchés, sur les séminaires ; elle est dans la faculté d'enlever, par décret, au culte catholique, les églises bâties, meublées, ornées par les fidèles. Ah ! cette fermeture des églises, c'est aujourd'hui le cauchemar qu'on veut, à tout prix, écarter. Fermer Lourdes, fermer le Sacré-Cœur de Montmartre ! M. Briand ne le veut pas : il les mettra seulement sous séquestre. Ce sera « la méthode la plus conforme aux intérêts de la République ! »

Mais enfin, c'est la loi, et si demain M. Briand, lassé ou contraint, cède la place à un autre, qui aura une autre méthode, qui jugera autrement des intérêts de la République, que restera-t-il ? La loi.

Allons plus au fond ! M. Briand m'a dit hier : « Ah ! monsieur de Mun, votre pensée, votre opinion n'a pas varié... Vous considériez que la Séparation serait un désastre, de quelque manière qu'elle fût faite, pour l'Église et pour le pays. »

Oui, cela est vrai. Je l'ai cru, je le crois encore, je le crois plus que jamais après cette discussion de huit jours, au lendemain de laquelle les textes sont plus confus, les interprétations plus incertaines qu'ils ne l'étaient la veille, d'où les consciences sont sorties plus oppressées, les esprits plus troublés qu'ils ne l'avaient jamais été.

M. Jaurès disait hier : « Toute la vie morale et politique est suspendue au drame de la Séparation : nous ne parlons plus que de cela, nous ne discutons plus que de cela, la plupart des familles ne se préoccupent plus que de cela. »

Il avait raison. Voilà en quel état, avant même que n'ait sonné la terrible échéance, la Séparation a jeté ce pays : voilà le premier effet de la criminelle folie qui a conduit des hommes, suggestionnés par les passions, dominés par la peur, ou entraînés par l'illusion, à bouleverser toute la vie religieuse de la nation.

Oui, j'ai cru que cette entreprise était funeste, funeste pour ma patrie, funeste pour ma foi ; oui, avec les armes qui restaient entre mes mains, j'ai combattu sans trêve, depuis deux ans, pour conjurer cette folie, pour en détourner mes adversaires, pour en éloigner mes amis, pour crier à tous qu'elle conduisait inévita-

blement le pays à d'irrémédiables discordes, la religion à de douloureuses, à de terribles épreuves.

Cette responsabilité-là, je l'accepte, je la revendique : ma conscience ne serait pas tranquille, si je ne l'avais pas prise.

Et maintenant, à la veille du jour où va se consommer l'irréparable rupture, à l'heure où tous, amis et ennemis, croyants et incroyants, gouvernants et gouvernés, vont faire dans le sombre inconnu la chute redoutée, à cette heure, je l'avoue, l'angoisse de mon cœur met des larmes dans mes yeux.

Je vois passer, dans un tragique défilé, l'histoire que j'ai vécue, et dans leur lamentable grandeur, toutes les victimes qu'elle a faites, défendues jusqu'au bout par nos bras impuissants : je vois tout ce que j'ai aimé, tout ce que j'ai servi, vaincu, humilié, foulé aux pieds, la France découronnée de l'auréole chrétienne que les siècles avaient mise à son front, livrée par l'impiété triomphante à tous les hasards des passions !

Et moi, qui n'ai plus les longs espoirs, je suis tenté dans ces heures amères par la plainte illustre du vieux Lusignan :

> Mon Dieu ! j'ai combattu *quarante* ans pour ta gloire ;
> J'ai vu tomber ton temple et périr ta mémoire !

M. Briand croira-t-il qu'en cet état d'âme, je sois resté insensible à l'adjuration qu'il nous a adressée hier, en terminant son discours ?

*
* *

Non, elle m'a profondément remué et mon émotion s'est doublée de mon silence forcé.

Ah ! nous n'en étions plus, hier, aux mauvais Français, aux mauvais citoyens que M. Clemenceau dénonçait, il y a un mois, à ses auditeurs de Vendée. C'est parce que nous sommes de bons Français que M. Briand nous adjurait ! Il nous adjurait de quoi?

D'aller à Rome porter des conseils de conciliation, supplier le Pape de lever son interdit, d'accepter enfin la loi qu'il a condamnée.

Mais pour une telle démarche, quelle garantie emporterions-nous?

Des discours éloquents, des paroles qui ont cherché à se faire respectueuses et modérées ! des interprétations variables et sur lesquelles l'entente n'a pu s'établir que dans un effort momentané de discipline politique ! celle de M. Allard ou celle de M. Dumont, celle de M. Jaurès ou celle de M. Briand? personne n'a pu, personne ne pourrait nous le dire.

Cependant, ces discours conciliants, ils avaient une préface : M. Clemenceau l'avait écrite à La Roche-sur-Yon et à Draguignan, et M. Clemenceau, laissant à son lieutenant la charge et l'honneur du combat, écoutait silencieux et maître du lendemain, la solennelle adjuration. Qu'en pensait-il?

Le discours de M. Briand avait eu cette préface et il a eu une conclusion : ce fut l'ordre du jour, voté par 391 députés, qui ordonne au gouvernement « l'application intégrale de la loi de Séparation. »

Voilà ce qu'on nous demande de porter à Rome. Pour moi, je le déclare sans hésiter, je récuse, et comme catholique et comme Français, une mission qui, à mes yeux, serait une injure envers le Pape et une trahison envers mon pays.

A mon tour, je m'adresse à M. Briand et je lui dis :

Vous avez mesuré, désormais, l'étendue du péril! Vous sentez le poids de votre responsabilité ! Vous savez, au fond de votre cœur, qu'en organisant le culte catholique sans entente avec le Pape, vous avez commis une faute, lourde de conséquences, et que, de cette faute, découlent toutes les difficultés qui nous étreignent ! Vous le savez, vous le laissez entendre, autant que vous le permet votre position en face de la Chambre ; vous essayez, par de souples interprétations, de réparer votre faute, mais vous ne pouvez ignorer que cela est insuffisant, que de tels intérêts ne se jouent pas sur des mots, sur des paroles fugitives et sur des gestes imprécis, qu'il faut, pour les rassurer, la stabilité des garanties légales.

Eh bien! ces garanties, en bon Français comme nous, qui voulez la paix comme nous, vous nous devez, vous devez à votre pays, vous vous devez à vous-même, de nous les donner par la loi. Vous avez, désormais, établi votre empire sur la Chambre : il vous reste à en user pour arrêter, tandis qu'il en est encore temps, le fléau déjà levé de la guerre religieuse. Vous le devez et vous le pouvez.

Hier, vous avez rappelé les avertissements de l'Encyclique et qu'elle nous commandait de nous servir de notre droit, sans violence et sans sédition.

Nul de nous, monsieur le ministre, n'oublie la parole du Pape ; nul ne la méconnaîtra. Mais la vôtre, vos amis l'écouteront-ils? Avez-vous entendu, le jour même où s'ouvrit la discussion, M. Allard vous dire, en face, à la tribune : « Quelle que soit l'interprétation que vous donniez à la loi, nous irons dans les campagnes dire aux maires libres-penseurs : nous vous invitons, forts de vos droits, la loi de 1905 en mains, à faire respecter

cette loi et à *expulser le prêtre de l'église et du presbytère.* »

Oui, vous l'avez entendu, nous aussi, tout le pays avec nous. Empêcherez-vous cela? Comment? Si vous ne l'empêchez pas, si vous ne pouvez l'empêcher, qui aura déchaîné la violence, provoqué la sédition? qui sera responsable?

*
* *

Je reste sur cette parole : elle exprime tout le problème de demain. M. Briand sait comment la paix peut être conservée à ce pays. Qu'il se hâte de mettre à profit le délai qu'il s'est donné! Jamais homme d'État ne vit sonner, pour lui, une heure plus décisive.

IX

L'EXPULSION DU CARDINAL[1]

Le coup est fait. Tout à l'heure, le cardinal Richard, cédant à la sommation brutale du gouvernement, a quitté l'archevêché. Il l'a quitté, porté en triomphe par les catholiques de Paris, qui traînaient sa voiture dételée, et formaient derrière lui, le long du boulevard des Invalides, couvert dans toute sa largeur de cette masse vivante, puis de la rue de Babylone, où elle s'engouffrait en rangs serrés, jusqu'à la maison de M. Denys Cochin, une escorte immense d'hommes et de femmes de tous les âges, de toutes les conditions, acclamant leur archevêque et criant leur foi en des chants ininterrompus. Aux fenêtres, les mains se tendaient avec des applaudissements, les mouchoirs s'agitaient, les têtes se découvraient : à la croisée des rues, un flot nouveau s'ajoutait à la foule ; les vivats, les chants chrétiens redoublaient d'ardeur et de passion.

Ce fut un spectacle magnifique, inoubliable, qui fit, de tous les yeux, jaillir des larmes et, de tous les cœurs, éclater des acclamations. Mais dans cette journée, il y eut une heure plus poignante encore.

Lorsque, dans le vestibule qui précède son salon, entre la double haie des curés de Paris, des sénateurs,

1. 18 décembre 1906.

des députés, suivi du coadjuteur, de l'évêque de Versailles, de ses vicaires généraux, de ses secrétaires, parut, au milieu d'un silence profond, porté sur un fauteuil, la tête inclinée par l'âge et la fatigue, et levant lentement la main pour bénir les spectateurs agenouillés, ce vieillard de quatre-vingt-sept ans, cardinal de la sainte Église romaine, archevêque de Paris, obligé, par l'ordre de M. Clemenceau, de quitter la maison, depuis trois quarts de siècle remplie des souvenirs de ses prédécesseurs, toute pleine encore du spectacle de ses vertus ; alors la colère et la douleur firent bondir les âmes, oppressées d'une inexprimable angoisse.

Voilà donc où nous en sommes ! à quel excès d'humiliation nous sommes tombés ! à quelle honte nous réduit la puissance occulte qui tient la France courbée sous sa tyrannie !

En plein Paris, au milieu des ivresses du plaisir et de la richesse, à deux pas de la fulgurante exhibition [1] qui, dans quelques heures, va répandre ses feux de joie, dans une ville qui vante la douceur de ses mœurs, qui se croit le centre de la civilisation et la patrie du bon goût, dans une ville enfin, et c'est le comble ! dont la population compte des milliers et des milliers de catholiques, un commissaire peut mettre sur le pavé un vieillard environné du respect universel, chef suprême du diocèse, prince de la cour pontificale, sans que tous les honnêtes gens, quelles que soient leurs croyances et leurs opinions, se lèvent dans un mouvement de dégoût et d'invincible protestation.

C'est légal, et cela suffit. Moi, je dis : parce que c'est légal, cela est doublement criminel.

1. Le Salon de l'Automobile, illuminé chaque soir avec un éclat magnifique.

Il y a trente-cinq ans, là, à travers ce vestibule, par ce même escalier, un autre archevêque fut ainsi jeté dehors : les gens de Raoul Rigault, procureur de la Commune, le traînaient à la Roquette où ils devaient l'assassiner.

Moins violent, le crime d'aujourd'hui est pire encore. Celui de 1871 fut commis par une bande d'insurgés, maîtres de Paris pour un jour, emportés par la folie sanglante d'une heure dramatique : celui-ci s'accomplit froidement par l'ordre d'un gouvernement régulier, qui commande à la France, qui traite avec les nations et qui agit au nom des lois. C'est par là qu'il est inexpiable.

*
* *

Depuis huit jours les plus aveugles, s'ils l'ont voulu, ont pu voir clair. La brutale expulsion de Mgr Montagnini, arrêté sous la plus futile des inculpations, comme complice d'un délit qu'aucun texte n'établit, et conduit à la frontière ainsi qu'un malfaiteur, le pillage des archives du Saint-Siège, saisies au mépris du droit des gens, livrées aux curiosités des policiers, aux indiscrétions de la presse, ont déchiré tous les voiles [1]. L'affront fait au Pape fut le signal et le symbole de la guerre ouverte contre les catholiques.

Maintenant, c'est d'un bout de la France à l'autre la répétition des mêmes violences. L'attentat d'aujourd'hui paraît plus odieux qu'aucun autre parce qu'il s'adresse à un cardinal, à un vieillard déjà brisé par la maladie.

1. 11 décembre 1906.

Mais, partout ce sont des scènes semblables. En rentrant chez moi je trouve un télégramme de Reims : « Les commissaires et les agents se sont présentés ce matin à l'improviste à l'archevêché ; les troupes garnissaient la place ; Monseigneur a été expulsé et jeté avce la plus grande brutalité dans une voiture avec ordre de le conduire à son nouveau domicile. »

L'histoire de France, tout entière, du haut de la Salle des Rois qui relie l'archevêché à la cathédrale, a contemplé cette injure.

Demain ce sera pire. Après les évêques, les curés seront, dans tous les villages, jetés hors de leurs pauvres maisons : la moitié d'entre eux pour le moins ne savent pas où ils coucheront le soir.

Partout, les séminaristes courent les rues, déménageant en hâte leurs lits et leurs couvertures, pour gagner les abris de passage où ils vont essayer de continuer leurs études, en attendant que la rude main du recruteur les pousse à la caserne.

Voilà le spectacle qu'offre la France à l'heure présente. Et je n'en trace ici que les plus larges traits ! Sait-on ce qui se cache dans le secret de toutes ces âmes ? Sait-on de quelles douleurs intimes, de quelles tristesses amères elles sont angoissées, de quels soucis affreux elles sont tourmentées ? J'ai reçu d'atroces confidences, des lettres déchirantes ; j'ai entendu de vieux prêtres, les larmes aux yeux, se demander non pas seulement comment ils allaient vivre, mais comment ils continueraient à soulager les misères qui, chaque jour, frappent à leur porte. C'est ce que M. Briand appelle le régime de la liberté : et c'est cette œuvre abominable que salue de ses applaudissements la Franc-Maçonnerie internationale !

Ah ! tout à l'heure, pendant que je suivais, le cœur bouleversé, la voiture du cardinal, je me souvenais de ce discours du 10 novembre, où, le ministre des cultes, avec des gestes attendris et des paroles de miel, protestait de ses désirs pacifiques et nous adjurait d'aller à Rome en porter l'assurance. Je me souvenais de mon émotion, du trouble de mon âme, que, le lendemain, j'avouais publiquement ; et aussi du refus que j'opposais à l'offre trompeuse d'une paix sans garantie.

La paix, la voilà ! On en a vu passer l'image sur le boulevard des Invalides ; c'était un vieillard auguste, vêtu de rouge, chassé par les agents de M. Clemenceau, à la requête de M. Briand, et protégé contre eux par la piété de la foule chrétienne.

*
* *

Cette fois, je pense, c'est bien fini. Tout le monde comprendra, et on ne nous parlera plus d'impossibles conciliations. M. Briand est au bout de ses habiletés : un mois y a suffi.

Déjà, au lendemain de son discours, les inventaires en avaient donné un premier commentaire : et les portes défoncées des églises de France servent encore d'illustration aux lambeaux de la prose ministérielle qui pendent à côté d'elles.

Cependant, comme dociles à la parole du Pape, les curés, partout, avaient recommandé le calme et empêché la violence, comme, dans la rapide exécution de l'ensemble, les brutalités commises — et j'en sais beaucoup d'abominables — avaient passé sans trop de bruit, même après cela M. Briand comptait, pour l'accommodement si longtemps cherché, sur un piège

nouveau. Ce fut le coup de la déclaration inventée par la circulaire du 4 décembre. Une déclaration ! pas davantage, moyennant quoi le curé, toléré dans son église, sans droit et sans autorité, aurait eu la liberté provisoire d'y célébrer la messe : pendant ce temps-là, la destruction des séminaires, savamment préparée par la même circulaire, eût tout doucement tari le recrutement du clergé et bientôt rendu le culte impossible : ainsi eût été consommée par la ruse la destruction de cette Église que, toute démantelée qu'elle est, on n'avait pu prendre d'assaut.

La clairvoyante fermeté de Pie X a déjoué ces calculs. Alors on a vu commencer la ridicule campagne des contraventions contre les prêtres coupables d'avoir usé, pour y célébrer le culte, des églises ouvertes aux fidèles, avec les messes surveillées par les pauvres agents, cachés dans l'ombre des piliers, honteux de leur rôle, et les procès-verbaux où gravement les malheureux racontent que le prêtre, de temps en temps, adresse quelques mots aux assistants : « *Dominus vobiscum* » et « *Ite, missa est !* »

Au début, — et qui pourrait s'en étonner dans une crise pareille ? — il y avait eu quelque flottement, quelque incertitude : ce fut assez pour que dans le gouvernement on se reprit au rêve du schisme si longtemps escompté ! Après les cultuelles de M. des Houx, les déclarations des braves gens persuadés qu'ils vont sauver la liberté du culte !

Mais les déclarations se sont évanouies comme les cultuelles. Le bloc catholique, constitué depuis l'Encyclique, est apparu de nouveau, plus complet, plus solide que jamais.

Alors, les masques sont tombés, et derrière les paroles

doucereuses, on a vu paraître les persécuteurs. Maintenant, ils nous apportent un projet de loi nouveau qui va régler. pour de bon, ce qu'on appelle la Séparation de l'Église et de l'État, et dont M. Briand assure qu'il donne toute garantie à la liberté des catholiques.

J'ai entendu ce projet de loi, je l'ai lu et relu et mon opinion est faite. C'est une loi de colère : elle tient en deux mots : la spoliation complète, la confiscation absolue, et la jouissance des églises subordonnée au consentement arbitraire du préfet ou du maire, jusqu'à leur désaffectation toujours possible.

Voilà le régime qu'on nous offre en attendant la loi promise, déjà prête, et qu'on n'ose encore présenter, qui permettra de bannir les évêques et les prêtres comme agents de l'étranger. C'est toute l'histoire de 1792 qui recommence !

Le *Temps* trouve cela très bien, et assure qu'il ne faudrait pas moins que l'incorrigible intransigeance de certains catholiques, pour ne pas rendre hommage à l'esprit libéral de M. Clemenceau et de M. Briand. Soit ! mettons que nous sommes intransigeants.

J'ai médité là-dessus aujourd'hui sur le boulevard des Invalides, derrière la voiture où l'esprit libéral de M. Clemenceau avait jeté le cardinal, au milieu de la foule qui manifestait son intransigeance en chantant le *Credo*. La leçon de choses était assez belle et nous en verrons la suite.

M. Clemenceau, annonçant l'autre jour à la tribune son premier coup de canon, disait : « Nous avons les lois, les magistrats et la force publique. » Cela est vrai. Nous, nous avons notre conscience et notre droit. Attendons la fin.

X

HOMMAGE AUX CURÉS DE FRANCE[1]

Un homme, en France, tient en échec l'armée des persécuteurs.

La loi « du culte », comme ils disent, est votée, c'est entendu : chacun sait que la loi est la loi, qu'elle oblige tout le monde, et qu'elle sera intégralement appliquée. On l'a dit pendant un an de la loi de Séparation, qui ne le fut, qui ne le sera jamais.

Aujourd'hui, il n'est plus question de Séparation. Douze mois ont suffi pour en arriver là, entre la loi d'apostasie, louche entreprise de schisme et de servitude, cachée sous l'appât des richesses, et la loi de confiscation, brutal aveu de colère et d'impuissance, où la rage des tentateurs se venge par la spoliation.

De la Séparation, il ne reste qu'un brigandage légal.

Donc, c'est dit. L'Église de France n'a plus ni un sou ni un toit.

On a traîné dans la rue les évêques chargés d'ans et de labeurs : qu'ils aillent où ils pourront ! « Sous les ponts », crie la bande des hurleurs. On a jeté sur le pavé les pauvres curés dont la porte s'ouvrait à tous les misérables : pourquoi les plaindre? ce sont les « fonctionnaires de l'étranger » ! On a chassé de leurs

1. 3 janvier 1907.

retraites studieuses les jeunes gens, sainte réserve du sacerdoce : qu'importe ? « Des prêtres, il n'en faut plus » !

Les âges chrétiens avaient lentement accumulé, pour la prière et pour la charité, un lourd patrimoine ; les volontés de ceux qui ne sont plus protégeaient ce dépôt sacré. C'est le butin de guerre ; on le saisira pour le tourner contre les vaincus. M. Briand appelle cela l'organisation libérale du culte catholique !

Est-ce donc fini ? Non, cela commence. Les vainqueurs ont tout pris : ils s'installent dans les maisons, ils comptent l'argent. Pourquoi leur trouble et leur hésitation ? Pourquoi, dans la loi nouvelle, cet article obscur sur l'affectation des églises, après lequel nul ne peut dire si elles seront demain ouvertes ou fermées ? Pourquoi ces discours de M. Briand, toujours les mêmes, sous des formes diverses : « Ce n'est pas ma faute ! C'est la faute du Pape ! Ne l'écoutez pas, séparez-vous de lui ! Ayez confiance en moi ! » Pourquoi ? Est-ce que, sous leurs pas inquiets, dans les demeures envahies, les malheureux ont heurté de trop près l'image de ceux qu'ils avaient chassés ? Est-ce que l'argent des morts, l'argent des pauvres, déjà, leur brûle les doigts ? Non, ce n'est pas le remords qui les tourmente, c'est la peur.

Devant eux, se dresse une pauvre église de village, au portail discret, au clocher modeste, où tinte une cloche sans éclat. Là, chaque matin, un petit curé, humble et simple comme son église, monte à l'autel et offre le sacrifice auguste.

Tout à l'heure, on apportera devant lui la bière, couverte d'un lambeau noir, d'un paysan mort dans la chaumière prochaine ; les amis, les voisins lui feront

escorte : puis, un ouvrier des champs, une fille de la ferme viendront, entourés des compagnons de leur enfance, le prier de bénir la promesse qui les liera pour la vie : le soir, au fond de l'église, il versera l'eau du baptême sur le front d'un poupon, tenu dans les bras d'une bonne femme du bourg, et le carillon de la petite cloche appellera les gamins pour ramasser les dragées : demain, ce sera dimanche, et, sur la place, après la grand'messe, les anciens et les jeunes gens formeront entre eux des groupes joyeux ou graves : on écoutera les annonces, on parlera des affaires, de la terre, du commerce, de la pluie et du beau temps.

Cette église, cette place où passe toute la vie du village, c'est le cauchemar de M. Briand et de M. Clemenceau. Ce curé qui dit la messe, qui baptise, qui enterre et qui marie, tient en échec tous les persécuteurs.

*
* *

C'est à lui, tandis que monte vers l'avenir l'année nouvelle, sombre et menaçante, c'est à lui que songent, le cœur ému, tous les catholiques de France.

A-t-on fait le compte de ce que fut, pour lui, l'année qui s'en va, derrière l'horizon, avec sa trouble et douloureuse histoire? A-t-on mesuré ses angoisses, pesé ses souffrances?

D'abord les inventaires, avec leur traînée de sang, leurs visions de meurtres, leurs convois de prisonniers : il était là, le petit curé, sous le porche de son église prenant à témoin Dieu et les hommes ! Son regard s'est croisé, plein de larmes, avec ceux des soldats condamnés à l'odieuse besogne : jusqu'au fond de son âme ont résonné les coups de hache, qui frappaient les portes

sacrées, glas menaçant des profanations prochaines. Il a pleuré, il n'a pas faibli.

Puis, la débauche électorale est venue, avec sa ruée de calomnies et de corruptions, poussant aux urnes la foule inconsciente des dupes et le troupeau servile des complices. Il a vu les ennemis de son Dieu triomphants, et tout près de lui, dans la Loge maçonnique, où chaque jour il est dénoncé à la haine et au mépris, il a entendu leurs cris de joie : il a compris qu'ils iraient jusqu'au bout de leur victoire et qu'il serait, lui, le premier frappé, parce qu'il représente l'Église détestée, dont ils ont juré la ruine. Il a frémi, il n'a pas faibli.

Soudain, parmi les clameurs de ses ennemis, une voix a retenti haute et grave, celle du pilote qui conduit la barque, où le petit curé se tient ployé sur la manœuvre quotidienne,

Jour inoubliable ! La tempête grondait : des eaux traîtresses attiraient, par leur calme apparent, la barque en péril, prêtes à la porter, chargée de trésors et d'entraves, vers les mines flottantes semées sous sa marche alourdie. Le pilote s'est dressé, il a vu le danger, et, d'un geste superbe, rejetant les richesses avec les chaînes, hardiment il a poussé la barque dans l'inconnu plein d'orages.

Quatre mois ont passé : l'écho de cette voix fait encore vibrer les âmes, et trembler les colères. M. Briand se plaint, M. Clemenceau s'emporte ; tous les deux s'agitent, se retournent en tous sens, sur leur couche législative, avec des gestes tragiques et des cris éplorés. Quoi ! c'était donc cela, l'Église ! Le Pape, c'était cela !

Ils s'étaient crus si sûrs de les tenir par l'argent : « Frappez à la caisse, leur criaient chaque jour l'*Aurore*

et la *Lanterne:* frappez à la caisse et tout sera fini. » Ils comptaient si bien sur la capitulation pour entrer enfin dans la forteresse démantelée!

Quelle stupeur au lieu de la victoire attendue !

Ce fut pour le petit curé l'heure héroïque. Déçus dans leurs calculs, les maîtres du pouvoir espéraient encore dans les divisions, les défaillances et les trahisons ! Jadis, après la *Constitution civile* de 1791, il y avait eu tant de curés jureurs ! Est-ce que ceux d'aujourd'hui seraient plus fidèles ? Il y en avait un à Culey, un autre à Puimisson ; pourquoi pas d'autres ? Pourquoi pas tous ?

Alors, ce furent les tentations, les intrigues, les appels à la révolte, les objurgations au nom du devoir civique. On lança M. des Houx et les cultuelles du *Matin ;* on encouragea M. Decker-David et les cultuelles municipales. Pour le curé, c'était la vie de chaque jour, le pain quotidien qui était en jeu, c'était la persécution peut-être violente, l'amende, la prison qui le menaçaient. Il le savait, il n'a pas faibli.

Au lieu des déserteurs espérés, l'ennemi aperçut, en face de lui, une phalange de pauvres prêtres, les yeux tournés vers le Pape et vers leurs évêques, groupés derrière eux pour la garde de leurs autels, acceptant le dénuement, dévorant leurs angoisses, oubliant peut-être leurs vues personnelles, et, dans ce grand exemple d'obéissance volontaire, donnant, de l'indépendance de leurs cœurs, le plus fier et le plus éloquent témoignage.

M. Briand a cru les outrager en flétrissant leur « asservissement ». Glorieux « asservis » de la conscience, debout en face des esclaves de la haine, les

catholiques vous saluent de leur reconnaissante admiration !

Sur le seuil de votre église, vous apparaissez comme les gardiens de la liberté des âmes. Laissez faire les lois et les circulaires ! Laissez la ruse rôder autour de vous, les francs-maçons jouer la comédie de la déclaration, le gendarme dresser contravention à l'*Ite missa est*, le maire réclamer les clés de l'église où repose, sous votre garde, le Très Saint-Sacrement !

Ce sont des manœuvres pour vous pousser doucement hors de l'église, afin de pouvoir dire ensuite au peuple crédule que vous l'abandonnez par l'ordre du Pape. Pour vous en faire sortir, il faut qu'on vous arrache de l'autel !

*
* *

Voilà, pour le premier jour de l'année nouvelle, de bien austères paroles. Elles portent cependant avec elles tout un flot de confiante espérance.

Emportés par le tumulte quotidien, nous ne mesurons pas assez l'immense portée de la révolution morale qui s'accomplit sous nos yeux, plus profonde qu'aucune autre depuis un siècle.

Sans que rien, dans la vie publique, exubérante et luxueuse, se soit arrêté, tout un morceau de l'édifice national s'est écroulé d'un coup. C'était le plus ancien, le plus nécessaire à la communauté sociale, celui où, recueillies parmi les débris d'un long passé, s'abritaient depuis un siècle les croyances, les traditions, les coutumes de tout un peuple.

Cela s'est fait, sans secousse très violente, par le jeu automatique de la machine légale. Les pans de mur

sont encore debout : en apparence, rien n'est changé. Tout à l'heure, ils vont tomber comme une poussière ; alors on verra la catastrophe immense, le trou béant dans les mœurs et dans les habitudes.

Alors, à tous les yeux, paraîtra ce spectacle sans précédent, lentement machiné par trente ans de conjuration maçonnique, une société d'hommes, une réunion de familles, une communauté sociale où Dieu n'aura plus aucune place.

C'est une immense révolution, qui porte dans ses flancs le bouleversement de l'ordre social tout entier. Amis et ennemis de l'Église, tous le comprennent. Le monde entier assiste, frémissant, à l'horrible expérience. De toutes les parties du monde, les chrétiens encouragent, de leurs fraternelles effusions, leurs frères de France ; dans tous les pays, la Franc-Maçonnerie salue de ses transports la chute espérée de la grande nation catholique.

Laisserons-nous notre patrie sombrer dans cette apostasie ? Y a-t-il, en France, un de ces curés que je saluais tout à l'heure, y en a-t-il un seul qui, dans sa conscience sacerdotale, se résigne à cette barbarie, et lui abandonne tout ce peuple d'enfants de Dieu, ces frères que Jésus-Christ lui a confiés, que son évêque lui a donnés en garde ? Je suis bien sûr que non.

M. Jaurès, il y a deux mois, à la tribune de la Chambre, faisant paraître l'Église dans une audacieuse prosopopée, l'accusait de n'avoir plus foi dans son principe, de ne savoir plus parler aux hommes, de ne plus porter en elle le souffle de la vie.

Cette parole est restée dans mon cœur comme une cuisante injure ; je voudrais la faire lire à tous les curés de France. Elle ferait bondir leurs âmes comme

la mienne. M. Jaurès croit que l'Église ne peut trouver la vie que dans l'évolution des croyances et l'amoindrissement des dogmes. Le plus humble des prêtres de campagne en sait là-dessus plus que tous les philosophes. La vie de l'Église est dans la foi, pleine, entière et agissante. Montrer au peuple cette action de la foi et la lui faire par là respecter et aimer, voilà l'œuvre d'aujourd'hui.

Expulsés par la loi, les curés rentreront par le cœur ; jetés dans la misère, privés de tout, ils garderont ce qui ne peut leur être ravi, la puissance d'une âme apostolique. Chassés de l'Église, ils iront sur les chemins, dans les maisons, au chevet des malades, pour y porter le nom de Jésus. Séparés du peuple par la violence, ils iront le chercher partout où le rassemblent et l'agitent ses besoins, ses souffrances, ses intérêts.

Quand on leur demandera qui leur a donné, dans l'épreuve, cette vertu, ce courage, cette abnégation, ils diront que c'est l'Église catholique, leur mère, pour laquelle ils subissent la persécution et qui leur enseigne comment ils doivent s'en venger.

Alors, de ce contact entre l'âme sacerdotale et l'âme populaire, naîtra peu à peu la société nouvelle que nous ne voyons pas encore, mais qu'il faut préparer à travers l'obscurité du temps.

Une fois de plus, les persécuteurs de l'Église auront, sans le savoir, frayé le chemin de ses immortelles destinées, et ce sera la gloire des petits curés de France d'y avoir marché les premiers.

XI

DIEU PROTÈGE LA FRANCE ![1]

La Chambre est rentrée. Mon vénérable confrère M. Louis Passy a, comme à l'ouverture de cette funeste législature, profité de son éphémère dignité pour prononcer de sages et nobles paroles. En terminant, il a relevé, au nom de la France chrétienne, la vieille devise qui appelait sur elle la protection divine, et que vient d'effacer sur ses monnaies la haine des sectaires : ce fut une belle et opportune pensée.

La Chambre, ayant subi ce langage qu'elle ne peut plus comprendre, a levé la séance, incapable de fournir au président symbolique qu'on ne lui conteste plus le chiffre de voix nécessaire, incapable même, n'ayant pas encore toute prête une troisième loi du culte, de trouver quelque emploi à son activité. On essayera jeudi.

Dans les couloirs, cependant, passaient des rumeurs discrètes ; on causait dans les coins : on annonçait des surprises prochaines. Le Sénat n'aurait pas en vain esquissé des gestes irrités, ce ne serait point par hasard qu'hier, justement, M. Combes faisait savoir au public français, par la voie ordinaire, qu'étant le véritable auteur de la Séparation, ayant, d'ailleurs, pour les

1. 9 janvier 1907.

choses d'Église, une compétence professionnelle, et sachant comme il faut parler au Pape, il est le seul capable aujourd'hui de dénouer élégamment le nœud si fâcheusement embrouillé par ses successeurs.

Ces perspectives passionnent beaucoup de gens, et si je pouvais encore, après tant d'années de couloirs, m'étonner de quelque chose, ce serait assurément de voir, en l'état où nous sommes, d'excellents amis, conservateurs résolus, voire très bons catholiques, s'émouvoir à la pensée d'une crise ministérielle. On dirait même que, pour quelques-uns, M. Clemenceau garde une sorte de prestige. Le souvenir du 1er mai et l'image de Paris en état de siège les font rêver doucement : depuis, il s'est déclaré le « premier des flics » : c'est une forte parole et bien faite pour donner confiance. Il est vrai qu'en cette qualité, ses premiers exploits furent l'opération de police dont fut victime Mgr Montagnini, et la mémorable expulsion du cardinal Richard : on dit aussi que le prochain sera l'assaut de la basilique du Sacré-Cœur. Mais, tout de même, c'est un homme d'ordre !

S'il tombe, d'ailleurs, M. Briand va tomber avec lui ! et quand cet homme aimable, si souple et si habile, qui fait à la papauté tant d'avances indirectes, ne sera plus là, je vous le demande, que deviendra la religion ? Sans doute on laisse deviner ces choses plus qu'on n'ose les dire, mais elles tiennent toutes dans un mot décisif : « Vous aimez donc mieux revenir à M. Combes ? »

*
* *

Je l'avoue ingénument, cela m'est tout à fait égal : et cette parfaite indifférence vient de ce que j'envisage,

autrement peut-être que beaucoup de mes amis, le drame qui nous emporte tous dans l'irrésistible tourbillon de ses péripéties. Il ne s'agit pas ici d'une orientation de la politique, d'une question de personnes, de programme ou de méthode, mais d'une conjuration profonde, longuement, lentement préparée, dont l'objet précis est l'abolition du christianisme, et qui, servie par de persistantes illusions, par d'inconscientes complicités, victorieuse enfin, grâce à l'Affaire maudite, des résistances instinctives et spontanées, tient aujourd'hui sa proie qu'elle ne lâchera plus. Le drame est là, tout entier. Ceux qui ne l'aperçoivent pas ne savent rien, à mon avis, de la politique contemporaine.

Ce sera, pour l'histoire, un sujet de tragique méditation que le spectacle de ce pays riche et prospère, de cette société florissante et infatuée d'elle-même, qui assistent tranquillement à leur propre désorganisation. Le contraste est douloureusement saisissant entre l'apparence et la réalité. En dépit du désordre financier qui prépare méthodiquement la banqueroute future, l'activité commerciale et industrielle retrouve chez nous, comme dans le monde entier, une intensité nouvelle, la vie déborde, la science en multiplie, sous toutes les formes, les manifestations ; les automobiles couvrent les routes et remplissent les rues, il n'y a plus de distances ; bientôt l'air, à son tour, sera conquis comme la terre ; la pensée, la parole volent à travers l'espace ; la presse, à vil prix, communique à tous sa fièvre quotidienne ; le luxe éclate, les plaisirs abondent, les théâtres regorgent.

Cependant, au milieu de cette exubérance, un immense événement s'accomplit, dont l'incalculable portée demeure inaperçue. Toute la vie religieuse de

la nation est officiellement anéantie, toute l'organisation, sur laquelle elle reposait et qui s'appuyait sur les racines profondes d'un lointain passé, s'écroule à la fois. Pareille au chœur dans le drame antique, la clameur grandissante de la Révolution triomphante accompagne ce grand effondrement, et, d'un accent de jour en jour plus menaçant, en annonce les suites prochaines : après la religion, l'armée ; après les prêtres, les riches ; après Dieu, la patrie.

Dans cette catastrophe énorme, que pèsent les hommes ? M. Combes se vante, avec l'étroit orgueil du manœuvre dont les coups ont fait tomber un pan de muraille, quand il se glorifie d'être l'auteur véritable de la Séparation.

Il ne fut, en la préparant de sa main brutale, que l'instrument de la Révolution cosmopolite. Avant lui, Waldeck-Rousseau qui, pourtant, avait une autre envergure, ne put être davantage. Quand il vit trembler l'édifice dont il avait ébranlé les fondements, il s'éloigna, épouvanté de son œuvre, et, dans cet effroi, il mourut, comme Mirabeau, sachant que la maison tombait, et que les démolisseurs, qu'il y avait introduits, s'en disputeraient les ruines. Après M. Combes, nous avons vu M. Rouvier. Qu'a-t-il empêché ? Maître du pouvoir, à une heure où le péril extérieur lui donnait une singulière puissance, il a laissé, conscient de la folie qu'il couvrait de sa modération, s'accomplir le désastre ; il y a mis la main, il s'en est fait le complice volontaire. A présent, on parle de M. Briand : c'est présentement notre suprême espoir.

*
* *

Je crois bien qu'il est très surpris de voir à terre tous ses beaux plans de progressive destruction. Il croyait entrer, par persuasion, dans une place démantelée, y installer ses petits appareils de lente désorganisation et les laisser tout doucement faire leur œuvre ; et voilà qu'il trouve devant lui l'insaisissable résistance d'une force morale qu'il ignorait ; l'événement l'a pris au dépourvu : il voudrait bien enrayer, gagner du temps, conclure un armistice. Mais le mouvement est lancé, nul n'en est maître. Le dernier effort de M. Briand fut de nous vanter la bienveillance des maires radicaux et, déjà, de tous côtés, ils lui donnent la réplique. Le maire de Reims interdit la sonnerie des cloches, celui de Brest défend aux prêtres d'accompagner les morts au cimetière, un autre ne veut louer le presbytère au curé qu'à la condition de surveiller lui-même les catéchismes ; celui-ci donne l'église du village à une association schismastique, cet autre la livre à un prêtre interdit par son évêque ; si un conseil municipal veut disposer gratuitement du presbytère en faveur du curé, si un autre veut le louer pour un prix modique, le préfet intervient et met son veto. Que fait à cela M. Briand et qu'est-ce qu'il y peut ? Lui aussi n'est qu'un instrument. Toutes ses tentatives d'accommodement sont broyées dans l'engrenage de la machine qu'il a mise en action.

Or, ce n'est qu'un commencement. M. Aulard, professeur attitré de la « déchristianisation » révolutionnaire, rappelle, dans l'*Aurore*, aux entrepreneurs de Séparation, ce qu'elle fut au bon temps : « Presque

toutes les églises paroissiales avaient été désaffectées, les communes les employaient à des ouvrages profanes : à Paris, on avait mis au frais, sous les voûtes de Notre-Dame, les barriques de vin destinées aux volontaires. » En attendant, il demande au moins qu'en vertu de la loi, votée il y a quinze jours, la jouissance des églises soit laissée, par les maires, à tous les cultes à la fois.

Cela viendra, mais c'est de bien autre chose encore qu'il est question. M. Henry Bérenger déclare, dans l'*Action*, qu'il a « pleine confiance dans les municipalités pour débarrasser la France de toutes les religions et de toutes les théocraties. » Voilà le but.

M. Clemenceau est présentement l'exécuteur de ce grand attentat. C'est ce qu'il appelle libérer les consciences. Qu'importent alors ses gentillesses pour les « flics » et ses aptitudes pour le maintien de l'ordre public ? C'est son pouvoir qu'il défend, ce n'est pas la paix des citoyens : la Convention entendait aussi cette besogne.

*
* *

Donc je me soucie très peu qu'il y ait ou non une crise ministérielle, et que ce soit M. Clemenceau qui gouverne, ou M. Combes, ou même M. Briand.

Ce qui presse, c'est de faire comprendre à tout le monde la gravité du péril. Beaucoup l'ignorent encore ou refusent de la voir : on nous accuse, nous qui, chaque jour, essayons d'en montrer la terrible réalité, d'exagérer les choses, d'être emportés par la douleur de nos âmes et de tirer d'une situation troublée des alarmes trop vives. « Cela se tassera », nous dit-on ; c'est

la grande philosophie de ceux qui veulent avant tout que rien ne trouble leur repos.

Au vrai, je ne le souhaite pas : rien ne me semblerait plus triste que de voir « se tasser » l'apostasie du pays, et l'irréligion s'établir doucement dans les mœurs. Mais je ne crois pas à cette humiliation dernière. Nous sommes engagés dans une route obscure où personne ne peut plus s'arrêter.

Il est curieux qu'à l'heure actuelle, quels que soient les événements qui, chaque jour, éclairent le chemin où nous marchons d'un pas incertain, nous apercevions moins nettement qu'on ne le fait autour de nous, l'abîme où nous pousse la main de la Révolution : les difficultés secondaires, les dangers relatifs absorbent l'attention de ceux qu'emporte l'action quotidienne ; les autres, les indifférents, aiment mieux n'y pas penser. Au dehors, dans les pays voisins, on juge autrement : on a très bien vu ce qui est en cause, et que ce n'est pas une question politique intérieure, une simple querelle religieuse, un conflit ordinaire entre l'État et l'Église, mais l'effet redoutable de la lutte ouverte, dans le monde entier, entre le Christianisme et la Révolution.

On a compris que, derrière les grands mots de Séparation et d'organisation du culte, se dressait l'effort suprême du paganisme universel. C'est l'honneur de notre pays, le témoignage de sa force et du grand rôle qu'il remplit entre les nations, que rien de ce qui s'y fait ne les trouve indifférentes, et que les idées agitées dans son sein vont, au-delà des frontières et des océans, troubler les âmes.

Voilà l'explication de ces protestations inattendues, dont l'écho nous arrive de tous les pays, de l'Angle-

terre et des États-Unis, avec une force particulière. Combien de Français, s'ils voulaient lire en entier ces discours, y apprendraient à connaître mieux la conjuration qui a pris leur pays pour champ d'expérience !

Je n'en veux citer qu'une phrase, dont l'auteur, bien connu parmi nous, n'est point suspect d'hostilité contre la démocratie : c'est Mgr Ireland, archevêque de Saint-Paul. Il dit : « En réalité, de fait et d'intention, la guerre est engagée contre le christianisme sous toutes ses formes, contre la religion, quelle qu'elle soit, contre l'idée même de Dieu ! » Voilà la vérité.

Nous n'avons pas toujours été habitués, dans nos longues épreuves, à ces témoignages de solidarité des nations étrangères. La puissance de la foi catholique et de son unité éclate ici dans toute sa force. Elle a suffi pour ouvrir tous les yeux et rapprocher tous les cœurs.

C'est un fortifiant enseignement et que complète à merveille le bruit des applaudissements dont la franc-maçonnerie internationale salue partout la destruction de l'Église de France.

La question est nettement posée dans le monde entier et que peuvent signifier, dans une telle rencontre, les rivalités ministérielles et les intrigues de couloir ? Que signifient même les discussions que la Chambre voudra mettre à son ordre du jour ? Il n'y en a qu'une et qui reviendra sans cesse devant elle avec une tragique obsession.

C'est pourquoi elle a bien fait de lever si vite sa séance de rentrée : le président d'âge avait dit la seule parole qui fût en situation : « Dieu protège la France ! »

XII

SUR TOI, JE BATIRAI MON ÉGLISE[1]

C'était hier grande solennité dans ma paroisse, qui est sous le vocable de Saint-Pierre. On y célébrait l'antique fête de la « Chaire de Saint-Pierre à Rome », rétablie en 1558 par le pape Paul IV, afin d'opposer l'autorité de la liturgie aux efforts tentés par l'hérésie protestante, pour mettre en doute le séjour à Rome du prince des Apôtres.

Ces seuls mots sont pleins de vastes pensées. Ils éveillent la mémoire du grand fait historique sur lequel repose la constitution de l'Église catholique et qui sert de base à son unité.

Intoxiqués par le naturalisme qui remplit l'air autour de nous, trop souvent nous ignorons les beautés de notre religion et les émotions profondes qu'elle nous garde, admirable réconfort dans les heures douloureuses.

La Chaire de Saint-Pierre à Rome ! C'est, en un bref tableau, le résumé de cette filiation vingt fois séculaire, que, sans le vouloir, saluent en nous les ennemis de notre foi, quand ils prétendent nous flétrir du nom de « Romains », comme leurs pères croyaient outrager

1. 21 janvier 1907.

Louis XVI du nom de Capet, saluant ainsi dans le roi qu'ils frappaient de mort, il y a aujourd'hui même cent quatorze ans, les huit siècles de gloire dont la France était sortie.

Tout, ici, apparaît à la fois : l'immortel dialogue du Christ et de Pierre, fondement de notre foi, quand le Maître interrogeant ses disciples : « Qui dites-vous que je suis ? » Simon Pierre, le premier, s'écria : « Vous êtes le Christ, Fils du Dieu vivant », et qu'aussitôt Jésus lui répondit par la parole, victorieuse des âges : « Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église » ; puis, le mystérieux enchaînement des destinées promises à la cité maîtresse du monde, depuis le jour où, fort de la souveraine investiture, l'humble pêcheur de Galilée vint annoncer à la dominatrice des nations un empire nouveau, plus durable et plus étendu ; et, dans le grand tumulte du monde, parmi les révolutions violentes, les guerres sanglantes, les transformations des peuples, les déchirements de l'Église elle-même, la Chaire de Saint-Pierre à Rome, seule immuable, dont deux cent soixante-six Papes ont transmis à Pie X le lourd et glorieux héritage.

* * *

Le prédicateur avait déroulé, sous nos yeux, ces fastes magnifiques. Mgr Amette, coadjuteur de Paris, se leva de son siège, et, la mitre au front, la crosse en main, insignes du pouvoir qui lui vient de la succession apostolique, il répéta, d'une voix ardente et ferme, la profession de complète, joyeuse et indissoluble union avec le Siège de Pierre, que, la veille, venait d'adresser au Pape l'Épiscopat de France assemblé.

Il y eut, dans l'église comble, un frisson de surprise. Il sembla que l'évocation de l'illustre passé en eût fait, tout à coup, dans cet évêque parlant à son peuple, surgir la vivante image.

Debout, devant l'autel, la main tendue comme pour se relier, à travers l'espace, au Pontife romain, il paraissait la visible expression de l'impérissable unité.

Près de lui, se tenait le nouveau curé de la paroisse, M. l'abbé Sicard, dont les écrits retraçaient naguère, en de savants récits, le grand drame religieux qui détruisit, il y a cent quinze ans, l'Église de France, bientôt cependant relevée de sa ruine immense : quelques prêtres, en ces heures tragiques, avaient, pour conjurer la persécution sanglante, écrit une consécration de la France au Sacré-Cœur, et c'était l'acte, ainsi rédigé au pied des échafauds, que le coadjuteur de Paris avait lu au nom des Évêques, le dernier jour de leur assemblée.

Quels souvenirs ! Quels rapprochements ! Quelles méditations ! « Quelle consolation aux enfants de Dieu ! dit Bossuet ; quelle conviction de la vérité ! »

*
* *

Je rentrai dans cette émotion, et, sur ma table, je trouvai le dernier écrit de M. Combes, paru le même jour dans la *Correspondance républicaine*. Je n'aurais pu souhaiter à ma journée un meilleur épilogue. On eût dit une réplique, d'avance préparée, pour la grande scène qui venait d'agiter mon âme. Le clerc en révolte contre son Église est là tout entier. Sous les termes du mépris dont il essaye de couvrir sa déconvenue, on sent

filtrer la haine : obligé de confesser « la parfaite communauté de sentiments » du Pape et des évêques, il n'en peut prendre son parti : cette communauté l'irrite jusqu'à lui faire invoquer le patronage de M. Clemenceau, en reprenant à son compte la fameuse et outrageante parole sur les « fonctionnaires de l'étranger ». Ainsi, dans une même fureur, se confondent les frères ennemis.

> Par l'excès de leur haine, ils semblaient réunis
> Et prêts à s'égorger, ils paraissaient amis.

L'Église romaine, voilà ce que M. Combes ne peut endurer. Ce qu'il déteste, c'est cela ; ce qu'il a cru détruire, c'est cela. Habitué aux obscures rencontres des passions politiques, il ne comprend que les complicités serviles ou les abandons intéressés : le grand mystère de l'unité qui, malgré le temps et les hommes, soutient l'Église catholique, déroute son esprit ; qu'aujourd'hui, dépouillée de tout, hors la loi, sans titre officiel et sans droit reconnu, elle soit encore debout, plus compacte, plus unie que jamais, cette audace le met hors de lui. Une « Église nationale », séparée du Pape, étranglée par tous les maires de village, ligottée par une bonne loi de police, il s'en serait accommodé ! Ce rêve de tous les évadés du catholicisme hante le vieil homme d'Église. Son pamphlet n'est qu'un accès de schisme rentré.

Du reste, j'ai lu le morceau sans colère. M. Combes a rendu à notre cause, par ses précédentes confidences à la presse de Vienne[1], un trop signalé service pour que je lui garde rancune de ses mauvais propos.

1. Dans des articles publiés par la *Neue Freie Presse*.

Je n'entends pas seulement la savante réfutation, que ce docte théologien nous donna de tous les sophismes dont M. Briand nous accable depuis six mois : elle fut pourtant à souhait. Rien n'est resté de l'intransigeance du Pape, de ses perfides calculs, des suggestions de l'étranger, et même des cultuelles allemandes. Ce fut un beau travail.

M. Briand s'en est ému et je le comprends bien : du coup, voilà ses discours éventrés ! Il a donc couru, pour se défendre, après le correspondant de cette presse viennoise d'où nous vient, aujourd'hui, la lumière. Il s'est plaint amèrement du méchant coup de pied donné dans sa propre loi, déjà si malade. « Quoi ! la loi de M. Combes, meilleure que la mienne ! Si on peut dire ! Nous voulons assurément la même chose : mais moi j'y mettais les formes, tandis que lui !... Lisez plutôt le *Temps* qui le répète tous les soirs ! »

S'il était permis de rire en un tel sujet, il y aurait de quoi s'égayer au spectacle des deux plaideurs. Perrin Dandin manquait à la fête, qui eût donné à chacun une écaille : de l'une et l'autre loi, il ne reste guère davantage.

*
* *

Mais ce n'est point d'avoir mis en scène cet instructif apologue qu'il faut remercier M. Combes, c'est d'avoir nettement posé la question sur son vrai terrain, et clairement défini le conflit qui met aux prises l'Église et l'État dans notre pays. La *Lanterne* l'en loue très à propos. Cela, dit-elle, était « digne du grand ministre anticlérical et démocrate ». Pauvre M. Briand ! *Durus est hic sermo.*

Ah! il ne s'agit plus d'appels pathétiques à la concorde civique, ni de ces grands « coups de liberté », que nous promet le ministre des cultes : il ne s'agit plus des envolées de M. Jaurès vers le vaste océan où il conseille à l'Église de s'aventurer, en jetant le lest de sa discipline atrophiante et de ses dogmes épuisés !

La question est bien plus simple et bien plus claire. Depuis vingt-cinq ans, depuis « la rupture entre l'enseignement de l'Église et celui de l'État », l'école a battu en brèche « les légendes des religions », non pas seulement de la religion catholique, mais de toutes les religions : elle a travaillé à « dépouiller la nation de ses vieilles croyances » : elle est au but, elle se croit assurée d'avoir détruit dans l'âme populaire jusqu'au souvenir de son Dieu. L'heure est venue : il n'y a plus qu'à étouffer dans un dernier effort cette Église vaincue. La Séparation sera cet effort suprême.

M. Combes appelle cela, par un reste d'artifice, la lutte entre la Foi et la Raison. Il sait bien que l'antithèse est mensongère, car il se pique de philosophie. Il sait que l'usage de la raison est à la base de tout acte de foi, que, non seulement, la raison et la foi ne sont pas naturellement hostiles, mais qu'elles sont faites pour s'aimer et se prêter un mutuel secours. Il sait aussi que proclamer la raison souveraine au même titre que la foi, c'est proprement rompre avec le christianisme lui-même.

M. Combes sait cela, mais il faut bien, quand on fut premier ministre, employer les grands mots. La *Lanterne* n'y met pas tant de façons : elle traduit en langue vulgaire : « C'est donc bien comme le dit M. Combes entre l'École et la Croyance que la lutte se poursuit. »

*
* *

Ainsi, la Séparation est bien le dernier mot de cette lutte de trente années Qu'on ne parle plus de liberté, de neutralité, de respect des consciences ! Cela était bon pour les manœuvres d'avant-garde, pour les opérations stratégiques, quand il fallait prudemment déloger les catholiques de toutes leurs positions, avant de donner à l'Église l'assaut final. Aujourd'hui, c'est fini : il n'y a qu'à démasquer les batteries.

M. Briand, qui s'attarde en contre-marches, perd le train. Il s'est scandalisé à la Chambre d'une citation que Lasies lui prêta et dont il paraît que l'original ne se retrouve plus. Il s'agissait d'une certaine comparaison entre l'Église catholique et une forteresse démantelée dont il n'y a plus qu'à enlever le dernier réduit.

Je ne sais pas pourquoi M. Briand s'est ému pour si peu ! Le ministre qui, l'été dernier, à Angers, se solidarisait publiquement, au nom du gouvernement, avec la « Ligue de l'Enseignement », et M. Ferdinand Buisson. qui répétait après lui que l'heure était venue d'affranchir la France des « mensonges confessionnels ». le ministre qui, le 13 novembre dernier, disait à M. Viviani, après son fameux discours sur l'extinction des étoiles : « Mon collègue et ami vous a tracé son idéal qui est le mien ! » ce ministre-là n'a rien à répudier de la citation qui lui fut attribuée.

De fait, quel que soit l'auteur de la comparaison, elle exprime très bien la situation présente. Chassée de toute la vie officielle, expulsée de ses propres écoles, désorganisée par la ruine et la dispersion de ses con-

grégations, dépouillée de tous ses biens, l'Église de France est bien semblable à une forteresse démantelée, qui voit contre elle s'avancer les colonnes d'assaut. Elle n'a plus qu'un réduit où elle se concentre pour la lutte suprême. Mais dans ce réduit s'enferme avec elle Celui pour qui fut dite la parole invaincue : « Sur toi je bâtirai mon Église. »

M. Combes, M. Briand et M. Clemenceau, et toutes leurs majorités ensemble, ne prévaudront point contre la promesse indéfectible. *Non prævalebunt.*

C'est pourquoi je reste dans la joyeuse émotion que me donna dimanche la fête patronale de ma paroisse. Je sais qu'il y aura des moments difficiles, des jours sombres et des heures de détresse. Il y en a déjà. Mais je me sens très fort, étant avec le Pape, avec mon Évêque, avec mon curé : et, puisque M. l'abbé Lemire a recommandé à ces bons messieurs du Bloc, qui s'en sont montrés ravis, la religion de Pascal, je dis avec Pascal : « Il y a plaisir d'être dans un vaisseau battu de l'orage, lorsqu'on est assuré qu'il ne périra point. »

XIII

LA FAILLITE DE L'ÉCOLE[1]

Il y a un peu plus de vingt ans, le 26 octobre 1886, la Chambre des députés, en votant la loi sur la laïcisation du personnel enseignant des écoles primaires, achevait le cycle de la législation scolaire, dont les phases successives se déroulaient depuis cinq ans.

Trois mots exprimaient la pensée du régime nouveau, élaboré dans les assemblées maçonniques, et que Jules Ferry tira de leur ombre pour en faire, avec une tenace énergie, la formule intellectuelle de la troisième République.

Obligation, gratuité, laïcité, tels furent les titres de la dramatique trilogie où se joua, par la conquête des générations nouvelles, l'avenir de la patrie.

En ce temps-là, on n'osait pas encore offrir aux jeunes Français l'idéal humanitaire de la fraternité internationale, ou du moins on ne l'osait plus. Les souvenirs tragiques étaient trop proches. Jules Ferry et Paul Bert abjuraient les illusions et les « périlleuses utopies » de leur jeunesse. La franc-maçonnerie enveloppait son œuvre dans les plis du drapeau vaincu, et s'efforçait, en invoquant la religion de la patrie, de lui donner une sorte de grandeur nationale.

1. 3 février 1907.

On disait gravement : « C'est le maître d'école prussien qui nous a vaincus ! » Toute notre loi scolaire reposa sur cette solennelle niaiserie. Ce fut le grand argument qui servit à justifier l'obligation de l'enseignement primaire. Jules Ferry déclarait qu'un pays où il y a dix pour cent d'enfants illettrés n'est pas un pays civilisé. Comment pourrions-nous songer à la revanche, tant que nous croupirions ainsi dans notre ignorance ?

*
* *

Vingt ans ont passé, et voici que le ministre de l'instruction publique vient de déposer sur le bureau de la Chambre un nouveau projet de loi sur l'obligation scolaire. Il a pour objet de fortifier, par l'intervention du juge de paix et par des pénalités, la contrainte légale édictée en 1882.

Quoi donc ? et que se passe-t-il ? La grande œuvre civilisatrice entreprise il y a vingt-cinq ans a-t-elle sombré en quelque lamentable faillite ? M. Briand va nous le dire :

« En 1882, la proportion des illettrés était, pour les hommes, de 14 pour cent ; elle était ramenée en 1900 à 4,3 pour cent... Mais il convient d'interpréter ce chiffre. Doit-on considérer comme lettrés des jeunes gens sachant épeler péniblement un texte, ou ceux qui parviennent d'une main malhabile à tracer les lettres de leur nom ?... Si l'on faisait le décompte exact de ces lettrés insuffisants, nul doute que la proportion ci-dessus ne dût être *élevée à 25 ou 30 pour cent.* »

Encore M. Briand ne parle-t-il que de l'instruction la plus élémentaire ! S'il fallait aller au delà, ce serait

bien autre chose. M. Lucien Descaves raconte qu'en 1902 un capitaine du 5e corps d'armée, ayant eu l'idée de faire passer un examen à 41 conscrits incorporés dans sa compagnie, découvrit que la moitié ne savaient rien de Jeanne d'Arc, que les deux tiers n'avaient entendu que vaguement parler de la guerre de 1870, et que les trois quarts, comble d'horreur ! ignoraient la signification de la fête du 14 Juillet !

Chacun sait, pourtant, le fardeau énorme qu'impose aux contribuables français le service de l'instruction publique. On pouvait croire qu'un si lourd sacrifice serait au moins de quelque profit ; mais, tel qu'il est, il ne répond pas encore au vaste programme de la civilisation. Tout le mécanisme de la loi reposait sur les caisses des écoles, que l'État s'était engagé à subventionner. « Faute de crédits, déclare M. Briand, il n'a pu tenir ses engagements. »

Les « commissions scolaires » devaient être, dans chaque commune, le grand ressort de l'obligation. L'esprit démocratique devait les vivifier, en faire des instruments de régénération morale. Elles n'ont rien produit ; elles n'ont même pas pu naître. « C'est à peine, dit encore M. Briand, si elles ont pu se constituer dans 14.000 communes sur 36.000, et là où elles existent, au moins théoriquement, elles ont cessé en fait de fonctionner. »

M. Raoul Allier, dans le *Siècle*, en donne la raison, qu'il n'était pas très difficile de prévoir. Il rapporte les aveux des instituteurs, publiés par le *Manuel de l'instruction primaire :* « La loi d'obligation est un leurre chez moi ! » dit l'un. « Les commissions scolaires n'existent que sur le papier », dit l'autre. Un troisième lâche le grand mot : « Elles ont bien trop peur de faire

crier les pères de famille qui sont, avant tout, des électeurs. »

M. Briand a fait aussi cette découverte ; il l'a trouvée dans un rapport destiné au congrès international de l'enseignement primaire à l'Exposition de 1900 : « Composées en majorité d'élus du suffrage universel, présidées par le maire, les commissions scolaires n'ont pas eu l'indépendance nécessaire. »

Voilà pourquoi il faut « remanier la législation en vigueur. »

*
* *

On n'a rien écrit de plus accablant contre l'œuvre de Jules Ferry. M. Marcel Sembat n'en revient pas. « On croit rêver », écrit-il dans la *Lanterne*... L'état d'esprit révélé par les déclarations du ministre est « humiliant pour nous républicains, libres penseurs, socialistes, qui n'avons même pas su éveiller par toute la France l'élémentaire souci de l'instruction enfantine. »

Je comprends bien la déconvenue de M. Marcel Sembat et de ses amis. Mais j'ose leur dire qu'avec un peu plus de psychologie et un peu moins de passion, ils se seraient épargné la pénible surprise dont ils se plaignent aujourd'hui.

Le peuple français n'était pas, il y a vingt-cinq ans, aussi ignorant, aussi peu civilisé qu'on le disait : la progression de l'instruction primaire suivait une marche ascendante très normale, très régulière ; toutes les statistiques, les rapports de tous les inspecteurs primaires en faisaient foi. Il suffisait pour accélérer et généraliser ce mouvement, comme tous le souhaitaient, de multiplier les écoles et, sans grever le pays de charges exces-

sives, d'encourager, à côté de l'enseignement public, le développement chaque jour plus considérable de l'enseignement libre.

Dans les discussions qui, de 1881 à 1889, passionnèrent, sur cette question vitale, la Chambre et l'opinion, nous n'avons cessé de répéter que, dans les questions d'ordre moral, comme l'éducation, la contrainte légale est sans efficacité.

Mgr Freppel, avec une inlassable persévérance, le démontrait en des discours admirables de force, de raisonnement et d'expérience. Hélas ! qui voulait l'entendre ? On lit dans l'*Officiel*, au milieu d'un de ces discours, ces mots accusateurs : « *Quelques membres au centre : Aux voix ! La clôture !* »

Le siège était fait. Il s'agissait bien moins d'une œuvre scolaire que d'une œuvre politique, bien moins d'une réforme pédagogique que d'une révolution religieuse. Ce qu'on voulait, ce n'était pas l'école obligatoire, c'était l'obligation de l'école laïque.

*
* *

Or ceci devait tuer cela, et c'est M. Briand qui le dit, sans le vouloir. Il marque lui-même la date où s'arrête en France le progrès normal de la fréquentation scolaire, d'abord ininterrompue, sans que la loi de 1882, il le reconnaît expressément, puisse en revendiquer l'honneur. L'éloignement de l'école, dont, par des chiffres écrasants, il constate les effets, s'accuse à partir de 1900.

Quelle est cette date ? C'est justement celle où la laïcisation des écoles est achevée, où celle des programmes

a couronné celle du personnel, où le vague spiritualisme des premières années a disparu, où la négation de toute idée religieuse a définitivement pris possession de l'enseignement public. C'est celle aussi où la violente destruction des écoles libres est près de s'accomplir. Le temps de M. Combes est venu : les maîtres sont dispersés ; quinze mille maisons sont fermées ; seize cent mille enfants sont jetés sur le pavé, sans que rien, dans les écoles publiques, soit prêt pour les recevoir. Voilà l'explication.

L'école athée épouvante les familles. L'instituteur, membre de la Confédération générale du travail, achève de les mettre en fuite.

Une nouvelle loi sur « l'obligation », avec l'admonestation du juge de paix, ou même une amende de vingt à cent sous, n'y changera rien. Ce qu'il faudrait modifier, ce n'est pas la mentalité des parents, mais celle des instituteurs, et, pour cette œuvre-là, il est trop tard.

*
* *

M. Briand, parlant à un représentant de la presse de l'affiliation des instituteurs du Rhône à la Bourse du travail de Lyon, a manifesté contre « ce commencement de révolte » une vive indignation : c'est un acte « intolérable ».

M. Carnaud, député socialiste des Bouches-du-Rhône, ancien instituteur, pousse les hauts cris. Il adresse à ses « chers anciens collègues » une lettre pathétique pour les conjurer de renoncer à « une aventure aussi périlleuse », d'être bien prudents et bien sages, et d'avoir confiance en M. Briand, qui est un « ami des instituteurs ».

Peine perdue ! L'*Humanité* répond à la fois aux indignations de M. Briand et aux adjurations de M. Carnaud : « Si M. Briand, si M. Clemenceau essayent de faire la guerre aux instituteurs, ils nous trouveront pour les combattre sans merci. »

Ainsi parle M. Louis Rèvelin, pendant que les instituteurs de la Seine se solidarisent publiquement, par une délibération en bonne forme, avec leurs camarades du Rhône. Un des signataires de cet ordre du jour dit à un envoyé de l'*Echo de Paris* qui l'interroge : « On nous refuse le droit d'enseigner selon nos convictions. — On ne peut pourtant pas vous autoriser à prêcher l'antipatriotisme », fait observer son interlocuteur. — « Et pourquoi pas ? riposte l'instituteur : nous sommes les éducateurs du peuple. »

Je recommande cette parole à M. Briand. Ainsi Caliban dit à Prospero : « Vous m'avez appris à parler et le profit que j'en retire est de savoir comment maudire ! »

XIV

BALAAM[1]

On lit au chapitre XXIV du livre des *Nombres :* « Balaam répondit à Balac, roi des Moabites : Me voici ; est-ce que je pourrai dire autre chose que ce que Dieu mettra en ma bouche? »

Je demande bien pardon à mon collègue M. Paul Meunier, d'une réminiscence si affreusement cléricale : c'est un article de lui dans la *Lanterne* qui m'a rappelé l'extraordinaire aventure du devin, fils de Beor.

M. Paul Meunier écrivait hier : « On a voulu organiser l'Église dans l'État, au lieu de la séparer de l'État. On n'y a pas réussi. Il n'était qu'un seul moyen d'y parvenir : c'était de négocier avec Rome. Mais on n'avait plus d'ambassadeur. »

N'est-ce pas admirable? Il y deux ans que nous. répétons cela sur tous les tons et sous toutes les formes Mais nous sommes des « Romains » ! M. Paul Meunier a plus d'autorité : mercredi, sur les sept heures du soir, ayant d'un geste prématuré remué le vase ministériel, il fit paraître à tous les yeux

Sa blessure fine et profonde.

1. 4 février 1907.

Un si bel effet d'une politique, dépouillée d'artifices, a mis en goût mon honorable collègue et le voilà qui, sans souci du dégât, s'emploie de son mieux à élargir la fêlure. « Il est bien difficile, dit-il, d'accepter la thèse de M. Briand, sans répudier celle de M. Clemenceau. »

Moi, je ne trouve pas que ce soit si difficile. L'un tient le chloroforme, l'autre le bistouri : tous les deux se mettent très bien d'accord sur le patient. C'est ce que, l'autre soir, M. Jaurès leur fit entendre sans trop de peine, bien qu'avec son ordinaire véhémence.

Les sénateurs, qui sont d'esprit pratique, nous l'ont appris avec moins d'éloquence, en s'ajournant sans bruit, pour examiner la loi de M. Briand, jusqu'au moment où les allocations des membres du clergé pourront être légalement supprimées. M. Briand trouvait que ce geste serait sans beauté : le voilà fait tout de même. Nous n'avons rien senti : le chloroforme a opéré. On comprend que M. Paul Meunier, qui est du côté du bistouri, ait eu sa préférence. Pour le patient, l'affaire est de moindre importance.

Ce n'est pas cependant que, mercredi, le spectacle fût sans intérêt.

Vous souvenez vous de cette belle parade du mois de juin, où M. Clemenceau, ceint des lauriers du premier mai et chargé des trophées électoraux, cribla M. Jaurès et son « palais de féerie » de traits impitoyables, parmi les transports d'une majorité ravie de trouver, dans le radicalisme à poigne, un refuge contre le collectivisme menaçant ? Quelle revanche hier, quand le vaincu parut à la tribune, en médiateur, dictant à son vainqueur l'amende honorable nécessaire envers le collaborateur indispensable ! Ces choses ont

leur prix : ce sont, pour les victimes, les petits profits de la persécution.

Mais j'ai déjà, ces jours derniers, expliqué pourquoi je me soucie assez peu des aventures ministérielles, accidents sans valeur historique et sans portée profonde, dans le drame qui nous emporte.

*
* *

« L'incohérence » n'en subsiste pas moins : et c'est tout le fond de la question. Thiers disait un jour : « Quand on a la main sur la vérité, il suffit d'appuyer un peu pour la faire jaillir. » M. Clemenceau a appuyé, la vérité a jailli. Quoi qu'on fasse pour la refouler, il n'est au pouvoir de personne d'arrêter son cours.

C'est le grand intérêt, le grand bienfait de la séance de mercredi [1]. Le reste n'est rien.

Quand parut l'Encyclique du mois d'août, qui condamna définitivement les associations cultuelles, ce fut un tolle. Quoi? le Pape repousse une loi si libérale, si généreuse, si respectueuse de la religion! C'est qu'il veut la guerre, c'est qu'il excite à la rébellion ? M. Clemenceau parcourait les campagnes de l'Ouest et du Midi, en dénonçant les complots et les fonctionnaires de l'étranger, M. Briand adjurait les catholiques d'aller à Rome supplier le Pape de revenir à la raison.

Quand, au mois de décembre, la déclaration pour les offices religieux fut interdite, quand les évêques et les curés se laissèrent poursuivre pour délit de messe plutôt que de remplir une formalité inconvenante, ce fut encore une explosion : « Qu'est-ce que vous

1. 30 janvier 1907.

voulez, alors ? » gémissait M. Briand, à bout de circulaires.

Quand enfin, il y a un mois, une Encyclique nouvelle flétrit la deuxième loi du culte, qui dépouillait l'Église de tous ses biens, confisquait l'argent des morts, ordonnait la brutale expulsion des évêques, des curés et des séminaristes, et condamnait les prêtres à la caserne, le concert reprit, avec une fureur aiguë : provocation, révolte, folle intransigeance ! On en fut assourdi.

Et puis, après tout ce grand tapage, et ces cris et ces indignations, voilà que le chef du gouvernement, devant la Chambre, devant le pays tout entier, déclare tout crûment : « M. Allard a dit que nous nous débattions dans l'incohérence. A mon avis, il n'y a rien de plus vrai. »

Alors ? Si les lois, si les circulaires, si les contraventions, si toute cette ferraille législative que le gouvernement agite depuis six mois, si tout cela c'est de l'incohérence, où est l'intransigeance, où est la provocation, où est l'appel à la révolte ? Quel homme de sens et de bonne foi pourrait prétendre que le Pape pût accepter, légitimer, reconnaître une organisation du culte catholique qui repose sur l'incohérence ?

M. Combes, dans un accès de théologie, avait déjà démontré que la constitution de l'Église lui défendait de le faire. M. Clemenceau s'est piqué au jeu. C'est à qui des deux rivaux, avec plus d'éclat, donnera raison au Pape. Mais, il faut en convenir, on ne trouvera pas mieux que « l'incohérence ». Balaam a des mots terribles.

*
* *

« J'étais ministre de l'intérieur, dit encore M. le président du conseil : il fallait appliquer la loi, qui avait tout prévu, hormis ce qui est arrivé. » Que voilà encore une forte parole, et qui va bien plus loin qu'elle n'en a l'air !

Entre toutes les illusions que M. Briand a semées sur son chemin depuis six mois, la plus tenace fut sans doute l'espérance d'une division entre les évêques, entre les curés, entre les catholiques.

Il faut, pour mesurer sa déception, se rappeler les tentatives mal déguisées, les insinuations à demi voilées, les nouvelles discrètes, les révélations sensationnelles, qui firent, tout l'été dernier, le fond de la politique ministérielle.

Il faut se souvenir des comptes rendus de la seconde assemblée des évêques, dérobés par surprise et dénaturés ; du Pape, accusé d'avoir « sophistiqué » les textes, et des demi-confidences et des réticences calculées de M. Briand, quand il disait à la Chambre : « Je suis un peu de la maison, je sais ce qui s'y passe. »

Il faut évoquer la courte histoire du schisme de M. des Houx, patronné par un grand journal ministériel, et qui essaye, encore aujourd'hui, de faire croire à son existence, en annonçant qu'il est fortifié d'un comité d'honneur, présidé par M. Guieysse, député de Lorient, et celle aussi des cultuelles municipales de M. Decker-David, dont on avait dit qu'elles allaient couvrir la France, et jeter l'Église dans le plus cruel embarras.

On a cru à tout cela : M. Briand y a cru. Il n'avait

pas prévu ce qui est arrivé, que, derrière le Pape, les évêques, les curés, les fidèles formeraient un infrangible faisceau, et que les schismes espérés s'en iraient échouer rue Legendre, entre les mains d'un soi-disant archevêque indo-américain et excommunié.

Il n'avait pas prévu cela, et qu'un jour allait venir où il se trouverait tout seul, en face de cette puissance ignorée la veille, dont il ne savait ni l'histoire, ni la doctrine, ni la discipline, qu'il apprenait à connaître, en trébuchant à chaque pas : en face de l'Église catholique représentée par un curé de village, debout au seuil de la maison de Dieu.

Ah ! alors, quand ils l'ont vu là, hésitant, troublé, les complices de la veille l'ont entouré, le pressant de leurs cris : « Mais, prenez-les donc, ces églises de village ; vous avez dit dans votre rapport sur la loi de Séparation qu'elles appartenaient aux communes. Remettez-les donc à leurs propriétaires. »

C'était toujours dans cette séance de mercredi ; et M. Briand, embarrassé, répondait : « Les églises ! vous dites qu'elles appartiennent à la collectivité, par conséquent à la commune !... et vous ajoutez : les catholiques achèteront des locaux, ils feront bâtir. Mais, ces locaux, on pourra, dans quelques mois, les reprendre aux catholiques pour les mêmes raisons ! » Et, comme M. Allard protestait : « Comment non ! s'écriait M. Briand, c'est ainsi que les églises ont été construites. » Eh ! oui : c'est ainsi, et c'est pourquoi elles sont à nous.

Balaam, dit le Livre Saint, continua à parler : « Est-ce que je puis dire autre chose que ce que m'a commandé le Seigneur ? »

*
* *

Nous ne sommes pas au bout de ses discours.

Voici la déclaration de l'Épiscopat. Pour sauver ses biens, la demeure de ses prêtres, les donations qu'elle avait reçues, l'Église n'a pas dit une parole, pas fait un geste.

Il ne lui reste que ses temples : elle y est tolérée, suspectée, chaque jour menacée d'expulsion, et cette expulsion, c'est la fin du culte public, c'est le signal de la guerre religieuse dans toutes les communes.

Pour épargner au pays ce double malheur, les évêques se tournent vers le peuple de France, vers ses représentants naturels, qui sont les maires des villes et des villages. Ils lui disent : « Nous voulons la concorde entre vous : nous voulons vous conserver l'exercice public de votre religion : pour le faire, nous accepterons, s'il le faut, de lourdes charges ; en retour, laissez nos prêtres en paix dans leurs églises, et donnez-nous, de cet accord, la double garantie sans laquelle il n'y a, pour le culte catholique, ni sécurité, ni établissement légitime : la durée et le respect de la hiérarchie. »

Rien de plus juste, de plus loyal et de plus précis. Cette fois, pas moyen de dire, avec des gestes impatients : « Qu'est-ce que vous voulez ? » Ce n'est plus à l'Église, c'est au gouvernement qu'il faut poser la question. Que veut, que dit, que fait le gouvernement ?

On n'en sait rien, mais on le devine. C'est toujours la même histoire. L'homme au bistouri et l'homme au chloroforme essayent de s'arranger. Au premier moment, mercredi, M. Clemenceau a coupé dans le vif : « La proposition des évêques, nous la repoussons du pied. »

Puis M. Briand est venu : « Je n'ai pas, de ce document, la même impression ; allons doucement ». Alors il a ouvert le flacon de chloroforme, je veux dire le tiroir aux circulaires. Nous en avons déjà une ; nous en attendons une autre, sans compter les instructions confidentielles aux préfets.

Pendant ce temps-là, la *Lanterne* dicte aux maires les raisons qu'ils ont à produire pour refuser. M. Jaurès, qui, mercredi, à la Chambre, s'indignait qu'on pût offenser la liberté des maires paysans en leur offrant un contrat sous conditions, leur explique dans son journal pourquoi ils ne peuvent pas l'accepter et ce qu'il faut répondre à leurs curés. Songez donc ! s'ils allaient, eux, ces petits élus du peuple, faire la paix à eux tout seuls, sans la permission des ministres et des députés ! quel scandale ! quelle défaite ! quel « referendum » populaire contre la Séparation !

J'espère de tout mon cœur que les maires, forts de leurs droits, respectueux aussi de ceux de leurs concitoyens, et conscients des intérêts des populations qu'ils représentent, ne se laisseront pas endormir par les circulaires de M. Briand.

Je l'espère, mais je n'en suis pas sûr, et je ne le suis pas non plus qu'on en reste là.

Ce matin, M. Pelletan demande une loi nouvelle, « sérieuse et définitive ». Ce sera, si je compte bien, la quatrième : ce ne sera pas la dernière.

« Vous vous obstinez, écrit M. Pelletan, à vouloir découvrir un régime que l'Église consente à accepter, sans pouvoir en causer avec elle ! » M. Pelletan parle comme M. Paul Meunier. Quand je disais que Balaam continue !

Eh ! bien, oui, il faudra qu'on en vienne là, à

« causer », comme on dit. M. Briand le sait à merveille et je suis persuadé qu'il regrette amèrement de ne l'avoir pas fait, de ne pouvoir le faire encore,

On y arrivera un de ces jours sans nul doute. Mais M. Briand sera-t-il encore là, ou, étant parti, aura-t-il eu le temps de revenir ?

« Balaam, employant sa parabole, dit encore : Hélas ! qui vivra quand Dieu fera ces choses ? » (*Nombres*, c. XXIV, v. 23.)

XV

LE CONTRAT DE JOUISSANCE DES ÉGLISES[1]

On annonce que les négociations pour le contrat de jouissance des églises sont rompues entre le préfet de la Seine et le cardinal archevêque de Paris. M. Clemenceau l'a voulu et M. Briand l'a permis.

C'est, dans la crise que nous traversons, un incident très grave, moins par les effets immédiats qu'il entraînera pour l'exercice du culte, que par la lumière qu'il jette sur la situation politique.

L'événement, à la vérité, n'est pas imprévu. Mardi dernier[2] on pouvait s'en douter, quand M. Briand descendit en triomphe de la tribune au banc des ministres, où le président du conseil dévorait son silence. M. Clemenceau lui serra les mains avec une inquiétante effusion. Quelle étreinte, Seigneur !

J'embrasse mon rival, mais c'est pour l'étouffer.

« M. le président du conseil, avait dit M. Briand, n'est pas homme à essayer de ridiculiser sa propre action ! » On s'en aperçoit aujourd'hui.

Au fait, que s'était-il passé depuis la grande scène de l'incohérence ? La brouille fut-elle une comédie ? La ré-

1. 25 février 1907.
2. 19 février.

conciliation fut-elle une feinte ? On n'en sait plus rien. Ce qui est sûr, c'est qu'une fois de plus nous payons les frais du spectacle.

Le discours de M. Briand, ondoyant et divers, avait répandu dans la Chambre une atmosphère pacifique : c'est décidément son grand art d'engourdir les gens.

Quand il eut fini, les bons apôtres de la délégation des gauches, initiés peut-être aux desseins du lendemain, proposèrent aussitôt qu'on approuvât les déclarations du gouvernement : et ce fut, de toutes parts, un joyeux empressement.

Quelles déclarations ? On ne le savait pas exactement : « Avez-vous vu comment il tenait tête à Allard ? et comme il a joliment escamoté Clemenceau ? et puis il y a les réparations des églises : songez quel fardeau pour ma commune ! » Chacun commentait à son gré ; après quoi tous répétaient la formule magique : « La paix ! c'est la paix ! » N'a-t-il pas dit que le pays la voulait, qu'il la voulait aussi ?

Il est vrai qu'il a rappelé, non sans orgueil, les biens confisqués, les séminaires dispersés, les évêques et les curés chassés de leur logis ! Mais c'était pour apaiser les complices d'hier, devenus encombrants : et n'a-t-il pas, tout de suite, à demi tourné vers les vaincus, parlé doucement « des victoires qu'il ne faut pas désirer excessives ». Je vous dis que c'est la paix.

Et c'est si bon de penser que l'affaire va s'arranger ! Il y a quarante ans, au temps de la question romaine, l'autre, celle qui, par des chemins douloureux, nous conduisit à Sedan, Edmond About, l'ayant, à sa façon, tranchée en un pamphlet célèbre, et mécontent de la retrouver cependant toujours debout en face de lui, disait d'elle comme on parle à une mendiante impor-

tune : « Allez-vous-en, bonne femme : on vous a déjà donné. » Combien de très braves gens, aujourd'hui, et même de séparatistes notoires, en diraient autant de la Séparation !

Mais voilà : il y a des affaires qui ne s'arrangent pas avec des mots. Il y faut des actes. C'est pourquoi, mes amis et moi, nous nous sommes abstenus.

*
* *

Tout doucement, sans insister, M. Briand en avait, dans son discours, glissé l'annonce secrète. Il avait dit que le contrat proposé par l'archevêque de Paris était inacceptable. Pourquoi? on n'y comprenait rien, le texte étant inconnu. A présent, on est renseigné : il fallait que le curé fût responsable de l'entretien des églises sur ses deniers personnels. Les deniers personnels d'un curé de village !

Puis M. Briand avait insinué des conditions nouvelles ; une phrase sur les prêtres étrangers, jetée là négligemment, pour en atténuer l'offense, et comme si elle avait échappé ; une autre sur les congréganistes, confuse et rapide, pour dissimuler l'injure de la pensée sous l'imprécision des formules.

M. Clemenceau, à ces endroits du discours, se gardait d'applaudir. Il eût craint de perdre sa revanche en découvrant son jeu. La séance prit fin dans cette obscurité.

Ce fut quelque chose comme l'aventure du soldat qui a fait un prisonnier. « Amène-le. — Je ne peux pas, il me tient. » M. Briand avait annoncé la paix, au nom de M. Clemenceau, qu'il montrait, de loin, captif de son habileté, et la Chambre lui criait : « Signez-la !

— Je ne peux pas ! mon prisonnier me tient la main ! »

Le lendemain, on a vu clair. Les marrons étaient tirés : M. Clemenceau les croqua. Rentré au ministère, et délivré de la grippe, il téléphona à M. de Selves de rester chez lui, en attendant, de l'archevêché, des propositions nouvelles qu'il savait bien ne pouvoir venir.

Nous en sommes là. Que fera M. Briand ? Nous verrons bien. Mais puisque, présentement, tout est rompu, repassons un peu, pour l'instruction du public, l'histoire de ce contrat de jouissance qui a tant fait parler de lui.

L'Épiscopat français, approuvé par le Pape, avait donné, de sa bonne volonté, une preuve éclatante. Tout le monde l'a reconnu. Quelques-uns ont bien essayé de crier à l'insolence, à la provocation ! mais les faits étaient si clairs, si évidents, que la clameur du premier jour n'a pas eu plus d'écho, que n'eut d'effet le coup de pied en l'air de M. Clemenceau.

Donc, dans tous les départements, presque le même jour, les curés sont venus trouver les maires pour leur présenter le modèle de contrat arrêté par les évêques. Qu'est-il arrivé ? Presque partout, sans distinction de régions, ces maires, d'opinions, d'origines, de conditions si différentes, ont accepté immédiatement. Les statistiques sont écrasantes. D'un bout à l'autre de la France, quelles que soient l'intensité des habitudes religieuses, la moyenne des opinions politiques, la majorité électorale, la même situation s'est révélée. Au premier moment, hors de toute pression gouvernementale, quand le curé est venu dire au maire : « Voulez-vous garantir pour dix-huit ans la jouissance de l'église paroissiale au curé envoyé par l'évêque ? », à

cette question précise, la presque unanimité des maires a répondu : Oui.

Voilà le fait très considérable, qui marque la véritable opinion du pays et qui demeurera désormais acquis, quoi qu'il arrive.

*
* *

Mais c'était trop simple. Cela ne pouvait pas durer. « L'ingénieux Ulysse » veillait : « Il sait, dit le divin Homère, toutes sortes de ruses et de conseils avisés. »

D'abord, il courut au plus pressé : il fallait arrêter le mouvement. Vite ! une circulaire. « Rappelez aux maires qu'ils ne peuvent pas signer de contrats sans une délibération du conseil municipal. » Dans le cas particulier des églises, ce n'était pas prouvé du tout, mais qu'importe ? c'était du temps gagné.

L'effet fut immédiat : la peur du préfet est, comme on sait, pour beaucoup de maires, le commencement et la fin de la sagesse. Les uns hésitèrent à répondre ; les autres demandèrent un délai.

Aussitôt, deuxième circulaire, toujours très habile, cela est entendu. L'habileté de M. Briand est devenue classique, comme la justice de l'autre Aristide, à qui elle joua un si mauvais tour.

Le nôtre, cette fois, se surpassa. Sa dernière circulaire, j'entends la dernière en date, est le chef-d'œuvre du genre ; après l'avoir lue, personne ne put dire au juste si M. Briand respectait ou non la hiérarchie catholique, si le maire pourrait ou non refuser d'accepter le curé que l'évêque enverrait dans la paroisse. On put comprendre seulement que le préfet annulerait les contrats passés conformément au modèle épiscopal.

L'embarras fut extrême chez les magistrats municipaux. Que faire? Le plus prudent, c'était d'attendre ce qu'on ferait à Paris! On y comptait bien : pour tout, c'est la coutume. L'affaire étant ainsi tirée des mains communales, le ministre la prit entre les siennes, et s'occupa de rédiger le contrat modèle qui, de Paris, retournerait dans les départements : c'était le plan.

Cependant, les sectaires, que l'initiative des évêques et l'empressement des maires avaient déconcertés, reprirent confiance, enhardis par ces manœuvres. M. Combes dicta à son conseil municipal de Pons, en Charente, un refus de contrat qui, publié par toute la presse radicale, alla, dans les communes rurales, ranimer les ardeurs maçonniques.

Les évictions brutales des curés chassés de leurs presbytères, recommencèrent de tous côtés : l'un d'eux était centenaire; il habitait dans sa paroisse, depuis plus de quarante ans, la maison qu'il avait bâtie; on le mit dans la rue; ailleurs, le maire, pour offrir à son pays une leçon de choses, mit en vente l'église du village.

C'étaient les préliminaires de la paix. A Paris, M. Briand commentait sa circulaire en de discrets interviews ; il avait, en réserve, une formule qui allait mettre tout le monde d'accord!

Il fit si bien, qu'à la fin, le conseil des ministres lui demanda son secret. M. Clemenceau l'attendait là, avec la fameuse incohérence; cette fois, il lui montra le moyen d'en sortir.

Le conseil, apparemment, goûta la recette, et M. Briand, qui décidément ne veut pas se démettre, fut contraint de se soumettre.

Mardi, il sauva sa face : on crut qu'il triomphait. Le

lendemain, il laissa faire M. Clemenceau : on connut qu'il était vaincu.

Le tour était joué. L'*Aurore*, hier matin, expliquait les choses : « Tout est rompu, disait-elle... Jamais les évêques, jamais Rome ne consentiront à de pareilles conditions. *C'était prévu.* »

Voilà l'histoire du contrat. Les évêques avaient, au prix d'un lourd sacrifice, proposé l'accord. L'archevêque de Paris avait formulé un texte parfaitement légal. Le gouvernement l'a déclaré inacceptable, pour lui, sans le faire connaître. Puis il a posé, à l'entente, des conditions, inacceptables pour l'archevêque, et tout est rompu. C'était prévu, dit l'*Aurore*. Les responsabilités sont ainsi bien établies.

*
* *

Cette histoire, pourtant, comme toutes les histoires, a une moralité. On m'a beaucoup reproché d'avoir un jour écrit, après une des séances où se discutait la loi de 1905 : « La Séparation est morte ! » M. Briand m'a même accusé d'avoir, par ces mots, compromis la paix[1], qu'il voulait déjà, dans ce temps-là, suivant la bonne méthode, en préparant la guerre.

Je ne m'en dédis pas cependant : après l'aventure de ces derniers jours, j'y tiens même plus que jamais.

Personne, en France, ne veut de la Séparation et personne ne peut s'y résoudre. Voilà le fait qui se dégage du vain effort accompli, depuis quinze jours, pour en venir à bout.

1. V. p. 70 de ce volume.

Qu'étaient les contrats de jouissance? Au lieu d'un grand concordat conclu par le gouvernement français avec le Saint-Siège, c'étaient trente-six mille petits concordats conclus par les maires de toutes les communes, avec les curés de toutes les paroisses, l'évêque, au nom du Pape, autorisant ceux-ci, le préfet, au nom du gouvernement, autorisant ceux-là.

Les maires, avec empressement, sûrs de répondre au sentiment public, se sont jetés dans ce régime nouveau comme dans un port qui les défendrait de la Séparation ; les uns l'ont fait par religion, pour assurer l'exercice du culte, les autres par intérêt, pour éviter l'année prochaine, des difficultés électorales, ou pour se débarrasser de l'entretien des églises ; mais tous l'ont fait, ou presque tous, et je n'imagine pas une condamnation plus formelle de l'idée de Séparation.

Je crois que M. Briand s'en rend très bien compte et, qu'au fond, il est de mon avis. Il faut l'entendre à présent parler des catholiques, quand il se tourne vers l'extrême-gauche : « Vous ne pouvez pas nier que l'Église, les prêtres, les fidèles aient fait preuve d'une certaine discipline et, quels que soient nos désirs de voir l'Église se transformer en France, vous êtes bien obligés de reconnaître qu'ils ne se sont pas montrés très disposés à entrer dans les voies nouvelles... Il y a des milliers et des milliers de citoyens qui sont catholiques et qui exigent qu'on leur permette de continuer à l'être ! »

Ces paroles promettent pour l'avenir. La discipline des catholiques, leur droit absolu de continuer à l'être, tout cela ne va pas sans le Pape. M. Briand commence à le savoir, et voilà déjà qu'il se met à railler ceux qui ont peur du Pape. Carnot, l'an-

cien, disait de La Reveillère : « Il avait tellement peur du Pape qu'il le voyait sans cesse à sa poursuite. »

Ainsi, l'autre jour, comme M. Briand parlait du culte catholique, M. Lagasse lui cria : « Papal ! », et M. Briand répondit au milieu des rires : « Ceux qui ont ainsi sans cesse l'esprit hanté par le Pape, sont beaucoup plus près de lui que moi. »

M. Briand se moque aujourd'hui de ces apostrophes-là ; c'est bon signe. Il n'y a pas jusqu'au légendaire Canossa dont il ne parle en badinant. « C'est un mot ! » dit-il.

Il s'habitue. Encore quelques leçons comme celles de la dernière quinzaine, il en prendra tout à fait son parti. Tous les chemins mènent à Rome : c'est la moralité de l'histoire.

XVI

LES ARCHIVES DE LA NONCIATURE[1]

Est-ce qu'à la fin, des entrailles de ce malheureux pays, il ne montera pas un cri de révolte contre l'odieuse et inepte tyrannie qui le tient enchaîné ?

Est-ce que la honteuse machination des papiers Montagnini n'ouvrira pas enfin les yeux des braves gens, encore hypnotisés par l'illusion de la légalité et de la parade de l'ordre public ?

Je le demande, non seulement aux catholiques, mais à tous ceux qu'occupent encore le bon renom de la France et sa tenue devant les autres nations, à tous ceux qui ont souci de la liberté individuelle, de l'inviolabilité du domicile et du droit des consciences.

Car il s'agit bien, en vérité, d'épiloguer sur des textes incertains ou sur des traductions arbitraires, de gémir sur des imprudences ou de réveiller des rivalités électorales !

L'abominable violation du droit des gens et l'honneur national compromis dans une louche entreprise, la sécurité des citoyens, leurs pensées secrètes, leurs paroles intimes et jusqu'à leurs gestes livrés à la police, les catholiques dénoncés comme des criminels, parce

1. 10 avril 1907.

qu'ils prétendent, pour la défense de leur religion persécutée, se tenir en communication avec le Pape :

Voilà ce qui domine toute cette monstrueuse affaire, et c'est la seule chose qu'il faudrait crier, répéter tous les jours, sans se laisser étourdir par l'avalanche des paperasses, ni intimider par les clameurs outrageantes de M. Clemenceau.

* * *

D'abord la violation du droit des gens.

Quoi qu'ait essayé d'en dire M. Pichon, Mgr Montagnini avait le droit de considérer les papiers déposés dans la maison de la nonciature, comme sauvegardés par l'immunité diplomatique. On peut ergoter, discuter peut-être sur la lettre absolue du droit ; mais il y a, entre les gouvernements, des convenances qui créent des droits ; quand on les foule aux pieds, on viole les règles de la probité politique.

Mgr Montagnini, après le départ du Nonce, était resté à Paris, dans la demeure même où son chef avait résidé ; il y était resté, sans titre officiel, mais avec le tacite assentiment du gouvernement français. Les fameux papiers eux-mêmes en font foi.

Il était resté là, pourquoi ? Avant tout, pour garder les archives de la nonciature, propriété inviolable du gouvernement pontifical, placée sous la sauvegarde diplomatique. Cela suffisait à garantir la maison où elles étaient déposées.

Le lendemain même du jour où les perquisitions furent faites, à Paris, chez Mgr Montagnini, à Rome l'agent du gouvernement français chargé de garder les

archives de notre ambassade près du Saint-Siège, mourait subitement.

Où étaient ces archives ? au palais Santa-Croce, résidence du dernier ambassadeur. On les avait laissées là, après la rupture, comme le Saint-Siège avait laissé les siennes à Paris, sans notification spéciale, et on avait délégué un Consul général pour les garder.

Il meurt : aussitôt, par ordre du gouvernement français, M. Barrère, ambassadeur près le roi d'Italie, fait mettre les scellés sur le palais Santa-Croce, où il n'y avait plus ni ambassadeur ni ambassade, mais où il y avait les archives, exactement comme à la rue de l'Élysée.

C'était donc que, pour tout le monde, la maison était couverte par l'immunité diplomatique.

Pourquoi à Paris un autre traitement qu'à Rome ?

*
* *

Ce n'est pas tout.

Les papiers personnels de Mgr Montagnini étaient chez lui, confondus avec les archives de la nonciature, confondus à ce point que lorsqu'on les a saisis, tout a été, à la fois, jeté pêle-mêle « dans un sac » ; ce fut l'expression de M. Ribot, qui l'a dit à la Chambre, sans être démenti : ils étaient confondus à ce point que plusieurs jours après, devant l'émotion publique, devant les réclamations diplomatiques, il a fallu en faire le triage.

Le triage ? comment ? par qui ? hors de la présence de Mgr Montagnini, expulsé du territoire ; sans aucun témoin diplomatique chargé de représenter le gouver-

nement pontifical ; par les mains des agents du gouvernement qui les avait saisis, après qu'il avait pu à son aise retirer, photographier, altérer tout ce qu'il avait voulu.

Est-ce que j'exagère ? Mais, tous les matins, la publication des papiers fait éclater l'inconvenance, l'indiscrétion coupable avec laquelle ont procédé les hommes qui avaient la garde de l'honneur français !

C'est l'ambassadeur d'Angleterre, c'est l'ambassadeur du Japon, c'est le ministre des Pays-Bas, ce sont des chargés d'affaires, des attachés d'ambassade, dont les noms, dont les conversations intimes sont jetées aux quatre vents par le gouvernement près duquel ils sont accrédités. Voilà comment fut fait le prétendu triage.

Je demande ce que peuvent dire entre eux, ce que peuvent penser de nous, les représentants des nations étrangères, quelle confiance dans notre discrétion, quel respect pour notre délicatesse peut subsister dans les chancelleries ?

*
* *

Mais, allons plus avant.

Que contenaient-ils ces papiers, pour la capture desquels on a sacrifié l'honnêteté nationale ?

Ils contenaient des secrets de famille, des demandes adressées au Saint-Siège pour des mariages, pour des affaires privées : de cela on a commencé par se gausser à demi-mots, dans les coins bien informés, puis une honte est venue ou une prudence ; on n'en a plus parlé. Mais les papiers sont là, empilés dans des cartons, dans des boîtes de cigares, livrés à toutes les

curiosités ; demain ils seront sur la table de la Commission Jaurès, et ces messieurs se feront du bon sang en fouillant dans le tas.

Ils contenaient encore les communications ecclésiastiques, les rapports du Saint-Siège avec les évêques et les informations ouvertes pour les nominations épiscopales ; cela, on ne l'a pas trié ; on l'a, sans vergogne, livré aux procureurs, aux avocats, à tous ceux qui ont voulu voir, et les journaux en sont pleins !

Eh bien ! oui ou non, ces secrets du Saint-Siège, proprement inhérents au gouvernement de l'Église, est-ce que ce ne sont pas des documents diplomatiques, protégés par l'immunité, comme les affaires de toutes les ambassades ? On a saisi tout cela, on l'a jeté au vent avec les noms propres. Comment faut-il qualifier un pareil procédé ?

*
* *

Quoi encore ? Ah ! la grosse affaire, celle pour laquelle on a passé par-dessus toutes les convenances et toutes les pudeurs, celle que d'avance on appelait le grand complot électoral.

Eh bien ! oui, on a découvert que le Pape, que son secrétaire d'État, que les évêques de France s'intéressaient beaucoup aux élections de 1906 ! L'Église catholique était attaquée avec la dernière violence : la prétendue séparation préparait pour elle une inévitable persécution : les faits, depuis, ont justifié toutes les craintes : l'Église est spoliée, dépouillée de tous ses biens ; c'était cela qui s'agitait dans les élections dernières. Et on s'étonne que le Pape s'en soit préoccupé !

Il y avait, dans le pays, une organisation puissante, constitutionnelle, fondée conformément aux lois : elle avait pour objet principal de favoriser l'élection de députés catholiques, d'ennemis des jacobins : c'était l'*Action libérale*. Et on se scandalise que le Pape ait fait des vœux pour son développement et son succès !

Cette organisation avait un chef, admirable pour son intelligence autant que pour son éloquence, qui l'avait créée à force d'activité, qui consacrait à son service et, par elle, à l'Église comme à la France, un inlassable dévouement : c'était Jacques Piou. Et on crie au complot parce que le Pape a souhaité son élection, parce qu'il lui a donné des témoignages d'affection !

Quel homme de bonne foi ne hausserait pas les épaules ?

*
* *

Mais, il est vrai, on a découvert autre chose ! Quand il s'est agi de discuter les propositions et les circulaires de M. Briand, de prendre parti pour ou contre ses offres plus ou moins déguisées d'arrangement, les députés catholiques ont consulté le Saint-Siège. Interrogés eux-mêmes, ils ont donné leur avis : et voilà la preuve du complot permanent avec le Souverain étranger !

J'ai encore dans les oreilles l'accent presque suppliant de M. Briand lorsque, au mois de novembre dernier, à la tribune, il se tournait vers nous pour nous adjurer de porter au Pape des conseils de conciliation.

Où sont les pleurs d'antan ! Pour avoir, sur la plus grande question religieuse de ce temps, consulté le chef de l'Église, nous sommes des esclaves ! Et ce sont les

exécuteurs des décrets arrêtés dans les Convents maçonniques qui nous reprochent cette servitude!

Ainsi voilà le régime de la Séparation ! Les catholiques n'auront plus le droit de communiquer librement avec le Saint-Siège, de prendre ses avis, de solliciter ses directions : s'ils le font, ils seront traités en conspirateurs ; si les évêques consultent le Pape sur les affaires de leur diocèse, demandent des instructions, les transmettent aux fidèles, on les expulsera comme fonctionnaires de l'étranger.

Ai-je eu tort de dire que la liberté des catholiques était, ici, en cause comme l'honneur national ?

*
* *

Elle n'y est pas seule. La liberté de tous les citoyens y est engagée avec elle. L'affaire des papiers Montagnini, tout le monde le voit aujourd'hui clairement, n'est qu'une manœuvre politique, cyniquement dirigée contre un homme et contre un parti. M. Clemenceau a peur de l'un et de l'autre : il a voulu les tuer. Contre l'homme, il a lancé l'outrage ; contre le parti, il a brandi la menace. La colère l'a mal conseillé, il s'est démasqué trop vite. L'outrage grandira l'homme, la menace fortifiera le parti.

Mais la même aventure peut demain s'abattre sur tous ceux dont le gouvernement voudra se défaire. Comment s'est fait le coup contre Mgr Montagnini ? Le jour des perquisitions, M. Ribot, interrompant M. Clemenceau, lui a demandé : « Quelle est l'inculpation ? » M. Clemenceau lui a répondu : « Complicité avec trois curés poursuivis pour violation de la loi de 1905. »

Sur ces trois curés, deux ont été mis hors de cause : pour le troisième, il est désormais évident que rien, dans les papiers saisis, n'a le moindre rapport avec son procès : l'affaire Montagnini a été disjointe. Que devient l'inculpation ? A la séance du 20 mars dernier, M. Guyot-Dessaigne, garde des sceaux, a répondu : « A proprement parler, il n'est pas inculpé ! » La farce est jouée, farce odieuse et sinistre.

Cependant, quoiqu'il n'y ait plus d'inculpation, les papiers saisis sont retenus, fouillés, publiés, commentés. De quel droit ?

M. Clemenceau l'a dit, dans cette même séance du 20 mars, en appuyant la motion de M. Jaurès pour la Commission d'enquête : « Il s'agit de papiers politiques, qui appartiennent à la politique, et sur lesquels il est bon que les hommes politiques se prononcent. » M. Ribot a répliqué : « La cause est entendue ! »

Oui, la cause est entendue. Nous sommes livrés au régime des perquisitions domiciliaires comme en 1793.

Demain, un de nous sera suspect d'hostilité contre M. Clemenceau, contre M. Jaurès, contre la délégation des gauches. On l'inculpera de complicité avec quelqu'un, pris au hasard ; on viendra chez lui, on fouillera ses tiroirs, on mettra tout dans un sac, et on jettera le paquet dans une armoire du Palais-Bourbon. Le lendemain, on disjoindra la cause, mais on gardera les papiers ; les journaux, stylés, en demanderont la publication pour avoir la preuve du grand complot ! Il y aura une interpellation ; on nommera une Commission, et M. Clemenceau dira : « Il s'agit de papiers politiques. Les hommes politiques se prononceront. »

Et toutes les lettres, toutes les notes qu'on aura pu saisir, versées sur le tapis vert de M. Jaurès et de ses

amis, seront livrées en pâture au public, affriolé, chaque jour, par des « révélations savoureuses ».

Après quoi, s'il le faut pour les intérêts politiques de M. Clemenceau, pour faire diversion au Maroc ou à la grève générale, on convoquera la Haute-Cour et on fera condamner les conspirateurs.

*
* *

Le 4 prairial an II, une jeune fille de vingt ans, Cécile Renault, fille d'un petit papetier de la rue de la Lanterne, demande à parler à Robespierre : il n'est pas là. Deux amis de « l'incorruptible », qui passent, la font arrêter. On lui demande ce qu'elle voulait. Elle répond : « Voir comment est un tyran. » On la mène à la Conciergerie.

Le même jour un homme, nommé Admiral, a tenté de tuer Collot d'Herbois. Cécile Renault ne le connaît pas, elle ne l'a jamais vu ; elle n'a voulu tuer personne. On l'inculpe de complicité ; puis on les transforme tous les deux en agents d'une conspiration contre la Convention.

Elie Lacoste fait à la tribune un rapport au nom du Comité de sûreté générale. Il dénonce la « grande conspiration » qu'il appelle « la conspiration de l'étranger ».

L'arrestation de la petite Cécile Renault a tout révélé : à présent, on lui a trouvé cinquante-quatre complices, depuis le prince de Saint-Mauris jusqu'à Madame de Sainte-Amaranthe, et depuis la sœur Renault jusqu'au gendarme Constant.

Le 29 prairial, on les juge : on montre au tribunal

les papiers saisis dans leurs tiroirs : il n'y a ni témoins, ni défenseurs, comme pour Mgr Montagnini.

Ils sont condamnés et le jour même traînés dans huit tombereaux, à la place du Trône, les épaules couvertes de morceaux d'étoffe rouge, pour marquer qu'ayant outragé Robespierre, ils étaient guillotinés comme parricides !

Cécile Renault avait répondu à l'horrible Dumas, président du tribunal : « Je n'ai jamais eu l'intention de tuer Robespierre, je le regardais seulement comme un des principaux tyrans de mon pays. »

Qui n'a jamais pensé cela de M. Clemenceau ?

XVII

LE PROCÈS DE M. L'ABBÉ JOUIN[1]

« Les vrais magistrats sont les soutiens de tous ceux qu'on opprime. » Cette maxime est du comte Almaviva, dans la scène dernière du *Barbier de Séville*. J'ose en recommander la méditation à MM. les juges de la neuvième Chambre. Le jugement qu'ils ont rendu samedi dernier, en condamnant à seize francs d'amende M. le curé de Saint-Augustin, marque déjà dans leurs âmes le trouble précurseur des salutaires résolutions.

Je ne voudrais pas en affaiblir la portée, et cependant, dans ce jugement lui-même, qui est pour la tyrannie un commencement de flétrissure, il reste une thèse sur laquelle il faut ici très nettement s'expliquer.

M. l'abbé Jouin était poursuivi en vertu de l'article 35 de la loi de Séparation de l'Église et de l'État. Que dit cet article : « Si un discours prononcé ou un écrit affiché ou distribué publiquement dans les lieux où s'exerce le culte contient une provocation directe à résister à l'exécution des lois ou aux actes légaux de l'autorité publique..., le ministre du culte qui s'en est rendu coupable sera puni d'un emprisonnement de trois mois à deux ans... »

1. 10 avril 1907.

M. l'abbé Jouin a été condamné en vertu de cet article, non pas à trois mois de prison, mais à la peine illusoire de seize francs d'amende.

Pourquoi cette peine illusoire, si l'accusé était coupable des délits visés par l'article 35 ? C'est ici qu'éclate le trouble des âmes.

*
* *

Ce prêtre, debout à la barre, quel est son crime ? Il a exhorté ses paroissiens à garder « un deuil armé ». Deuil armé ? on devine assez bien l'embarras des pauvres juges. Ils ont de la lecture, et bien sûr ils se souviennent de ce panégyrique de saint Thomas de Canterbury, où Bossuet parle en termes illustres de la force avec laquelle le saint évêque résistait au roi d'Angleterre. « Pensant en faire un généreux, n'en ferons-nous point un rebelle ? Non, mes frères, ne craignez rien de la simplicité de mes expressions. Selon le langage ecclésiastique, la force a une autre signification que dans le langage du monde. »

Ils savent cela, et puis enfin ils n'ont pas envie de faire comme le *Constitutionnel* de 1845, qui, ayant entendu parler des « Exercices » de saint Ignace, annonçait avec horreur que les Jésuites faisaient l'exercice à feu dans les caves de Montrouge ! Ils ne veulent pas être ridicules et c'est pourquoi ils disent : « Le reproche adressé au prévenu ne doit pas être considéré comme fondé. » Alors que reste-t-il ?

Ce prêtre, encore un coup, qui est là, au banc des accusés, qu'est-ce qu'il est pour les magistrats de l'an 1907 ? Autrefois, on leur aurait dit que c'était un curé

de Paris, agréé par le gouvernement, contraint par les articles organiques à de certaines obligations. Mais à présent ? Après la loi de 1905 ! Ce n'est plus qu'un simple citoyen : et alors, comment le condamner pour une métaphore ? Leurs âmes se troublent de plus en plus. Décidément, disent-ils, « cette loi de 1905 apparaît comme une loi d'exception ! » Et comment s'étonner que le prévenu s'en soit trouvé blessé « dans ses sentiments les plus intimes, les plus respectables ? »

Ah ! mon président, je vous crois, oserai-je dire ! Il y a deux ans que nous autres, pauvres justiciables, nous répétons cela sur tous les tons : on ne nous écoutait pas, et voilà qu'à présent, c'est la chose jugée !

*
* *

Mais, enfin, il fallait bien condamner. On ne peut pas trop demander aux magistrats. Condamner à quoi ? Considérez, disent encore nos bons juges, que cette loi d'exception est affreusement confuse, que son application soulève des questions très « controversables », et que « les citoyens même instruits » ne peuvent pas s'y reconnaître !

Il y avait bien les papiers, les fameux papiers ; et, évidemment, avant l'audience, les magistrats avaient cru à de foudroyantes révélations. Ils avaient lu le compte rendu de la séance du 20 mars et ces mots du président du conseil : « Nous avions la preuve que des ordres avaient été donnés à certains curés de Paris, leur enjoignant de violer ouvertement les lois de la république française. » Pas de doute : on allait saisir le complot.

Mais voilà que le substitut avait sorti tout le dessus du panier, et les juges s'étaient regardés entre eux avec une stupeur croissante, jusqu'au moment où, l'accusé demandant si quelqu'une de ces pièces concernait son procès, le procureur répondit : Aucune ! ! !

Ce fut un coup de théâtre et la stupeur des magistrats se changea, je pense, en une belle indignation. On les entend, après cela, dans la chambre du conseil ! Je l'ai dit, ils ont de la lecture et le mot de Voltaire leur est venu à la pensée : « Il est souvent plus criminel, dit-il dans le *Dictionnaire philosophique*, de surprendre à un homme ses pensées que son argent. »

Et, ils n'ont pas voulu, même par un considérant, mettre la main dans l'affaire. Puisque aussi bien, de ces papiers, aucun ne regardait le procès, ils les ont tout bonnement ignorés. Comme s'ils avaient dit : « C'est de la politique, cela ne nous regarde pas ! » Silence plus accablant que tous les discours.

Mais alors cette condamnation ? Ah ! il fallait bien y venir, et après une si belle exécution de la loi d'exception, impossible de parler de prison. On a donc mis les choses au plus bas : seize francs d'amende !

Encore fallait-il une raison.

Nos juges en ont trouvé une et les ayant, pour le reste, loués comme il convient, il me sera bien permis de leur dire que leur raison est mauvaise.

*
* *

Ils ont d'abord rappelé l'interprétation donnée par M. Briand de la loi confuse et inextricable et, fort de son autorité, ils ont déclaré qu'elle permet « de considérer

comme une provocation directe, la provocation tendant à résister à ses prescriptions sans qu'il soit nécessaire que ces actes de résistance soient nettement spécifiés. »

Eh bien, non, Messieurs les juges, cela est inacceptable. Votre doctrine a beau vous paraître juridique, elle est en contradiction avec le droit essentiel de la conscience chrétienne.

Ainsi, pour qu'un prêtre soit condamné, il suffira qu'il ait dénoncé l'impiété de la loi, l'atteinte qu'elle porte à l'intégrité de la foi, et, sans exciter à la rébellion active, interdit aux croyants de lui obéir ! A ce compte, la loi du divorce, l'école sans Dieu, la destruction des congrégations, l'expulsion des religieux, la spoliation de l'Église, il faudra tout accepter, tout reconnaître comme juste et légitime sous peine d'avoir provoqué les fidèles à résister en principe à une loi de l'État ! c'est la négation même de l'indépendance évangélique.

Quand Pierre et Jean furent conduits devant l'assemblée des anciens et des scribes pour s'entendre reprocher le délit de parole qu'ils commettaient en enseignant au nom de Jésus, ils répondirent : « Il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes. » L'apostolat chrétien s'est fondé sur cette parole. Elle a retenti à travers les âges et dans tout l'univers, devant les proconsuls de l'antiquité et devant les juges des temps nouveaux, devant les bourreaux barbares et devant les persécuteurs civilisés.

Elle est comme la charte immortelle de la liberté des âmes. Partout où une loi humaine dressera contre la loi divine sa hautaine prétention, elle rencontrera des hommes debout pour lui résister.

Si les juges de la neuvième chambre ont cru par leur considérant poser un principe, ils se sont trompés. Ils

n'ont fait que donner une fois de plus au despotisme sa formule légale.

Sans doute, la condamnation paraît insignifiante. Mais il n'y a jamais de condamnation insignifiante : car il faut pour se justifier elle-même qu'elle invoque une doctrine, et toute doctrine est grave par les conséquences qu'elle entraîne.

Celle-ci soulève, en réalité, toute la question dont, chaque jour, la loi de Séparation fait éclater la profondeur.

*
* *

M. Pichon parlait le 20 mars à la Chambre du droit que revendique la Papauté de communiquer librement avec les évêques et les fidèles, et il disait : « Ce droit basé sur la Constitution de l'Église est directement et absolument contraire à la Constitution de l'État. »

M. Bourély, rapporteur désigné de la commission d'enquête qui va fouiller les papiers Montagnini, disait l'autre jour : « Il s'agit de savoir si Rome peut impunément obliger les citoyens à mettre en échec une loi française. »

Les juges de la neuvième chambre disent à leur tour : « Il n'est pas permis à un prêtre de résister, même en principe, à une loi de l'État. »

C'est toujours, et sous des formes diverses, le même et irréductible conflit, qui met aux prises la conscience et la loi.

S'il est vrai, comme le dit M. Pichon, que la Constitution de l'État ne reconnaît plus au Pape la faculté de communiquer avec les fidèles, il en faut conclure que la Constitution de l'État est en opposition avec la

liberté la plus essentielle de l'Église catholique, celle qui en sauvegarde la hiérarchie, la discipline et jusqu'au principe fondamental.

S'il est vrai que le Pape ne peut pas, aux yeux des législateurs, censurer une loi de l'État, exclusivement destinée à régler l'organisation du culte, il faut en conclure que cette loi atteint directement les consciences catholiques, parce qu'elle prétend les contraindre à la révolte contre le chef de l'Église.

S'il est vrai, enfin, qu'un prêtre n'a pas le droit de flétrir la tyrannie au nom des croyances qu'il a mission d'enseigner, des droits qu'il a charge de défendre, il en faut conclure que la parole sacerdotale est désormais bâillonnée.

Quand de telles questions se posent devant les juges, c'est qu'il n'y a plus de liberté pour les âmes.

*
* *

Le défenseur du curé de Saint-Augustin, Me Danet, l'a dit avec une magnifique éloquence. Je ne sais rien de plus émouvant que ce plaidoyer, où l'honnête indignation du Français et la généreuse révolte du chrétien éclatent en vibrantes apostrophes.

Il faut ici l'en remercier publiquement. Sa parole a soulagé les âmes oppressées par l'odieuse perfidie qui, depuis un mois, livre à la risée du monde l'honneur et la dignité de la France. Mais elle a fait plus encore, elle a donné à tous un exemple et une leçon.

Je me souviens comment, au temps où commençait contre l'Église la persécution maçonnique, mon grand et vénéré confrère M. Rousse nous excitait à défendre

nos droits et à ne pas désespérer de la justice : « Écoutez la grande voix de Berryer, nous disait-il, *Forum et jus*. Je ne demande rien de plus : sûr de mon droit, je suis sûr aussi de la justice. » Superbe confiance d'un vaincu dans la victoire de sa cause.

Sans doute, la magistrature, depuis, a subi le rude niveau du despotisme jacobin. La politique s'est assise dans les prétoires. La justice trop souvent s'est soumise à ses lois.

Et cependant, à tous ces prêtres que guette la loi tyrannique, j'ose dire encore comme M. Rousse : Ne craignez point, ne désespérez jamais. Enseignez librement, parlez hautement ; et, forts de votre conscience, résolus à poser nettement la question, sur le terrain de votre droit sacerdotal, laissez-vous conduire devant les juges ; vous paraîtrez à la barre en accusateurs, car elle est aujourd'hui le dernier refuge de la liberté.

XVIII

ATTENDONS ! [1]

Depuis hier, M. Clemenceau n'est plus que le chef nominal du ministère. Sa hautaine dictature est finie : il gouverne sous la protection de M. Briand.

Mardi, quand il descendit de la tribune où, durant une heure, lui dont autrefois le verbe tranchant commandait le silence, il avait subi les « bruits de conversation » de l'auditoire stupéfait et lassé, il sembla perdu.

M. Briand l'attendait là. Il pouvait le laisser aller, comme un débris, aux mains déjà tendues des socialistes : il n'avait qu'à se taire. Il aima mieux le sauver, et cette générosité lui fut doublement fructueuse.

Un jour, il y a six mois, dans une mémorable séance, chassé de son banc ministériel par les railleries de M. Clemenceau, il avait dû, l'instant d'après, y reprendre humilié la place où M. Jaurès le ramenait, captif de son injurieuse tolérance.

Hier, il prit enfin la revanche longtemps attendue. Voyant le gouvernail abandonné, il le saisit d'une main prompte, et, s'étant vengé de M. Clemenceau en l'y enchaînant avec lui, d'un coup de barre auda-

1. 16 mai 1907.

cieux, il se délivra de M. Jaurès en abandonnant à ses colères le monceau répudié des souvenirs anciens.

La rupture fut bruyante, plus que tragique. Lorsqu'en 1791, au Parlement d'Angleterre, Burke et Charles Fox, dans une rencontre dramatique, déchirèrent l'amitié qui pendant vingt ans avait lié leurs âmes et leurs vies, ce fut un spectacle d'une autre grandeur. Les historiens nous en ont transmis la mémoire.

Burke, debout au milieu de la salle, les bras croisés sur la poitrine, parlait d'une voix solennelle et profonde : « Pour vous, mon ancien ami, pour vous avec qui je ne puis plus continuer des relations qui ont fait le bonheur et l'honneur de ma vie... » Fox dit en tremblant : « Mais ce n'est pas une rupture d'amitié !... » et Burke reprit, lent et grave : « C'est une rupture. J'ai fait mon devoir au prix de la perte d'un ami. Notre amitié est finie. » Quand Fox se leva pour répondre, de grosses larmes remplissaient ses yeux : il demeura plusieurs minutes sans parler.

Pitt, impassible, regardait la lutte, sans montrer sa joie : l'assemblée se taisait, saisie d'une muette angoisse.

C'est que, derrière ce déchirement d'amitié, on entendait, non point le heurt brutal des haines personnelles ou des querelles de parti, mais le choc redoutable de deux grandes idées. Il s'agissait du bill de Québec, proposé par le ministère, pour organiser le gouvernement du Canada. Burke était l'adversaire ardent de la Révolution française : il se réjouissait de ne pas trouver, dans les garanties offertes à la liberté de la colonie, la désastreuse influence des principes nouveaux. Fox bondit, il défendit avec passion la Révolution, et la dispute prit aussitôt, entre les deux amis, les proportions du grand drame engagé sur le continent.

Voilà le secret de l'émotion qu'elle éveille encore après tant d'années.

*
* *

Ici, rien de pareil. Durant ces six jours où tant de paroles se répandirent, tour à tour vaines et violentes, pas un instant n'apparut entre les hommes la lutte profonde des idées.

Il y avait dans la salle une sensation de vide et de lassitude : à travers les mots, on voyait errer le fantôme des convictions éteintes.

Une seule fois, la passion vraie, âpre et sans merci, éclata en cris spontanés. Ce fut quand M. Jaurès réveilla les implacables rancunes des scrutins électoraux, et montra son parti prêt à arracher, demain, aux radicaux nantis les prébendes conquises hier avec sa complicité.

Alors, il y eut un déchaînement. De toutes parts, les clameurs s'élevèrent, les gestes se dressèrent menaçants. Dans une explosion furieuse, la majorité radicale défendit son bien, et le débat apparut, avec sa nudité.

M. Clemenceau connaît ce fond des âmes. Son discours embarrassé, tant qu'il essaya d'apaiser, en se défendant, les colères socialistes, devint précis et sûr, quand il se tourna vers les radicaux pour les sommer, s'ils l'osaient, de l'attaquer en face. Le vieux lutteur s'était réveillé, encore redoutable : « J'en ai assez, disait-il : je ne veux pas être étranglé par les muets du sérail. Parlez haut, messieurs les radicaux. Je vous attends. »

Ah ! il fallait voir les visages : à leur banc, les ministres, consternés du réveil de leur chef plus encore que de son sommeil, tremblant de le voir ainsi braver sa garde prétorienne ; et ceux-là, les élus du complot

et du premier mai, affolés, désorientés, partagés entre la crainte et la colère.

Quoi ! est-ce qu'à présent, les ayant conduits jusque-là, le maître allait les abandonner, les dénoncer, à leur tour, comme des conspirateurs, les rendre, devant le peuple, responsables de l'échec des réformes promises, et les livrer ainsi, sans défense, aux surenchères socialistes ?

Ce fut une belle étude de psychologie parlementaire. Si le débat s'était clos là-dessus, la déroute était irrémédiable.

M. Briand survint, opportunément irrité, et, par une charge dernière contre l'ennemi commun, il rallia les hésitants. Comme M. Jaurès avait dit que « les ilotes dégrisés étaient, pour le peuple, un exemple plus instructif que les ilotes ivres », il se fit gloire de l'outrage : « Je suis un ilote suffisamment dégrisé pour ne pas perdre le sens du gouvernement. » Le sens du gouvernement ! Ah ! la bonne parole ! Pour le coup les radicaux respirèrent. On allait donc en finir avec ces anarchistes, ces révolutionnaires, ces prédicateurs de la grève générale, ces perturbateurs qui troublent la paix de leur victoire !

Je pensais, en les regardant, à cette belle histoire des trois aveugles de Florence que mon confrère M. Gebhart nous contait l'autre jour et aux vers de Dante que chantait le Gibelin :

Veni a veder la tua Roma che piagne
. . . .
Cesare mio, perche non m'accompagne ?

Viens voir ta Rome qui pleure.
. . . .
Mon César, pourquoi me délaisses-tu ?

*
* *

Mais il faut, pour enfanter les Césars, un peu plus que l'affiche de M. Nègre, et le geste héroïque du jeune Simonnet.

La bourrasque, qui faillit emporter le ministère Clemenceau, grossira jusqu'à la tempête et bousculera bien autre chose que des portefeuilles.

On n'arrête pas, avec un ordre du jour, le flot montant de la révolte sociale. M. Briand, pourtant, a eu des mots qui sont des commencements de justice. Il a dénoncé « l'imprévoyance de dix années » !

Ce n'est pas dix qu'il faut dire, mais vingt-cinq ; ce n'est pas d'imprévoyance qu'il faut parler, mais de criminelle folie ; et puisque l'heure paraît venir, devant le châtiment qui gronde, des repentirs et des remords. d'autres, avec M. Briand, peuvent se frapper la poitrine.

Les instituteurs sont en révolte, ils se syndiquent avec les anarchistes, ils enseignent l'antimilitarisme : et cela est horrible ! Mais qui a formé ces hommes ? qui leur a soufflé l'orgueilleuse indépendance dont M. Jaurès les accusait hier, en paroles cruelles ? Qui, dans chaque commune, a voulu opposer, dans une violente antithèse, l'instruction et la foi, l'école et l'Église, l'instituteur et le curé ? qui, de ces maîtres ainsi destitués de toutes croyances, a fait les agents d'un parti, les serviteurs d'une politique ? qui, sinon les hommes dont, pendant vingt ans, M. Ferdinand Buisson, que M. Briand écrasait hier de sa juste colère, fut, à la direction de l'enseignement primaire, le représentant officiel et encouragé ?

Ah ! aujourd'hui, on les désavoue, on les traite en

rebelles ! on leur reproche d'être socialistes ! Mais combien de députés radicaux seraient sur les bancs de la Chambre, s'ils n'avaient trouvé, dans les instituteurs, des agents électoraux empressés à les servir contre nous ?

Je nomme les instituteurs, parce qu'ayant dans leurs mains la jeunesse du pays, ce qui les touche nous émeut davantage. Mais le même souffle de révolte agite tous les corps de l'État, et il vient du même foyer, où le mépris de l'autorité en a, depuis vingt ans, préparé le furieux déchaînement. Qui a appris aux postiers et aux télégraphistes le chemin de la Bourse du travail ? qui leur a enseigné l'art de parler en maîtres aux députés et aux ministres ? qui ? sinon ceux qui les frappent aujourd'hui ?

*
* *

M. Briand disait, mardi dernier : « Il est impossible de faire des réformes dans un pays où règne l'anarchie, où règnent le trouble et la confusion. Il faut de l'ordre, de la discipline et de la paix. »

Ah ! oui ! je le crois bien ; mais ce n'est pas avec des révocations et des arrestations, ce n'est même pas avec des projets de loi qu'on rétablit l'ordre dans les esprits, la paix dans les âmes et l'autorité dans les gouvernements.

La question est plus profonde. M. de Salvandy disait à la Chambre de 1836 : « Faut-il que notre jeune monarchie porte la république suspendue à sa ceinture, comme ce jeune homme que la loi de Lycurgue obligeait à y porter un renard qui lui dévorait le cœur ? »

Quatorze ans plus tard, la deuxième république avait dévoré la monarchie de Juillet. La troisième, à son tour, porte à sa ceinture un mal qui lui ronge le cœur : c'est la révolution sociale.

M. Briand croit qu'il pourra la conjurer, en lui faisant sa part. Illusion fragile ! Il triomphe aujourd'hui : il succombera demain : ceux qui, déjà, dans le silence des scrutins, l'abandonnent et attendent son héritage, succomberont comme lui et de la même manière. Car la révolution sociale est fille de la guerre religieuse, qui fut le crime inexpiable des uns et des autres.

Longtemps celle-ci, par ses faciles victoires et ses fécondes coalitions, a détourné de celle-là les inquiétudes et les terreurs, savamment tournées contre le péril clérical. Cependant elle s'avançait pas à pas, conduite par des hommes dont le combat contre l'Église masquait la marche et servait les desseins.

Aujourd'hui, sur les ruines de l'Église vaincue, la voilà qui paraît, impérieuse. M. Briand n'a plus sous ses pieds, pour se dresser devant elle, que le sol ébranlé par leur chute.

Pour nous, nous assistons douloureusement à cette grande leçon d'histoire. Les journées qui viennent de s'écouler à la Chambre n'en sont qu'un épisode passager.

La marche de la révolution déroulera son implacable logique. Où nous conduira-t-elle ? C'est le secret de Dieu. Louis Veuillot écrivait en 1848 : « Un jour vient, une heure sonne, un dernier voile se déchire et l'on sait alors ce que Dieu faisait. » Attendons !

XIX

LA SUITE DE LA SÉPARATION[1]

Le temps des vacances est propice à la réflexion. Loin du bruit politique, dans l'immuable sérénité des champs, la pensée s'affine. La parade oratoire, transportée de la tribune aux tréteaux officiels, ne la trouble plus. A travers le mensonge des mots, elle aperçoit les faits : elle en saisit le sens profond.

Les discours prononcés en l'honneur de Garibaldi m'ont donné cette sensation très nette. Ce verbiage m'a irrité comme l'assourdissant tapage des forains. Derrière le rideau le patient m'est apparu, douloureux et berné : c'est la France.

Il faut être de mon âge, avoir le cœur battu par le flot pressant des souvenirs, pour comprendre ces émotions-là.

Garibaldi, pour nous, il y a trente-cinq ans, c'était la vivante expression de la Révolution, avec ses panaches flamboyants et ses mots pompeux, avec ses dehors de patriotisme bruyant et ses dessous de conspiration secrète ; c'était l'aventurier chargé, par elle et pour elle, des besognes inavouées et que, dix ans durant, nous

1. 21 juillet 1907.

avions vu, rôdant, avec des grincements de haine, autour des remparts de Rome.

La légende de Dijon n'était pas inventée : nul n'aurait osé. La clameur tragique de l'armée de l'Est abandonnée angoissait encore tous les cœurs, et la funeste image de Bourbaki désespéré hantait les esprits.

Dans ce temps-là, d'autres épopées occupaient les âmes françaises. A l'heure des grands désastres, des hommes étaient venus d'outre-monts, comme les garibaldiens : ils n'étaient qu'une poignée ; dans la plaine de Loigny, serrés autour de l'étendard du Sacré-Cœur, que Bouillé, Cazenove et Verthamon se passaient de l'un à l'autre, à mesure qu'ils tombaient, ils avaient, par une charge immortelle, forcé l'admiration des vainqueurs. Charette et Garibaldi, antithèse poignante, née dans la campagne romaine, et qui se continuait, frappante, des bords de la Loire aux champs de la Bourgogne !

Entre les deux, la Commune avait choisi : elle appelait les soldats français les soldats du Pape, elle accueillait en frères les évadés de la troupe garibaldienne.

Au mois de mars 1871, j'arrivais à Paris, par le faubourg Saint-Antoine, dans un fiacre de banlieue, ayant quitté vers Nogent, à cause d'un pont rompu sur la voie, le train qui me ramenait de captivité.

Sur la place de la Bastille, une foule grouillait, criant, hurlant la *Marseillaise* ; un homme agitait un drapeau rouge ; deux ou trois autres, près de la colonne, excitaient les clameurs : ils avaient des barbes, des chemises rouges et des chapeaux de feutre : c'étaient des garibaldiens. Trois jours après, la révolution du 18 mars était faite.

*
* *

Voilà ce que nous autres, les anciens, nous avons vu. Cela, c'est l'histoire vraie, celle que nous avons vécue, qui ne se fait pas avec des mots. Si on eût parlé, en 1872, non pas à nous, les catholiques, mais à la masse des Français, non pas seulement à l'Assemblée nationale, mais à l'homme qui, en ce moment même, chef du pouvoir, livrait le pays à la république, de faire parader les chemises rouges à la revue de Longchamps, d'ordonner à nos régiments de défiler devant eux, ah ! c'eût été, je vous jure, un joli tapage, et le petit Thiers eût traité, de la belle façon, le franco-italien qui le lui eût proposé.

A présent, nous en sommes là. La haine de l'Église nous a conduits à ces reniements du passé : la visite officielle des garibaldiens est la revanche de Mentana.

Notre ministre des affaires étrangères, oubliant ce qu'il doit à sa fonction, a eu soin d'évoquer ce souvenir détesté, pour remercier le héros de nous l'avoir pardonné. Il y a chez nous, il est vrai, quelques vieux soldats, qui portent sur la poitrine la médaille de Mentana. Qu'est-ce que cela fait à M. Pichon ? La vraie raison de « l'apothéose », c'est ce désaveu de notre histoire.

Le reste, « la défense de Dijon, les batailles des Vosges », c'est la parade des mots.

Pour saisir la réalité, il faut méditer le compte rendu de la « tenue » solennelle offerte aux frères italiens par « le suprême Conseil et la Grande Loge de France ». C'est un document historique.

Un jour, quand le châtiment sera venu, on relira

cela avec des larmes de sang, comme maintenant certains discours des républicains d'avant 1870.

M. Mesureur, ancien ministre, directeur de l'Assistance publique, célèbre par ses vives réparties, présidait, comme grand-maître de la Grande Loge de France, assisté de M. Ferrari, grand-maître du Grand-Orient d'Italie.

Il y eut un ordre du jour voté « dans cette belle journée consacrée à fêter la mémoire de l'illustre f∴ m∴ et du grand citoyen du monde que fut Garibaldi ». Les maçons de Paris « félicitèrent leurs frères d'Italie du courage et de l'énergie dont ils font preuve dans leur lutte inlassable contre le cléricalisme et le fanatisme romains » : le littérateur Bacci, au nom des frères italiens, remercia, à son tour, « la franc-maçonnerie internationale » de l'appui qu'elle leur prête : et M. Mesureur clôtura la fête, comme « petit-fils de la Révolution », par cette parole mémorable qui découvre toute une mentalité : » Si les fédérations font disparaître les frontières, il est évident que l'Italie et la France latine ne formeront plus qu'une grande famille. »

C'est à pleurer. On n'a pas dit si M. Loubet assistait à cette séance, mais il était à l'inauguration de la statue, et sa présence y était une leçon de choses.

Car toute cette mise en scène de franc-maçonnerie internationale est la prolongation du voyage à Rome : il faut toujours en revenir là.

La rupture avec le Pape portera toutes ses conséquences. L'apothéose de Garibaldi en est une. D'autres suivront. On pourra, désormais, appeler notre histoire la suite de la Séparation, comme Bossuet montre, dans celle du monde, la « suite de la Religion ».

*
* *

Quand fut consommée, il y a dix-huit mois, la grande apostasie nationale, j'ai écrit ici même, j'ai répété partout où je l'ai pu, dans la douloureuse émotion de mon patriotisme et de ma foi, que rien n'était fini, mais que tout, au contraire, commençait.

Je le crois plus que jamais. La rupture violente avec la Papauté a marqué l'effondrement de toutes les traditions nationales, et, comme la chute d'une haute muraille, dernière victoire de l'incendie, en découvre tout à coup les ravages, dans cette ruine immense, on a vu paraître la patrie blessée et l'armée désorganisée.

Depuis deux ans, c'est notre histoire. La révolte du Midi n'est qu'un épisode révélateur de l'universelle anarchie.

Il y a eu, à la Chambre, des séances plus agitées que celles où furent discutées les interpellations sur les évènements de Narbonne et de Béziers ; il n'y en a pas eu beaucoup de plus profondément dramatiques, de plus fortement instructives. Dans les couloirs, les députés avaient lu les dernières nouvelles, la mutinerie du 17e et les manifestations des coloniaux. Le mot de Rivarol obsédait ma pensée : « La défection de l'armée n'est point une des causes de la Révolution : elle est la Révolution même. »

L'âme éteinte de la Convention flottait dans la salle : un moment, quand un député parla des départements fédérés, on crut voir l'ombre des Girondins passer dans l'hémicycle. Le président Brisson, d'une voix profonde, rassura l'assemblée par la vaine évocation de la « République indivisible ». M. Clemenceau parut à la tri-

bune, le visage accablé. Trente années de souvenirs paraissaient l'écraser : peut-être songeait-il aux soldats du 88e, levant la crosse en l'air, le 18 mars, à Montmartre ?

Il parla. Jamais dictateur ne flétrit plus durement les séditions militaires et les révoltes civiles. Ce fut un transport. Les radicaux, le visage convulsé, tendaient leurs regards et leurs mains vers le vieux révolutionnaire, mué soudain, à leur profit, en gardien de l'ordre et de la discipline. Le secret de sa force se révéla : à cette heure, il incarnait vraiment le régime dont ces hommes sont nés et dont ils vivent : on comprit pourquoi, après toute une vie passée à ruiner l'autorité, il était devenu leur maître impérieux : c'est qu'il soutient les décombres, sur quoi ils sont assis.

Le grand Gœrres, au temps où, ayant rompu avec la Révolution, il soulevait l'Allemagne contre Napoléon, faisait ainsi parler à son peuple l'Empereur dont il prophétisait la chute : « Tu es moi : si tu crois pouvoir te passer de ma personne, mon esprit repose sur toi : un jour viendra où tu crieras vers moi pour que je t'aide ! »

M. Clemenceau peut interpeller sa majorité du même ton. Elle est lui : il lui a promis de la libérer à la fois de ses deux épouvantes, l'Église catholique et la révolution sociale, et ce pacte les lie. L'Église est à terre : il n'y a plus qu'à la piétiner ; la Révolution est en marche : on la fusillera. C'est toute la politique jacobine.

L'histoire en a, d'avance, écrit le destin : la Révolution sociale, ministre mystérieux des châtiments divins, sera l'inconsciente vengeresse de l'Église vaincue.

*
* *

J'écris, sans espérance d'être entendu. Les hommes d'État de la République, comme si, depuis un quart de siècle, toutes les leçons de leur propre histoire étaient vaines, continuent avec une sereine indifférence, leurs boniments accoutumés.

Il y a une certaine « Alliance républicaine démocratique » qui doit jouer dans nos affaires un rôle important : car elle a pour président M. Carnot, membre de l'Institut, pour président d'honneur M. Loubet en personne, et elle compte dans ses rangs un bon nombre de notables personnages, anciens ministres, sénateurs et députés. Ces grands politiques adressent aux électeurs, à l'occasion du renouvellement des conseils généraux, une solennelle exhortation. Croit-on qu'en face des menaces de la révolution sociale, ils vont faire un appel au concours de tous, et le faciliter en conseillant la paix religieuse ? Ah ! bien au contraire. Ils invitent les électeurs à repousser « les cléricaux et les prétendus libéraux, comme les doctrinaires de l'expropriation sociale et les propagandistes de l'action directe, tous également dangereux ». Voilà tout ce qu'a trouvé, pour se défendre, en face de l'anarchie grandissante, la fleur de l'aristocratie républicaine. Et dire que ces braves gens nous accusent, depuis trente ans, de n'avoir rien appris et rien oublié !

A la vérité, je crains qu'il n'y ait à droite autant d'aveugles qu'à gauche. Je parlais, en commençant, de la stupéfiante indifférence qui, dimanche, accueillait l'exhibition des garibaldiens à la revue de l'armée française.

Ce n'est pas seulement de l'indifférence. C'est que peu à peu l'air ambiant nous pénètre ; la lente destruction des habitudes catholiques a corrompu notre vieux sang ; la vie chrétienne ne circule plus dans nos moelles.

*
* *

Pendant que le Midi occupe l'attention publique, M. Briand poursuit tranquillement son œuvre de spoliation. Le 9 novembre dernier, comme M. Groussau lui demandait ce que deviendraient les fondations de messes, il avait répondu : « Une fondation pieuse est un contrat comme un autre : les sommes qui sont grevées de cette charge, nous ne pouvons en disposer, nous n'en disposerons pas, nous ne sommes pas de malhonnêtes gens ! » L'autre jour, il présentait à la Chambre un projet de loi qui, en confisquant définitivement les sommes dont il se défendait si haut de vouloir disposer, destitue de toute faculté de réclamation les héritiers collatéraux des testateurs. Il n'y a rien de plus odieux : c'est la volonté des morts foulée aux pieds, le droit des vivants effrontément violé. M. Briand voulait faire voter cela au pied levé, dans une séance du matin. On ne l'a pas pu, parce qu'il fallait courir aux élections : ce sera pour la rentrée. Dans le secret des familles, il y aura des larmes : le public ne s'émeut pas.

Tous les jours, on apprend quelque brutalité nouvelle. Ici, ce sont des églises de village que le maire livre à un prêtre d'aventure en révolte contre son évêque ; là, c'en est une, et en pleine Bretagne, que les apaches du lieu envahissent pour y parodier, sur un renardeau, les cérémonies du baptême.

Huit cents écoles seront fermées au mois de septembre : ce sont à peu près les dernières écoles congréganistes de notre pays. J'en sais une où la communauté qui la dirige, élève gratuitement quatre cents enfants de familles pauvres, les nourrit et les habille : il n'y a, dans la commune, ni place ni ressources pour la remplacer. Les enfants n'auront plus ni leçons, ni vêtements, ni nourriture.

On lit cela dans les journaux. Plus souvent on l'ignore : nul n'y prend plus garde. On y est fait, et cela devient ennuyeux.

*
* *

Quelques jours avant de quitter Paris, je suis allé voir l'exposition de la galerie Petit, où, dans la lumineuse peinture de Fragonard, respendit cette « apothéose de la frivolité » que décrivait si bien ces jours-ci M. Robert de La Sizeranne. Il faisait beau par hasard. La rue Royale et le boulevard étaient couverts de voitures et d'automobiles : c'était la fête parisienne qui étourdit et qui grise.

L'apparition du XVIII[e] siècle finissant, et courant gaiement à l'inévitable catastrophe, me saisit, comme une vision prophétique : dans sa brillante escorte de femmes élégantes et joyeuses, semblables à celles que je coudoyais l'instant d'avant, Diderot, l'œil vif et passionné, la joue rose, « sortant d'une très bonne table », tel que le montre mon confrère M. Faguet, regardait en souriant dans son cadre les marionnettes d'aujourd'hui pirouetter, comme au temps de Frago, « sur le penchant qui mène à la culbute ».

XX

ALLOCUTION PRONONCÉE AU BANQUET DE CLOTURE DU CONGRÈS DE L'ACTION LIBÉRALE POPULAIRE DE BORDEAUX

(10 NOVEMBRE 1907)

Profitant d'une légère amélioration dans l'état de sa santé et à raison de la gravité des circonstances, M. le comte Albert de Mun prononça, au banquet de clôture du Congrès de l'Action libérale populaire, tenu à Bordeaux en décembre 1907, l'allocution suivante :

Messieurs,

Je vous remercie de votre chaleureux accueil. Il m'émeut au fond du cœur comme la touchante expression d'une inlassable sympathie, toujours vivante malgré les années, toujours fidèle malgré les épreuves.

J'aimerais y répondre, en laissant librement mon âme s'épancher dans les vôtres ; mais vous savez quelle raison, plus forte que ma volonté, entrave l'effort de ma voix et me condamne, depuis quatre ans, à un dur, très dur silence.

Je n'ai pu cependant, m'asseyant à ce banquet, me résoudre à m'y taire tout à fait. Déjà, au congrès de 1905, j'avais voulu, le premier, répondre présent à

l'appel que M. Piou adressait aux catholiques, pour la défense de leur Dieu répudié.

Aujourd'hui encore, après les jours douloureux de 1906, dans la détresse de l'Église dépouillée et de la patrie opprimée, à l'heure sombre où pourraient défaillir des cœurs moins trempés que les vôtres, je veux, entre les mains du chef, toujours à son poste malgré des fatigues sans nombre et sans mesure, répéter avec vous les serments de 1905.

Je veux surtout vous offrir à vous-mêmes un hommage attendri, comme le soldat vaincu, tombé près de son arme brisée, se découvre, le regard chargé d'espérance, devant les bataillons nouveaux qui le dépassent en courant au combat.

Mais d'autres pensées encore, il faut que je vous en fasse l'aveu, montent ici de mon cœur à mes lèvres. De lointains, d'inoubliables souvenirs m'attachent au peuple de Bordeaux.

*
* *

Un jour, voici près de trente-cinq années, quelques hommes étaient assemblés dans une humble salle, voisine de l'église de Saint-Seurin. C'était le premier cercle catholique fondé dans la ville. J'étais venu, appelé par eux, pour son inauguration, portant encore le vêtement militaire, qu'alors on n'arrêtait pas au seuil des maisons marquées du signe des chrétiens.

J'avais dit peu de paroles. Un ouvrier s'avança pour me répondre ; dès les premiers mots, saisi d'un trouble soudain, il s'arrêta et, tout en pleurs, se jeta dans mes bras d'un mouvement impétueux. Ah ! les larmes de

cet homme du peuple, j'en sens encore sur ma joue la marque brûlante.

Il y eut, autour de nous, une minute de silence frémissant. L'étreinte suprême, nouée sous le regard du Christ, du soldat et de l'ouvrier, du pauvre et du riche, parut un lumineux symbole ; il sembla qu'entre ces murs étroits, tout à coup, la France chrétienne paraissait, debout, entourée de ses fils réconciliés.

Qui eût dit, alors, qu'un jour viendrait où, dans un déchirement affreux, cette étreinte serait violemment rompue, où la triple armure de la France serait mise en morceaux, où le Christ renié, l'armée trahie, le peuple trompé, seraient livrés sans défense à la haine et au mensonge, comme jadis les barbares victorieux piétinaient, en se jouant des vaincus, les débris de leurs autels renversés, et les tronçons des glaives arrachés à leurs bras.

Messieurs, cet homme rencontré, il y a déjà tant d'années, à mon premier pas dans la vie publique, vous le connaissez, il est assis parmi vous : c'est l'humble serviteur de la cause qui nous rassemble ici et qui vit de son dévouement, travailleur de la terre ou de l'usine, du magasin ou de l'atelier, combattant ignoré, qui n'attend de son courage ni gloire ni profit, qu'assiègent sans trêve le conseil perfide et le blasphème impie, et qui, fidèle à sa foi, malgré les menaces et malgré les promesses, demeure, dans la France conquise par l'ennemi de son Dieu, l'incorruptible témoin de ses traditions impérissables.

Ce héros obscur, je le salue comme un sanctuaire vivant : il porte, en sa rude poitrine, l'âme de la nation.

*
* *

M. Clemenceau évoquait, l'autre jour, à Amiens, le *miracle grec* dont Renan rêvait sur l'Acropole, et cherchant pourquoi il s'était évanoui, ne laissant à la postérité qu'un souvenir intellectuel, il accusait la Grèce antique d'avoir perdu « le sens supérieur de la patrie hellénique ».

Il faut méditer cette parole. Je ne sais si M. Clemenceau a bien jugé les Hellènes, mais je suis sûr qu'il a du même coup, sans y songer, condamné, plus près de lui, ceux qui, agents ou complices de la conjuration maçonnique, ont méconnu le sens supérieur, mystérieux et profond de la patrie française.

Le sceau du christianisme a, pour les desseins divins, frappé notre nation, dans son berceau, d'une marque ineffaçable, qui la distingue entre toutes les nations, et qu'elle a, durant quatorze siècles, portée sur tous les chemins de sa merveilleuse épopée, des champs de Tolbiac aux plaines de Patay, depuis la conversion d'Henri IV jusqu'à la grande réconciliation du Concordat, étonnant le monde au penchant des abîmes, par des sursauts libérateurs qui, toujours, quelles que fussent ses épreuves ou ses fautes, la ramenaient, pleine de vie, vers ses destins providentiels.

Cela, c'est le miracle français.

Pour l'avoir méprisé, les hommes que la fortune ou le hasard font, en notre temps, les maîtres de la France, poursuivis par une fatalité mortelle, se voient réduits à n'être que des destructeurs, incapables de fonder la liberté et d'asseoir l'autorité, ne semant derrière eux que l'anarchie grandissante, et, dans une sorte d'hor-

reur tragique, au terme de leur carrière, reculant épouvantés devant leur œuvre.

Aujourd'hui, châtiment suprême, l'idée même de la patrie se dissout à leurs yeux, de cette patrie dont les fondements sacrés furent sapés par leurs coups.

Laisserons-nous jusqu'au bout s'accomplir cette ruine sacrilège ?

*
* *

Messieurs, prenons garde aux morts ! Nous entendions leurs voix, la semaine dernière, quand, réveillés par des mains impies dans la terre chrétienne où ils dorment en attendant l'heure de Dieu, ils soulevèrent un moment leur front baptisé pour maudire les artisans de l'apostasie nationale.

M. Briand peut essayer d'en rire. Mais nous, qui ne rions pas de ces choses, prenons garde qu'ils ne nous accusent, nous aussi, ces morts qui furent nos pères dans la foi, ces morts « qui reviennent », comme disait hier Henri Bazire, prenons garde qu'ils ne nous accusent de trahir leur mémoire, si, lassés, nous abandonnions, parce qu'il est inégal, le combat où l'honneur nous engage.

Ce combat, ce n'est pas un choc d'ambitions rivales, ce n'est pas une bataille de partis, ce n'est même pas seulement, j'ose le dire, quelle que soit l'ardeur de ma foi, une lutte religieuse : c'est la lutte pour la vie nationale. Car, j'ai attesté l'âme populaire, et l'histoire quatorze fois séculaire, et la cendre des morts, j'atteste encore le sang qui remplit nos veines, la France est chrétienne par essence, par vocation, j'allais dire par définition.

C'est pourquoi toute la politique se réduit à ce dilemme inexorable : refaire la France chrétienne, ou consentir à sa perte.

Je sais dans notre histoire un exemple mémorable qu'il est permis d'invoquer, bien qu'il vienne d'un vainqueur et qu'il éveille le souvenir d'un grand deuil.

Pendant qu'au soir de Waterloo se ruaient, sur le plateau du mont Saint-Jean, les phalanges héroïques de Napoléon, le duc de Wellington, immobile, interrogeait l'horizon par où le Prussien devait venir à son aide. Des officiers accouraient de toutes parts, lui montrant le péril, et demandant de nouveaux ordres. Mais « le duc de fer », l'œil fixé tour à tour sur sa montre et sur le ciel assombri, répondait seulement : « Il n'y a pas d'autre ordre que de tenir jusqu'au dernier homme. »

Messieurs, je n'ai rien de plus à vous dire.

XXI

C'EST VOTRE FAUTE[1]

M. Funck-Brentano, dans cette passionnante histoire de Mandrin, qu'il vient de publier, cite une lettre de Voltaire qui me paraît d'une admirable actualité. Il écrit de Prangins, le 14 janvier 1755, à la duchesse de Saxe-Gotha, à propos des exploits du « plus magnanime des contrebandiers » : « Ce brigandage peut avoir de grandes suites... Paris se moque de tout cela et ne songe qu'à son plaisir : il a de mauvais opéras et de mauvaises comédies, mais il rit et fait de bons soupers. »

Paris n'a pas beaucoup changé depuis cent cinquante ans. Je ne voudrais pas insinuer, Dieu m'en garde ! qu'il ait de mauvais opéras et de mauvaises comédies : ce n'est pas ma partie. Mais je crois pouvoir assurer, sans me compromettre, qu'il rit et qu'il fait de bons soupers. Le « brigandage public », suivant la forte expression de mon ami Groussau, qui s'exécute hebdomadairement au Palais-Bourbon, ne l'émeut pas plus que celui de Mandrin, lequel avait au moins l'excuse d'être une riposte aux exactions de l'administration des Fermes, et de garder dans ses violences

1. 2 décembre 1907.

une allure chevaleresque. Les « mandrins » prenaient, il est vrai, avec la morale d'assez grandes libertés et leurs procédés étaient bien de quelque brutalité ; mais ils ne s'attaquaient qu'aux vivants.

Encore que je ne m'illusionne pas beaucoup sur les facultés d'indignation de mes concitoyens, je crois que cette affaire des fondations de messes a dans le reste du pays, où l'on soupe moins joyeusement qu'à Paris, un peu plus de retentissement que sur le boulevard, et, comme dit Voltaire, elle pourrait avoir des suites.

Il y a encore beaucoup de gens qui, sans analyser peut-être bien profondément leurs pensées, mais pressés par l'atavisme chrétien, respectent la prière pour les morts.

« Priez pour elle ! Priez pour lui ! » La vieille formule n'est pas encore désapprise : elle se lit au bas de presque toutes les lettres de deuil, et c'est la simple expression d'une foi persistante, chez ceux mêmes qui s'en croient affranchis.

Combien parmi les députés, complices de l'indigne spoliation, oseraient l'effacer pour ceux qui leur sont chers ! Combien ordonneront qu'elle le soit pour eux-mêmes ?

Je ne pense pas que jamais l'empire de la Franc-maçonnerie se soit mieux et plus cyniquement affirmé. Trois cent trente-deux voix ont l'autre jour décidé la confiscation de l'argent légué par les morts, pour que des messes fussent dites à l'intention de leurs âmes.

Dans ces trois cent trente-deux députés, il en est certainement plus d'un qui, au fond du cœur, sent parfaitement l'énormité de cette profanation, plus d'un surtout qui sait à merveille qu'on la sentira,

là-bas, au village, où l'église est encore pleine le jour des Morts, et la procession suivie jusqu'au cimetière par la foule des habitants.

Ceux-là voudraient bien qu'on les tirât du guêpier : ils ont peur du brigandage et des suites. Mais l'engrenage maçonnique les tient : il faut marcher.

Hier, il y eut un incident qui fit éclater ce trouble des âmes. M. Gauthier de Clagny, par un exemple personnel, ayant montré l'abus de pouvoir inouï, la Chambre transformant la loi pour casser des jugements déjà rendus, et destituant les citoyens des droits que la justice leur avait reconnus : M. Ribot, en quelques mots, avait flétri la déloyauté de cette monstrueuse entreprise, de ce « mensonge juridique », avait dit M. Paul Beauregard.

M. Briand répondait tout crûment par le droit du plus fort : « En matière interprétative, il n'y a pas de droits acquis pour les particuliers. »

L'embarras, la honte étaient sur tous les visages. L'instant d'après, on vota. Les trois cents reparurent, troupe compacte et soumise. C'est l'ordre maçonnique.

*
* *

Au moins la leçon servira-t-elle à ouvrir les yeux de ceux qui s'obstinent, avec cette ténacité dans l'illusion dont ils se sont fait une doctrine, à croire et à dire que tout pourrait s'arranger si les cléricaux étaient plus raisonnables. Ici, quoiqu'il s'agisse des fondations pieuses, ce n'est pas une question religieuse qui est en cause, c'est la volonté des morts, c'est le droit d'héritage, c'est l'intérêt de tout le monde. M. Chaigne,

M. Labori, qui ne sont pas des cléricaux, l'ont montré très éloquemment.

Rien n'y fait. L'argent vient des catholiques, il est destiné à faire dire des messes, c'est assez : la cause est entendue, le brigandage est justifié. Le public laisse faire : il ne s'étonne pas, ne s'intéresse même plus. « Quel est ce bruit ! » Des catholiques qu'on dépouille ou qu'on chasse de chez eux ! Bon, cela n'est pas nouveau ; c'est leur faute, ils n'avaient qu'à désobéir au Pape.

Pour tout, il en va de même.

Hier, à Versailles, l'autorité militaire, par ordre ministériel, consigne à la troupe le « cercle tenu par les prêtres dans l'impasse des Gendarmes ». Je l'ai connu, ce cercle catholique. Il fut fondé par l'abbé Gueusset, pour qui j'ai eu la joie d'obtenir une couronne de l'Académie française.

En 1870, le canon de Reichshoffen lui révéla sa vocation ; à trente-cinq ans, dans le bruit du désastre, il sentit battre en sa poitrine un cœur d'aumônier militaire ; il fit la campagne avec les mobiles de la Manche, sans solde, à côté d'eux partout, au combat et au bivouac, relevant les blessés, soignant les malades, et, quand vinrent la neige glacée et le froid mortel, soutenant par sa bonne humeur le moral de tous pendant l'indicible retraite, à travers les plaines tragiques de Marchenoir.

La guerre finie, lié à l'armée par la douleur et la défaite, plus qu'il ne l'eût été peut-être par l'orgueil de la victoire, l'abbé Gueusset resta aumônier militaire, au camp de Satory d'abord, puis, à Versailles même, où, vingt ans durant, il continua sa mission, à ses frais, dans la chapelle, dans les salles qu'il avait

bâties. Mais sur la porte du cercle il a écrit ces mots : « Dieu et patrie. » C'est assez, le cercle est condamné ; il est « tenu par des prêtres » ! Les soldats n'auront plus le droit d'y entrer. Cela passe inaperçu pour le public.

Dans mon département, il y a quinze jours, avait lieu le concours pour le surnumérariat des postes et télégraphes. Une dizaine de jeunes gens, régulièrement inscrits, furent purement et simplement écartés du concours sans aucune explication.

Quelques-uns ne furent même pas prévenus. Ils vinrent à Quimper et ils constatèrent que leurs noms étaient rayés.

Pourquoi ? De quel droit ? On ne leur a pas dit. Mais les « délégués » avaient fait leur rapport : l'un a un frère prêtre, l'autre a une sœur religieuse, presque tous ont étudié dans un collège libre.

C'est assez : il n'y a plus pour eux de droit commun. L'admissibilité de tous les citoyens aux emplois publics, la grande conquête de 1789 ? Guitare !

Un trait de plume sur un nom et le tour est joué. Tous ces jeunes gens sont broyés, sans bruit, par la machine administrative, anonyme et muette.

A ceux qui se plaignent, on répond tout simplement : « Cela vous étonne ? Mais c'est l'ordre partout ! il y a longtemps qu'on ne fait plus autrement. » Le bon catholique se soumet : il s'en va chercher ailleurs un gagne-pain douteux : et que voulez-vous qu'il fasse ? Il faut bien qu'il vive !

Le public ne s'en occupe pas ; heureux quand il ne l'accuse pas d'être un maladroit !

*
* *

Dans quelques semaines, la Chambre va commencer la discussion de la loi sur l'enseignement secondaire « privé » ;c'est le terme légal. On l'a introduit dans la langue législative depuis vingt ans, et ce n'est pas seulement parce que les seuls mots d'enseignement libre offensent les oreilles jacobines ; c'est aussi pour habituer doucement l'opinion à la destruction définitive des restes de la liberté. La maçonnerie excelle dans ces procédés sournois. Aujourd'hui, on ne se gêne plus. A quoi bon ? Il ne s'agit que des catholiques.

Je me réserve d'examiner en détail le rapport de M. Massé, qui va servir de base à la discussion. Quant au projet de loi, mon Dieu, il est bien simple. Laissons de côté, pour le moment, la question des grades et celle des livres, celle de l'examen pédagogique et celle de l'inspection qui sont les moyens détournés d'étrangler les gens, quand on ne les a pas étouffés du premier coup : j'y reviendrai et j'ose annoncer qu'on verra là d'assez beaux échantillons de la méthode sournoise.

Je me borne à l'article 10, que voici, tout cru : « Aucun prêtre n'aura le droit d'ouvrir et de diriger un établissement d'enseignement libre. »

Vous entendez bien. Il ne s'agit plus ni du jésuite, ni du congréganiste, ni du sécularisé : il s'agit du prêtre, quel qu'il soit.

Sa soutane est une marque d'infamie, qui vient tout de suite après l'emprisonnement pour vol, escroquerie, abus de confiance, ou attentat aux mœurs. On ne l'a pas mise dans le même article, par un reste de

pudeur. Mais l'exclusion, l'incapacité, l'indignité est la même pour les uns et pour les autres, pour les voleurs et pour les prêtres.

C'est à M. Ferdinand Buisson, le grand-maître de la pédagogie maçonnique, que nous devons cette tyrannie. Il a très nettement expliqué que, malgré la séparation de l'Église et de l'État, le prêtre ayant conservé les privilèges et les biens — les biens ! — qu'il avait en régime concordataire, devait être déclaré indigne de diriger une école, uniquement parce qu'il est investi d'une « autorité sacerdotale » qui ajouterait son prestige à celui de son autorité professorale !

La commission a voté cela. Du reste, le rapport déclare gravement qu'elle a maintenu la liberté d'enseignement. M. Rabier voulait qu'elle décrétât le monopole. Je l'en loue. C'eût été plus net.

La Chambre adoptera ce beau projet. Nul n'en doute. On opposera les grands principes, l'égalité des citoyens, la déclaration des « Droits de l'Homme ». Affaire d'interprétation ! et « en matière interprétative, il n'y a pas de droits pour les particuliers ». M. Briand expliquera cela, avec une souplesse qui ravira les auditeurs, et les bons apôtres nous diront : « Mais aussi, pourquoi vous obstinez-vous à vouloir des curés dans les écoles ? Envoyez vos enfants au lycée, on vous laissera tranquilles. »

*
* *

Car il est entendu que c'est toujours notre faute. Nous sommes dépouillés, chassés de nos maisons, exclus des emplois publics, traités en parias ! c'est notre faute !

L'argent des donations pieuses est confisqué, les héritiers des morts sont destitués de leurs droits, les tribunaux ne pourront pas leur faire rendre justice ! Ecoutez M. Briand : C'est votre faute, la faute du clergé et des cléricaux, qui ont bien eu l'audace d'encourager, par leurs manœuvres, ces héritiers encombrants à défendre leur bien et à plaider pour en demander la restitution. Nous coupons court à cette campagne anti-républicaine, en prenant l'argent. Voilà tout !

Le milliard des congrégations, qui devait servir à la dotation des retraites ouvrières, s'est évanoui en comptes de liquidateurs et en honoraires d'avocats ! Ecoutez M. Guyot-Dessaigne : C'est votre faute, la faute des religieux qui ont emporté leurs meubles et coupé leurs arbres, la faute des évêques et des prêtres qui, sous prétexte que les maisons étaient la propriété des religieux, ont crié sur les toits que nul n'avait en conscience le droit de les acheter ; si vous nous aviez aidés dans notre commerce, si vous nous aviez facilité la vente de vos propriétés, nous aurions certainement tiré de ces immeubles un très beau prix ! C'est votre faute !

L'enseignement va être interdit à tous les prêtres ! Ecoutez M. Buisson : C'est votre faute, la faute des congréganistes qui ont eu l'impudeur, une fois sécularisés, de garder cependant leur soutane ! Il fallait leur dire de se défroquer et de se marier : nous leur ouvririons toutes grandes les portes des collèges.

Les braves gens, eux-mêmes, en arrivent à le croire ; ils nous trouvent fastidieux et ils nous disent : « Vous voyez bien que c'est fini ; à quoi bon résister toujours ? résignez-vous donc, ce sera plus politique. » Je ne leur répondrai que par une simple histoire.

Le soir du 2 décembre 1870, à Loigny, le commandant de Fouchier, simple officier de recrutement au moment de la guerre, était enfermé dans le cimetière crénelé, où les débris du 37e de marche se défendaient avec rage, contre l'ennemi qui les enfermait dans un cercle de feu. Le commandant blessé, tombé à terre, est saisi, fait prisonnier : la fusillade continue, les morts s'entassent. Le général de Kottwitz dit à M. de Fouchier : « Vous voyez bien que c'est fini ; faites cesser le feu de vos hommes. » — « Faire cesser le feu de mes soldats, répond ce héros, ce n'est pas mon affaire, c'est la vôtre ! »

XXII

L'ÉGLISE LIBRE DANS L'ÉTAT LIBRE [1]

La Chambre a achevé, samedi soir, « l'expropriation des morts ». Le grave et magnifique discours de M. Piou a dominé les dernières discussions de toute la hauteur d'une éloquence émue, et d'une logique pressante. Je n'y ajouterai rien. Tout a été dit, la conscience publique est fixée.

Mais, dans la séance de vendredi, un incident s'est produit, qui m'invite à quelques réflexions. Je parle du discours de M. l'abbé Lemire.

Évoquant les discussions qui s'étaient produites après le vote de la loi de Séparation, il a dit : « Il y avait la tendance de Mun et la tendance Castelnau. » Cette révélation a mis en joie la gauche et l'extrême-gauche. Ces messieurs ont la spoliation gaie.

Nul, je pense, n'ignorait qu'à cette époque, il y avait des catholiques qui désiraient que la loi de Séparation fût acceptée, d'autres qui souhaitaient le contraire. Les uns et les autres défendaient leurs opinions très hautement et très librement : c'était leur droit.

J'ai exprimé la mienne au banquet de clôture du congrès de l'Action libérale : M. l'abbé Lemire l'a rappelé. Cela est vrai, et je ne regrette aucune de mes

1. 26 décembre 1907.

paroles ; mais je me demande quel intérêt elles peuvent garder aujourd'hui, un an et demi après les deux Encycliques qui ont condamné la loi ?

La parole du Pape, voilà tout ce qui importe, et M. l'abbé Lemire n'a, certainement, pas voulu mettre en doute sa haute et pleine indépendance.

Que M. Briand s'abaisse à ces insinuations, pour donner à ses attentats contre le droit et la justice, l'apparence de justes représailles, cela est dans l'esprit de sa politique ! mais un prêtre, même lorsqu'il est député, ne saurait être soupçonné de telles arrière-pensées.

Les divisions qui s'élevèrent, il y a deux ans, entre les catholiques, étaient inévitables ; aucune question plus haute ne s'était, depuis un siècle, posée devant leur conscience. Elles sont effacées, depuis que le Pape a parlé.

Tout le monde a obéi : restons-en là. Car la meilleure manière d'obéir est de le faire sans phrases, et je suis d'avis qu'en un tel sujet, il ne convient, ni de triompher, ni de se plaindre.

Je regrette que M. l'abbé Lemire ait cru devoir réveiller des discordes éteintes, dans un lieu où le respect de la cause commune commande la réserve, et dans un débat où nul prétexte ne s'offrait au désaccord des consciences chrétiennes.

Mais, de cette partie de son discours, je ne dirai rien de plus : en insistant, je craindrais d'en aggraver les fâcheux effets.

C'est à sa thèse générale que je voudrais répondre deux mots.

*
* *

Il a voulu la résumer par une formule célèbre : « L'Église libre dans l'État libre », et, cherchant ainsi

pour ses illusions une auguste filiation, il s'est abrité derrière le grand nom de Montalembert, qui le premier, en effet, tenta, dans cette maxime confuse, d'enfermer une doctrine.

Les idées de l'illustre chef des catholiques libéraux n'ont point exercé d'empire sur mon esprit. Il était mort, quand, au lendemain de la guerre, je fis mes premiers pas dans la vie publique, mort en se soumettant, par un dernier et magnifique effort de sa foi, au jugement suprême, qui allait terminer contre lui les luttes au milieu desquelles il succombait. Louis Veuillot fut, avec le cardinal Pie, mon guide et mon maître. Je suis demeuré fidèle à leurs enseignements.

Mais je garde, encore fortifié par de pieuses traditions familiales, le culte de Montalembert. Aucun de ceux dont le cœur a battu au récit des combats dont il fut, il y a soixante ans, le héros superbe, ne peut entendre son nom, sans un frémissement d'orgueil.

J'ose dire à M. l'abbé Lemire qu'il ne saurait couvrir de ce patronage glorieux la politique dont, une fois de plus, il a essayé de justifier les tendances.

Je n'entreprendrai point avec lui de discussion doctrinale ; mais je voudrais, à propos de la formule fameuse dont il a enveloppé sa pensée, lui rappeler un peu d'histoire et le convier à quelques observations sur le temps présent.

*
* *

Le 12 octobre 1860, le comte de Cavour, parlant au Parlement de Turin, et faisant allusion aux idées libérales de Montalembert, avait dit : « Nous avons vu un illustre écrivain, dans un moment lucide, démontrer

à l'Europe que la liberté avait été très utile pour relever l'esprit religieux. »

Montalembert était à La Roche-en-Breny, dans ce château dont le nom est lié à toute son histoire. Il bondit sur sa plume, et, le 22 octobre, il écrit une lettre publique au comte de Cavour. Est-ce pour le remercier, rendre hommage à sa sincérité et lui tendre la main? Nous allons voir.

« Si vos paroles, écrit-il, ne renfermaient qu'un éloge, je ne me permettrais pas de les prendre pour moi. Mais elles contiennent aussi une injure ; ma modestie peut donc s'en accommoder. »

On était au lendemain de Castelfidardo, et au moment de l'invasion des Romagnes, comme nous sommes au lendemain des inventaires, et au moment de la spoliation de l'Église,

Montalembert continuait : « Le sang français a été versé par vos ordres, l'honneur catholique a été insulté par vos lieutenants... voici maintenant que vous portez un nouveau coup à tout ce que j'aime, en enveloppant vos desseins pervers sous le voile d'un accord mensonger entre la religion et la liberté ; et à l'appui de vos dires, vous invoquez mon témoignage ! Je me dois de protester que sur aucun point je ne suis avec vous. »

Voilà comment Montalembert parlait au comte de Cavour, en 1860. Qu'eût-il dit à M. Briand en 1907?

*
* *

C'est dans cette lettre, qu'un peu plus loin, venant à l'alliance entre la liberté et la religion, « cette noble alliance, disait-il, que je sers depuis trente ans », il ajou-

tait la phrase historique : « L'Église libre au sein d'un État libre, voilà pour moi l'idéal. »

Cet idéal, il le définissait aussitôt : « Dans la société moderne, l'Église ne peut être libre que là où tout le monde l'est... Son indépendance repose, dans l'intérieur de chaque État, sur la liberté d'association, la liberté d'enseignement, la liberté de la charité... Voilà les garanties et les conditions de la liberté de l'Église. Or vous les violez toutes à la fois.

« *Comment voulez-vous donc que la religion soit d'accord avec une liberté qui commence par supprimer la sienne?* »

Le *Journal officiel* note que, vendredi, quand M. l'abbé Lemire descendit de la tribune, il y eut des applaudissements à gauche et à l'extrême-gauche ; M. Briand fut sans doute parmi ceux qui battaient des mains. Je pense que ses amis et lui n'avaient pas bien lu la lettre de Montalembert, M. l'abbé Lemire est-il sûr de l'avoir lue beaucoup mieux ?

*
* *

Mais poursuivons notre leçon d'histoire. Le comte de Cavour a reçu la lettre de Montalembert comme un coup droit dans la poitrine : souple et habile, il s'efface, la laisse tomber et n'en ramasse qu'un trait, la phrase dont j'ai cité le commentaire éloquent : ce commentaire, il ne l'a pas entendu, mais la formule, il la retient, s'en empare, et, six mois plus tard, dans deux nouveaux discours, prononcés au Parlement piémontais, le 27 mars et le 9 avril 1861, il s'en couvre comme d'un drapeau.

Montalembert lui répond encore. Sa lettre est un long réquisitoire contre la politique du premier ministre de

Victor Emmanuel. Je n'en veux citer que les premiers paragraphes. Ils suffisent à établir les positions.

« Vous annoncez qu'une fois à Rome, vous proclamerez ce grand principe : *l'Église libre dans l'État libre.* Vous me faites ainsi l'honneur imprévu d'emprunter la formule dont je me suis servi en vous écrivant il y a quelques mois... et vous me citez parmi les précurseurs du libéralisme que vous souhaitez aux catholiques... En voyant déployer ce drapeau, si nouveau dans vos mains, je reconnais le mien, et je me sens ému. Mais en cherchant qui le porte et la tactique qu'il recouvre, je me sens trompé et je m'indigne... Je suis un de ces catholiques de bonne foi que vous invoquez... Vous nous dites : Ayez confiance en moi. Je vous réponds hardiment : Non.

« Parmi les vrais catholiques, les seuls qui puissent compter, les seuls dont l'adhésion soit une force en matière religieuse, prêtres ou laïques, vous n'aurez personne... Non ! jamais ! personne ! »

C'est grand dommage que M. l'abbé Lemire qui était en veine de citations, n'ait pas, vendredi dernier, lu quelque chose à M. Briand de cette lettre foudroyante !

*
* *

Quel discours il aurait pu faire, lui qui est un libéral, si, reprenant la formule de Montalembert, s'en emparant à son tour, il avait dit, comme lui, à ce ministre qui nous reproche d'avoir méconnu ses intentions généreuses : « Sachons lever la peau de l'agneau, pour mettre à nu le loup. Sachons démasquer ce procédé vulgaire qui couvre des couleurs de la liberté les entreprises de la violence : ce procédé a un nom dans la

langue maritime : il consiste à couvrir sa marchandise illicite d'un faux pavillon ; il se nomme la piraterie. »

Je l'entends, indigné que, devant lui, on ose profaner le nom de la liberté, que, sous ses yeux, on foule aux pieds le droit et la justice, impatient des éloges dont le poursuivent les ennemis de l'Église, je l'entends répéter à M. Briand l'apostrophe de Montalembert à Cavour : « Qui êtes-vous ? Quels sont vos ancêtres, vos auxiliaires, vos antécédents ? »

Qui vous êtes ? le révolutionnaire d'hier, dont l'habitude du pouvoir a façonné les procédés sans changer les idées. Quels sont vos ancêtres ? les jacobins de 1792, héritiers des pires maximes de l'ancien régime, ceux dont, à l'instant, vous proclamiez la doctrine tyrannique en disant, pour justifier vos spoliations, qu' « il n'y a de perpétuité que dans l'État ». Vos auxiliaires ? tous ceux qu'anime la haine du christianisme, et que pousse à votre suite le mot d'ordre maçonnique, tous ceux qui rêvent la destruction de la propriété et à qui vous jetez en pâture l'héritage des morts. Vos antécédents ? la suppression brutale des écoles libres, l'exil des frères et des sœurs, le sac des églises, des couvents et des presbytères, l'emprisonnement des catholiques fidèles, le meurtre de Ghizel et de Régis, l'éviction des évêques, des curés et des séminaristes, chassés de leurs demeures envahies, la confiscation, enfin, de tous les biens des paroisses et des évêchés, prélude de l'attentat suprême que vous accomplissez à cette heure même.

« Voilà vos œuvres et voilà vos paroles », et c'est avec ce cortège « que vous venez vous offrir pour réconcilier la religion avec la liberté ».

Ce sont les mots de Montalembert : M. l'abbé Lemire n'avait qu'à lire. Ah ! le beau discours et qu'il eût enthousiasmé les catholiques !

*
* *

Louis Veuillot a écrit dans le *Parfum de Rome* un chapitre d'une verve admirable : c'est l'histoire de son « ami Ercole, l'aigle des Romagnes, un Coquelet italien et catholique ». Ercole l'était venu voir un matin ; il exultait, ayant trouvé la formule de ses rêves, et il lut : « L'Église libre dans l'État libre. »

« Je vous honore, Ercole, dit Louis Veuillot ; vous êtes un terrible, mais honnête garçon ; vous voulez le bien, vous aimez sincèrement la liberté de l'État, sincèrement la liberté de l'Église. Le malheur est que ces deux libertés ne sont pas la même liberté, ni la Vertu et Omphale la même dame et la même beauté. »

Et, pendant que la Vertu, qui est la liberté de l'Église, dit à l'une des oreilles d'Ercole : « Mon fils ! que me conseillez-vous ? Ne savez-vous point qu'ils me haïssent ? », Omphale, qui est la liberté de l'État, murmure à l'autre, d'un ton flatteur et conciliant : « L'Église libre dans l'État libre, certainement ! Seulement, il faut que l'Église soit muette et proscrite, qu'elle cesse d'enseigner et qu'elle meure d'inanition, sans quoi, l'État n'est plus libre et l'Église est un État dans l'État. »

Voilà, je le crains, l'embarrassante posture de M. l'abbé Lemire. J'ose lui conseiller de fermer l'oreille aux propos d'Omphale et de relire Montalembert.

XXIII

LA SÉPARATION DE L'ÉGLISE ET DE L'ÉTAT ET LA QUESTION RELIGIEUSE EN FRANCE[1]

Je dois, dès les premières lignes de cet article, m'excuser près des lecteurs de la *Dublin Review*, du retard que j'ai, très involontairement, apporté à profiter de l'aimable invitation dont m'a honoré son très éminent directeur, pour les entretenir de la crise religieuse ouverte en France par la séparation de l'Église et de l'État. Le très grand nombre d'obligations que m'ont imposées les circonstances est la cause de ce retard dont je suis confus.

La situation, d'ailleurs, ne s'est pas sensiblement modifiée depuis l'époque où a paru la dernière livraison de cette Revue, et il n'y a aucune apparence qu'elle le soit avant le moment où cet article pourra lui-même être publié. Les informations que je désire apporter ici, avec une parfaite sincérité, au public anglais, sur cette question si grave, si complexe et si difficilement intelligible pour les étrangers, conservent donc toute leur actualité.

1. On trouvera dans cet article, publié par *The Dublin Review* en juillet 1907, un résumé général de ces « lendemains de Séparation » dont les pages précédentes ont permis de suivre un à un les divers épisodes. Aussi a-t-il semblé pouvoir être placé ici en manière de conclusion.

La crise est entrée depuis trois mois dans une période de calme extérieur et apparent, qui pourrait illusionner grandement un observateur superficiel ; rien ne me paraît plus nécessaire, ne fût-ce qu'au point de vue de la documentation historique, et pour éclairer le jugement des hommes de bonne foi, que d'établir la réalité des faits, et de faire la lumière sur l'état des esprits.

La séparation de l'Église et de l'État, en France, n'est point l'effet d'un mouvement spontané et réfléchi de l'opinion générale ; elle est le fruit d'une véritable conjuration antichrétienne, le couronnement d'une campagne entreprise depuis un quart de siècle pour détruire la vie religieuse du pays ; elle n'a point eu pour objet de donner à l'Église catholique, au lieu du statut établi par le Concordat de 1801, l'entière liberté de ses institutions, de son organisation et de son développement ; elle a couronné, par une législation incompatible avec sa constitution, par la confiscation de ses biens et la persécution déguisée de ses prêtres, l'œuvre de déchristianisation poursuivie, sous le nom de laïcisation de l'État, pendant vingt-cinq années.

Je m'efforcerai, par des faits certains et des indications précises, de justifier cette double affirmation.

*
* *

J'ai dit, dès les premiers mots, qu'un observateur superficiel qui voudrait, par les apparences, juger la situation présente de l'Église de France, serait exposé à de graves erreurs.

Rien, ou presque rien, en effet, ne paraît changé dans l'organisation du culte. Les églises sont, au moins en très grande majorité, ouvertes comme par le passé. Les

offices religieux sont célébrés comme de coutume, presque partout : ainsi s'explique la tranquillité avec laquelle les populations, même catholiques, acceptent le nouvel état des choses.

Mais cette situation, d'aspect calme et régulier, n'est que provisoire : cette paix extérieure est une paix précaire et sans garantie.

Nul, depuis le mois de janvier 1907, ne saurait dire qu'elle est présentement la situation légale de l'Église de France. Le régime concordataire est détruit : l'organisation fabricienne qu'il avait créée est anéantie : la jouissance des églises, qu'il avait indéfiniment assurée au clergé catholique, ne lui est plus reconnue par aucun texte de loi.

Le prêtre est, dans l'église, un occupant de passage, exposé à tous les caprices de l'arbitraire, placé sous la surveillance d'une loi de police dure et vexatoire.

La loi de séparation, promulguée le 11 décembre 1905, avait, en effet, prévu la création d'associations dites cultuelles, destinées à recueillir, dans un délai d'une année, les biens des paroisses, et à exercer le droit de jouissance des églises, sauf à s'en voir déposséder, dans les cas, assez nombreux, que l'administration publique aurait pu faire naître à son gré.

La condamnation portée par le Pape, au mois d'août 1906, contre la loi de séparation, a rendu vaines toutes ces dispositions organiques. Les associations cultuelles, interdites par le Saint-Père, ne se sont pas formées : aucun héritier ne s'est ainsi présenté, au terme du délai légal, pour recevoir les biens et les églises : la constitution religieuse, imaginée par la loi, est demeurée caduque.

De la législation nouvelle, deux seules parties res-

taient debout et applicables, celle qui décrétait la spoliation éventuelle de l'Église et celle qui organisait la police des cultes.

Dès la fin de l'année 1906, la destruction légale de l'Église de France était un fait accompli. Le 13 décembre, dans le pays tout entier, les conseils de fabrique qui, depuis plus d'un siècle, secondaient les curés et, avec eux, administraient les propriétés paroissiales, cessèrent officiellement d'exister. Aucun d'eux ne consentit, malgré les pressantes sollicitations du pouvoir civil à remettre aux représentants de l'administration les titres justificatifs de ces propriétés. A la même date, les traitements attribués aux membres du clergé cessèrent d'être payés. Aucune plainte, aucune récrimination ne s'éleva des rangs du clergé ainsi dépouillé. L'obéissance au Saint-Siège fut unanime.

Quelques jours plus tard, le 2 janvier 1907, une loi nouvelle, rendant immédiatement applicables les dispositions éventuelles de celle de 1905, décréta la spoliation définitive et absolue de l'Église. M. Briand, ministre des cultes, a lui-même indiqué à la tribune le chiffre total des biens ainsi mis sous séquestre : il est de *six cents millions de francs*, consistant en propriétés foncières et en valeurs auxquels il faut ajouter les objets, souvent très précieux, qui composent le mobilier des églises.

D'où provenaient ces six cents millions ? exclusivement de la libéralité des fidèles qui les avaient, à diverses époques, donnés ou légués aux paroisses pour l'exercice du culte, pour le soulagement des pauvres, pour la célébration des messes fondées en vue de hâter le salut éternel des défunts.

Aucune propriété, assurément, ne saurait être plus légitime en son principe, plus sainte par son objet.

L'État, cependant, s'en empara. A l'heure présente, il détient tous ces biens, par la mainmise de ses agents.

Aux termes de la loi nouvelle, il devrait les affecter à des établissements d'assistance et de prévoyance. Après six mois écoulés, rien n'est encore fait en ce sens : les établissements qui pourraient bénéficier de ces biens, les communes à qui ils pourraient être remis, ne se soucient nullement de les recevoir, soit parce que leurs administrateurs répugnent à une telle complicité, soit parce qu'ils sont effrayés des procès sans nombre que les inévitables revendications des donateurs ou de leurs héritiers permettent de prévoir.

Les messes fondées pour les défunts ne sont pas célébrées, bien qu'en droit, le ministre l'a formellement reconnu, les charges doivent suivre les biens : la volonté des morts se trouve ainsi foulée aux pieds et cette atteinte au droit des familles ajoute à la spoliation un outrage particulièrement odieux.

Ces biens restent donc là, improductifs, inutiles, détournés de leur destination, et saisis par la plus inique des confiscations.

Le mobilier des églises, les vases sacrés, les autels, les ornements, les statues, tous les objets du culte, en un mot, donnés par les fidèles pour concourir à l'éclat de leur religion, ont été provisoirement laissés dans les édifices et à la disposition du clergé paroissial.

Tout récemment un exemple vient de démontrer avec éclat combien cette jouissance est précaire. Le public anglais a pu suivre, dans les journaux, le récit des incidents soulevés par M. Clemenceau, à l'occasion de la fête commémorative de Jeanne d'Arc, célébrée chaque année, le 8 mai, à Orléans. Je suis persuadé que j'en

puis parler ici, sans froisser aucun de mes lecteurs, le temps ayant effacé, entre nos deux nations, l'amertume des lointains souvenirs, et je ne doute pas que tous les Anglais ne comprennent à merveille le culte pieux dont les Français entourent leur héroïne nationale.

Un antique usage veut qu'à l'occasion de cette fête, la bannière de Jeanne d'Arc, déposée à la cathédrale, soit remise solennellement par l'évêque au maire, et déployée en tête du cortège.

Cette bannière n'est qu'un fac-simile du véritable étendard, hors d'usage par suite de la vétusté ; il fut exécuté, grâce aux ressources tirées de la générosité privée, brodé par des dames orléanaises, et offert, par les souscripteurs, à la cathédrale de la Ville. Rien de plus évident que le droit de propriété de la paroisse sur un objet donné dans de telles conditions. Cependant, le clergé ayant dû, par suite des blessantes conditions posées par le gouvernement, s'abstenir de prendre part à la cérémonie, le ministre n'hésita pas à faire saisir la bannière, dans la sacristie de la cathédrale, par l'agent administratif chargé du séquestre des biens paroissiaux.

Ce seul fait suffit à prouver que les objets mobiliers, donnés aux églises, pour concourir à l'exercice du culte, sont bien considérés comme confisqués, au même titre que les propriétés foncières et mobilières.

L'évènement vient ainsi, par l'effet d'un incident imprévu, de justifier les craintes que la population catholique avait connues, lors des *inventaires*, exécutés au commencement de 1906, aussitôt après la promulgation de la loi de séparation, et qui donnèrent lieu à des scènes de violence si douloureuses. Ces inventaires du mobilier des églises avaient lieu, assurait-on, pour

établir le droit des propriétaires, et faire le départ entre les objets leur appartenant et ceux que l'État ou les communes avaient prêtés à l'église. C'était une simple mesure conservatoire.

Mais la loi de Séparation prévoyait un bon nombre de cas dans lesquels l'église pouvait être désaffectée, c'est-à-dire soustraite au culte ; dans tous ces cas, le mobilier devait suivre le sort de l'édifice. En outre, si aucune association cultuelle ne se présentait pour recevoir la jouissance de l'église, les biens mobiliers de la paroisse seraient, comme les autres, mis sous séquestre.

Tous les catholiques le savaient : ils savaient aussi qu'à cette époque, rien n'était encore définitivement tranché, au sujet de l'autorisation canonique des associations cultuelles : beaucoup d'entre eux pensaient que la première Encyclique, publiée au mois de février 1906, qui condamnait la loi en principe, en interdisait, au moins jusqu'à nouvel ordre, l'application partielle.

Comment, dans de telles conditions, une vive émotion ne se serait-elle pas emparée des fidèles, lorsqu'ils apprirent que les agents de l'administration allaient inventorier les objets, pour la plupart, provenant de leur libéralité ou de celle de leurs pères, qui ornaient leurs églises et jusqu'aux vases consacrés ? Comment n'auraient-ils pas vu, dans cette opération, un prélude de la future confiscation ?

C'est ce qui est arrivé. Les manifestations, les résistances qui, à Paris d'abord, puis dans plusieurs départements, marquèrent ces opérations menaçantes, furent l'effet des naturelles inquiétudes, qu'elles soulevaient dans les âmes.

On les a présentées comme le fruit d'un complot prémédité : rien n'est plus contraire à la vérité. Nulle démonstration ne fut jamais plus spontanée : lorsque, pour la première fois, la résistance éclata à Paris, à l'église de Sainte-Clotilde, elle surprit tout le monde, aussi bien les catholiques que leurs adversaires. Ce fut l'explosion soudaine d'un sentiment de colère et d'indignation. Elle fut assez puissante, pour amener la chute de M. Rouvier, alors chef du cabinet. M. Clemenceau qui prit, dans le ministère de M. Sarrien, le portefeuille de l'Intérieur, dut renoncer à poursuivre l'opération, à cause de l'approche des élections législatives, tant l'effet qu'elle pouvait avoir sur leur résultat, paraissait inquiétant.

Lorsque, devenu chef du Cabinet, après un succès électoral dû, en grande partie, à la pression administrative et à des manœuvres gouvernementales, indignes d'un pays libre, il fit exécuter, pour la forme et sans qu'aucun pût être accompli en réalité, les inventaires suspendus, les protestations furent, il est vrai, moins violentes. Mais le fait doit être attribué moins encore au déploiement extraordinaire de force militaire dont l'opération fut accompagnée, qu'aux recommandations expresses du Souverain Pontife. La seconde Encyclique, en effet, publiée en août 1906, enjoignait aux fidèles de s'abstenir, dans leur résistance à la loi condamnée, de toute violence et de toute sédition. Partout, et principalement dans les contrées où la foi est encore très vivace, et où, par suite, l'influence du clergé est la plus grande, les prêtres s'attachèrent à faire respecter les prescriptions du Saint-Père. Ce fut la véritable cause du calme relatif dans lequel put s'achever, aux mois de novembre et décembre 1907, le simulacre des inventaires.

La blessure n'en demeure pas moins cuisante dans les âmes catholiques, et la violation du saint lieu n'en a pas moins laissé un durable et douloureux souvenir, non seulement chez les croyants, mais chez ceux mêmes que la tradition, le respect et l'habitude, à défaut des pratiques religieuses, attachent à l'église paroissiale.

L'affaire des inventaires eut ainsi pour conséquence d'éclairer beaucoup d'esprits sur le véritable caractère de la loi de séparation.

D'autres évènements vinrent bientôt, et avec plus de gravité, accentuer ces dispositions.

La spoliation, édictée par la loi de séparation et prononcée définitivement par celle du 2 janvier 1907, n'eut pas seulement pour effet immédiat. la confiscation des biens mobiliers des paroisses et des évêchés. Elle reçut aussitôt une application d'un autre ordre, et qui fut particulièrement douloureuse.

Les demeures destinées au logement des évêques, dans tous les chefs-lieux des diocèees, les édifices affectés aux séminaires, les presbytères qui abritent les curés des paroisses, appartenaient soit à l'État, soit aux départements ou aux communes, soit aux fabriques. La loi ayant prononcé la reprise de tous ces immeubles, on vit, dès la fin de l'année 1906, les évêques chassés de leurs palais aussitôt convertis en établissements publics, les séminaires fermés et transformés en casernes ou en musées, les curés expulsés de leurs presbytères et réduits à les louer à un prix élevé, ou laissés sans abri. Nul, en Angleterre comme ailleurs, n'a pu, j'en ai la conviction, lire sans émotion et sans une douloureuse surprise, le récit de la cruelle éviction du vénérable cardinal Richard, archevêque de Paris, âgé de quatre-vingt-cinq ans, brisé par la fatigue autant que

par le poids des années, et que la foule des catholiques, ayant dételé sa voiture, a traîné triomphalement de son palais au domicile privé, où l'hospitalité du baron Cochin lui avait préparé une retraite.

Quelle désorganisation une pareille mesure a jetée dans tous les diocèses, principalement pour ce qui regarde l'éducation des jeunes ecclésiastiques, encore à l'heure présente sans asile dans plusieurs d'entre eux, mes lecteurs peuvent le supposer !

*
* *

Je les prie maintenant de contempler un instant le grand écroulement de l'édifice auguste, construit sur les ruines accumulées par la Révolution française, par la sagesse du Premier Consul Bonaparte et du Pape Pie VII.

Lorsque le Concordat de 1801 fut conclu, le Saint-Père avait renoncé à toute revendication des biens confisqués pendant la période révolutionnaire, moyennant des conditions formelles sanctionnées par une loi de l'État français. Les biens non aliénés devaient être rendus en toute propriété aux évêchés et aux paroisses ; un traitement convenable devait être, ainsi que le logement, assuré aux ministres du culte ; les édifices religieux devaient être remis aux représentants de l'Église catholique, assurés d'en jouir à perpétuité.

Le régime inauguré par cette convention avait procuré à la France un siècle de paix religieuse. S'il apportait quelques entraves à la liberté de l'Église, celle-ci, cependant, l'acceptait loyalement. Les populations en avaient la longue habitude. Il donnait satisfac-

tion aux consciences catholiques sans inquiéter les autres. Nul, dans le pays, n'en souhaitait le changement. La plupart des députés radicaux eux-mêmes, bien au courant de cette situation, ne désiraient aucunement un bouleversement des mœurs et des habitudes dont ils prévoyaient tous les dangers. Quelques hommes réfléchis pouvaient juger cependant que l'heure était venue de substituer à la forme concordataire d'autres relations entre l'Église et l'État; mais ceux-là n'admettaient pas que le traité bilatéral, conclu entre les deux pouvoirs, pût être dénoué autrement que par un accord nouveau entre la République et le Saint-Siège.

Au moins semblait-il qu'une telle rupture ne pouvait être consommée sans une dénonciation préalable du traité.

Aucune de ces considérations n'arrêta l'esprit sectaire qui, malheureusement, prévaut dans la direction de nos affaires publiques. Je dirai, dans un moment, à quelles inspirations il obéit. Mais je veux d'abord attirer l'attention des lecteurs sur le fait en lui-même. Ce fait, le voici, dans sa brutale expression.

Sans raison, sans que rien, ni dans les événements, ni dans le sentiment public, justifiât une semblable détermination, le Concordat de 1801 fut brusquement déchiré, une nouvelle constitution de l'Église fut substituée à l'ancienne, par la seule initiative des législateurs, et, celle-ci s'étant trouvée, comme il était facile de le prévoir, en raison même de son origine et de ses tendances, frappée de condamnation par l'autorité religieuse, l'Église de France fut, du jour au lendemain, dépouillée de toutes ses ressources matérielles, de tous les biens que lui avait donnés la piété des

fidèles destituée dans l'État de tout rang et de toute considération, privée de tous ses moyens d'action par la destruction de ses écoles et de ses ordres religieux, et condamnée, sous la surveillance des lois les plus hostiles à son expansion et à son développement, à une lente et pénible réorganisation.

Aucun événement, plus grave, plus considérable, ne s'est accompli dans l'histoire de la France depuis un siècle. Les conséquences en sont incalculables, et l'apparente tranquillité qui, aujourd'hui, les dérobe à l'attention, ne saurait en dissimuler les inévitables perspectives.

On a dit que le Pape aurait pu épargner à l'Église ce grand déchirement. Durant de longs mois, cette question a torturé les cœurs des catholiques français, soulevé entre eux des débats ardents, où la sincérité des uns et des autres n'avait d'égal que leur commun désir du plus grand bien religieux et social.

Leurs propres angoisses leur ont permis de mesurer combien durent être longues et cruelles celles de leur Père commun, investi, par sa charge, d'une si haute et si lourde responsabilité.

Comment croire que, s'il l'avait pu, sans trahir son devoir apostolique, sans abandonner les principes dont il est le gardien suprême, il n'eût pas, en tolérant l'application de la loi nouvelle, détourné, de l'Église de France, un si affreux dépouillement ?

S'il ne l'a pas fait, c'est qu'il ne l'a pas pu. J'ose à peine insister sur ce point devant les lecteurs anglais, après les éclatantes explications que leur a données Mgr Bourne, archevêque de Westminster, dans le beau et ferme discours qu'il a prononcé le 24 septembre 1906, à la conférence catholique de Brighton.

L'éminent éditeur de cette revue a lui-même, dans le *Nineteenth Century* du mois de janvier 1907, très complètement exposé les raisons qui ont déterminé l'attitude du Pape. Il me permettra cependant, j'en suis sûr, de les résumer encore une fois.

La loi nouvelle portait bien le nom de « Loi de séparation de l'Église et de l'État », mais ce n'était qu'une étiquette extérieure. En réalité, elle prétendait donner à l'Église un statut légal, établi en dehors du Pape qui en est le chef, et de la hiérarchie catholique qui en est la base. Par là, elle était directement, absolument contraire à sa constitution divine.

Un article, entre tous, suffit à le montrer : c'est l'article 8 de la loi, en vertu duquel le Conseil d'État qui est, en France, la plus haute autorité de l'ordre administratif, est investi de l'autorité suprême, en matière d'organisation du culte. Une telle disposition soumet en fait cette organisation à l'arbitraire gouvernemental, en donnant à l'administration civile le droit de trancher tous les conflits que peut faire naître le fonctionnement des associations cultuelles. M. Clemenceau, qui n'était alors qu'un simple sénateur, l'a formellement reconnu à la tribune en disant que, par le fait de l'article 8, « les arrêts de justice seraient entre les mains du gouvernement. »

Dans le même discours, il livrait, par une phrase qui lui est d'ailleurs familière, la pensée maîtresse de la loi. « Nous voulons, disait-il, affranchir les catholiques de la discipline romaine. »

Ces mots n'ont qu'une seule signification, c'est qu'il s'agit bien, dans la pensée des auteurs de loi, de séparer les catholiques du Pape, de rompre les liens de dis-

cipline, formés par la hiérarchie, entre les fidèles et le pontife romain.

Qui ne voit qu'une telle prétention est une invitation directe au schisme. M. Clemenceau ne s'en cachait pas. Il disait encore : « L'esprit humain est sujet à toutes les diversités ; la liberté leur permettra de renaître : l'autorité du Pape infaillible en sera amoindrie et de la rivalité des associations cultuelles naîtra le schisme. »

M. Briand lui-même, à une époque où, rapporteur de la loi de séparation, l'exercice du pouvoir, la pratique des affaires et le sentiment des responsabilités ne l'avaient pas encore éclairé sur la réalité des situations, exprimait au fond une pensée analogue, lorsqu'il disait : « Nous voulons donner à l'Église la liberté, parce qu'elle sera pour elle l'adversaire le plus redoutable. »

Chacun sait aujourd'hui comment échouèrent, dès les premiers mois de l'année 1906, ces coupables calculs. Des tentatives de schisme, encouragées par le Gouvernement, se produisirent sur quelques points : à Paris, un essai d'organisation centrale fut entrepris, avec quelque fracas. Toute cette campagne échoua misérablement : ses manifestations extérieures sombrèrent dans le ridicule ; elles sont déjà presque oubliées. Mais le seul fait qu'elles purent, à leurs débuts, rencontrer la faveur du pouvoir, montre assez quelle était, chez plusieurs, l'arrière-pensée de la loi de Séparation.

L'association cultuelle était, en fait, maîtresse du culte. Elle exerçait son contrôle, non seulement sur l'administration des biens temporels, mais, sous le nom de propagande religieuse, sur « les dépenses se

rattachant à l'exercice du culte, au recrutement, au traitement de ses ministres ». Ce sont les termes mêmes de la circulaire de M. Briand portant commentaire de la loi.

Ainsi, services confessionnels, sermons, instruction, éducation des clercs, tout ce qui constitue, en un mot, le domaine propre de l'autorité ecclésiastique, tout était soumis à l'association cultuelle représentée, « quelles que puissent être les clauses contraires des statuts », dit la loi, par l'assemblée générale de ses membres, chargée, d'autre part, de désigner le prêtre appelé à gouverner la paroisse.

L'intervention suprême du Conseil d'État achevait, comme je l'ai montré, cette œuvre de désorganisation, en substituant à l'autorité doctrinale de l'Église, le libre examen administratif des conflits inévitables.

On le voit, la loi de séparation de 1905 était, en fait, bien que sous une autre forme, une véritable Constitution civile de l'Église, analogue à celle de 1791, et destinée comme elle, suivant l'expression moderne, à la *laïciser*.

Comment le Pape aurait-il pu accepter une telle législation, si évidemment attentatoire « aux principes mêmes sur lesquels repose l'Église catholique romaine ? »

Les motifs de sa décision ont, d'ailleurs, été reconnus et proclamés par un des hommes qui, dans notre pays, se sont le plus fortement signalés par leur hostilité contre l'Église. Nul, parmi ceux qui ont suivi attentivement les discussions engagées dans la presse européenne sur la crise religieuse de France, n'a pu oublier en quels termes formels, avec quels arguments précis, notre ancien premier ministre, M. Combes,

éclairé sans doute par les souvenirs de son éducation sacerdotale, démontrait, il y a quelques mois, dans la *Neue Freie Presse* de Vienne, l'impossibilité pour l'Église d'accepter notre loi de séparation.

Un document, d'une plus grande importance, a, depuis, mis en lumière d'une manière indirecte, mais bien frappante, le péril mortel que cette loi présentait pour elle.

Je veux parler de la lettre éloquente adressée à M. Lacheret, pasteur de l'Église réformée française, par M. le docteur Kuyper, ancien président du Conseil des ministres des Pays-Bas, actuellement professeur de théologie à l'Université libre d'Amsterdam.

L'éminent écrivain se plaint que les protestants français aient accepté bénévolement le régime nouveau. Il dit que « l'Église visible doit être considérée, non comme une institution humaine, mais comme une institution divine, placée sous l'autorité absolue du Christ, son chef unique », et il ajoute : « Toute immixtion d'un pouvoir humain dérogeant à l'autorité exclusive du Christ est à considérer comme absolument incompatible avec le caractère imprimé par le Christ lui-même à l'Église, dans son existence extérieure. » Ce principe posé, il montre, par l'examen de la loi de séparation, que l'organisation des associations cultuelles est en contradiction formelle avec la notion même d'une Église divinement instituée.

Si, aux yeux d'un protestant, l'intrusion du pouvoir civil dans la constitution de son Église est inacceptable, que dire des effets de cette mesure, quand elle s'applique à l'Église catholique, dont elle bouleverse les fondements, en rejetant l'autorité du Pape et celle des évêques ?

Ainsi s'écroule le sophisme forgé par les ministres et par la presse inféodée à leur politique, pour rejeter sur Pie X la responsabilité du grand désastre qui frappe l'Église de France.

Depuis le jour où commença la funeste entreprise de la séparation, ce fut la tactique du parti jacobin. Se rendant parfaitement compte des difficultés qu'elle allait rencontrer dans l'opinion et de la répugnance du pays pour une expérience si périlleuse, ses chefs s'attachèrent à la représenter comme un acte de légitime défense contre les prétentions du Pape et son abusive ingérence dans les affaires intérieures de l'État.

L'inévitable protestation, formulée par le Saint-Siège à l'occasion de la visite que M. le président Loubet avait faite à Rome, dans des conditions contraires à tous les précédents acceptés par les chefs des nations catholiques, fut d'abord invoquée comme le prétexte d'une brusque rupture et de la mise en discussion immédiate du projet de séparation.

La publication du « Livre Blanc », communiqué par le Cardinal Secrétaire d'État à toutes les chancelleries, a déjoué cette tentative. La vérité s'est fait jour, par le simple examen des documents authentiques, et M. Ribot, l'illustre chef du parti républicain libéral, a pu flétrir l'audacieuse manœuvre du gouvernement, d'un mot qui restera, en l'appelant à la tribune « un mensonge historique ».

Mais la campagne commencée, pour égarer l'opinion publique, n'en continua pas moins avec un redoublement d'activité, soutenue par tous les organes de publicité dont dispose le parti au pouvoir.

Lorsque parurent les deux Encycliques qui, par les motifs les plus élevés, condamnaient la loi, le Pape fut

dénoncé comme l'artisan de la guerre religieuse : pour troubler les fidèles, pour diviser le clergé, aucune attaque, aucune calomnie ne furent épargnées : pour exciter les évêques contre le Souverain Pontife, on alla jusqu'à l'accuser d'avoir altéré la vérité, en dénaturant les délibérations prises par les évêques dans leurs assemblées.

La presse européenne a retenti de ces indignes accusations. Les faits, cependant, étaient de la plus entière clarté.

Les évêques de France, comme les fidèles eux-mêmes, étaient (nul ne l'ignorait et cela était inévitable dans un si grave sujet) partagés entre eux, non pas sur le principe de la loi de Séparation, que tous étaient unanimes à condamner, mais sur son application. Tant que le Saint-Père ne s'était pas prononcé, la discussion sur ce point était libre : elle devait nécessairement se produire dans les assemblées épiscopales comme dans les débats publics. Mais, à aucun moment, les évêques n'admirent que les associations cultuelles, organisées par la loi, pussent être acceptées. Dès leurs premières séances, ils le déclarèrent formellement par une adhésion solennelle à la première Encyclique. Quelques-uns pensèrent qu'un autre mode d'associations pouvait être à la fois canonique et légal ; et que, peut-être, l'Église trouverait, dans l'adoption de ces associations, un moyen d'éviter la spoliation. C'était leur droit de le penser, leur devoir de le dire. Le projet qu'ils croyaient acceptable fut soumis au Pape, dans un esprit de simple et confiante soumission à ses décisions. Telle est la vérité, autant du moins que le secret dont furent entourées les délibérations épiscopales permet de la connaître.

Le Souverain Pontife, après un mûr examen, ne crut pas pouvoir accepter le moyen proposé : déjà d'ailleurs, et pendant qu'il méditait, on s'empressait ici d'en dénoncer l'illégalité.

La seconde Encyclique, publiée au mois d'août 1906, en confirmant les condamnations de la première, loua l'unanimité avec laquelle l'Épiscopat les avait accueillies, puis, ayant ainsi constaté l'impossibilité, reconnue par lui, d'accepter les associations cultuelles, venant au nouveau projet soumis à l'autorité pontificale, le déclara à son tour, et par les plus fortes raisons, également inapplicable.

Il n'y eut, parmi les évêques, non plus que dans les rangs du clergé, aucune plainte, aucune récrimination.

La soumission fut unanime et immédiate : spectacle admirable, en vérité, et qui révèle une rare puissance d'union et de discipline, si l'on songe aux terribles conséquences, aux douloureux sacrifices qu'allait entraîner la décision pontificale !

Rien de plus noble, de plus grand, de plus digne, que cette attitude de l'Église, cette confiance mutuelle du père et des enfants.

M. Briand lui-même a dû, au mois de novembre dernier, en reconnaître la majesté dans un discours célèbre, par lequel il espérait encore fléchir les résistances du Souverain Pontife. Les paroles qu'il fit entendre, à cette occasion, demeurèrent sans effet, et, presque aussitôt, la politique de violence inspirée par M. Clemenceau reprit toute son acuité.

Le Président du Conseil avait, dans le courant de l'automne, annoncé cette politique par des discours passionnés, prononcés durant les vacances parlementaires, sur divers points du territoire. Il avait dénoncé,

en termes injurieux, l'ingérence du gouvernement pontifical dans les affaires du pays, et infligé aux évêques et aux prêtres l'outrageante qualification de « fonctionnaires de l'étranger ».

Ces discours marquaient l'ouverture d'un plan d'action savamment préparé. L'expulsion de Mgr Montagnini et la saisie de ses papiers, en fut un mois plus tard la manifestation. Il fallait frapper l'opinion par un coup de force, et troubler, par des révélations sensationnelles, l'esprit public si facilement impressionnable. M. Clemenceau est coutumier de ces coups de théâtre.

Je dois aux lecteurs anglais, sur cet incident de notre politique religieuse qui a eu, je le crois, un grand retentissement à l'étranger, des explications précises.

*
* *

Mgr Montagnini, auditeur de la nonciature depuis de longues années, était resté à Paris, après le départ du nonce, Mgr Lorenzelli, qui eut lieu au mois d'août 1904. Il y était resté dans la demeure même où son chef avait résidé, sans titre officiel, mais avec le tacite assentiment du gouvernement français. Les papiers saisis eux-mêmes en ont fait foi, puisqu'on y a trouvé, entr'autres, une lettre du chef de la maison civile de M. Loubet, président de la République, remerciant Mgr Montagnini des témoignages de condoléance offerts par le prélat à l'occasion de la mort de sa mère. Tous les ministres connaissaient sa présence et son rôle officieux. Le baron Cochin a raconté publiquement comment, se préoccupant des intérêts de la France en Orient et causant avec M. Dumay, ancien directeur des cultes, des moyens

de les sauvegarder, celui-ci lui répondit : « Vous n'ignorez pas qu'il y a encore une nonciature à Paris. »

Mgr Montagnini était, d'ailleurs, chargé de garder les archives du Gouvernement pontifical, propriété inviolable de ce gouvernement et placée sous la sauvegarde du droit international.

Une circonstance imprévue a démontré le caractère d'immunité, conservé, malgré le départ du Nonce, à la maison où les archives étaient déposées.

Le lendemain même du jour où les perquisitions furent faites à Paris chez Mgr Montagnini, l'agent du gouvernement français chargé de garder à Rome les archives de notre ancienne ambassade près du Saint-Siège, mourait subitement.

Ces archives étaient au palais Santa Croce, résidence de notre dernier ambassadeur, M. Nisard. On les avait laissées là, après la rupture, comme le Saint-Siège avait les siennes à Paris, et on avait délégué, pour les garder, non pas même un ancien attaché à l'ambassade, comme Mgr Montagnini, mais un consul général désigné pour cette mission spéciale.

Il meurt. Aussitôt, par ordre du gouvernement français, M. Barrère, notre ambassadeur près le roi d'Italie, fait mettre les scellés sur le palais Santa Croce, où il n'y avait plus ni ambassadeur, ni ambassade, mais où il y avait les archives, exactement comme à la nonciature de Paris. C'était donc qu'on considérait la maison comme couverte par l'immunité diplomatique.

Cependant, les papiers sont saisis, tous, sans distinction et jetés pêle-mêle dans des sacs, des caisses et des boîtes hâtivement apportés. En même temps, Mgr Montagnini était conduit à la frontière en vertu des lois qui permettent l'expulsion des étrangers.

Mais si cette expulsion était légale, la perquisition ne l'était pas. Pour qu'elle le devînt, il était nécessaire que Mgr Montagnini fût inculpé. Dans ce but, on imagina de poursuivre devant les tribunanx trois curés de Paris accusés d'avoir tenu, en chaire, des discours séditieux, et on impliqua Mgr Montagnini comme leur complice.

Tel fut l'artifice employé pour légitimer, en apparence, la violence accomplie. Dès lors l'ancien auditeur de la nonciature était un accusé, et les papiers saisis chez lui appartenaient à la justice qui, seule, avait le droit de le connaître et de s'en servir. J'insiste sur ce point très important à noter : j'y reviendrai tout à l'heure.

Ces papiers, je l'ai dit, comprenaient tout ce qui s'était trouvé sous la main des policiers, les archives comme les papiers personnels. Devant l'émotion publique, devant les réclamations diplomatiques, il fallut, quelques jours après, faire un triage des unes et des autres.

Il fut fait, en effet, hors de la présence de l'inculpé, expulsé du territoire, sans aucun témoin diplomatique chargé de représenter le gouvernement pontifical, et par les agents du gouvernement qui les avait saisis.

Il est facile de comprendre avec quel insuffisant souci des convenances, l'opération put, dans ces conditions, être conduite. C'est ainsi que doit s'expliquer l'extraordinaire légèreté avec laquelle furent, un peu plus tard, livrées au public des conversations intimes d'ambassadeurs, de chargés d'affaires, d'attachés de légation, avec leur ancien collègue, puis des secrets de famille, des informations prises par le Saint-Siège pour des affaires privées, des communications d'ordre parti-

culièrement délicat, relatives aux nominations ecclésiastiques et aux rapports du Saint-Siège avec les évêques.

Tous ces documents, proprement inhérents au gouvernement de l'Église, sont cependant de toute évidence des documents diplomatiques protégés par l'immunité, comme les affaires de toutes les ambassades.

En France, l'opinion publique, dans sa très grande généralité, hors des milieux spécialement politiciens, a réprouvé ces procédés contraires à tous les usages reçus. Les indifférents, les ennemis de l'Église eux-mêmes, les ont blâmés comme les catholiques. Je tiens à l'établir ici très nettement ; car la nation française ne saurait être rendue responsable de la violence commise par son gouvernement.

A peine la saisie était-elle accomplie, que les indiscrétions sur la nature des papiers saisis commencèrent à paraître dans les journaux.

Aussitôt, comme sur un signal attendu, M. Jaurès, dans l'intention sans doute de prendre à son propre piège le ministère contre lequel, déjà, il entrait en lutte, demandait à la Chambre la nomination d'une Commission d'enquête, à laquelle seraient remis les papiers saisis.

Malgré les efforts de M. Ribot, la motion fut adoptée. M. Clemenceau l'appuya, Il dit cette parole qui, d'avance, justifie tous les attentats contre la liberté et la vie privée des citoyens et qui évoque le souvenir des perquisitions arbitraires pratiquées par la Convention : « Il s'agit de papiers politiques, qui appartiennent à la politique, et sur lesquels il est bon que les hommes politiques se prononcent. » Il déclara seulement que la communication des documents ne pouvait être faite

à la commission, qu'une fois la justice dessaisie et lorsqu'elle se serait prononcée sur le procès des curés poursuivis, dont Mgr Montagnini était complice.

Trois jours ne s'étaient pas écoulés que les principaux journaux de Paris commençaient simultanément la publication méthodique des papiers saisis. Par quelles mains en furent-ils mis en possession ? Ce n'est pas moi qui puis le dire.

Cette publication, quotidiennement offerte aux lecteurs, dura trois semaines. Le jugement attendu n'intervint qu'après ce délai ; deux des curés furent mis hors de cause : le troisième fut condamné à une légère amende : il apparut clairement à l'audience, par la lecture même de quelques-uns des papiers, qu'aucune connexité n'existait entre eux et la matière du procès. Le procureur de la République dut en faire l'aveu public.

Quant à Mgr Montagnini, son affaire a été « *disjointe* » de celle du curé, c'est-à-dire qu'elle était remise à une date ultérieure, mais que le prétendu complice de la veille demeurait inculpé. Or un inculpé est sous la main de la justice : les pièces qui le concernent n'appartiennent qu'à elle. Il ne peut sortir de sa position que par une ordonnance de non-lieu ou par une condamnation. Dans le premier cas, les pièces doivent lui être restituées ; dans le second, elles peuvent rester jointes au dossier de la cause : en aucun, elles ne sauraient être livrées à des tiers et abandonnées à la publicité.

Dès le lendemain du jugement, cependant, la commission parlementaire se réunit, tous les documents saisis lui furent remis. Elle s'aperçut, à son vif désappointement, que tout avait été publié et que sa besogne était finie, avant d'avoir commencé.

Or, qu'avait-on découvert, outre les affaires privées, les historiettes plus ou moins sérieuses, les propos de salon, les observations quotidiennes, notées par le prélat? On cherchait les preuves du grand complot ourdi par le Saint-Siège contre la République. C'était l'objet de la perquisition, le fait qu'on prétendait établir, pour justifier les mesures de violence prises contre l'Église, et les présenter comme de justes représailles.

Rien de pareil n'est apparu. On a pu constater que le Pape, que son secrétaire d'État, que les évêques de France s'étaient vivement intéressés aux élections de 1906. Comment s'en étonner? L'Église de France était attaquée avec la dernière violence : la prétendue séparation préparait pour elle une inévitable persécution : les faits, depuis, ont justifié toutes ces craintes. C'était la spoliation de l'Église qui s'agitait dans les élections dernières : il n'y avait point d'autre plate-forme, d'autre question en jeu. Comment le Pape ne s'en serait-il pas préoccupé?

On a constaté encore que l'*Action Libérale populaire* avait reçu du Saint-Siège de nombreux encouragements. Qu'est-ce que l'*Action libérale populaire ?* C'est une organisation électorale puissante, fondée conformément aux lois, nettement respectueuse de la constitution républicaine, dont l'objet principal est de favoriser l'élection de députés catholiques et libéraux. Comment le pape n'aurait-il pas encouragé une telle entreprise, fait des vœux pour son développement et son succès?

Cette organisation a un chef, renommé pour son intelligence autant que pour son éloquence, qui l'a créée à force d'activité, de courage, d'inlassable dévouement à l'Église et à la patrie : c'est M. Jacques Piou, dont le

nom est certainement connu de beaucoup de mes lecteurs. On a trouvé dans les papiers les marques de l'intérêt particulier que le Pape prenait à son élection. Quoi de plus simple, de plus naturel, de plus légitime ?

On a publié des dépêches, des correspondances qui indiquent qu'en certains cas, des difficultés s'étant élevées entre des catholiques, le Saint-Siège, à leur prière, était intervenu entre eux, comme un arbitre paternel, pour les concilier et apaiser leurs dissentiments. En quoi un tel recours est-il contraire au droit des citoyens ?

On a vu aussi que plusieurs députés, M. Piou en particulier, avaient, au sujet de la loi de séparation, consulté le chef de l'Église, que, saisis par leurs adversaires d'offres de conciliation, invités par M. Briand lui-même à les transmettre au Saint-Siège, ils les avaient communiquées au Pape, qu'enfin, interrogés à leur tour sur divers points en discussion par le Souverain Pontife, ils avaient respectueusement donné leurs avis. On a vu, de même, que les évêques avaient demandé des instructions à Rome et les avaient transmises aux fidèles. Pour ce crime, on traite les catholiques d'esclaves d'un pouvoir occulte qui opprime leurs consciences, ou les accuse de conspirer avec l'étranger, on dénonce les évêques comme les agents d'une puissance ennemie ! Quel homme de bonne foi acceptera ces reproches et ces imputations ?

Là se bornent toutes les découvertes. L'ingérence du Saint-Siège dans les affaires de la France n'a pas eu d'autre caractère, Bien loin d'avoir provoqué, favorisé une conspiration contre la République, ou même un mouvement anticonstitutionnel, le gouvernement pontifical, mêlé nécessairement, par le devoir de sa charge,

à une lutte où l'avenir de l'Église de France était en jeu, s'est soigneusement abstenu de toute intervention de ce genre : la seule organisation électorale qu'il ait encouragée, est précisément celle qui, en défendant la liberté religieuse, se montre nettement respectueuse de la constitution.

Telle est l'histoire des « papiers Montagnini ». J'en ai parlé avec quelque détail, parce que j'ai à cœur de dissiper les malentendus que cette affaire, savamment exploitée, a pu faire naître dans quelques esprits, au sujet de l'attitude des catholiques français.

*
* *

Je ne me dissimule pas cependant qu'il convient d'insister quelque peu sur le fond de la question, et de l'envisager au point de vue général.

Le grand effort du parti jacobin consiste en effet à présenter les catholiques comme des ennemis déclarés des institutions du pays et l'Église elle-même comme le foyer toujours ardent d'une conspiration constante contre la République.

Rien n'est plus faux. Les catholiques français, dans leur ensemble et quels que puissent être les sentiments intimes de beaucoup d'entre eux, s'abstiennent depuis longtemps, de toute opposition constitutionnelle. Les programmes électoraux, les discours des candidats en font foi à chaque renouvellement des Assemblées. Tous se bornent à réclamer la liberté religieuse. L'attitude du clergé est, à cet égard, particulièrement correcte et loyale. Beaucoup de ses membres d'ailleurs, et spécialement dans la partie la plus jeune et la plus active, n'ont aucune attache avec les partis dynastiques ; c'est

dans ses rangs qu'a été appliquée, avec le plus d'empressement, l'adhésion au gouvernement établi, conseillée par le Pape Léon XIII, et qui a pris, dans l'histoire contemporaine, le nom de *ralliement*. L'accusation dirigée contre lui est ainsi sans aucun fondement.

On objecte, il est vrai, que, dans presque toutes les élections, le clergé et les catholiques, constitutionnels ou du moins indifférents à toute autre question que la question religieuse, se trouvent, par leurs votes en faveur des candidats hostiles aux radicaux, confondus avec ceux de leurs coreligionnaires qui demeurent attachés à une politique dynastique active. On ajoute que, dans tous les cas où un grand courant d'opinion publique s'est prononcé contre les influences jacobines, comme lors des incidents de la politique française connus sous le nom de « boulangisme » ou de « nationalisme », la grande majorité des catholiques a apporté à ce courant l'appui de sa masse, nombreuse et agissante.

Tout cela est vrai et inévitable. L'explication de ce fait qui trouble, qui fausse très souvent toute notre situation intérieure, m'amène au cœur du sujet. Elle tient en ces deux mots, que, depuis vingt-cinq ans, l'hostilité contre l'Église catholique, la lutte contre l'esprit chrétien lui-même, a constitué, dans la politique intérieure de la France, le fonds de toute l'action gouvernementale.

Il faudrait un volume pour faire le récit complet des mesures de toute nature qui, de 1880 à 1904, eurent pour unique objet la persévérante application du programme imposé aux législateurs, je dirai dans un moment comment et par qui.

Ruiner toute notion de la divinité, affranchir les es-

prits de tout enseignement religieux, préparer cette ruine totale et cet affranchissement définitif en modifiant profondément le milieu créé par de longs siècles de civilisation chrétienne, telle fut, durant un quart de siècle, la pensée maîtresse de toute notre législation religieuse.

La question capitale des lois scolaires a fait éclater, dès les premières années, cette haine de toute religion. M. Paul Bert, un des principaux ministres de Gambetta, disait, en 1881 : « L'enseignement catholique devient fatalement l'école de l'imbécillité, de l'antipatriotisme et de l'immoralité. » En conséquence, la destruction de cet enseignement, par le moyen de l'école laïque, fut l'objet de tous les efforts. Les lois votées, de 1882 à 1886, pour établir l'obligation et la laïcité de l'école, eurent toutes ce caractère de violente hostilité contre l'enseignement chrétien. Un recueil de pédagogie officielle définissait ainsi la neutralité scolaire : « L'école neutre, c'est l'école sans Dieu : elle n'a pas à nier Dieu, elle ne l'affirme pas non plus : nous n'en sommes pas encore là, mais cela viendra un jour. »

Cela est venu, en effet, très vite. Quelques années, plus tard, le directeur d'une école normale d'instituteurs écrivait : « On peut affirmer sans exagération que, depuis 1882, l'école laïque publique est, à peu de chose près, l'école sans Dieu. »

Au bout de vingt ans, en 1902, l'œuvre était à peu près achevée : l'enseignement, à tous ses degrés, était devenu presque absolument irréligieux. L'école primaire, en particulier, était infectée par les doctrines athées d'instituteurs ouvertement ennemis du christianisme.

Un bon nombre d'écoles chrétiennes, fondées cepen-

dant au prix d'immenses sacrifices, et malgré les entraves d'une législation de plus en plus tracassière, subsistaient cependant encore.

C'est alors que survint la grande tourmente qui amena au pouvoir les ministères radicaux et socialistes. Elle emporta, avec toute la milice religieuse de l'Église, désespérée et désorganisée, la glus grande partie de son édifice d'enseignement primaire et secondaire.

Cinquante-quatre congrégations d'hommes, quatre-vingts congrégations de femmes, presque toutes illustres dans le monde entier, furent dissoutes : les maisons où elles enseignaient, celles où elles soignaient les malades et recueillaient les pauvres, furent confisquées : quinze mille écoles furent fermées, seize cent mille enfants furent jetés dans la rue, arrachés aux maîtres choisis par leurs familles : des foules de religieux, hommes et femmes, chassés de leurs demeures sans avoir commis aucun délit, furent condamnés à fuir à l'étranger ou à gagner péniblement leur vie en cachant, sous des habits laïques, leur état et leur douleur.

L'expulsion des sœurs et des aumôniers de tous les hôpitaux, la suppression des crucifix dans les écoles et dans les prétoires de justice, complètent ce lamentable tableau et achèvent, sans parler de faits moins éclatants, la triste énumération des actes successifs par lesquels s'est affirmée, depuis vingt-cinq ans, la résolution d'arracher violemment le peuple français à toute influence, à toute direction, à toute éducation religieuse.

La séparation de l'Église et de l'État, bien loin d'être une sorte d'évolution pacifique de la vie sociale, une application des principes de liberté aux questions d'ordre religieux, a été, en réalité, le couronnement

de cette longue suite d'entreprises contre la religion catholique, ou, pour parler plus exactement, contre le christianisme lui-même.

Dès l'origine, ceux qui inspirent et conduisent le mouvement, l'indiquent comme le but, longuement prémédité, vers lequel ils s'avancent savamment.

Ces hommes, eux-mêmes, ne sont que des instruments, souvent inconscients, d'une société puissante qu'il faut accuser très nettement ; car, sans la claire vue de sa domination occulte, la politique française, dans les questions religieuses, est inintelligible.

Je ne veux pas examiner ce que peut être la Franc-Maçonnerie en d'autres pays : je sais qu'en Angleterre, notamment, elle est considérée comme une association purement philanthropique et humanitaire.

En France, elle a affecté longtemps ce caractère et, bien qu'il soit facile aujourd'hui d'établir historiquement son rôle dans les événements de la Révolution française, elle a paru pendant une partie du XIXe siècle n'en avoir pas d'autre.

Aujourd'hui la lumière est faite, et elle l'est par les aveux des chefs de la Franc-Maçonnerie eux-mêmes, par leurs discours officiels, par les vœux et les résolutions adoptés dans ses congrès. Sous le couvert des grands mots d'humanité et de liberté, c'est la ruine du christianisme qu'elle poursuit.

Interdiction de l'enseignement religieux dans les écoles de l'État, destruction des écoles libres, suppression des emblèmes chrétiens, laïcisation des hôpitaux, abolition des services d'aumônerie militaire, tout a été résolu, décidé par les Loges maçonniques, avant d'être accompli par la Chambre et le Sénat.

En 1891, M. Blatin, grand dignitaire de la Franc-

Maçonnerie, faisait adopter par le *Convent* la proposition suivante : « Les membres maçons du Parlement sont invités à s'associer énergiquement à toutes mesures tendant à la suppression des congrégations religieuses. » Dix ans après, le Parlement, deux fois renouvelé et de plus en plus livré à l'influence maçonnique, exécutait le programme ainsi formulé. M. Lafferre, député, président du Conseil de l'Ordre, s'écriait au Convent de 1903 : « Il faut que d'un balai énergique, la République se débarrasse des Congrégations. » L'année suivante, l'attentat était consommé.

La Franc-Maçonnerie préparait ainsi, par ces mesures successives, celle qui devait, dans sa pensée, achever la déchristianisation du pays, la séparation de l'Église et de l'État. Fidèle au conseil de Paul Bert, elle disposait « les conditions de milieu », en affaiblissant graduellement l'Église, avant de lui donner l'assaut définitif.

Dès 1891, elle enjoignait aux députés de supprimer le budget des cultes. En 1901, elle leur commandait de « rappeler ouvertement son envoyé près de la Rome pontificale. » En 1904, elle proclamait, par un ordre du jour de confiance à M. Combes, la nécessité de faire enfin cette séparation, que, dans toutes ses assemblées, ses membres ont réclamée depuis plus de vingt ans et elle saluait avec enthousiasme, dans le projet déposé par le premier ministre, la perspective prochaine de la fermeture des églises, qu'il permettait d'espérer.

Ainsi se réalisent les paroles que prononçait, en 1883, le même M. Blatin, en désignant les édifices et les cathédrales : « Dans ces édifices, élevés de toutes parts depuis des siècles aux superstitions religieuses, nous serons peut-être appelés à notre tour à prêcher nos doctrines

et, au lieu des psalmodies cléricales qui y résonnent encore, ce seront les maillets, les batteries et les acclamations de notre ordre, qui en feront retentir les larges voûtes et les vastes piliers. »

Telle est la vérité, établie par des faits, des preuves authentiques. Je le demande : comment, en présence de cette guerre continuelle et sans merci faite à leurs croyances, à leurs œuvres, à leurs institutions, le clergé et les catholiques pourraient-ils, quand vient l'heure des élections, ne pas appuyer de toutes leurs forces les candidats hostiles au parti jacobin, ceux qui leur font espérer la paix et la liberté ? Comment ne se formerait-il pas, naturellement, en toute circonstance, une légitime coalition des opprimés contre les oppresseurs, que seuls peuvent accuser d'opposition anticonstitutionnelle ceux qui ont intérêt à égarer l'opinion, ou qui ne conçoivent la République que comme l'organisation légale de la guerre religieuse ?

*
* *

Il est donc impossible, je crois l'avoir montré, de chercher dans l'intransigeance du Pape, dans son attitude vis-à-vis du gouvernement français, ou dans une conspiration permanente des catholiques et du clergé contre les institutions républicaines, l'explication des événements qui troublent si profondément en France, à l'heure présente, les esprits et les consciences.

La séparation de l'Église et de l'État, contraire à toute la tradition de notre pays, en opposition avec ses mœurs, sa formation intellectuelle, politique et

administrative, a été décrétée contre le vœu général des populations, par une sorte de coup d'État parlementaire dont une minorité sectaire a pris la responsabilité, en l'imposant à une majorité indécise, comme une mesure de défense républicaine, mais en réalité pour couronner l'œuvre de lente déchristianisation poursuivie depuis vingt-cinq ans. Telle est la vérité historique dont il importe que se pénètrent, pour juger notre situation, tous les esprits impartiaux.

Elle seule peut expliquer le parti pris d'hostilité contre le Saint-Siège, avec lequel fut conçue la législation nouvelle, et le refus obstiné de toute négociation avec l'autorité religieuse, en vue de lui donner une base équitable : elle seule aussi peut expliquer les violences dont elle fut accompagnée, la confiscation des six cents millions de biens donnés par les fidèles, et l'expulsion des évêques, des curés et des séminaristes des demeures jusqu'ici affectées à leur résidence ou à leurs travaux.

Ce n'est pas dans cet esprit, ce n'est pas par ces moyens que s'établit un régime normal, accepté par l'opinion, fondé sur la liberté et propre à sauvegarder le droit des consciences.

Qu'est-il arrivé, en effet? La Séparation est décrétée, mais elle n'est pas accomplie. Les catholiques n'y sont pas résignés : leurs adversaires ne savent pas la mettre en pratique.

L'Église de France est dans une situation provisoire et impossible à définir. L'État continue à la traiter en suspecte, à la regarder comme une ennemie.

Après la loi du 2 janvier 1907, comme après celle du 11 décembre 1905, rien n'a été tranché : rien ne pouvait l'être. C'est le vice irrémédiable d'une situation

irrégulière. Les législateurs ont prétendu organiser l'Église sans entente avec son Chef : cette entreprise irréalisable aboutit nécessairement au chaos.

Au commencement de cette année, les évêques voulurent tenter, par une démarche collective et spontanée, de régler provisoirement, à défaut d'un accord général, la position du curé dans son église : il s'y trouvait, en effet, sans droit légal, sans faculté administrative, sans autorité reconnue : le moindre incident pouvait rendre le culte public impossible.

Pour sortir de cette situation, l'Épiscopat, par une déclaration de tous ses membres, proposa que des contrats fussent passés entre les maires et les curés, dans chaque commune, afin d'assurer à ceux-ci, pendant dix-huit ans, la jouissance gratuite des églises.

Aucune démarche ne pouvait être plus honorable et plus généreuse. Par amour de la paix, les évêques, en proposant cette forme de contrat, consentaient à prendre la charge très lourde des frais d'entretien et de réparation des églises : on peut les estimer à 90 millions !

En échange de ce sacrifice, ils demandaient que, par le contrat, la jouissance de l'église fut assurée, non seulement au curé en exercice, mais à ceux qui, pendant dix-huit ans, seraient appelés régulièrement à lui succéder, en vertu d'une décision de l'autorité diocésaine.

Rien de plus légitime, assurément. Par ce moyen, au moins pour un temps, l'exercice du culte était assuré, selon les règles d'organisation de l'Église catholique, et conformément à ses principes de hiérarchie.

Aussitôt que la déclaration des évêques eût été publiée, dans toutes les paroisses, les curés proposèrent

aux maires le contrat dont elle avait donné la formule. L'effet fut immédiat et général. Presque partout, dans les communes même où le sentiment religieux est le moins vif, les maires acceptèrent la proposition du curé.

Le fait est capital et marque dans l'histoire de la crise présente une heure décisive. Il y eut ainsi, sur cette question de l'exercice du culte, un véritable *referendum* municipal. Hors de toute pression gouvernementale, à l'abri de toute agitation électorale, l'opinion du pays se manifesta sans hésitation : pour éviter la fermeture des églises, pour assurer l'exercice du culte, partout, les maires, conscients et des intérêts et des sentiments de la population, acceptèrent l'arrangement proposé.

Mais, immédiatement, le gouvernement intervint, prescrivit aux préfets d'arrêter l'initiative des magistrats municipaux, en usant de tous les moyens d'action d'une administration très centralisée, et le mouvement si bien commencé fut suspendu.

Quelques jours plus tard, à la suite d'exigences inacceptables pour l'Église, imposées sur l'ordre du ministre au cardinal archevêque de Paris par le préfet de la Seine, comme conditions du contrat, les négociations furent rompues pour les églises de la capitale et, par suite, pour toutes celles de France.

Ainsi s'évanouit, toujours sous l'empire des mêmes influences, la dernière chance d'assurer pacifiquement et régulièrement l'exercice du culte.

Les choses en sont là depuis plus de cinq mois.

Les églises demeurent ouvertes : sous ce rapport, la leçon des inventaires n'a pas été perdue : le gouvernement sait à merveille que la fermeture des églises

provoquerait dans tout le pays un immense mécontentement, dans certaines régions de véritables révoltes : il n'a garde de s'y exposer.

Mais quelle est la condition légale de ces églises ? Nul ne saurait le dire. Elles restent ouvertes parce qu'on n'ose pas les fermer : c'est tout. Aucune garantie ne les protège contre les surprises de l'arbitraire. Rien n'est prévu pour leur entretien, pour leur réparation. Les municipalités ne se soucient pas de s'en charger, le clergé ne peut le faire, le gouvernement ne décide rien. Mais qu'un accident ou la vétusté entraînent la chute d'une partie de l'édifice, elle ne sera pas relevée, et l'église sera, de ce fait, définitivement fermée.

Le curé et ses prêtres n'y sont que des occupants de passage : ils y officient parce qu'on ne les empêche pas encore de le faire : demain ils peuvent en être chassés. Ils n'y ont ni droit défini, ni autorité légale : chaque jour, des perturbateurs peuvent venir troubler l'office divin sans que le prêtre ait, pour intervenir, de qualité reconnue : si les fidèles se chargent d'y faire la police et qu'un désordre en résulte, ce sera assez pour déterminer la fermeture de l'église.

Dans la plupart des communes, les municipalités auraient voulu conserver au curé, gratuitement ou moyennant un loyer modique, la jouissance du presbytère. La loi leur défend l'abandon gratuit : s'ils fixent un taux de location que le préfet trouve trop faible, celui-ci intervient et annulle le bail. Beaucoup de curés, que l'insuffisance de ressources met dans l'impossibilité de payer des prix relativement élevés, se trouvent sans asile, soit qu'aucune maison convenable n'existe dans le bourg, soit que personne ne

consente à se déloger pour les abriter. Les évêques sont alors obligés de rappeler le curé et le culte est suspendu dans la commune : après un certain délai, la loi autorisera, en ce cas, la fermeture de l'église.

Ainsi se poursuit lentement, sans bruit et comme dans l'ombre, la désorganisation progressive du culte catholique.

Pendant ce temps, du moins, devant ce clergé dépouillé, sans puissance et sans force légale, l'hostilité désarme-t-elle ? Bien loin de là. Ici un évêque, en tournée de confirmation, se voit, à la sortie de l'église, assailli par les injures, les menaces et les voies de fait : là, un autre, venu dans une petite ville de son diocèse, pour présider une conférence religieuse, est obligé de se retirer devant la violence des manifestations.

Le gouvernement donne l'exemple. Pour lui, la séparation de l'Église et de l'État équivaut à la guerre de l'État contre l'Église : il ne se borne pas à l'ignorer, il la fuit.

A Toulon, lors de l'horrible catastrophe du vaisseau *l'Iéna*, le président de la République et les ministres, venus pour assister aux obsèques des victimes, se retirent au moment où l'évêque paraît entouré de son clergé, afin de ne prendre aucune part à l'émouvante cérémonie de l'absoute, solennellement donnée aux cercueils rangés sur la place.

A Orléans, le gouvernement interdit aux fonctionnaires publics de paraître à la cathédrale, pour la fête traditionnelle de Jeanne d'Arc, et refuse à l'évêque et aux curés de la ville la place et la fonction que leur attribue l'usage séculaire.

Partout, il est entendu que, l'Église étant séparée

de l'État, aucun contrat ne peut plus s'établir entre les autorités publiques et les ministres du culte, aucune participation d'un fonctionnaire à une cérémonie religieuse ne peut être tolérée. L'accès même des bâtiments publics est interdit aux prêtres : au moment de l'explosion de *l'Iéna*, comme ceux des diverses paroisses s'étaient spontanément rendus à l'hôpital, pour offrir aux blessés le secours de leur ministère, on leur ferme la porte : la plupart de ces marins sont des catholiques pratiquants, bretons en très grand nombre, élevés dans des familles chrétiennes : peu importe ! Le règlement interdit au prêtre l'entrée de l'hôpital, à moins qu'un malade ne le réclame formellement : or presque tous sont mourants, frappés d'affreuses blessures, incapables de parler !

Telle est la notion de la liberté religieuse, établie par la séparation de l'Église et de l'État.

Par contre, tant est grande l'habitude ancestrale, les incroyants, les libres-penseurs jettent les hauts cris, si un curé refuse d'admettre à l'église le corps d'un des leurs, mort sans sacrements : il faudra qu'ils l'y introduisent malgré lui : au besoin, ils forceront la porte : ils voudront que les cloches carillonnent, et, chaque jour, là-dessus, des conflits s'élèvent entre les maires et les curés : au cimetière, parfois, ils réciteront des prières sur la tombe, et s'en iront ensuite, en chantant *l'Internationale*.

Ce désordre des esprits, ces contradictions, cette horreur de l'Église et ce besoin religieux, témoignent suffisamment que la Séparation n'est entrée ni dans les mœurs, ni dans les idées.

Elle n'y entre pas, parce qu'elle est formellement contraire aux traditions historiques, à l'éducation

quinze fois séculaire de notre pays : c'est pourquoi elle n'est qu'un simulacre, une arme de guerre, un moyen de désorganisation religieuse, et nullement un régime régulier.

J'ignore combien de temps durera cette funeste expérience : je crains qu'elle n'engendre un trouble profond, non seulement dans l'ordre religieux, mais dans l'ordre social : je souhaite ardemment, pour mon pays, et pour l'univers catholique, qui reçoit le contre-coup de nos agitations intérieures, qu'elle soit aussi courte que possible.

En tout cas, j'ose dire qu'elle aboutira nécessairement, tôt ou tard, à un nouvel accord avec le Saint-Siège, seul moyen de rendre à l'exercice du culte catholique la liberté et la régularité de rétablir la paix dans les consciences, et de donner au pays la paix religieuse.

DEUXIÈME PARTIE

LES AFFAIRES DU MAROC

I

DE PARIS A OUDJDA [1]

Oudjda ! un flot de souvenirs m'envahit à ce nom évocateur des visions d'autrefois. C'était au printemps de 1866. J'étais au terme d'une mission particulière, pour laquelle, avec un camarade, je venais de traverser, à cheval, l'Algérie dans toute sa largeur.

De Tlemcen, nous étions, la veille, arrivés à Lalla Maghnia, où il n'y avait alors qu'un bordj presque isolé.

Nous avions couché là, accueillis par le commandant supérieur et les officiers du détachement de spahis, avec cette cordiale fraternité qui faisait des troupes d'Afrique une grande famille.

Le lendemain matin, nos hôtes nous menèrent aux environs du fort, sur la ligne de convention qui marquait la frontière du Maroc. La plaine ondulée, nue et grisâtre, tachée çà et là de marques plus sombres par les buissons de jujubiers, s'étendait devant nous, lointaine et monotone : le ciel, traversé par le souffle tiède du printemps, était de ce bleu transparent et léger, dont Fromentin a si bien rendu la couleur.

Nos guides étendirent le bras vers l'Ouest : « Là, derrière le Kondiat-el-Khodra, c'est l'Isly ! » L'Isly !

1. 2 avril 1907.

s'imagine-t-on ce que pouvait être alors pour des jeunes hommes de vingt-cinq ans, l'effet de ce nom magique? Toute l'épopée africaine se dressait sous nos yeux. Là, vingt-deux ans plus tôt, le matin du 14 août 1844, par une chaleur torride, la petite armée du maréchal Bugeaud avait passé la rivière et découvert les tentes sans nombre du camp marocain. Ceux qui la conduisaient, c'étaient Cavaignac, Lamoricière, Pélissier, Bedeau, Yusuf, Tartas, Morris, tous les héros de la légende africaine.

*
* *

Elle s'avançait, pareille à une hure de sanglier : c'était le mot de Bugeaud. La veille, la nuit tombée, il avait parcouru les bivouacs : les officiers et les soldats, joyeux, l'avaient entouré, allumant, pour le fêter, des gamelles de punch, et lui s'était mis à expliquer d'avance la bataille : « Bedeau et Pélissier seront les défenses, Cavaignac sera le museau, et moi, je serai entre les deux oreilles. »

La nuée des cavaliers arabes se précipita : « Cent mille chacals attaquant un lion ! » diront le soir les prisonniers. L'infanterie marchait en se couvrant de feux meurtriers, dont les salves refoulaient les charges répétées. Enfin, Bugeaud lâcha, d'entre les deux oreilles de la hure, les chasseurs et les spahis. Ce fut la déroute.

Le lendemain, à l'autre extrémité de l'empire marocain, le jeune prince de Joinville bombardait Mogador « pour montrer au Maroc, disait-il, qu'il ne fallait pas jouer avec nous ».

Que de fois ces récits avaient grisé nos imaginations ! Et, là, sur cette frontière, à deux pas du champ de bataille illustre, comme ils faisaient battre nos cœurs !

Nous sortions à peine de la grande insurrection de 1864 qui, pendant plus d'un an, avait, de l'Est à l'Ouest, ébranlé tout le Sud algérien et, après une interminable campagne dans le désert, nous avait, pour la première fois, menés jusqu'à Ouargla.

Alors, comme aujourd'hui, le Maroc était le foyer de la guerre sainte, toujours entretenu contre nous par de secrètes influences. L'incendie couvait encore dans le calme apparent. A chaque instant le feu pouvait se rallumer.

Tandis que, remplis des grands souvenirs d'un passé si proche, nous cheminions au pas pour rentrer au bordj, nos camarades nous montraient à l'horizon les collines arrondies qui s'estompaient dans la brume. « Derrière, c'est Oudjda, le repaire où ils se cachent, et préparent leurs mauvais coups. Il faudra, un de ces jours, qu'on se décide à y aller. »

Nous y voilà et, de loin, je salue, d'un cœur ému, les jeunes camarades. Qu'ils sont heureux, courant vers les collines bleues, sous le ciel clair de Fromentin, joyeux de servir la France aimée, d'oublier, dans le grand souffle de l'air pur, les écœurements qui dépriment ici nos âmes et affadissent nos courages !

Puissent-ils, dans cet Oudjda où ils montent à présent la garde pour la France, ne pas entendre l'écho des trois dernières séances de cette funeste session, où nous avons vu, nous, passer sous nos yeux, comme en une lamentable trilogie, le deuil même de la patrie.

*
* *

D'abord, ce fut la prodigieuse histoire, dont la tragédie de Marakech a brusquement fait éclater le scan-

dale. M. Pichon a raconté « les vexations, les attentats, les provocations », que, depuis un an, la France subit au Maroc. Ce sont ses mots. Il a dit les refus insolents du maghzen opposés à toutes nos réclamations, et les meurtres impunis, et les obstacles dressés brutalement sur le chemin de toutes nos missions d'études.

Il a dit tout cela, sans paraître soupçonner de quel écrasant réquisitoire il accablait son parti, seul maître du pouvoir durant ce long martyre de notre honneur.

La Chambre entendit, stupéfaite, le douloureux récit. Un moment on put croire qu'un reste du vieil orgueil allait soulever ces âmes françaises. Contre l'occupation d'Oudjda, nulle voix n'osa s'élever.

Mais le lendemain ! Ah ! comment dire l'affreuse tristesse quand, parmi ces mêmes hommes un instant saisis, la veille, d'une sorte d'émoi patriotique, il s'en trouva trois cents, courbés sous la menace révolutionnaire, pour sanctionner de leurs votes l'odieuse mesure prise contre le général Bailloud ?

Pendant la séance, la honte opprimait les consciences ; un malaise étreignait les âmes ; tandis que Maurice Barrès parlait de la terre sacrée, par dessus les haines politiques, il semblait qu'une fraternité rapprochât les cœurs français. M. Clemenceau le sentit : il n'osa parler qu'avec respect du soldat que, par son ordre, le général Picquart venait de frapper.

Mais un groupe d'hommes veillait, les yeux fixés sur les ministres et sur la majorité.

Quand Barrès évoqua l'image des émigrés de Strasbourg et de Metz, qui tous « ont le cœur tourné vers le haut clocher où ils espèrent pouvoir replacer un jour le drapeau tricolore », un d'eux l'interrompit. Il faut marquer son nom. C'est M. Chauvière. Il dit :

« Ils doivent être bien malades d'avoir le cœur tourné. »

Cette parole est symbolique. Elle montre jusqu'où peut descendre chez ces hommes le mépris du patriotisme.

Trois cents membres de la Chambre obéirent à M. Chauvière, en approuvant l'abominable désavœu infligé aux espoirs de tous les bons Français.

Une autre douleur nous attendait encore. Le dernier jour de la session, l'amiral Bienaimé, dans un ferme et irréfutable discours, découvrit à tous les yeux l'horrible décadence où sombre la marine nationale : et ce fut un moment de poignante émotion, quand il lut la lettre du malheureux commandant Adigard, écrite un mois avant la terrible catastrophe : « J'ai servi plus de trente-sept ans, j'ai payé ma dette ; je ne veux plus prendre dans l'avenir des responsabilités qu'on me met systématiquement dans l'impossibilité de porter. » Il sembla que, de leur tombe héroïque, se levaient, le doigt tendu, tous les morts du *Farfadet*, de la *Vienne*, de l'*Iéna*, toutes les victimes du régime qui, pour satisfaire des haines religieuses et des passions politiques, désorganisent les forces de la patrie. Ainsi finit la trilogie.

*
* *

J'étais plein de ces pensées en remontant l'autre soir, après la séance, les Champs-Elysées baignés de lumière. L'Arc de Triomphe ouvrait sur le ciel doré son portique de gloire. Les promeneurs jouissaient du spectacle coutumier, les automobiles filaient, un flot d'élégance s'échappait du concours hippique. Contrastes inévitables sans doute, saisissants cependant dès qu'on y

songe, et tragiques quand, plus tard, ils reviennent à la mémoire !

C'est le sort de ceux qui vieillissent et qui ont beaucoup vu, de retrouver à chaque pas les images du passé.

Il y a trente-six ans, par un beau soir de mars, tout ensoleillé, pareil à ceux que nous donne ce printemps radieux, je suivais ces Champs-Elysées, comme hier, lumineux et couverts d'une foule débonnaire. C'était un dimanche.

Depuis la veille, Paris était livré à l'insurrection anonyme : les ministres, les chefs de service, étaient, dans la nuit, partis pour Versailles, entraînés, derrière M. Thiers, par le flot lamentable qui roulait, avec les débris d'une armée, l'épave d'un gouvernement.

Le canon lointain de la butte Montmartre annonçait l'étonnante victoire. Les gens l'écoutaient sans effroi : c'étaient de bons et paisibles bourgeois, avec leurs familles. Nul d'entre eux cependant n'ignorait que, la veille, les généraux Lecomte et Clément Thomas avaient été fusillés dans la rue des Rosiers : tous les journaux le racontaient. On n'y pensait guère. La foule montait vers l'avenue de la Grande-Armée pour aller voir, de loin, les barricades que, déjà, les insurgés y bâtissaient. Un cavalier passa, au galop, vêtu d'un uniforme chamarré, avec une ceinture rouge : on le regarda curieusement ; quelques-uns dirent : « C'est un colonel de fédérés : il va aux avant-postes. »

Tel fut le premier jour de la Commune. M. Jaurès, dans l'*Humanité*, publiait, il y a deux semaines, un article grandiose pour célébrer cet anniversaire. Un titre et une vignette en mettaient à la portée du vulgaire, les phrases vastes et pompeuses : c'était une

femme nue portant une couronne murale, et semblable à une furie, dressant les poings dans un geste de colère, au milieu d'un tourbillon pareil aux flammes d'un incendie. Au-dessus, ces mots : hier et demain.

*
* *

Nous savons ce que fut hier. Que sera demain ? On dit que, ce soir même, le comité de la Confédération générale du travail doit délibérer sur le choix d'une date.

Comment cela se fera-t-il ? M. Pataud nous l'a appris, l'autre soir, avec la grève des électriciens. « Sur dix-huit cents ouvriers, a-t-il dit, nous n'avons eu que vingt défections ! » Nous sommes avertis.

Quand les temps seront venus, il suffira d'un incident, d'un bataillon qui mettra la crosse en l'air, pour qu'en une après-midi la Confédération générale du travail soit maîtresse de Paris comme le fut, le 18 mars, le Comité central de la garde nationale.

S'il fait beau ce jour-là, les bons bourgeois iront flâner aux Champs-Elysées, pour voir galoper Griffuelhes et son état-major.

Voilà l'espoir patriotique de M. Jaurès et de ses amis : pour l'exprimer en une forme concrète, ils ont ordonné la réintégration de l'officier qui avait fraternisé avec l'émeute.

Les hommes qui nous gouvernent ont obéi, comme ils avaient obéi pour le général Bailloud : et c'est à ces hommes que sont aujourd'hui confiés l'ordre public et l'honneur national.

Ah ! mes camarades ! là-bas, à Oudjda, ne lisez pas les journaux de France ! Relisez l'histoire de l'Isly et celle de Mogador !

II

DES RENFORTS ET DE L'AIR ![1]

Qu'on en donne au général Drude ! Ce doit être désormais l'impérieuse réclamation de l'opinion, le cri unanime de la presse indépendante. Mieux que les phrases, un exemple fera comprendre pourquoi.

Parcourant ces jours derniers, pour les mettre en ordre, mes souvenirs d'Afrique, j'y ai retrouvé en de courtes notes la trace d'un épisode demeuré bien présent à ma mémoire. Son récit montrera à la fois le péril que, malgré le plus beau courage, offrent, en face des Arabes, les combats témérairement engagés, et l'audace prodigieuse que peut leur donner un succès momentané.

Depuis quarante ans, rien n'a changé dans leurs âmes : aujourd'hui comme alors, la guerre sainte y sommeille, prête à de terribles réveils.

*
* *

C'était en septembre 1864. Depuis six mois, le sud de l'Algérie était en feu. Cela avait commencé tout à coup au mois d'avril, par le massacre d'une troupe de 800 hommes, envoyée chez les Oulad-Sidi-Cheikh, la

1. 30 août 1907.

grande tribu belliqueuse de la province d'Oran, toujours menaçante, et qu'on savait, cette année-là, agitée d'un souffle de guerre. Le colonel Beauprêtre, un des hommes alors les plus renommés pour sa connaissance des Arabes, s'était laissé surprendre dans son camp, et tout le monde avait péri, sauf quelques cavaliers qui avaient porté la nouvelle à Géryville. En un moment, comme une traînée de poudre, elle avait volé de l'Ouest à l'Est, et, partout, réveillant la haine des Roumis, elle allumait l'insurrection.

Mon escadron avait passé l'été à courir, par une chaleur torride, de Tebessa à La Calle, sous les ordres du général d'Exéa, chargé d'empêcher les tribus tunisiennes de se jeter sur les postes de la frontière, et, à la fin d'août, sans un jour de repos, il était reparti pour Biskra, afin d'y joindre une autre colonne formée sous les ordres du colonel de Séroka, dont le nom est resté cher à tous ceux qui firent avec lui, à travers le désert, la rude campagne de onze mois commencée ce jour-là.

Un chériff s'était levé, au sud de la province d'Alger, tout pareil au « roghi » ou au « marabout Ma-el-Aïnin », dont on parle aujourd'hui au Maroc. Il s'appelait Si Lala et se disait descendant du prophète et inspiré de Dieu ; c'était un parent de Si Hamza, le grand chef des Oulad-Sidi-Cheikh.

A sa voix, toutes les tribus des environs de Bou Saada s'étaient soulevées. Un de nos caïds, Sidi Ibrahim, avait donné le signal de la révolte, en parcourant les douars sur un cheval à la queue duquel il avait attaché sa croix de la Légion d'honneur. Une colonne descendait de Sétif, sous les ordres du colonel de La Croix de Vaubois, du 3e tirailleurs : et la nôtre, à marches

forcées, longeant les oasis des Zibans, encore pleines du souvenir de Canrobert, arrivait un soir, sous un ciel embrasé, à Msilah, la ville des courtisanes et des marchands de cuir brodé, dont les maisons, étagées en pyramides, parmi les grenadiers, les figuiers et les citronniers, dominent le grand chott du Hodna, où les chameaux de la colonne de Sétif apparurent soudain, dans le mirage, pareils aux arches d'un aqueduc jeté sur un lac immobile.

Le colonel de La Croix prit le commandement des deux troupes : c'était un chef éprouvé et résolu. On s'en fut camper près du fort de Bou Saada, cramponné à la montagne au-dessus des dunes de sable qui lui font une ceinture mouvante, et des palmiers où se cachent les maisons arabes, dressées en amphithéâtre.

La ville était frémissante : on sentait la guerre partout, dans les yeux, dans les gestes, dans la voix des indigènes.

La colonne partit le lendemain, par des sentiers à peine tracés, où les fantassins cheminaient à la file, où les cavaliers, les mulets chargés des obusiers avançaient péniblement au milieu des pierres, tantôt à travers les tamarins et les palmiers nains, tantôt entre les pins d'Alep, les chênes verts et les genévriers, quelquefois dans le fond d'un ravin tapissé de lauriers-roses. Un long convoi de chameaux portant les caisses de biscuit, l'équipage d'eau et les tonneaux de vin, ralentissait et encombrait la marche.

On installait le bivouac comme on pouvait. Dans le chaos des roches, des arbres et des buissons, les grand'-gardes étaient isolées, presque perdues, Dès la première nuit, il y eut des coups de feu, sur des ombres, des burnous rampant dans la brousse : on ne dormit guère sous les tentes.

Le lendemain, la colonne déboucha sur un plateau encadré de montagnes, semblable au fond d'une large cuve, coupé par un lit de rivière profond et pierreux, qui s'en échappe comme par un goulot de bouteille. C'est le plateau de l'Oued-Dermel. Le camp y fut établi, suivant les règles, sur quatre faces, la cavalerie formant l'une, l'état-major, l'artillerie, le convoi au centre du carré.

*
* *

A peine avions-nous mis pied à terre, et tandis qu'on tendait les cordes, les trompettes sonnent, chacune avec le refrain du régiment : il faut remonter à cheval ! Les escadrons sont en bataille, un du 3e spahis, deux du 3e chasseurs de France, deux du 3e chasseurs d'Afrique, dans l'ordre du tour de marche. Le lieutenant-colonel de La Jaille, commandant la cavalerie, prend la tête, et nous voilà dans le ravin, en colonne par quatre.

De bouche en bouche, les nouvelles courent de la tête à la queue. Il paraît qu'un goum important, avec Sidi Ibrahim en personne, a été signalé en avant du camp, dans la plaine où conduit le goulot de bouteille. On va tomber sur lui, peut-être prendre le caïd félon : ce sera superbe ! Tout le monde est en joie, et les chasseurs de rire du bon tour qu'ils vont jouer aux « Arbicos ». Seulement, il faut se presser, il est quatre heures, c'est le 30 septembre ; en Afrique et dans les montagnes, la nuit vient vite.

On se hâte en effet, au trot allongé, malgré les pierres roulantes : le ravin, toujours plus resserré, retentit du bruit des fourreaux de sabre, qui frappent les étriers et les gamelles.

Nous y voilà ! devant nous, une plaine aride, fuyant au loin vers la montagne qui la ferme : à droite, à gauche, des escarpements rocheux. La plaine est couverte de cavaliers qui, de loin, nous regardent, immobiles.

En un clin d'œil la colonne est en bataille et, aussitôt, sur un ordre bref, les trompettes sonnent la charge en fourrageurs pour les deux escadrons de tête.

C'est magnifique : à gauche, les spahis, le burnous rouge serré autour du corps, font bondir leurs chevaux, avec des clameurs ; au centre, à droite, les chasseurs verts, le sabre haut, dévalent au galop en criant : « Vive la France ! » et, dans ce tumulte, les sonneries pressées, éclatantes, répètent la charge.

Nous, les chasseurs d'Afrique, nous restons là, en réserve, maugréant contre le tour de marche.

Devant la charge qui roule, les cavaliers arabes, à distance, tirent une salve et tournent bride : les nôtres poussent leurs chevaux : on voit une mêlée lointaine, et puis, tout à coup, quoi donc ? là-bas, tout au fond de la plaine, une fusillade serrée, répétée, une fumée qui sort de la terre, la charge qui s'arrête soudain, des chevaux qui semblent s'écrouler, et maintenant, après quelques instants de folle angoisse, les chasseurs qui reviennent à nous, par petits groupes, devancés, suivis par des chevaux sans cavaliers.

C'est une minute poignante : nous regardons, muets, impatients : les capitaines sont prêts à jeter leurs escadrons en avant. Mais le colonel de La Jaille, d'un geste désolé, montre le sommet des rochers derrière lesquels le soleil a disparu : la nuit, presque sans crépuscule, descend sur la plaine. Il faut sonner le ralliement.

Les premiers qui arrivent, essoufflés, la voix cassée,

nous crient ce que déjà nous avions deviné : « Embuscade ! des fantassins en foule cachés dans les broussailles : fusillés à bout portant, des tués, des blessés : tous les chefs de peloton par terre ! »

Soudain une voix commande : « Garde à vous ! Présentez sabre ! » C'est le capitaine de Laisle, qui a vu deux chasseurs, rapportant, couché en travers de leur selle, le corps du capitaine Marty, commandant l'escadron, raide mort, et, aussitôt, dans le silence profond, tous les sabres se dressent pour le salut funèbre, comme un éclair au milieu de l'obscurité naissante.

Cependant les hommes rejoignaient, ceux-ci rapportant d'autres morts, un officier encore et deux sous-officiers ; ceux-là soutenant des blessés, pâles, la veste ouverte sur la chemise sanglante, quelques-uns en croupe. Le drame avait duré à peine un quart d'heure.

Le colonel ordonne la retraite. Au loin, dans la plaine, on entend les cris des Arabes triomphants. Ils ont entre leurs mains trois de nos morts, qu'on n'a pu ramasser, et, pire encore, deux prisonniers, l'un, de Régis, tout jeune sous-officier, presque un enfant, charmant, aimé de tous, et enlevé de son cheval, pendant qu'il se défendait contre ceux qui l'entouraient, par un cavalier aux muscles de fer.

Mon escadron fermait la marche, le dernier peloton, le mien, faisant à chaque instant, par un demi-tour, face à l'ennemi qui se rapprochait pas à pas en tirant des coups de fusil, auxquels les chasseurs répondaient au hasard. La nuit était venue tout à fait, noire, sans lune et sans étoiles. Heureusement, une compagnie de tirailleurs, envoyée du camp à tout évènement, arrivait enfin et, déployée en arrière, arrêtait les Arabes par des feux répétés.

Force était de marcher au pas, à cause des morts et des blessés : ce fut une retraite horrible ! on arriva au bivouac à dix heures du soir, les chevaux étaient épuisés, les hommes rompus, les âmes chavirées.

*
* *

Le lendemain, par un messager inconnu qui se glissa dans le camp et disparut aussitôt, Sidi Ibrahim fit porter ce billet au colonel : « Comme j'ai fait tes chasseurs tués et prisonniers, je ferai ton camp demain. »

On attendit tout le jour sous les armes ; la nuit, on doubla les grand'gardes ; la cavalerie détacha la sienne sur la face qu'elle occupait, ce fut à moi de la commander. On était en mauvaise posture, sur cette pente rocheuse, au milieu des pins d'Alep, parmi les cailloux où les hommes trébuchaient, avec leurs pantalons basanés et leurs sabres. On devinait les Arabes partout autour de nous.

Le jour vint, cependant, sans incidents, grâce à une pluie fine qui tomba vers minuit, un de ces jours de l'automne africain, transparent et radieux. Alors, on vit un spectacle extraordinaire de folle témérité. Dès le matin, sur les sommets, des feux s'allumèrent : entre les arbres, les burnous se montraient de tous côtés. Dans la trouée qui s'ouvrait vers la plaine, des masses de cavaliers paradaient au galop, agitant des grands drapeaux verts ou rouges ; on entendait les « youyous » des femmes ; jusque dans le camp, les Arabes du convoi, gardés en vue par un poste en armes, ricanaient en tirant ostensiblement leurs couteaux de la corde qui serre leur haïk.

Pourtant nous étions là 3.000 hommes, bien armés, prévenus, rangés en bataille sur chaque face du camp, les obusiers en batterie aux angles du carré. Les Arabes le savaient et, manifestement, ils se croyaient sûrs de vaincre !

À midi, de toute la montagne, s'élève une clameur immense : en avant de nous, sur notre gauche, un tourbillon roule vers le camp, avec des cris perçants et un crépitement de fusillade. Les feux de salve de l'infanterie immobile arrêtent ce flot tumultueux. Il recule, puis revient en assauts répétés : les cavaliers, au centre, se ruent avec des charges furieuses, aussitôt brisées ; les obus, avec un grand fracas, s'en vont tomber, comme des pierres dans une fourmilière, au milieu de cette foule. Pendant trois heures dura ce combat inégal, que ces braves soutinrent sans faiblir, écrasés par nos fusils et nos canons, perdant un monde énorme, et ne réussissant qu'à nous blesser quelques hommes.

Enfin, ils se lassèrent ; au loin les drapeaux s'agitèrent, les cavaliers disparurent, les coups de fusil cessèrent, et, comme par enchantement, la foule qui, tout à l'heure, semblait couvrir le sol, s'évanouit dans les bois.

Les turcos, alors, furent lancés dans les pentes et les ravins pour déblayer les abords du camp. Une heure plus tard, ils rentraient, portant au bout de leurs baïonnettes des têtes hideuses, coupées sur les cadavres, qu'ils montraient fièrement et jetaient en passant devant les tentes de l'état-major.

*
* *

Vers le soir, le bruit d'une colonne en marche nous attira à l'extrémité du camp : un convoi sortait, escorté par un escadron de chasseurs ; d'abord une file de mulets portant les blessés de la veille et du jour, enveloppés de leurs manteaux, pâles, crispés sur les durs cacolets, ou étendus, sans mouvement, sur les brancards ; puis, chargées deux à deux sur des chameaux, de longues boîtes faites avec des caisses à biscuits, nos pauvres morts qui s'en vont, tragiques compagnons de route, chercher à Bou Saada un cimetière chrétien ; et, derrière eux, encore sur un chameau, deux grands sacs de laine où des choses rondes font des bosses. Qu'est-ce ? « Les têtes coupées, nous dit l'officier qui commande l'escorte ; nous les portons à Bou Saada, pour les planter sur la place : il y en a 65. »

Oh ! je sais tout ce qu'on peut dire, ce que diront peut-être les lecteurs de ces souvenirs. Après plus de quarante ans, je sens encore le frisson de ce soir-là. Mais le pays entier était soulevé, Bou Saada n'attendait qu'un signal, la triste affaire de la veille enfiévrait les âmes : la défaite des Roumis, colportée partout, amplifiée, commentée, exaltait les imaginations.

Si l'insurrection éclatait autour de nous, enfermés dans ces montagnes, sans aucun secours possible, nous étions livrés au plus extrême péril ! Et puis, enfin, le jour même, nous apprenions que les trois prisonniers de la veille, notre pauvre de Régis, enlevé de sa selle, et ses deux compagnons, avaient été massacrés par les femmes avec d'horribles tortures et d'affreuses mutilations... On ne juge pas, dans ces moments-là, comme à son bureau !

De fait, l'impression fut immense. L'énergie du colonel de La Croix avait sauvé la troupe confiée à son commandement. Nos camarades, plus tard, nous contèrent la scène étrange de ces funérailles de Bou Saada, où les Arabes en foule, accourus, les yeux pleins de joie et de menace, s'arrêtèrent consternés devant le terrible trophée, symbole de notre sanglante revanche.

La population de l'oasis rentra dans le silence : les tribus voisines n'osèrent bouger. Le jour suivant, la colonne se lança à la poursuite des goums de Sidi Ibrahim, ébranlés par la rude leçon de la veille.

Le soir même, à Sidi Embarek Medjedel, elle rencontra les colonnes du général Yusuf et du général Liebert, venues de Laghouat, et, pressé de toutes parts, l'ennemi s'enfuit dans le désert, où nous allions pendant dix mois lui donner la chasse,

Si notre camp de l'Oued-Dermel eût été moins fort, si la preuve sanglante de notre victoire n'eût pas violemment frappé les esprits, si enfin les renforts de la province d'Alger nous avaient manqué, nous eussions sans doute, harcelés par des attaques incessantes, péri jusqu'au dernier dans les défilés et les gorges de Bou Saada.

Alors, il est vrai, nous n'attendions pas, pour agir, la permission de l'Europe !

III

ET APRÈS ? [1]

Le public français se rend-il compte de la gravité des événements d'Algérie ? J'en doute un peu, tant il s'est habitué à se désintéresser de tout ce qui ne le trouble pas directement, dans son ordinaire quiétude.

Ce sont pourtant des avertissements extrêmement sérieux, et chargés, pour l'avenir, de singulières menaces. Je ne veux point les exagérer, transformer les combats en batailles, ni les incursions en invasions. Mais les faits sont là et, sans qu'on les grossisse, ils suffisent à émouvoir les esprits attentifs.

La frontière de la province d'Oran audacieusement violée par une puissante tribu marocaine, deux combats sur notre territoire, des engagements presque ininterrompus depuis huit jours, et, dans ces diverses rencontres, au moins trente morts, dont deux officiers ; voilà le bilan de la dernière semaine. C'est beaucoup. Il y a quarante ans, une pareille nouvelle aurait bouleversé l'Algérie. Ces Beni-Snassen, on les connaissait bien ; il venait, sur les marchés, des gens de chez eux, qui vendaient des burnous de laine grise magnifiques, épais comme des tapis, et qui, en même temps, soufflaient tout bas la haine des Roumis.

1. 10 décembre 1907.

Qu'ils eussent surpris et pillé une tribu algérienne, ce n'eût été qu'un incident, sans portée. Mais qu'ils aient osé nous attaquer nous-mêmes, attaquer nos spahis, nos tirailleurs, cerner un détachement français, qui n'a dû son salut qu'à son courage héroïque, et se montrer menaçants, à quelques kilomètres de Nemours, une ville française ; qu'après ces premiers combats, ils soient encore là, en vue de nos postes, malgré la canonnade incessante, guettant nos convois et tuant les conducteurs, cela est énorme et révèle une situation profondément inquiétante.

Il y a trois mois, après les événements de Casablanca, j'ai raconté un épisode de l'insurrection de 1864, qui montre de quelle audace les Arabes sont capables, quand ils se croient les plus forts, et je disais : Prenez garde ! Depuis quarante ans, rien n'a changé dans ces âmes ; aujourd'hui comme alors, la guerre sainte y sommeille ; elles sont hantées par la vieille promesse de l'Islam : « Si le jour appartient quelquefois aux chrétiens, le lendemain est toujours aux fils du Prophète. »

L'événement justifie ces appréhensions, et le gouvernement porte, en cette affaire, une lourde responsabilité.

*
* *

M. le général Picquart a fait, à la Chambre, l'autre jour, une accablante révélation. Il lui a appris qu'il y avait, à Oudjda, un commissaire civil relevant directement du département des affaires étrangères, et que ee commissaire disposait de la force militaire chargée de garder la frontière.

Voilà le fait exorbitant que le ministre de la guerre a raconté, comme la chose la plus naturelle du monde.

Ainsi, dans un tel moment, quand le Maroc est dans l'anarchie, quand les tribus les plus voisines de l'Algérie sont en pleine effervescence, le commandement des troupes établies en première ligne est retiré à leur chef naturel, et à quel chef? au général Lyautey, dont tout le monde connaît la prudente énergie, la vigilance expérimentée. C'est à n'y pas croire!

Pour comble, depuis deux mois, exactement, le ministère était prévenu. Le commissaire du gouvernement établi à Oudjda, M. Destailleurs, dont la responsabilité se trouve ainsi pleinement dégagée, avait parfaitement vu le péril.

Il en avait prévenu le gouverneur général de l'Algérie, M. Jonnart, et celui-ci avait averti le ministre des affaires étrangères par une dépêche très précise.

Il dénonçait l'agitation menaçante des Beni-Snassen : il se plaignait des limites trop étroites dans lesquelles était enfermée l'action des troupes, et il disait : « L'interdiction qui leur a été signifiée de rayonner au-delà de dix kilomètres autour d'Oudjda, peut les mettre dans une situation critique, le jour où nos adversaires, enhardis par cette prudence excessive, arriveront à rallier contre nous tous les hésitants... Je me permets d'attirer la plus sérieuse attention du gouvernement... sur la gravité des conséquences qui peuvent résulter de la prolongation d'une attitude purement expectante dans cette région. »

M. Jonnart demandait, « d'accord avec les autorités militaires et le commissaire du gouvernement », la création d'un poste provisoire, à Cherrâa, centre d'un important marché, afin de contenir les Beni-Snassen. C'était peu de chose : il ne fallait qu'un petit détachement.

La dépêche du gouverneur général est du 27 août. Le 9 septembre, M. Clemenceau répond :

« Les propositions que vous avez adressées au ministre de la guerre, en vue de l'établissement d'un poste provisoire à Cherrâa, ont été examinées par le gouvernement avec une particulière attention. Le conseil des ministres, après en avoir délibéré, n'a point jugé que, dans l'état actuel des affaires marocaines, il fût opportun d'y donner suite... Je vous prie donc de donner les instructions nécessaires pour que les autorités militaires d'Oudjda continuent d'observer la *réserve que commandent les circonstances...* »

Ainsi, les responsables, ceux qui sont sur place, qui voint, qui entendent, qui savent, disent au gouvernement : « Les circonstances commandent de sortir de la réserve... » et de son cabinet, M. Clemenceau répond : « Les circonstances commandent de l'observer : je vous défends d'en sortir. »

Les troupes françaises n'en sont pas sorties, en effet ! mais les Beni-Snassen en sont sortis, eux, ils sont venus galoper chez nous, cerner nos postes, attaquer nos convois, insulter les murailles de Nemours, nous tuer M. Roze, M. de Saint-Hilaire et trente ou quarante braves soldats, sacrifiés ainsi à « la réserve commandée par les circonstances ».

La Chambre a accepté cela sans broncher : M. le général Picquart l'a assurée que nous pouvions « faire face à toutes les éventualités ». Et comme on voulait interpeller, M. Clemenceau a déclaré qu'il n'y avait « rien de plus pressant que la discussion du budget ». Sur quoi la majorité est retournée pacifiquement à ses chères études : l'incident est clos

Cependant, bon gré mal gré, la question reste ouverte.

C'est très bien de répéter tous les jours que nous ne voulons pas d'expédition, que nous ne nous laisserons pas entraîner, que nous ne ferons rien qui ressemble à une conquête ! Ce sont des clauses de style, nécessaires je le veux, mais qui ne répondent à aucune réalité.

Comment savoir jusqu'où nous mènera la parade diplomatique d'Algésiras, dont les suites se déroulent, sous l'œil complaisant de ceux qui nous y conduisirent ?

La question du Maroc n'est pas nouvelle : elle est née, pour nous, en 1834, quand se leva, aux environs de Tlemcen, le jeune fils du marabout Mahi ed Dine, le futur émir Abd-el-Kader, qui, tout de suite, trouva dans le « Maghreb », son point d'appui, sa ligne de retraite et son arsenal.

Ce qui est nouveau, ce n'est pas la question du Maroc, c'est d'avoir consenti à en faire une question européenne. Voilà ce qui peut nous mener très loin quand nous serons pris entre l'absurde commission, que nous avons acceptée, de faire la police dans un pays ignoré, où trois ou quatre sultans, sans compter les marabouts, se disputent un empire nominal, et l'obligation que, j'imagine, nous ne voudrons pas abdiquer, de défendre notre Algérie contre des gens qui ne reconnaissent ni les uns ni les autres.

La conquête ! personne ne la veut, cela est entendu, et moins que personne, ceux qui, connaissant un peu les Arabes et les Kabyles, peuvent se faire une idée de ce que serait une pareille entreprise.

Mais nous ne voulions pas non plus conquérir le Tonkin, en 1883, quand il fallut venger la mort du commandant Rivière. Tous les ministres s'en défen-

daient, Jules Ferry, plus haut, plus fortement que les autres. Cependant, la conquête s'imposa, comme une nécessité, à mesure que le souci de notre sécurité nous poussait hors du Delta.

En Afrique, même, est-ce qu'on pensait au protectorat de la Tunisie quand, il y a quarante ans, nos colonnes parcouraient les montagnes, les vallées et les bois de l'Est algérien, depuis Tebessa jusqu'à la Calle, faisant le coup de feu avec les tribus qui, à chaque instant, venaient chez nous, piller les douars et vider les silos ? Assurément non, et, dans ce temps-là, déjà, on recommandait la prudence, on interdisait les initiatives, on défendait d'engager les troupes régulières : on ne voulait que garder la frontière. Et puis, après la grande guerre, quand nous avons paru affaiblis, les gens sont devenus plus audacieux, plus menaçants : il fallut agir vigoureusement. Opération de police ! disait Jules Ferry, et ce fut encore hier le mot du général Picquart. Tant et si bien que nous voilà, depuis vingt-cinq ans, maîtres de la Tunisie !

*
* *

Et qu'est-ce donc que l'histoire même de l'Algérie ? Est-ce qu'en 1830, quand fut résolue l'expédition, on songeait à conquérir la Régence ? Pas le moins du monde.

Le gouvernement de Charles X, pressé par l'Angleterre d'expliquer ses desseins, avait, il est vrai, fièrement répondu « qu'il ne prendrait aucun engagement contraire à la dignité et à l'intérêt de la France ». Mais, au fond, il n'avait aucune idée arrêtée.

La destruction de la piraterie s'imposait à lui, comme

le seul moyen de venger, en assurant l'avenir, l'honneur national outragé par le dey d'Alger. Mais ce résultat obtenu, que ferait-on ? On ne le savait pas.

M. de Polignac, écrivant le 20 avril 1830 à M. de Rayneval, énumérait les divers partis qui pouvaient être envisagés. En septième ligne, il parlait de garder Alger et de coloniser la côte, en huitième, de partager les ports entre les puissances méditerranéennes, et il ne concluait pas.

Après la révolution de Juillet, ce fut bien pire. Les agitations intérieures, la crainte de mécontenter l'Angleterre et d'alarmer l'Europe, s'ajoutèrent aux difficultés naturelles de la question africaine. Le gouvernement ne donnait aucune direction précise. En Afrique, les généraux se succédaient, Clausel, Berthezène, Rovigo, Drouet d'Erlon, chacun avec ses vues et ses plans personnels. On rêvait de s'entendre avec le bey de Constantine, ou celui de Tunis, avec le bey d'Oran, ou celui de Titteri, comme on rêve tantôt d'Abd-el-Aziz et tantôt de Moulay-Hafid.

Pendant ce temps-là, la guerre durait toujours, imposée par la situation, par l'obligation de repousser des retours offensifs, sans cesse répétés ; et c'étaient des alternatives de succès brillants, trop souvent stériles, faute de moyens d'action, et de revers glorieux, presque toujours causés par cette même insuffisance.

*
* *

Tous ces combats avaient, à la Chambre, d'inévitables contre-coups. On sentait bien que « l'honneur et l'intérêt » défendaient l'abandon du terrain conquis : mais on ne se résignait qu'avec peine à leur obéir.

M. Hippolyte Passy, qui aurait volontiers « donné Alger pour une bicoque du Rhin », concluait, qu'au moins « ne fallait-il pas se croire obligé à persister dans une conquête onéreuse », et M. Dupin demandait qu'on se hâtât de « libérer la France d'un fardeau qu'elle ne pourra ni ne voudra porter longtemps ».

Pendant dix ans, de 1830 à 1840, les débats parlementaires reflètent ce constant embarras. Pour arracher aux ministres, aux députés, l'argent nécessaire, les généraux d'Algérie étaient obligés de dissimuler une partie de la vérité et, suivant le mot du duc d'Orléans, « de prendre les opérations au rabais, dans l'espoir de conquérir plus de suffrages, par l'attrait du bon marché. »

Même après la terrible retraite de Constantine, à la fin de 1836, on en est encore à l'occupation du littoral. « Les principaux points à occuper sont Alger, Bône et Oran, avec leurs territoires. Le reste doit être abandonné à des chefs indigènes. » Ce sont les termes mêmes des instructions données au général de Damrémont, nommé gouverneur « des possessions françaises dans le nord de l'Afrique » à la place du téméraire et intrépide général Clausel.

Bien plus ! Bugeaud, le grand Bugeaud, qui devait, sept ans plus tard, terminer par le coup décisif de l'Isly la grande guerre d'Afrique, et fermer, pour soixante-dix ans, la question du Maroc, Bugeaud ne croyait pas encore à l'utilité de conserver « cette fâcheuse conquête » et il signait ce prodigieux traité de La Tafna, qui cédait à Abd-el-Kader Tlemcen, Cherchell, presque toute la province d'Oran et une partie de la province d'Alger.

Dix-huit mois après, Abd-el-Kader envahissait la Metidja.

*
* *

Voilà l'histoire de l'Algérie. On pourrait la suivre encore pendant vingt années, presque jusqu'à notre temps, et toujours on y trouverait la même leçon, la nécessité d'aller de l'avant pour briser les résistances, de faire la guerre pour assurer la paix.

Cela est vrai aujourd'hui comme hier. C'est pourquoi les paroles sont vaines : nous sommes à la merci des événements.

Quelle que soit la difficulté de les atteindre dans les montagnes qui leur offrent un retranchement formidable, les Beni-Snassen seront châtiés de leur audace : cela est certain, car l'honneur de la France, la garde de l'Algérie sont en des mains éprouvées.

Et après ?

TROISIÈME PARTIE

IDÉES SOCIALES

I

LE PARTI SOCIAL[1]

Quand Lamartine, entrant au Parlement de la monarchie de Juillet, répondait aux railleurs qui l'interrogeaient sur son parti : « Je serai du parti social », il avait, comme en presque tous les sujets que toucha son abondante parole, une vue divinatrice de l'avenir.

Le parti social ! Que voulait dire ce rêveur ? La société fondée par la Révolution n'était-elle point établie sur d'immortels principes, et les économistes n'avaient-ils point, une fois pour toutes, posé les lois immuables qui, désormais, régleraient l'organisation du travail ? Quelles utopies tourmentaient donc cette âme de poète ?

Plus de soixante années ont passé et, malgré les leçons d'un demi-siècle d'histoire, je crains que beaucoup de conservateurs n'en soient, encore aujourd'hui, au même point que les bourgeois de 1830.

Pourtant, ce qui n'était, au temps de Lamartine, que l'intuition des nécessités lointaines, est, à l'heure présente, devenu l'expression même de la plus pressante actualité, pour quiconque, législateur ou simple citoyen, prétend exercer quelque influence dans ce pays.

La grande, la mortelle faiblesse de ceux que la

1. 28 juillet 1906.

richesse, en leur donnant le loisir et le superflu, dispense du travail quotidien, d'où dépend la subsistance, est qu'ils s'endorment dans la certitude du lendemain, qui amollit les volontés, et dans la jouissance facile, qui énerve les caractères.

Prompts à l'effroi, dès que la menace révolutionnaire trouble leur repos, empressés à la confiance, dès qu'un geste autoritaire leur permet un répit, la plupart n'aperçoivent, du grand drame qui s'agite au fond de la société moderne, que ses effets extérieurs.

Ils se résignent à n'y jouer qu'un rôle passif, tour à tour protégés et victimes, invoquant, pour les défendre, les gouvernements qu'ils font profession de combattre, et leur livrant, en échange d'une éphémère tranquillité, les conditions mêmes d'une durable sécurité :

Et propter vitam vivendi perdere causas !

La lutte contre le socialisme, en quoi se résument trop souvent leurs vues politiques, ne leur paraît, ainsi, qu'une résistance et leur programme social aboutit, nécessairement, à une négation. Or, ce n'est pas avec des négations qu'on entraîne les hommes.

On a beaucoup discuté, depuis trois mois, sur les causes de la défaite électorale subie par les partis d'opposition. Elles sont multiples et d'importance diverse. Les plus décisives ne viennent pas de nos ennemis ; on a tout dit de l'abus que, sans scrupule, ils font des armes que met entre leurs mains la puissance publique, et c'est assurément une juste protestation. Mais l'audace de l'adversaire n'est pas, pour les vaincus, une suffisante excuse : ainsi voulions-nous en vain, il y a trente-six ans, expliquer, seulement par le nombre, les victoires prussiennes.

Comme alors, c'est en nous-mêmes qu'il faut chercher les raisons principales de notre douloureuse humiliation. L'une des plus certaines est l'hésitation, pour ne pas dire la répugnance que montrent encore beaucoup de conservateurs, à s'avancer sur le terrain des réformes et de l'action sociales.

*
* *

La discussion, stérile au point de vue parlementaire, féconde cependant en instructives observations, qui mit en présence, au début de cette législature, avec M. Clemenceau et M. Jaurès, les jacobins et les communistes, a fait clairement apparaître la nécessité d'une autre politique.

Comme autrefois entre Gracchus Babeuf et les hommes du Directoire, c'étaient deux formes de la Révolution violente, qui se heurtaient dans le choc des discours, opposées entre elles par des mots bien plus que par des idées.

M. Clemenceau exaltait la beauté de l'individualisme absolu, M. Jaurès s'évertuait à décrire les merveilles du milieu social transformé : celui-ci se glorifiait de fabriquer l'avenir ; celui-là se vantait de fabriquer l'homme qui fabriquera l'avenir.

Mais le désaccord n'était qu'apparent. L'individu de M. Clemenceau, le milieu social de M. Jaurès, appartiennent à une même conception de l'humanité, fondée sur la négation de la loi divine et bornant son idéal aux limites de la terre et du temps.

L'un parle au nom de la société présente, l'autre au nom de la société future, mais c'est bien la même qu'ils défendent tous les deux : c'est la société sans

Dieu, qui se proclame aussi sans maître, parce qu'elle ne reconnaît que la loi du nombre ou celle de la violence, également aveugles et despotiques, qui ne refuse d'obéir au législateur éternel, que pour s'avilir devant les législateurs de passage.

Qui administrera, tandis qu'elle subsiste encore, cette société, vouée lentement, mais sûrement, à la dissolution ? Restera-t-elle aux mains des satisfaits nantis ou sera-t-elle livrée aux mécontents avides ? c'est le grand sujet de la dispute. La lutte qui semble les jeter dans une irrémédiable discorde n'est qu'une rencontre d'ambitions rivales. Suivant la forte parole que prononçait un jour Mgr d'Hulst à Notre-Dame : « Entre eux, je vois bien un conflit de convoitises : je n'aperçois pas un antagonisme de principes ».

*
* *

Dans ce conflit, il faut, de gré ou de force, marquer notre place. Allons-nous, parce que nous sommes les vaincus, nous réduire à n'être plus que les spectateurs du combat, applaudissant tour à tour aux coups que se porteront les frères ennemis ? Mais quand cette défaillance tenterait nos âmes découragées, comment, par quelle aveugle illusion, pourrions-nous croire qu'elle nous sera possible ? Nul n'est libre, à son gré, de se dérober aux luttes sociales : elles atteignent, quoi qu'ils fassent, ceux qui refusent d'y prendre parti. Allons-nous, pour conjurer un moment l'explosion des révoltes populaires, prêter aux contempteurs de l'ordre divin, gardiens passagers de l'ordre légal, l'appui de notre imprudente confiance ? Je n'accuse personne de cette humiliante résignation. Que ferons-nous donc ?

Je dis nous, mais il faut s'entendre. Sans doute, je compte, avec tous mes amis, dans cette masse flottante que les habitudes du langage politique confondent sous le nom de conservateurs, et que leurs adversaires prétendent, en les qualifiant de réactionnaires, désigner à la défiance populaire.

Ni l'une ni l'autre des deux épithètes, je l'avoue, ne me répugne, en soi, et je ne partage point l'inquiétude de ceux qui, en redoutant le mauvais renom, s'efforcent, sans y réussir, d'en secouer l'importun fardeau : je dois cependant m'expliquer franchement.

Je veux bien me déclarer conservateur, mais à la condition de dire bien nettement ce que j'entends conserver :

C'est d'abord la religion, non point une religion timide et comme effrayée d'elle-même, rabaissée au niveau des intérêts qui s'en couvrent et méconnue par ceux même qui l'invoquent, mais la grande, la large parole de l'Évangile, annoncée pour tous, la charte immortelle des droits et des devoirs de l'humanité. C'est encore la propriété, non point telle que la conçoit le paganisme moderne, livrée à tous les excès de la jouissance égoïste, comme à ceux de la force révolutionnaire, mais la propriété réglée dans son usage par le respect de la loi divine qui en consacre le principe.

Je veux bien aussi m'appeler réactionnaire, mais à la condition de dire aussi nettement contre quoi j'entends réagir.

Ce n'est pas seulement contre le progrès effrayant du socialisme, mais contre l'inertie des catholiques, qui lui abandonnent le soin d'assurer la protection des faibles et se laissent ainsi dérober par lui une

partie de leur héritage : ce n'est pas seulement contre la calomnie qui les discrédite dans l'esprit du peuple, mais contre l'abdication qui la favorise, en dénaturant leur religion, au point qu'elle apparaît aux regards trompés comme une sorte de gendarmerie sociale, instituée pour la sécurité des riches.

En demandant ce que nous ferons, je m'adresse aux conservateurs et aux réactionnaires de cette sorte.

*
* *

M. Clemenceau écrivait, un jour, dans *La Mêlée Sociale :* « Que tous les chrétiens de nom soient chrétiens de fait, et il n'y aura plus de question sociale ». C'est un mot profond qui éveille la méditation.

La question sociale ne saurait disparaître du monde, car elle est posée par l'invincible inégalité des conditions humaines. Mais si M. Clemenceau a voulu dire que le christianisme, effectivement pratiqué, apporterait aux souffrances des travailleurs, aux injustices, trop souvent imméritées, qui les irritent, le seul remède vraiment efficace, il a eu raison et j'accepte sa sentence.

J'ose dire que je ne l'ai pas attendue pour prendre position sur ce terrain et y appeler mes amis. Être chrétien de fait, dans la vie publique, c'est donner au christianisme toute sa portée sociale, c'est en étendre les lois à la vie même de la société, surtout à sa vie économique, parce qu'elle soulève toutes les questions capables d'émouvoir les âmes. « Le travail, dit Lacordaire, n'étant autre chose que l'activité humaine, tout s'y rapporte nécessairement, et selon qu'il est bien ou

mal distribué, bien ou mal ordonné, la société est heureuse ou malheureuse ».

Il y a trente ans que le groupe de catholiques auquel j'appartiens, pénétré de cette vérité, s'efforce d'opposer au désordre organique de la société moderne deux idées fondamentales : la notion d'un pouvoir souverain, protecteur des faibles et défenseur de leurs droits moraux ou matériels, la conception d'une société, peu à peu ramenée à la loi providentielle, par l'union, dans des corps spontanés et reconnus, de tous ceux que rapproche le lien d'une profession commune.

C'était la pensée qui nous inspirait, quand nous demandions, en 1883, pour les travailleurs, le droit d'association syndicale comme le point de départ d'une organisation sociale, substituant le régime corporatif au régime individualiste.

C'était elle encore qui nous guidait en 1886 et dans les années suivantes, quand nous formulions, en projets de loi, tout un programme de législation sociale : réduction des heures du travail, interdiction du travail de nuit pour les femmes, établissement de l'assurance obligatoire contre les accidents, les maladies et la vieillesse, par le moyen de caisses corporatives et régionales, constitution de conseils permanents d'arbitrage et de conciliation destinés à prévenir les grèves ou à les apaiser.

Ce programme est toujours le nôtre. Il a reçu du pape Léon XIII, une éclatante approbation, par la lettre qu'il a daigné m'adresser, en 1892, à la suite du résumé que j'en avais donné, dans un discours prononcé à Saint-Etienne.

Il est encore, il est plus que jamais d'actualité.

La minorité de la Chambre a eu l'heureuse et féconde pensée de constituer des commissions libres, parallèles aux commissions officielles dont les a exclus la tyrannie des jacobins. Aucun acte d'opposition ne saurait être plus opportun.

La commission du travail et de la prévoyance sociale m'a fait le très grand honneur de me choisir pour son président : MM. de Ramel et Lerolle, Adigard et Guyot de Villeneuve ont bien voulu en former, avec moi, le bureau. Elle est ouverte à toutes les bonnes volontés et j'espère que, bientôt, elle réunira, dans un effort commun, tous ceux qui, réservant d'ailleurs la liberté de leur action politique, voudront opposer au socialisme un programme positif, au lieu d'une résistance purement négative.

II

LE MOUVEMENT SOCIAL CATHOLIQUE [1]

Victor Duruy, ayant raconté le désastre de Cannes, dit, en quelques mots, le deuil du Sénat et du peuple romains, et il ajoute aussitôt : « Mais la douleur d'une cité libre est active. »

Ces mots expriment aujourd'hui le devoir des catholiques français. Pendant trois mois, ils ont pleuré leur défaite électorale, et ce fut justice ; car les causes sacrées qu'ils défendent furent vaincues avec eux, et il n'y a pas de pire douleur. *Melius est nos mori in bello quam videre mala gentis nostræ.*

Mais des vaincus qui ne savent que pleurer sont mûrs pour l'esclavage. C'est assez verser des larmes. Il faut agir. Dans le péril extrême de l'Église et de la patrie, l'inaction est une trahison.

Agir, qu'est-ce donc que je veux dire ? Sans doute, j'entends qu'il importe de fortifier, de créer, si elles font défaut, nos organisations électorales : car l'organisation est l'indispensable condition de toute lutte efficace.

Mais elle demeure comme un corps sans âme si elle ne s'appuie sur la force morale que peut seul lui don-

1. 8 août 1906.

ner le concours spontané des cœurs et des intelligences.

Agir, c'est avant tout conquérir cette force morale. Les succès électoraux n'en sont que la constatation.

Or, de la cruelle expérience du mois de mai, une dure leçon se dégage, que nous n'aurons pas payée trop cher si elle nous ouvre les yeux.

Sauf en de rares contrées privilégiées, le peuple, celui des campagnes comme celui des villes, se détourne des autorités sociales, autrefois respectées : alors même qu'il n'est pas devenu tout à fait irréligieux, il se défie des catholiques et se livre à leurs ennemis.

Pourquoi ? Il ne suffit pas ici, quelque raison qu'on en puisse avoir, d'accuser l'école athée, la presse impie et la Loge maçonnique. Ces forces ennemies, nous les connaissions, nous les avions vues, d'année en année, croître et s'amonceler : leur puissance n'est pas une révélation.

Mais avons-nous, pour les combattre, fait tout notre devoir ? Avons-nous, depuis un quart de siècle, tout mis en œuvre pour vaincre la défiance populaire excitée contre nous ?

Voilà la question qui presse nos consciences et que, sans doute, la *Croix* a voulu poser devant elles, en ouvrant l'enquête sociale à laquelle elle convie ses collaborateurs après avoir placé, sous leurs yeux, les témoignages offerts, de leur propre activité, par des voisins plus heureux.

*
* *

J'applaudis au brillant défilé d'œuvres et d'institutions que viennent ainsi de faire passer devant nous

les catholiques de Belgique. Mais, en admirant cette revue d'honneur, si je me sens stimulé, je ne me trouve point, je l'avoue, trop humilié.

La France catholique a, depuis plus de trente ans, à travers les vicissitudes des luttes religieuses qu'elle a subies, des événements politiques qui l'ont troublée, des discordes dont elle a souffert, donné l'exemple d'un mouvement social, intense, constant, et dont les difficultés mêmes de sa vie intérieure ont doublé le mérite.

J'ose dire qu'à l'heure où ce mouvement prit naissance, elle parut presque une initiatrice.

Nous oublions vite et nous sommes prompts à nous discréditer nous-mêmes. Qui, cependant, parmi les survivants de ces jours lointains, a pu perdre la mémoire du grand élan dont tressaillit toute une génération de jeunes hommes, jetant vers la croix de Jésus-Christ, dans le deuil de la patrie et l'effroi de la guerre civile, un grand cri d'espérance et de foi ?

Il y eut alors dans le pays tout entier comme une fièvre de régénération. Nous voulions de toute notre âme, sans aucune arrière-pensée, convertir le peuple en nous donnant à lui. La croix que nous arborions n'était pas pour nous l'expression banale de la philanthropie mondaine, ni le signe imprécis d'un christianisme indéfini : c'était l'affirmation publique de la loi de justice et d'amour, dont l'Église catholique garde le dépôt, le principe et la doctrine.

Nous paraissions des novateurs, mais nous n'étions que des héritiers. Nul, dans cette Église dont nous sommes les fils, n'a le droit de répudier ses ancêtres !

Tous ceux qui, depuis cent ans, dans le tourbillon de la démocratie naissante, ont voulu tendre les bras

vers le peuple ; tous ceux qui, dans le tumulte des passions hostiles, ont déployé, fiers et confiants, l'étendard de la croix ; tous ceux qui, dans la confusion des erreurs modernes, ont retrouvé les titres immuables de la société chrétienne, Lacordaire et Ozanam, Montalembert et Veuillot, Bonald et Joseph de Maistre, tous avaient marqué, sur la route où nous entrions, des traces profondes, dont le trompeux éclat du second Empire avait, sans les effacer, détourné les regards aveuglés.

Quand elles apparurent dans l'obscurité de l'année terrible, nous les suivîmes, pleins d'enthousiasme.

*
* *

Ainsi naquit l'œuvre des Cercles catholiques dont, après ces trente années, les idées, les méthodes et les fondations sont encore vivantes.

Ce n'est pas ici le lieu d'en écrire l'histoire. Mais je voudrais que toutes les œuvres sociales, sorties de ce tronc vieilli, vinssent à la barre de l'opinion catholique apporter le témoignage de leur jeune vitalité : œuvres sans nombre qui, depuis vingt-cinq ans, sous des noms divers, ont couvert notre sol comme une inépuisable floraison : œuvres anciennes, rajeunies au contact des générations nouvelles, œuvres récentes nées des besoins du temps présent, toutes animées par un souffle commun, toutes suscitées par une même ambition, par l'espoir passionné de conquérir à Dieu, à force de justice et de charité, les âmes, les intelligences et les cœurs populaires.

Cercles d'ouvriers et patronages, cercles d'études et conférences, œuvres post-scolaires et cours du soir,

caisses rurales et mutualités, syndicats et secrétariats du peuple, associations enfin, variées dans leur objet, semblables en leur principe, d'hommes, de jeunes gens et de femmes, ces œuvres sont répandues d'un bout à l'autre du pays, ici brillantes et renommées, là modestes et cachées, partout vivant du laborieux effort de quelques hommes, qui portent chaque jour au peuple leur inlassable dévouement.

Ah ! quelle revue d'honneur, à notre tour, nous offririons à l'univers chrétien, si, renonçant aux rivalités stériles, aux discussions contingentes, aux querelles de mots et d'étiquette, nous voulions présenter, d'un bloc, sous le seul drapeau du Christ, la grande armée de nos œuvres sociales !

* * *

Ce ne serait pas assez cependant pour établir le bilan de notre vie publique. Parce que le catholicisme est, par essence, une religion sociale, son action ne peut se borner aux relations individuelles. Elle s'étend à la vie même de la société et, de cette idée, a découlé, pour nous, tout un programme de réformes législatives.

Tout le monde aujourd'hui parle des travailleurs, de leurs droits et de l'amélioration de leur sort.

Mais qui, il y a vingt ans, alors que les socialistes comptaient à peine dans le Parlement et n'étaient, dans le pays, qu'une poignée d'agitateurs, qui, au nom de la justice chrétienne, a pris l'initiative hardie de la législation sociale ?

En 1883, les premiers, nous revendiquions le droit d'association syndicale avec toutes ses conséquences :

nous voulions qu'il fût exercé en vue du rapprochement des personnes, de la conciliation des intérêts et de la reconstruction de la famille professionnelle ; nous demandions qu'il fût le point de départ d'une réorganisation sociale, qui substituerait le régime corporatif au régime individualiste.

En 1886, les premiers encore, nous formulions en propositions de loi tout un plan de « protection des travailleurs » : réduction des heures du travail, interdiction du travail de nuit pour les femmes, organisation de caisses corporatives et régionales pour l'assurance contre les accidents, la maladie et la vieillesse, constitution de Conseils permanents d'arbitrage et de conciliation, établissement légal du bien de famille.

Quelques-uns de ces projets sont devenus des lois dont nous fûmes les ardents collaborateurs ; d'autres demeurent comme les seuls moyens pratiques de réaliser les réformes, auxquelles se heurte impuissant le socialisme d'État.

Voilà, dans son ensemble et ses grands traits, l'œuvre des catholiques français. Ils ont le droit d'en être fiers.

*
* *

D'où viennent donc leur faiblesse et la persistante défiance qui éloigne d'eux la masse populaire ?

Est-ce que leurs divisions politiques paralysent leurs forces et les laissent sans emploi ? Est-ce que la diversité de leurs conceptions sociales amoindrit la portée de leurs efforts, en les privant de l'unité nécessaire à leur succès ? Est-ce enfin qu'une instinctive tendance à l'indiscipline, propre aux sociétés démocratiques, et,

d'ailleurs, trop habituelle aux vaincus, les détourne de toute entreprise organisée ?

Toutes ces causes, presque invincibles malheureusement, parce qu'elles naissent pour la plupart de l'opposition des idées, ont, en effet, dans l'échec commun, une part d'influence large et déplorable.

Ce ne sont, cependant, dans ma conviction, que des causes secondaires.

Le grand mal, le mal profond, c'est l'indifférence, la paresse, pour tout dire en un mot, dont je prie qu'on excuse la dureté, l'habitude des jouissances égoïstes auxquelles s'abandonnent, si souvent, les représentants des classes possédantes. Ce sont eux, ce n'est pas le peuple, qui manquent aux œuvres sociales.

Aucun de ceux qui en ont la pratique ne me démentira. Et cependant, quoi qu'en puissent dire certains des nôtres, sans eux, sans leur participation, les œuvres sont condamnées à périr ou à devenir antisociales. Sans eux, sans leur concours, les réformes demeurent stériles : tournées contre eux, elles deviennent tyranniques.

La cause première de nos échecs répétés, ce n'est pas la variété de nos attitudes ou de nos conceptions politiques, c'est que les catholiques dévoués à l'action sociale ne sont qu'une faible minorité.

Les œuvres que j'ai rapidement énumérées sont soutenues par quelques vaillants qui s'épuisent à leur service, exposés à des déboires, souvent à des dédains dont ils gardent en leur âme la secrète amertume.

Si tous ceux à qui appartiennent dans ce pays la fortune et le loisir, et qui comptent parmi les catholiques, apportaient à ces œuvres un dévouement actif, ou seulement un intérêt efficace, pense-t-on que le

peuple ne croirait pas davantage à leur sincérité ?

La législation dont j'ai esquissé le programme a rencontré, parmi les conservateurs, une vive et persistante opposition. Ceux qui l'ont défendue, et dont, pourtant, l'Encyclique de Léon XIII sur la *Condition des ouvriers* a consacré les efforts et les idées, ont été, sont encore des isolés.

Si tous ceux qui exercent dans la nation une autorité sociale, avaient, d'un esprit large et généreux, pris l'initiative des réformes, pense-t-on que la confiance populaire n'en serait pas accrue ?

L'état démocratique change les conditions où s'exerce le rôle des classes élevées, il ne le supprime pas ; mais il les voue à l'impuissance quand elles ne savent plus le remplir. Le juste sentiment de leur intérêt s'ajoute ainsi, pour elles, à l'autorité de la loi divine. Notre faiblesse morale vient de ce que nous perdons, à la fois, l'intelligence de l'un et le respect de l'autre.

Le jour où tous les catholiques qui croient vraiment à leur religion auront acquis le sens pratique de sa doctrine sociale, et accepteront sincèrement un programme commun d'action et de législation, leur position sera transformée dans le pays.

Ils seront victorieux, parce qu'ils auront cherché, non les succès éphémères du scrutin, mais la durable conquête de l'âme populaire.

III

LETTRE A M. HENRI LORIN[1]

Roscoff, 12 août 1906.

Mon cher ami,

Je vous remercie d'avoir bien voulu me communiquer le texte complet du beau discours que vous avez prononcé à l'ouverture de la « Semaine Sociale » de Dijon, et dont je n'avais lu que des extraits dans les journaux.

C'est de tout mon cœur que je m'associe à vos paroles, heureux de pouvoir, en vous offrant ce témoignage d'affectueuse solidarité, m'unir en même temps, par un cordial hommage de sympathie, aux prêtres clairvoyants, aux hommes de cœur et d'intelligence, qui, durant cette laborieuse semaine, viennent de donner un si fécond exemple.

Le haut patronage et la magnifique parole de Mgr Dadolle ont été, pour eux, le plus beau des encouragements, vous l'avez admirablement dit. Il a marqué, par sa présidence et par sa sollicitude, tout le prix que l'Église attache à « l'action positive » qu'elle demande à ses fils de poursuivre, sur le terrain social, par l'étude et par les œuvres.

1. Au sujet de son discours à l'ouverture de la « Semaine sociale » de Dijon.

Votre discours est, d'un bout à l'autre, le développement de cette pensée, et il exprime ainsi, en termes d'une précision parfaite, les idées que, depuis tant d'années, nous défendons ensemble.

Leur affirmation nouvelle est d'une particulière opportunité dans les temps douloureux que traverse l'Église de France.

Quel que soit l'avenir, quelques difficultés qu'il nous réserve, il nous faut, en effet, marcher à sa rencontre, le cœur ferme et plein d'une inébranlable confiance dans l'inépuisable vertu de notre foi : il nous faut, comme vous le dites si bien, « prendre notre élan vers lui, en prenant notre point d'appui dans la tradition catholique », c'est-à-dire dans l'enseignement constant et intégral de l'Église qui en garde le dépôt.

Une trop longue expérience a confirmé dans nos esprits les convictions que l'étude et la réflexion y avaient formées : l'indifférence de la masse populaire pour la religion, la méfiance qui l'éloigne de ses ministres et de ses fidèles, la haine qui, trop souvent, l'anime contre eux, viennent surtout de ce qu'elle ignore le véritable esprit du catholicisme, et elle l'ignore parce que, pour emprunter encore une de vos paroles, « nous ne lui en avons donné qu'une idée incomplète, insuffisante, quelquefois même inexacte ».

Jamais cette ignorance n'a porté des fruits plus amers qu'à l'heure présente ; jamais le paganisme moderne, la tyrannie révolutionnaire et la passion sectaire n'en ont plus habilement et plus largement profité. Si nous ne regagnons pas à l'Église l'âme populaire, c'en est fait, dans notre pays, de la civilisation chrétienne et de la paix sociale.

Telle est la vérité que l'éclat des faits manifeste, avec une impérieuse évidence, au clergé et aux catholiques de France.

Mais comment ferons-nous cette conquête nécessaire, si ce n'est par la pratique sincère de notre religion, non seulement par l'observation de ses règles cultuelles, par le respect des obligations qu'elle dicte à notre vie privée, mais par l'application désintéressée de ses principes sociaux et des lois qu'elle impose à notre vie publique?

Comment pourrions-nous appliquer ces lois si nous ne les connaissons pas, si nous n'en étudions pas les sources et les effets? Comment pourrions-nous en faire comprendre l'action bienfaisante, si nous ne la faisons sentir autour de nous, par notre initiative et par nos œuvres?

C'est cette intelligence du catholicisme que sont venus demander à des maîtres éminents les auditeurs des cours et des conférences, dont, pendant la Semaine sociale, Dijon a renvoyé l'écho à la France chrétienne. C'est la résolution de mettre leurs leçons en pratique qu'ils ont affirmée par leur assiduité.

Le spectacle qu'ils ont ainsi offert à leurs coreligionnaires, en même temps qu'à leurs ennemis, à la veille des jours troublés qui seront peut-être pour eux des jours de persécution, est, dans le deuil où nous sommes, un sujet de ferme espérance : et c'est pourquoi je tiens à leur envoyer, comme à vous-même, le salut fraternel du vétéran qui, en lisant votre discours, s'est senti plus que jamais

Votre vieil et fidèle ami,

A. DE MUN.

IV

LETTRE
A M. LE DIRECTEUR DE L' « ÉVEIL DÉMOCRATIQUE » [1]

Roscoff, 24 septembre 1906.

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

Éloigné de Paris, je n'ai lu qu'hier dans l'*Éveil démocratique* du 16 septembre, un article important d'un de vos collaborateurs, où se trouve mise en cause une association catholique qui m'est chère, et à la fondation comme au développement de laquelle j'ai pris une part trop grande pour que rien de ce qui la touche puisse m'être indifférent.

Les souvenirs qui m'unissent à l'*Association catholique de la Jeunesse française* me donnent, ce me semble, quelque droit de vous présenter, au sujet de cet article, une courte observation, et le soin que l'auteur a pris de les rappeler, en termes particulièrement bienveillants pour ma personne, me permet d'espérer qu'il ne s'étonnera pas de mon intervention.

C'est, du reste, bien moins une observation, au sens exact du mot, que je désire vous soumettre, qu'un

1. En réponse à un article de ce journal qui, sous le titre : *Pour l'union des Jeunes Catholiques,* contenait de vives attaques contre l'*Association catholique de la Jeunesse française.*

sentiment dont je veux vous faire part, dans un loyal appel à votre cœur et à celui de vos amis.

Le langage de votre collaborateur, en raison même de ma vieille affection pour toute la jeunesse catholique, m'a, en effet, douloureusement surpris.

Je ne veux pas discuter, ici, si peu fondées qu'elles me paraissent, les critiques qu'il adresse à l'organisation de l'*Association catholique de la Jeunesse française*, ni, quelque désir que je puisse éprouver de rendre hommage à la fécondité de son action religieuse et sociale, l'appréciation qu'il donne des résultats obtenus par son labeur de vingt ans.

Nulle œuvre, assurément, ne peut se flatter d'être sans défauts, ni de réaliser pleinement le bien que rêvaient pour elle ses fondateurs. Chacune a ses imperfections, mais ce n'est une force pour aucune, de dénoncer les faiblesses des autres. La longue pratique du dévouement social enseigne cette humilité.

Je ne veux pas davantage examiner si l'esprit, les idées et les méthodes de l'*Association* justifiaient la scission qui, après quinze années, a écarté d'elle une partie de la jeunesse, et si cette scission fut le meilleur moyen de donner aux aspirations des générations successives une légitime satisfaction.

Je ne le crois pas, et je suis sûr, en tout cas, parce que c'est l'invariable loi de toute la vie sociale, que les entreprises nouvelles compromettent leur propre avenir, lorsqu'elles répudient les liens qui, malgré elles, les attachent à leurs devancières.

De telles considérations m'entraîneraient en des débats où j'aime mieux ne pas entrer, et c'est pourquoi je me borne à vous les indiquer.

Mais comment pourrais-je vous taire la tristesse avec

laquelle j'ai lu les accusations dirigées par des catholiques contre leurs frères, dans un moment où, pour la défendre contre le péril qui la presse, l'Église appelle à elle tous ses enfants, en les conjurant, par la bouche de son Chef, de s'unir à son service et de renoncer entre eux aux rivalités et aux disputes ?

Je n'exagère rien, vous le savez, lorsque je parle d'accusations, puisque, pour critiquer, la constitution d'une association dont l'objet, les statuts et les œuvres furent, maintes fois, approuvés et bénis par le Pape et par tous les évêques de France, votre collaborateur n'a pas craint de signaler une inquiétante analogie entre ses groupes et les *associations cultuelles*, solennellement condamnées comme schismatiques par le Souverain Pontife.

Aucune accusation ne saurait être plus grave : aucune, vous en conviendrez, ne pouvait être plus blessante pour des serviteurs fidèles et dévoués de l'Église : vous comprendrez, j'en suis sûr, qu'elle ait profondément ému celui qui fut jadis leur parrain et qui est demeuré leur témoin.

L'article de votre collaborateur est intitulé : « Pour l'union des jeunes catholiques ». Je crains qu'il n'ait mal travaillé à l'établir.

Cette épigraphe, cependant, me fait espérer que tel est bien le but poursuivi par l'*Éveil démocratique*. Je m'attache, en finissant, à cette pensée.

L'union, en effet, est, pour traverser dignement les épreuves de l'heure présente, le premier besoin des catholiques. Me permettez-vous d'ajouter que, pour faire pénétrer, comme c'est votre noble dessein, l'amour et le respect de l'Église dans les milieux non catholiques, l'union de ses fils est aussi, quelle que

soit la diversité de leurs moyens d'action, la première et la nécessaire condition de leur apostolat? Car le spectacle de la discorde entre les croyants devient vite, pour les incroyants, un sujet d'éloignement et de défiance.

Je confie ces réflexions, Monsieur le Directeur, à votre bonne foi et à celle de vos lecteurs à qui vous voudrez bien, j'espère, les communiquer, et je vous prie de me croire,

Votre bien cordialement dévoué,

A. de Mun.

V

LETTRE A M. PAUL LEROLLE, DÉPUTÉ DE PARIS[1]

25 mars 1907.

Mon cher ami,

Retenu dans mon lit par la grippe, je n'ai pu assister à la séance de samedi et applaudir votre beau, nécessaire et courageux discours. Je veux du moins m'associer publiquement à votre langage et à votre attitude.

La loi qui, en dépit des passions sectaires du gouvernement et de la majorité, a, par le seul effet des justes revendications sociales, rendu au précepte divin un hommage involontaire, en proclamant l'obligation, non pas seulement du repos hebdomadaire, mais, suivant votre très heureuse formule, « du repos hebdomadaire, dominical et collectif », cette loi donne aux catholiques une satisfaction qu'ils ne peuvent ni abandonner, ni laisser amoindrir.

Vous l'avez dit admirablement bien : « Nous ne voulons pas, même un instant, paraître la déchirer de nos mains ». Sans doute beaucoup de ceux qui en demandent la révision ne le veulent pas non plus. Mais, sans s'en apercevoir, ils ébranlent le principe

1. Au sujet de son discours dans l'interpellation de M. Jaurès sur le repos hebdomadaire.

lui-même, en ouvrant la porte à des modifications imprécises de son application.

J'ai, comme vous, entendu les plaintes, lu les protestations que la loi a soulevées. Notre groupe du travail et de la prévoyance sociale a très impartialement recueilli, durant de longues séances, les dépositions de tous ceux, patrons et ouvriers, qui ont bien voulu répondre à son appel. Nous les avons attentivement écoutés et vous avez très justement indiqué dans votre discours comment des tolérances provisoires pourraient, durant la période transitoire, satisfaire tous les intérêts légitimes. La loi en donne le moyen.

La situation des hôteliers et restaurateurs nous a paru, seule, appeler peut-être une législation spéciale. Sur ce point, notre collègue, M. Fernand Engerand, a déposé une proposition. Rien n'empêche de la discuter.

Plusieurs de nos amis, il est vrai, se sont émus également des réclamations présentées par les boulangers.

Dans ma conviction, c'est à la clientèle qu'il faut ici surtout s'adresser : c'est elle qu'il s'agit d'habituer à la loi nouvelle. Quand elle consentira à manger du pain rassis le lundi, la question de la boulangerie sera bien près d'être résolue. Est-ce trop lui demander ?

Sans doute, c'est un effort, un sacrifice : il en faudra d'autres. Toute loi sociale en impose, heurte des habitudes, froisse des intérêts, souvent de très respectables. Aucune ne peut s'établir sans soulever des objections, des récriminations, quelquefois passionnées. La loi sur les accidents du travail a rencontré une très longue opposition. Elle est aujourd'hui entrée dans les mœurs,

acceptée par tous, défendue par ceux-mêmes qui l'ont jadis combattue.

Il en sera de même de la loi sur le repos hebdomadaire. Peu à peu, devant la nécessité, les résistances céderont, et le grand principe du repos dominical triomphera, rendant à la famille ouvrière ses franchises et sa dignité.

Qui ne se souvient, parmi nos contemporains, du temps où sur les boulevards parisiens les magasins étaient tous ouverts le dimanche ? Ils sont aujourd'hui universellement fermés. Est-ce spontanément que s'est accomplie cette profonde modification des mœurs ? Non, c'est par l'effet des constantes réclamations des intéressés. Si quelques-uns s'en plaignent, ce ne sont pas assurément les chrétiens !

En lisant le vœu formulé à Nantes par le Congrès des Syndicats de l'épicerie, et en rappelant l'expérience faite dans d'autres pays, vous avez d'ailleurs montré cette fermeture générale des magasins comme une solution peut-être possible, des difficultés que soulèvent certaines applications de la loi.

Je suis, quant à moi, persuadé que là est, en effet, en beaucoup de cas, le nœud de la question. Dans les bourgs de campagne, cette fermeture peut présenter des inconvénients dont il convient, évidemment, de tenir compte : mais limitée aux agglomérations urbaines ou industrielles, elle ne saurait être que salutaire.

Là, elle entraînera la nécessité pour les ménagères de faire les achats le samedi, pour les patrons de faire la paye le vendredi. Aucune réforme sociale ne sera plus heureuse, plus profitable, plus féconde en bienfaits moraux, car elle préparera le rétablissement, pour

les travailleurs, du foyer familial, avec son union, avec ses joies saines et légitimes.

La loi sur le repos hebdomadaire accomplira peu à peu cette grande œuvre. Elle aura d'autres effets encore, non moins importants. En obligeant à une entente commune les employeurs et les employés, elle conduira nécessairement, vous l'avez dit encore, ainsi que tout le mouvement social de notre temps, à la réforme profonde, essentielle, sans laquelle toutes les autres engendrent d'inévitables conflits, à l'organisation professionnelle.

Depuis trente ans, nous la demandons. Cette année même, nous avons signé, l'un et l'autre, la proposition de Gailhard-Bancel, qui en donne la formule législative. Chaque jour, les évènements en montrent la nécessité. Que faudra-t-il pour déterminer la Chambre à s'en occuper ?

Votre beau discours a ouvert devant elle ces larges perspectives. Il contient ainsi, non seulement l'affirmation d'un principe, mais l'exposé d'une doctrine sociale.

Tous les catholiques devront vous en être profondément reconnaissants. Grâce à votre intervention, ce n'est pas aux socialistes qu'a été laissé le soin de défendre la plus juste, la plus chrétienne des revendications populaires.

Je vous en remercie, pour ma part, très vivement, et je suis à vous de tout cœur.

A. DE MUN.

VI

IDÉES D'AVENIR[1]

Le *Figaro* a publié ces jours derniers, sous la signature de M. Emile Berr, un très intéressant article dont le titre est comme le symbole de notre état social : *Défense patronale*.

M. Emile Berr apprend à ses lecteurs que la Fédération des industriels et des commerçants français, présidée par M. André Lebon, a décidé dans un récent congrès de créer une *assurance patronale contre le chômage en temps de grève*, ou plutôt de généraliser cette institution qui, paraît-il, existe déjà dans le Nord.

Elle a pour objet d'opposer à la tyrannie des syndicats ouvriers la puissance d'une organisation de résistance, formée par l'association des industriels et de constituer, pour la soutenir, une sorte de « trésor de guerre ».

Je comprends assurément la résolution des industriels, et je m'explique à merveille que, menacés, comme ils le sont, par la révolution sociale, ils essayent de se défendre contre elle en faisant appel à une solidarité d'intérêts, qu'à la vérité les rivalités de la concurrence me permettent malaisément de concevoir.

1. 6 mai 1907.

Mais quand ce grand effort parviendrait, ce qui me paraît douteux, à diminuer momentanément le nombre et l'intensité des grèves, aura-t-il, pour la pacification sociale une salutaire efficacité ? C'est la question que je voudrais examiner ici.

Je crains qu'il n'augmente au contraire, en raison directe de sa puissance et des succès mêmes qui pourront d'abord l'encourager, l'antagonisme dont chaque jour marque, entre la classe des patrons et celle des ouvriers, la violence funeste et croissante.

Je dis la classe des patrons et celle des ouvriers et ces mots seuls, que j'écris à contre-cœur, mais que la réalité m'impose, expriment la déplorable situation, préparée par la désorganisation séculaire des professions, que l'ardeur des conflits sociaux fait brutalement éclater aujourd'hui.

*
* *

La « guerre de classes » constitue, à vrai dire, tout le programme du socialisme révolutionnaire : il la prêche sans relâche aux ouvriers, en leur montrant, au terme de la lutte, le grand soir où, de l'écrasement final des patrons, doit sortir la société collectiviste.

Je ne crois pas à la société collectiviste : en dépit de tous les efforts d'éloquence employés à la décrire, elle demeure une conception imprécise et chimérique, dont nul, pas plus M. Jaurès que M. Jules Guesde, n'a jamais pu formuler pratiquement l'application.

Mais, pour le grand soir, c'est une autre affaire. Il se peut très bien que, dans une heure de surprise, les socialistes révolutionnaires deviennent les maîtres de la nation. Ce jour-là, quelques décrets suffiront assuré-

ment pour déposséder les capitalistes, exproprier et nationaliser la propriété foncière et industrielle. Les gouvernements bourgeois ont, à cet égard, comme à quelques autres, fourni des précédents. La confiscation des biens congréganistes et la spoliation de l'Église sont d'hier. Il n'y a aucune différence entre les deux opérations.

Mais quand sera accomplie cette grande révolution sociale, qu'arrivera-t-il ? La chimère collectiviste s'évanouira devant les résistances des bénéficiaires de l'ordre nouveau. Chacun réclamera sa part du profit commun, et les vainqueurs de la veille, ayant assouvi leurs passions, voudront jouir à leur tour des propriétés conquises.

Ce sera, comme en 1789, une translation de la propriété, effectuée par des moyens violents. Nous n'aurons fait que changer de bourgeois.

Les deux classes subsisteront, plus âpres et plus hostiles, à cause des ardeurs nouvelles de la possession et des amertumes récentes de la déception, et la guerre continuera entre les prolétaires irrités et les propriétaires satisfaits.

*
* *

Proudhon, dans son livre sur la *Capacité des classes ouvrières*, en a, d'avance, donné la raison. Il dit :

« Le faisceau des corporations ayant été brisé sans que les fortunes et les conditions entre ouvriers et maîtres fussent devenues égales, sans que l'on eût rien fait ou prévu pour la distribution des capitaux, l'organisation de l'industrie et les droits des travailleurs, la distinction s'est établie d'elle-même entre la classe des

patrons détenteurs des instruments de travail, capitalistes et grands propriétaires, et celle des ouvriers simples salariés. »

Les socialistes peuvent tirer de là toute la révolution sociale, le nivellement des fortunes et l'appropriation collective des capitaux ; d'autres, dont je suis, n'en voudront retenir que la nécessité de l'organisation industrielle et la protection légale des travailleurs. Les œuvres de Proudhon sont ainsi un arsenal inépuisable, où chacun peut trouver des armes.

Mais le fait qu'il dénonce s'impose à tout le monde. Nul ne l'a réfuté.

La question sociale, qui consiste justement dans la guerre de classes, est bien née, comme il le dit, de la brusque rupture des liens qui unissaient entre eux les membres de la famille professionnelle, et de l'antagonisme auquel ils ont, dès lors, été condamnés.

L'organisation de la défense patronale est un effet très naturel de cet antagonisme. Elle était inévitable. Si quelque chose peut et doit surprendre en cette affaire, c'est qu'elle ait tant tardé. M. Georges Blondel a dernièrement exposé, dans une très intéressante conférence, donnée au Musée Social, comment la même pensée trouve déjà son application en Allemagne.

De même, rien n'est plus légitime et plus opportun, pour les ouvriers las de la tyrannie des syndicats révolutionnaires, que de s'organiser de leur côté et de revendiquer leur indépendance.

Mais, pour le moment au moins, les syndicats indépendants, ainsi qu'à un autre point de vue la défense patronale, m'apparaissent surtout comme des formations de combat.

Ce sont des manœuvres de guerre, ce ne sont pas

des organisations sociales. Or la France meurt de désorganisation.

*
* *

Il y a toujours quelque mauvaise grâce à citer ses propres paroles. Je demande cependant à mes lecteurs la permission de reproduire ici quelques-unes de celles que je prononçais à la tribune de la Chambre, il y a tout près de vingt-quatre ans, le 12 juin 1883, dans la discussion de la loi sur les syndicats professionnels. Je disais :

« Ce qui manque aux syndicats tels que vous les concevez, syndicats de patrons ou syndicats d'ouvriers, mais isolés, séparés les uns des autres, c'est précisément ce qui est le grand besoin, la grande nécessité sociale de notre temps, le rapprochement des personnes, la conciliation des intérêts, qui ne peuvent se rencontrer que dans la reconstruction de la famille professionnelle. Organisés pour la guerre, les syndicats deviendront très vite un instrument d'oppression contre ceux qui refuseront d'y entrer. En face des ouvriers, les patrons s'organiseront aussi : ils fortifieront leurs moyens d'action et il n'y aura, plus que jamais, en présence que des ennemis. Dans cette guerre impie, tout le monde souffrira, les ouvriers qui sont les plus faibles, les patrons qui peu à peu seront ruinés, et finalement la patrie française qui s'épuisera dans des luttes sans fin. »

Je regrette d'avoir eu trop raison. L'histoire industrielle de ces vingt dernières années n'est pour ainsi dire que le long et douloureux récit des conflits sociaux, toujours plus nombreux et plus violents.

L'Office du travail n'a pas, je crois, encore publié la statistique des grèves pour l'année 1906. Mais j'ai sous les yeux celle de 1905. Il y en a eu 830 : elles ont condamné 177,666 ouvriers à 2,746,684 journées de chômage. Quelles misères, quelles souffrances, quelles pertes de salaires, quelles ruines pour les patrons, quel affaiblissement pour la nation, révèlent ces chiffres lamentables !

Dans le nombre de ces grèves, 134 à peine ont été terminées par un arbitrage ; et pourtant le Parlement avait fait, il y a quinze ans, en 1892, une loi tout exprès pour favoriser la solution pacifique des conflits.

Mais cette loi était frappée du même vice que celle de 1884. Malgré tous les efforts que nous avions pu faire, mes amis et moi, elle n'avait rien prévu, rien disposé pour organiser la conciliation permanente, pour prévenir les conflits, pour les empêcher de naître, en rapprochant à l'avance les intéressés.

C'est toujours le même mal, l'absence de toute organisation professionnelle.

*
* *

La guerre de classes, quelle que soit sa forme, ne fera que le rendre plus aigu. La plaie qui ronge le monde du travail, c'est la séparation habituelle des patrons et des ouvriers, l'état d'isolement réciproque où ils vivent. Tant qu'on n'y aura pas porté remède, on n'aura rien fait.

L'histoire de cette année même a, presque chaque jour, démontré par les faits cette vérité sociale. Depuis la grande grève de Fougères, où sont apparus tous les éléments du sujet, entente patronale, essais d'indépen-

dance des jaunes, despotisme des rouges, jusqu'à l'interminable conflit soulevé par le repos hebdomadaire et savamment exploité par les organisateurs de la révolution, partout le défaut d'organisation professionnelle a rendu les différends plus violents et plus durables.

Le groupe parlementaire du travail, que j'ai l'honneur de présider, a entendu, à l'occasion de tous ces incidents, des patrons, des ouvriers, des employés. Tous ont exprimé la même pensée que l'un d'eux résumait ainsi : « Il faudrait des conseils professionnels, investis par la loi du pouvoir de régler dans chaque région les conditions du travail. »

M. Millerand, dont aucun de ceux qui connaissent les questions ouvrières, quelles que soient d'ailleurs leurs idées et leurs croyances, ne contestera la compétence et l'autorité, a parfaitement discerné cette situation.

*
* *

Lorsque, le 17 septembre 1900, il instituait par décret les « Conseils du travail », s'appropriant une idée de longue date familière à l'école sociale catholique ; lorsque, dans son rapport au président de la République, il parlait de « ces associations corporatives, si utiles au progrès social », il frayait la voie à l'organisation professionnelle.

A la même époque, dans son projet de loi, très discutable à beaucoup d'égards, sur le *règlement amiable des conflits du travail,* il posait le principe du contrat collectif, encore si peu connu en France, si redouté d'un grand nombre d'industriels, et déjà d'une pratique habituelle en Allemagne, aux États-Unis, en

Angleterre, où la Fédération des mineurs, avec ses comités mixtes permanents, règle les salaires pour toute la Grande-Bretagne, sauf l'Écosse et la Galles du Sud.

J'ai assisté aux discussions extrêmement intéressantes qui, sous sa présidence, ont eu lieu cette année au Musée social sur cette question brûlante.

De tout ce que j'ai entendu, une conclusion très nette s'est offerte à mon esprit. La voici : le contrat collectif, les conseils du travail, les conseils d'usine, ne sont, ne peuvent être que des effets, des applications, des formes de l'organisation professionnelle, ou des expédients destinés à en pallier l'absence. Sans elle, toutes ces tentatives de réforme demeurent stériles ou deviennent périlleuses.

Le terrible problème des retraites ouvrières, toujours insoluble, se heurte au même obstacle. Il ne peut être tranché que par l'organisation corporative.

Qui sait si, de la guerre ouverte entre les grands syndicats patronaux, favorisés par la concentration industrielle, et les grands syndicats ouvriers, issus d'une solidarité toujours plus active, le besoin de la paix sociale ne fera pas, plus tôt qu'on ne pense, sortir cette organisation nécessaire ?

Au mois de janvier 1906, comme, à propos de la loi des retraites, mon ami Gailhard-Bancel exposait les grandes lignes de son projet, fondé sur le principe corporatif, M. Millerand, président de la commission de prévoyance, lui répondit : « Je me borne à faire remarquer que ces idées sont des idées d'avenir. »

Je veux finir sur cette parole. Je n'en sais pas de plus fortifiante ; car les idées qui gouvernent l'avenir sont, dans le présent, déjà victorieuses.

VII

L'ÉTAT ET LES FONCTIONNAIRES[1]

La question des syndicats de fonctionnaires est officiellement posée devant le Parlement français depuis plus d'un an : le ministère de M. Clemenceau en a annoncé, dès sa formation, la prochaine solution, qu'il a, en effet, indiquée dans un projet de loi déposé le 11 mars de cette année. Jusqu'ici, c'est tout ce qu'il a fait. Ce projet, d'ailleurs, ne semble satisfaire personne, ni les fonctionnaires qui revendiquent le droit syndical, ni les défenseurs de l'État jacobin qui le leur refusent.

Comment s'en étonner ? La question n'est pas de celles qui se peuvent résoudre par des expédients, et le projet de loi n'est, ne saurait, même, être rien de plus. Elle ne peut pas davantage être tranchée par la force, comme le gouvernement a essayé de le faire, en révoquant les meneurs du mouvement syndicaliste. Au vrai, elle ne peut pas se résoudre du tout, et tous les projets de loi du monde n'y feront rien, encore moins les révocations, parce que ce n'est pas une question, au sens propre du mot, mais bien plutôt l'une des révélations les plus frappantes d'un état général, très grave et très ancien,

1. 3 août 1907.

On pourrait presque répéter, à propos de la révolte des fonctionnaires, le mot du duc de Liancourt à Louis XVI, le 14 juillet 1789 : « Ce n'est pas une révolte, c'est une révolution. »

Le mouvement syndical, en lui-même, porte dans ses flancs une transformation profonde de la société : ce n'est rien moins que le renversement de toute notre organisation sociale, politique et administrative. En s'y jetant, après les travailleurs de l'industrie et avec eux, les agents, les employés de l'État accentuent ce caractère du mouvement et en font, sans le savoir, éclater à tous les yeux la gravité.

Un instituteur, membre du Conseil départemental de la Seine, M. Émile Glay, a cherché, dans un article de la *Revue syndicaliste* du mois d'avril dernier, à expliquer les sentiments qui animent, en cette affaire, ses collègues de l'enseignement.

Il montre comment, en 1904, voyant les « voisins », comme il dit, les agents des postes, les douaniers, parler d'émancipation, les instituteurs furent hantés par les mêmes idées. Ce ne fut d'abord qu'un essai d'association exclusivement professionnelle.

« Mais cette conception un peu trop simpliste devait, dit-il, être rapidement dépassée » ; alors commença une campagne de solidarité, dont M. Glay indique la signification : « Nous allons demander à la classe ouvrière l'appui de son organisation pour faire aboutir nos revendications ; mais, si nous ne lui offrons rien en échange, nous ne serons pas honnêtes. » Or ce que les instituteurs offrent au peuple, le manifeste des syndicalistes le dit très nettement : c'est un enseignement soustrait à la direction, à l'inspiration de l'État : « Ce ne sera plus au nom du gouvernement,

même républicain, ni au nom de l'État, ni au nom du peuple français, que l'instituteur conférera son enseignement : ce sera au nom de la vérité... »

Quelle vérité? qui la définira? M. Glay ne le dit pas, et pour cause. Pour le dire, il faudrait reconnaître une autorité, divine ou humaine, et c'est ce que ne veulent ni M. Glay ni ceux dont il formule les aspirations. Leur enseignement sera proprement anarchique. Mais du coup et en même temps, voilà toute la doctrine révolutionnaire reniée. « Les enfants, avait dit Danton, appartiennent à la République avant d'appartenir à leurs parents, » et, de cette parole, était sortie l'organisation de l'instruction publique, ébauchée péniblement par la Convention, créée par Napoléon et jetée par sa main puissante dans le moule universitaire.

Cet exemple est caractéristique. On trouverait la même tendance, la trace du même esprit, dans les manifestes syndicalistes de tous les fonctionnaires.

Ce qui croule, ce qui s'effondre, c'est l'État bureaucratique, tout-puissant, souverain maître des citoyens, qui, depuis cent ans, absorbe toute la vie nationale, étouffe les initiatives, nivelle les coutumes, régente les intérêts, les idées, les consciences elles-mêmes, et dont les agents, couvrant le territoire comme les tentacules d'une pieuvre gigantesque, s'appellent les fonctionnaires. Ils sont aujourd'hui, d'après les plus récentes statistiques, environ huit cent mille.

*
* *

Cet État eut longtemps sa grandeur. L'ancien régime, par la centralisation toujours plus grande du pouvoir, par les progrès de l'absolutisme royal, en

avait préparé l'avènement. Mais, dans la monarchie, subsistaient encore des organes autonomes, jouissant d'une large part d'indépendance : les corporations, dénaturées par les exigences fiscales de la royauté, gardaient cependant une existence propre ; les parlements, les états provinciaux, contenaient, quelquefois jusqu'à lui opposer une énergique résistance, l'autorité du pouvoir central. Les abus, cependant, avaient affaibli cette antique organisation : la faveur royale, la vénalité des offices et les exactions l'avaient corrompue : la France, à la fin du XVIIIe siècle, avait besoin d'une réforme profonde de son administration.

La Révolution, gouvernée par l'idéologie philosophique, au lieu de réformer, fit table rase des institutions : confondant l'unité nationale avec la centralisation administrative, elle détruisit tous les organes autonomes, et brisant, par l'établissement des départements, les vieux cadres de l'ancien régime, pour n'en conserver que la conception de l'État souverain, elle créa la formidable machine dont le pouvoir central devait bientôt conduire directement tous les rouages.

Napoléon, la trouvant telle que la rêvait son puissant génie, s'en empara, la mit en état, la compléta et lui donna, par les décrets de sa volonté, une impulsion si forte qu'elle marcha, d'un mouvement immuable, pendant tout un siècle. La Restauration vint, puis le gouvernement de Juillet, puis la République et le deuxième Empire : sous ces formes diverses, rien ne fut changé en France dans l'ordre créé par la Révolution et organisé par Napoléon. L'État demeura le même, toujours plus centralisé et plus absolu à mesure que s'effaçaient les vestiges des anciennes autonomies, représenté, obéi par une armée d'agents, de plus en

plus nombreux et impersonnels, à mesure que la civilisation multipliait les besoins et que croissait l'autorité du souverain anonyme.

Ce sont nos huit cent mille fonctionnaires. On commettrait une véritable injustice en méconnaissant leur valeur et en oubliant les services immenses qu'ils ont rendus, qu'ils rendent encore à la nation. Je l'ai dit, l'État administratif qui, depuis un siècle, sous des noms différents, gouverne la France, a eu son incontestable grandeur. Aux heures troubles, lorsque les mouvements populaires sont venus bouleverser les formes du pouvoir, renverser les trônes, élever et précipiter les dynasties, ce sont les fonctionnaires, soutenus par l'armature toujours solide de l'organisation centralisée, qui ont maintenu les traditions, préservé le crédit, assuré la marche des affaires, conservé et transmis de main en main la pratique du gouvernement. Le public médit beaucoup des bureaux ; il a souvent raison, car il souffre de leur routine et de leur lenteur. C'est à eux, cependant, qu'il est redevable d'une continuité, d'une régularité et d'une honnêteté administratives dont notre pays a, pendant un siècle, offert l'exemple aux nations voisines. C'est à ce point de vue qu'a pu être, avec raison, formulé l'aphorisme démodé et ridiculisé de nos jours, sur « l'administration que l'Europe nous envie ».

Mais, ainsi que l'ancien régime, le régime moderne s'est corrompu par les abus, et de même aussi, en se corrompant, il laisse apercevoir à tous les yeux le vice de sa constitution.

*
* *

La troisième République n'a pas plus innové, en matière d'administration, que les régimes précédents. Elle en a été la prolongation. L'État centralisé, souverain absolu, a continué de fonctionner comme sous l'Empire, comme sous la Monarchie, avec la même organisation, partant la même puissance. Mais semblable à un organe hypertrophié, il périt par son propre développement.

Bien loin de développer dans l'esprit des citoyens le goût des initiatives particulières, il a, plus que jamais, attiré à lui toutes les forces vives de la nation.

Le chiffre énorme et toujours grossissant des fonctionnaires ne donne qu'une faible idée de l'état moral où la centralisation à outrance a jeté notre pays : pour le juger exactement, il faut ajouter que des milliers de candidats sollicitent, dans tous les services, chaque place vacante. Cela est, sans doute, un grand tort ; et, lorsque les fonctionnaires se plaignent de leur précaire condition, les donneurs de conseils ne se font pas faute de leur opposer cette pléthore de candidats. « Personne, dit-on, n'est obligé d'être fonctionnaire. » La question est ainsi mal posée. D'une part, le gouvernement, par la multiplicité des fonctions dont il dispose, offre à la masse une perpétuelle tentation. D'autre part, en l'état de nos mœurs, la carrière administrative paraît nécessairement, à un très grand nombre de citoyens, le meilleur, presque le seul moyen de gagner leur vie. Sous l'impulsion du pouvoir central, tout concourt à pousser vers lui les jeunes gens : raisons morales et raisons économiques, destruction

progressive de la vie familiale et des coutumes locales ; espoir de salaires constants, de retraites assurées, et dégoût du labeur soumis aux incertitudes du lendemain ; ambitions offertes en prime au développement de l'instruction, et trop souvent irréalisables.

La population française, celle qui, formée de la petite bourgeoisie et des classes laborieuses, compose l'immense majorité de la nation, se rue ainsi vers les emplois publics, par nécessité, par goût, par éducation, par attrait pour le travail facile, et par espoir d'une condition supérieure.

Sur cette foule d'agents en exercice ou en expectative, l'action de l'État est toute-puissante. Soumis à la suprématie de majorités électorales incessamment sollicitées, le pouvoir central, dans sa forme nouvelle, devait, par la force des choses, céder à la tentation d'user, pour les façonner à son gré, de tous les moyens que la centralisation met à son service. La faveur et l'intimidation devinrent ainsi, plus qu'en tout autre régime, les principaux moyens de gouvernement. Le choix des fonctionnaires, subordonné à l'intérêt politique, fut, la plupart du temps, imposé par ceux dont il était nécessaire de ménager les susceptibilités, de conquérir ou de conserver les suffrages. Leur avancement ou leur révocation furent, trop souvent, la récompense des services électoraux ou le châtiment de l'indépendance. Il arriva que l'armée des fonctionnaires, au lieu de n'être qu'une force administrative, devint un instrument de parti. Le favoritisme et la sujétion discréditèrent peu à peu ce grand corps, en détournant de lui le respect et la confiance des administrés.

D'autres causes, encore, ébranlèrent l'institution

séculaire. L'État, non content d'exercer son pouvoir dans la vie publique des citoyens, prétendit, par l'intégrale application de la doctrine révolutionnaire, en étendre les effets à l'ordre moral : professant en théorie la neutralité religieuse, il en sortit bientôt, comme il était inévitable, pour imposer, sous le nom de morale indépendante, une sorte d'irréligion officielle. Les fonctionnaires durent se plier à cette tyrannie des consciences, sous peine d'encourir de cruelles disgrâces. Beaucoup se lassèrent de cet esclavage et quittèrent volontairement l'administration où ils auraient pu rendre de longs services ; d'autres en furent expulsés pour avoir essayé de s'y soustraire.

M. Leroy-Beaulieu, dans son livre sur *l'État moderne*, a parfaitement défini cet état d'esclavage moral : « L'État, dit-il, a la prétention que l'homme qui remplit un de ses emplois lui appartienne tout entier : ce n'est pas seulement son travail professionnel qu'il veut, c'est son concours en toute circonstance ; il exige du fonctionnaire une conformité générale de manière de voir sur tous les sujets avec celle que l'État professe dans le moment ; à peine consent-il à lui laisser sa liberté d'appréciation dans les questions de belles-lettres ou de beaux-arts : mais il empiète sur ses opinions en matière religieuse, de philosophie ou d'éducation. Dans les grands centres, les fonctionnaires, cachés dans la foule, peuvent échapper à ce joug ; ils y sont rivés dans les petites villes et dans les campagnes. »

Ce n'est pas seulement dans leurs croyances, dans leurs convictions intimes, que les agents du pouvoir souffrent de cette servitude. Elle les atteint dans tous leurs intérêts. Les garanties professionnelles disparaissent peu à peu devant l'arbitraire.

*
* *

Le très distingué chef de cabinet de M. Viviani, ministre du travail, M. J. Paul-Boncour, a constaté cette situation en termes extrêmement frappants.

Il a très bien montré comment le mouvement syndical devait nécessairement séduire et entraîner ce qu'il appelle « le prolétariat administratif ». Car, dit-il, « la solidarité la plus proche, la plus impérieuse, c'est celle qui unit ceux qui exercent une même profession. Celle-là, c'est le syndicat qui l'exprime. Ce qui nous intéresse le plus, c'est de défendre nos moyens d'existence, de protéger le travail qui nous assure la vie. Cela, c'est le syndicat qui le permet. »

Le mouvement qui emporte les fonctionnaires trouve ici sa justification. Sans doute, c'est un véritable mouvement de révolte ; mais, comme dans presque toutes les révoltes, il y a dans celle-ci des causes légitimes. Un écrivain belge, M. Pierre Harmignie, docteur en droit, a mis en lumière ce point de vue essentiel, dans une brochure sur *les Syndicats de fonctionnaires*, publiée à Louvain.

La crise du fonctionnarisme y apparaît telle qu'elle est : non plus seulement une passagère manifestation d'anarchie, mais l'effet d'une organisation profonde ; non plus seulement un mouvement isolé, mais un élément, peut-être désormais le plus important, du mouvement syndical universel.

M. Harmignie cite très à propos des paroles de M. Millerand qui constatent cette solidarité : « Le règlement du sort des ouvriers et employés de l'État ne constitue qu'un cas particulier d'un problème géné-

ral. » Cela est très vrai, et ce problème se pose, devant la société moderne, sous une forme précise autant que menaçante : c'est la lutte contre les privilèges de la richesse et contre ceux de l'État. Ces seuls mots expriment toute une révolution.

On a vu, par les déclarations des instituteurs, comment ils comprennent, en ce qui les regarde, cette lutte contre l'État. Les agents des postes en ont la même conception.

A ces déclarations de guerre, les représentants de l'État opposent des protestations d'énergie ; M. Rouvier, en 1905, disait à la Chambre, répondant à ceux qui le pressaient de reconnaître aux fonctionnaires le droit syndical : « Je suis ici pour affirmer, parce que c'est le fond de ma conviction, qu'aucun gouvernement ne pourrait y consentir sans se suicider, sans mettre en péril l'existence même, non seulement de la République, mais de tout régime régulier et normal. » M. Clemenceau ne tient pas un autre langage : « Aucun gouvernement, écrivait-il le 7 avril dernier aux fonctionnaires syndiqués, n'acceptera jamais que les agents des services publics soient assimilés aux ouvriers des entreprises privées. »

Ce sont des mots que les faits emportent dans un tourbillon chaque jour plus impétueux. Ceux qui les prononcent, vaincus à l'avance, infligent eux-mêmes à leur intransigeance verbale le démenti de leurs concessions effectives.

La lettre de M. Clemenceau était écrite pour défendre son projet de loi, et ce projet, par son article 2, consacre pour les fonctionnaires civils le droit de « s'associer librement en vue de l'étude et de la sauvegarde de leurs intérêts professionnels », c'est-à-dire

de former des syndicats, comme les ouvriers de l'industrie privée.

Lorsque M. Rouvier prononçait le *non possumus* absolu que j'ai rappelé, déjà, depuis six ans, les agents des postes, télégraphes et téléphones s'étaient syndiqués avec l'appui formel et l'encouragement de M. Millerand, leur ministre d'alors ; les receveurs et dames employées s'affiliaient presque aussitôt à l'Association des agents, puis c'étaient les employés des octrois, les soixante mille cantonniers et éclusiers de France et d'Algérie, puis encore les instituteurs qui, par l'institution officiellement patronnée des « Amicales », s'acheminaient publiquement et d'un rapide élan vers le groupement syndical ; c'était enfin, et à l'heure même où parlait M. Rouvier, la « Fédération générale des associations professionnelles d'employés civils de l'État ».

*
* *

Que peuvent les essais de résistance après des responsabilités si légèrement acceptées ?

M. J. Paul-Boncour, dans son étude sur les syndicats de fonctionnaires, emprunte les détails que je résume ici à M. Georges Cahen, et il cite, de celui-ci, cette conclusion de son article, publié dans la *Revue Bleue* :

« C'est une puissance qui se révèle ! Les forces éparses s'agglomèrent, les groupes s'organisent, et la loi de solidarité coordonne tous ces efforts en vue d'un progrès commun. »

D'un progrès, peut-être ; d'une révolution, certainement.

Le syndicalisme ne s'arrêtera pas dans sa marche irrésistible. Sans doute, il subira des heurts violents, il aura des temps d'arrêt et des retours impétueux ; mais, à travers ces vicissitudes, il atteindra son terme naturel qui est la transformation des conditions sociales, économiques et politiques, créées par la Révolution : la révolte des fonctionnaires est, dans sa marche, un incident peut-être décisif.

L'individualisme, qui a dominé tout le XIXe siècle, succombe aujourd'hui devant lui : la centralisation bureaucratique n'est que l'expression administrative de l'individualisme ; il est inévitable qu'ils succombent ensemble.

Quel désordre, quel bouleversement, quel état d'anarchie engendrera cette chute d'une société séculaire ? C'est ce qu'il est impossible de mesurer et que fait assez prévoir l'ardeur inconsciente avec laquelle le socialisme, espérant en tirer sa propre victoire, encourage un mouvement cependant essentiellement contraire, dans sa fin, aux principes mêmes de la Révolution, à l'abolition des corps autonomes, et à l'absolutisme de l'État.

Peut-être aurait-on pu, depuis trente ans, conjurer un si dangereux écroulement, par une politique sociale, résolument réformatrice ; peut-être, en offrant au monde du travail l'organisation professionnelle, dont il sentait confusément le besoin et l'instinct, était-il possible de donner au mouvement syndical une vertu pacifique et conservatrice ; peut-être pouvait-on, par une sage décentralisation, répondre aux aspirations régionalistes qui agitent l'esprit provincial, toujours vivant ; peut-être aussi, par un statut spécial et contractuel, les fonctionnaires eussent-ils, dans leurs rela-

tions avec l'État, échappé aux tentations de révolte, nées de l'esclavage bureaucratique.

L'École sociale catholique a préparé depuis trente ans cette évolution : il est permis de regretter, qu'à droite comme à gauche, ses conseils et ses exemples aient été dédaignés.

VIII

LE BLÉ LÈVERA[1]

Je viens de terminer la lecture du roman dont René Bazin achevait, hier, la publication dans la *Revue des Deux Mondes*, et, tout de suite, encore pénétré d'émotion, je voudrais essayer de dire pourquoi il m'a si fortement saisi.

Je sais, dans le pays, quelques hommes de mon âge, qui me comprendront. Ce sont les survivants des jours lointains, dont ni les années écoulées, ni les déceptions entassées, ni les cruelles attaques, ni les dédains pires que les attaques, n'ont pu leur faire oublier les enthousiasmes, alors qu'au lendemain du désastre national, ravis par l'image du peuple chrétien apparue dans les ruines à leurs yeux pleins de larmes, ils se donnaient tout entiers au grand rêve qui les emportait à sa poursuite.

D'autres, je le crois, m'entendront aussi. Ce sont des jeunes hommes, agités des mêmes pensées, hantés par les mêmes espoirs, qui, dans la lourde inertie d'un temps découronné des pensées idéales, gardent le goût des actions généreuses, et, pour conquérir à Dieu l'âme populaire, dévouent leurs belles années au dur labeur des œuvres sociales.

1. 19 août 1907.

Le livre de Bazin est écrit pour eux. Ceux qui demandent au roman, dont se nourrit leur sensualité intellectuelle ou se contente leur frivole curiosité, l'attrait des psychologies féminines et des drames passionnels, n'y trouveront point ce qu'ils cherchent. A peine ici, l'ombre mélancolique d'un amour discrètement indiqué passe-t-elle sur deux cœurs de jeunes gens, sans espérance ; à peine une vague de désir soulève-t-elle un moment la rude poitrine d'un bouvier, meurtri par la peine journalière.

Mais quel drame plus tragique, traversé de passions plus ardentes et plus vraies, que ce conflit aveugle et mortel, cruelle fatalité de notre temps, qui gronde, avec un réalisme douloureux, d'un bout à l'autre du livre, entre le riche et le pauvre, entre le prêtre et l'ouvrier ?

Quelle psychologie plus poignante que celle du dernier héritier d'un grand nom, dont l'âme gonflée d'amour pour la terre qui porta son berceau et qu'il lui faut quitter, pour les paysans parmi lesquels il grandit et qui payent d'obscures défiances ses aspirations incomprises, accepte silencieusement, dans l'amertume d'un sacrifice ignoré de ces humbles, et comme la rançon de leur salut, la mort promise à son courage par un mal invincible ?

Quelle nature plus profonde, plus attachante par le mystère confus de ses troubles pensées, que celle de ce Gilbert Clocquet, rude personnification de sa race, amant sauvage des prés et de la forêt, qui, tourmenté d'une âpre passion de justice, espère la concilier avec sa vieille fidélité au labeur traditionnel, et, rebuté par ses compagnons qu'il voulait servir, accablé par l'épreuve où sombre son juste orgueil de travailleur

sans reproche, trouve à la fin la force et la paix dans la révélation du Christ et de son éternelle pitié pour la foule misérable ?

*
* *

Voilà, sans doute, d'austères figures de roman ! Elles paraissent, il est vrai, enveloppées du charme infini dont les entoure, en de vivantes descriptions de la forêt nivernaise ou des plaines flamandes, le peintre délicat de la « Terre qui meurt » et des bois de Sainte-Odile. Une des admiratrices de René Bazin me disait un jour : « Si on pouvait avoir trop de charme, ce serait son défaut. » C'est un beau défaut et qui devient une vertu, quand il sert de voile aux fortes pensées.

Jamais, à ce compte, mieux qu'en sa dernière œuvre, n'éclata la vertu de mon aimable confrère. Sous ce voile de la nature agreste, la question sociale y est posée, dans sa crudité, plus large que dans la douloureuse aventure de « Donatienne », plus menaçante que dans la touchante histoire de cette Henriette dévouée « de toute son âme » à ses sœurs de l'atelier.

Celles-là montraient, chacune en sa souffrance, un des aspects du mal. Gilbert Clocquet le révèle tout entier et, du même coup, il en découvre le remède, dont il a fait lui-même la décisive expérience.

René Bazin a eu le rare courage de dire tout haut dans quelles voies surnaturelles il l'a trouvé. La maison de retraite où des ouvriers belges se réunissent pour prier et pour penser, exhortés par un religieux, par un Jésuite, sera, pour plusieurs, une révélation : j'en sais pourtant en France plus d'une semblable. Il faudrait les multiplier par centaines : ce sont des fabriques

d'apôtres, et la foule socialiste, comme les barbares des premiers siècles, ne sera convertie que par des apôtres. Gilbert, revenant de sa retraite de Belgique, répond au curé qui lui demande si désormais il l'aidera : « Cette question ! on ne croit jamais pour soi tout seul. » Admirable et forte parole, qui exprime la puissance de la vie chrétienne ! Former des croyants, qui le soient assez profondément pour proclamer leur foi et la communiquer, grouper ces hommes dans une action commune d'exemple et de dévouement, voilà la grande œuvre de notre temps. C'est, si je ne me trompe, la conclusion pratique du livre de Bazin, et c'est par là qu'il est vraiment un livre fécond.

D'autres études sociales donnent la sensation d'un monde qui finit. « Le Blé qui lève », c'est une vie qui commence, chimérique peut-être, enivrante malgré cela, j'allais dire à cause de cela : cette chimère a passionné, elle passionne encore tous ceux qui croient au peuple chrétien.

« Le curé de Fonteneilles serra les deux mains de Gilbert dans les siennes un long moment, et il considérait, muet d'émotion, cette chose ancienne, et belle, et nécessaire, les mains de l'ouvrier mêlées à celles du prêtre. »

*
* *

Nous sommes quelques-uns, en France, qui, depuis trente-cinq ans, n'avons pu détacher de ce grand spectacle nos yeux et nos cœurs. Il me fut révélé un soir de décembre, à la fin de cette année 1871, née dans la sanglante agonie de la France. Un liquidateur quelconque de biens volés aux religieux vient de faire

vendre à l'encan la maison où je l'admirai pour la première fois : c'était le cercle catholique d'ouvriers du boulevard Montparnasse. L'homme qui m'y conduisit était un pauvre Frère de Saint-Vincent-de-Paul. De taille moyenne, vêtu d'un costume noir dont la simplicité seule trahissait le congréganiste, il portait avec modestie une tête admirable. Des cheveux grisonnant, un peu rejetés en arrière, découvraient un front plein de pensées ; une barbe, grise aussi, laissait voir entre les lèvres un sourire discret ; les yeux, très doux, avaient cependant un regard imposant ; l'expression du visage, le port tout entier, d'une frappante noblesse, avait l'indéfinissable distinction par où s'annonce la race, et dans la physionomie, qui décelait une ardeur contenue, on devinait à la fois un cœur de poète et une imagination d'artiste.

Il vint me voir au Louvre, dans le cabinet de service du gouverneur de Paris dont j'étais officier d'ordonnance, pour m'intéresser à ce cercle d'ouvriers du boulevard Montparnasse qu'il dirigeait. Après les premiers mots de bienvenue, la conversation s'engagea.

Bientôt il parla seul : je l'écoutais, bouleversé. Après tant d'années, je garde en mon cœur, de cette ardente apostrophe, une marque encore chaude. Il ne parlait plus de son cercle : il parlait du peuple et il parlait des riches. Il ne demandait plus l'aumône, il enseignait l'amour et il ordonnait le dévouement. Nous étions debout près de la fenêtre : entre les arcades du Carrousel, la ruine prodigieuse des Tuileries dressait tragiquement son dôme crevé et ses murailles calcinées. L'homme de Dieu les montrait : « Oui, cela est horrible, cette vieille demeure des rois incendiée, ce palais détruit, où tant de fêtes éblouirent le monde ! Mais,

qui est responsable ? Ce n'est pas le peuple, le vrai peuple, celui qui travaille, celui qui souffre ! Les criminels qui ont brûlé Paris, massacré les otages, n'en étaient pas ! Mais, ce peuple-là, qui de vous le connaît ? » Et son verbe grandissait, toujours plus pressant : « Ah ! les responsables, les vrais responsables ! c'est vous, ce sont les heureux de la vie, qui se sont tant amusés entre ces murs effondrés, qui passent à côté du peuple sans le voir, qui ne savent rien de son âme, rien de sa souffrance... Moi, je vis avec lui et je vous le dis de sa part : il ne vous hait pas, mais il vous ignore comme vous l'ignorez ; allez à lui, le cœur ouvert, la main tendue, aimez-le et servez-le. » Son front rayonnait, sa voix vibrait, son regard brillait d'un feu surnaturel. Soudain il s'apaisa, ses yeux adoucis se voilèrent, il passa sur sa longue barbe une main frémissante et le sourire reparut sur ses lèvres. Il m'avait pris tout entier.

*
* *

Une génération d'hommes a surgi, de cette parole. Maurice Maignen fut pour nous quelque chose comme cet Adolphe Koelping dont Georges Goyau, poursuivant ses belles études sur « les origines du Kulturkampf allemand », vient de raconter la merveilleuse histoire. Ah ! les *Gesellenvereine*, les associations de compagnons, sorties de la petite boutique d'Elberfeld, où, l'humble cordonnier de Cologne, devenu vicaire de la paroisse, réunissait le dimanche, quelques jeunes ouvriers « devant un broc de bière pour chanter la Vierge et saint Laurent, patron de la ville » ! Nous en rêvions dans ce temps-là. Maignen se reconnaissait dans le « Père »

Koelping, passionné comme lui pour le « métier », et pour ses gloires antiques ; il nous disait la belle légende de leur ancêtre, à tous deux, Henri Michel Buchs, « le bon Henry », cordonnier à Paris, vers l'an 1650, instituteur des « Frères cordonniers et tailleurs » : les *Gesellenvereine* avaient commencé comme cela, par le groupement de quelques jeunes artisans chrétiens, autour d'un petit vicaire qui montrait « cette chose ancienne et belle, les mains de l'ouvrier mêlées à celles du prêtre ».

Nos cercles d'ouvriers feraient, à leur tour, ce miracle. Pourquoi pas ? Les associations de compagnons, en dix ans, avaient couvert les pays rhénans, puis l'Allemagne du Sud ; à côté d'elles, le baron de Schorlemer-Alst, un ancien officier, avait fondé, en Westphalie, les associations de paysans, ces *Bauervereine*, qui, bientôt, avaient envahi la Bavière, quelque chose comme les syndicats auxquels songe Michel de Meximieu, le héros de Bazin. Nous savions ces choses. Quelques-uns de nous en rapportaient, de la dure captivité, les récits humiliants pour notre patriotisme. Là, nous avions appris les noms, ignorés en France, de Mallinckrodt, le grand orateur catholique de Berlin, de Lieber, le futur chef du centre allemand, et surtout de Guillaume-Emmanuel de Ketteler, l'ancien fonctionnaire prussien devenu le grand évêque de Mayence, l'initiateur immortel du catholicisme social. Là, nous avions entendu l'écho de ce congrès d'Essen, tenu trois semaines avant la grande guerre, et des paroles que Goyau rappelle aujourd'hui : « 15.000 paysans chrétiens sont en Bavière, fédérés en une ligue, il y en aura bientôt autant sur le Rhin et en Westphalie ; 100.000 artisans sont venus à nos côtés,

80.000 gais compagnons de l'association du Père Koelping nous tendent la main. C'est une armée respectable. »

*
* *

Pourquoi ne l'aurions-nous pas en France? Pourquoi ne l'avons-nous pas? Nous le voulions, en 1871, quand le « Père » Maignen nous ouvrit la voie. Nous l'avons tenté, nous avons donné à notre rêve, j'ose le dire, notre cœur, nos forces, notre vie,

Là-bas, outre Rhin, l'année même où nous commencions à former nos cadres, le prince de Bismarck, victorieux de l'Europe et maître de l'Empire, déclarait la guerre aux catholiques allemands.

Le Kulturkampf s'engageait : l'armée des associations ouvrières et paysannes était prête pour ce combat imprévu : ce fut l'armée du « Centre ». Sans elle rien n'eût été possible, le génie de Windthorst était frappé d'impuisssance ; avec elle et par elle, les catholiques ont vaincu.

A notre tour, nous avons eu notre Kulturkampf, et notre armée n'était pas prête. Il dure depuis un quart de siècle, notre armée n'est pas prête encore, et nous sommes les éternels vaincus. Pourquoi?..,

Voilà ce que le livre de Bazin est allé remuer tout au fond de moi-même, non pour y réveiller des regrets stériles, mais pour y ranimer d'impérissables espoirs.

Car il y a partout des Gilbert Clocquet, des ouvriers, des paysans, dont la rude enveloppe cache des cœurs insoupçonnés, en qui vit, malgré tout, une sève religieuse inépuisée. Ils se découvrent à qui les aime.

En même temps que paraissait la dernière livraison du roman de Bazin, Maurice Talmeyr commençait dans

le *Correspondant* la « Nouvelle légende dorée ». C'est, sous un titre qui est une trouvaille, l'histoire admirable des miracles de la foi cachée, accomplis au milieu de notre société décomposée. Le premier que l'auteur offre à nos méditations est celui de *la paroisse des chiffonniers*, que deux prêtres, l'abbé Fontaine et l'abbé Thorel, ont fondée en plein Clichy, sous le vocable de Notre-Dame Auxiliatrice.

De ces prêtres-là, il y en a par milliers dans les villes et dans les campagnes de France. La Séparation va les jeter sur les chemins et dans les rues. Ils y rencontreront l'âme populaire, comme le curé de Fonteneilles, courant les hameaux de sa paroisse.

Alors, de la semence depuis si longtemps jetée dans la terre, enfin le blé lèvera.

IX

ALLOCUTION PRONONCÉE AU BANQUET DE LA FÊTE CORPORATIVE DU SYNDICAT CENTRAL DES UNIONS FÉDÉRALES

(1er DÉCEMBRE 1907)

Mesdames, Messieurs,

Vous savez que je suis, par l'état de ma santé, condamné à un très pénible silence. Je ne puis donc, comme je le voudrais, répondre à l'émouvant discours de M. Potron. Mais je ne veux pas laisser, cependant, sans un mot de chaleureux remercîment, les paroles qu'il m'a adressées. Elles m'ont ému au fond du cœur. Je sais tout ce qu'a pu lui suggérer de trop flatteur pour moi la sympathie dont il m'honore et dont je me sens ici environné ; et c'est cette sympathie surtout que je veux retenir de son allocution, comme le précieux témoignage de sentiments qui me touchent profondément.

Mais vous me pardonnerez aussi si je me sens quelque fierté en entendant affirmer devant cet auditoire composé d'hommes de travail, de femmes associées à leur labeur, l'étroite solidarité qui m'unit à leurs œuvres et à leurs pensées. M. Potron a bien voulu rappeler que, depuis trente-cinq ans, j'ai consacré mes forces au

service de l'idée dont vous représentez un si magnifique épanouissement : la réconciliation sociale fondée sur le retour à la loi divine, sur l'exercice du dévouement, sur le respect de la justice, la paix rétablie dans le monde du travail par l'action tutélaire de l'association professionnelle.

Cela est vrai, ce rêve a passionné ma vie, et c'est une joie très vive pour moi de me trouver au milieu de ceux qui, par leur généreuse initiative, travaillent à la réaliser... Qu'est-ce que le geste rapide du semeur qui passe, sans le travail persévérant du laboureur qui prépare la terre, la féconde et la cultive ? Vous êtes ces laboureurs patients, que rien ne décourage, qui, malgré toutes les difficultés d'un temps troublé, tous les obstacles et toutes les résistances dans le tumultueux chaos d'un mouvement syndical désordonné, gardez inébranlables la foi dans l'avenir, la confiance dans le succès de vos conceptions sociales. L'honneur des moissons futures vous appartiendra.

J'en salue la promesse et je bois à vos *Unions Fédérales*, berceau de la reconstitution nationale.

X

LA CONQUÊTE DU PEUPLE[1]

I

LES RUINES DE L'ÉGLISE DE FRANCE

Il y a quelques mois, M. le comte d'Haussonville faisait part aux lecteurs du *Figaro* de ses observations sur les conditions actuelles de la vie religieuse, dans le département où l'avait amené sa cure d'eaux annuelle : il y montrait le culte célébré sans aucun changement extérieur, comme avant la Séparation, la collecte ordonnée pour son entretien accueillie favorablement, et, généralisant cette enquête locale, il en tirait pour l'avenir de l'Église de France de rassurants pronostics.

1. Dans le courant du mois d'août 1907, M. le comte d'Haussonville avait publié dans le *Figaro* un article très remarquable, au sujet de la situation de l'Église de France, depuis la séparation de l'Église et de l'État. Le même journal donnait, quelques jours plus tard, les réponses successivement adressées par plusieurs évêques à l'un de ses principaux rédacteurs, M. Julien de Narfon, qui les avait interrogés sur le « rôle politique et social du clergé ».

L'étude contenue dans les pages qui vont suivre a été suggérée à l'auteur par ces deux publications.

Elle a fait, dans le *Figaro,* l'objet d'une série d'articles parus du 15 octobre au 23 décembre 1907.

N. de l'A.

Depuis, M. Julien de Narfon a sollicité et obtenu de plusieurs évêques, et non des moindres, des réponses à une question intimement liée, au moins dans ma pensée, à celle que soulève l'article de M. d'Haussonville. Il les a interrogés sur le « rôle social et politique du clergé », et, en publiant leurs réponses, il disait qu'à cette question « nul catholique, nul bon citoyen, ne saurait demeurer indifférent ».

Je suis, à cet égard, tout à fait d'accord avec M. de Narfon, et c'est pourquoi je demande la permission d'indiquer mon opinion sur le sujet si vaste ainsi proposé aux lecteurs du *Figaro*.

M. d'Haussonville me paraît, je l'avoue, s'être un peu hâté dans ses conclusions. Pour le moment, ce qui frappe surtout les yeux dans le spectacle offert par la malheureuse Église de France, c'est le monceau formidable des ruines morales et matérielles, accumulées en quelques mois, et le travail gigantesque auquel sont condamnés les évêques pour en relever les débris.

La *Croix* les a consultés : presque tous ont eu, avec ses envoyés, des entretiens dont l'ensemble constitue, pour l'histoire, un document de la plus haute valeur. Il est impossible de les lire sans une profonde émotion : en même temps qu'ils montrent, par un simple exposé des faits, l'étendue d'une si prodigieuse catastrophe, ils révèlent dans ces âmes épiscopales un courage, une sérénité, une confiance, qui remplissent le lecteur d'admiration, et peu à peu le gagnent à une invincible espérance.

Cette espérance, cette confiance, je les éprouve profondément. L'Église de France, grâce à l'énergie de ses évêques, au dévouement de ses prêtres, à la fidélité de ses fils, se relèvera de ses ruines.

Mais au prix de quelles épreuves, longues et cruelles !

*
* *

On a bientôt fait de dire que rien n'est changé, en France, parce que les églises sont encore ouvertes, et, sauf quelques rares tentatives dont les tribunaux, il faut le reconnaître, ont fait justice, laissées à la disposition incontestée du clergé catholique.

Ce fut la grande habileté de M. Briand d'avoir offert à l'esprit public l'appât de cette trompeuse sécurité, à l'heure même où, interdisant aux maires de signer, pour les édifices religieux, les contrats de jouissance proposés par les évêques, il jetait l'Église, sans ressources et sans titre légal, dans une situation innommée de tolérance arbitraire, qui l'expose à toutes les violences.

Les curés sont dans leurs églises à la merci d'un incident : le mobilier, les autels, les bancs, les statues, les ornements, tous les objets du culte leur sont concédés provisoirement : on peut les en dépouiller quand on le voudra. Demain, pour une réparation, une toiture à refaire, un mur à soutenir, un conflit s'élèvera : le curé ne pourra s'en charger, la commune ne le voudra pas ; il n'en faudra pas plus pour que l'église soit fermée.

Qu'à la Chambre, une interpellation périlleuse oblige le ministère à donner de nouveaux gages aux socialistes, à refaire contre Dieu l'entente troublée sur la patrie, tout sera remis en question. Il suffira d'un ordre du jour pour que la dernière garantie qui subsiste contre la profanation des églises, disparaisse de la loi.

Quant au logement des prêtres, c'est, à l'heure présente, dans toute la France, un sujet continuel de violences et de brutalités. Déjà, dans plus d'une paroisse, le culte est supprimé, faute d'abri convenable pour le curé. Tandis que j'écris ces lignes, autour de moi, tous les recteurs des paroisses bretonnes qui occupent des presbytères ayant appartenu aux fabriques, ont, au mépris de toute légalité, reçu sommation de les évacuer, sous peine d'en être chassés par la force : dans quelques jours, ils seront jetés dans la rue [1], et c'est grand'pitié de voir ces malheureux prêtres, souvent des vieillards, emportant leur pauvre mobilier et cherchant une chambre chez des voisins compatissants.

Les séminaires sont partout en pleine crise de reconstitution. Les évêques ont fait des prodiges d'ingénieuse activité pour rendre, sans interruption, un asile aux jeunes étudiants, mis sur le pavé par M. Briand. Mais dans combien de diocèses l'organisation nouvelle est-elle encore incomplète, faute de locaux suffisants ! dans combien aussi, les petits séminaires, qui sont la pépinière sacerdotale, n'ont-ils pu être rétablis !

*
* *

Il est inévitable qu'en de telles conditions le recrutement du clergé devienne plus difficile. Cela fait partie du plan maçonnique. Déjà, par la loi militaire, on a cherché à diminuer les vocations ou même à en tarir la source : la loi de Séparation est un coup plus rude encore. Il fallait beaucoup de courage à des jeunes

1. Ces expulsions ont eu lieu, depuis, dans toutes les paroisses.

gens, élevés dans la paix du séminaire, pour affronter la caserne et résister à ses dangers : il en faudra davantage aux enfants des familles chrétiennes, pour embrasser un état voué à toutes les menaces de la persécution, à toutes les incertitudes de la pauvreté.

La plupart des évêques constatent douloureusement ce péril certain. Sans doute, comme, dans les régiments, prêtres et séminaristes ont été souvent des apôtres imprévus, il arrivera que le clergé, après la grande épreuve d'aujourd'hui, moins nombreux peut-être, sera plus trempé, plus résolu, plus tourné vers les vues surnaturelles.

Mais ces seuls mots « moins nombreux » expriment un désastre, quand on songe aux campagnes sans curés, aux faubourgs sans culte, à tout ce peuple qui ne verra plus ni le rabat blanc du frère, ni la cornette des sœurs, ni même la soutane du prêtre, qui n'entendra plus jamais parler de Dieu ! Ces paroisses, ces quartiers populaires, il faudrait les traiter comme des pays de mission ! ce peuple, il faudrait l'évangéliser comme une tribu païenne ! Et, à l'heure où les religieux proscrits font défaut à l'Église pour cette œuvre nécessaire, à l'heure où le clergé séculier devra seul suffire à cette tâche écrasante, comprend-on quelle menace dans ces mots : il sera moins nombreux ?

*
* *

Voilà pour le recrutement. Reste la subsistance. On se rassure très vite sur le « denier du culte », parce qu'en beaucoup de diocèses, les premiers résultats d'une quête improvisée ont été assez satisfaisants, quelquefois même inattendus : on y a vu, non sans

raison, un heureux symptôme de la vieille fidélité chrétienne que, malgré tout, le peuple de France garde dans son sang. Les évêques le déclarent, avec une paternelle satisfaction.

Mais combien sont divers les aspects du sujet, et quelle difficulté de former, après six mois à peine, des prévisions d'avenir ! Je sais des régions où le prêtre peut vivre du casuel habituel, médiocrement, mais suffisamment, sans rien demander de plus ; il s'y est résolu sans hésiter. Dans d'autres, il faudra nécessairement que, pour subsister, il aille quêter presque de porte en porte : rude et crucifiant apprentissage ! Ailleurs, même réduit à cette extrémité, il ne pourra vivre, comme les missionnaires, qu'avec le secours extérieur. Comment savoir ce que deviendra, dans un an, dans deux ans, une situation si variable, encore si imprécise ?

Aussi bien, qu'il vive de peu ou qu'il mendie, le clergé de France est voué au sacrifice ! Hier encore, M. de Narfon publiait la liste, d'une lamentable éloquence, de curés obligés de recourir au travail manuel ou même à des commerces variés. J'ai lu cette liste avec une tristesse infinie.

Certes, j'admire ce prêtre, émule des grands moines d'autrefois, savant ou érudit, artiste ou poète, qui travaille pour la gloire de Dieu et le bien de l'humanité, qui enrichit de ses découvertes et de ses études le trésor de la science ou de l'histoire, qui chante les splendeurs du ciel et les vertus de la terre, qui peint ou qui sculpte les beautés divines et les merveilles de la nature ; j'honore cet autre, artisan de la civilisation, comme nos vieux évêques, qui enseigne à son peuple les moyens de perfectionner son travail et d'en tirer

une plus grande prospérité. Mais le prêtre qui, pour vivre lui-même, se fait, à son seul profit, ouvrier ou commerçant, qui a des clients et débite sa marchandise, j'aimerais mieux, je l'avoue, le voir tendre la main à ses paroissiens.

Qu'on ne m'accuse pas d'en parler trop à mon aise ! Je suis sûr d'être compris par l'immense majorité des petits curés de France. J'en connais plus d'un qui regarde venir la misère dans un silence héroïque ; j'en sais qui saluent la pauvreté avec une joie apostolique. Il en est qui m'ont dit : « Il nous faut cette épreuve, nous nous endormions dans la sécurité, on nous croit trop soucieux de nos aises et de notre repos : nous montrerons que nous sommes des apôtres ! »

De telles paroles, qui mettent à celui qui les entend des larmes dans les yeux, sont, pour l'avenir, la plus belle des promesses.

Le désastre, cependant, n'en est pas moins immense, incalculable : désastre matériel, désastre moral, désastre non seulement pour l'Église et pour les prêtres, mais pour tous ceux qui vivaient de sa charité et de ses œuvres, désastre pour le pays tout entier menacé de voir la barbarie prendre la place de la religion proscrite.

Il fallait, ce me semble, avant toute chose, faire ce tableau de notre situation présente. Je ne crois pas l'avoir assombri.

Mais je n'aime point à m'asseoir longtemps sur les ruines, et si des divergences de sentiment, aussi tenaces que notre vieille et fidèle amitié, me séparent, en cette question, comme en quelques autres, de M. d'Haussonville, je répète après lui qu'il est temps, pour les catholiques, « de passer de la période des gémissements à la période de l'action ».

II

L'ORGANISATION NÉCESSAIRE

Mais qu'est-ce que l'action à l'heure présente? L'idée du « parti catholique » surgit immédiatement de cette question. M. de Narfon a demandé aux évêques ce qu'ils en pensaient. A mon tour, je voudrais, ayant pour le faire des raisons un peu personnelles, m'en expliquer avec une entière franchise.

M. de Narfon a bien voulu rappeler l'initiative que j'ai prise, il y a exactement vingt-deux ans. A cette époque, après les élections du mois d'octobre 1885, j'ai tenté, en effet, d'organiser le parti catholique. Je proposais de l'appeler « l'Union catholique ». Mais c'était bien un parti dont je voulais promouvoir la formation. Je crois encore, aujourd'hui comme alors, qu'aucune raison de principe ne saurait être invoquée contre cette conception.

M. Fogazarro, dont M. de Narfon a cité les paroles, estime que « ce serait identifier les intérêts de la religion avec ceux d'un parti politique » ; et que de fois j'ai retrouvé la même opinion sous la plume d'écrivains français! Je la crois basée sur une erreur absolue. Ce n'est à mes yeux que la formule adoucie de la funeste illusion dont est sortie toute l'équivoque révolutionnaire, je veux dire la séparation radicale de la politique et de la religion, premier pas sur le chemin qui conduit à l'hostilité ouverte de l'une contre l'autre.

Pratiquement, l'objection est, d'ailleurs, insoutenable. Comment, en effet, pourrait-elle se justifier dans un

temps où, presque en tous pays, les questions religieuses se posent chaque jour devant l'opinion, où, dans le nôtre surtout, l'histoire de la politique intérieure n'est autre chose depuis vingt-cinq ans et jusqu'à cette funeste loi de Séparation qui consomma par un acte décisif d'hostilité une longue série d'attentats, que celle de la guerre systématique faite à l'Église, à son enseignement et à ses institutions ?

Comment les catholiques pourraient-ils se désintéresser de cette politique ? Par quel moyen pratique et légal, alors que toutes les conditions de la vie publique dépendent des électeurs et des députés, pourraient-ils obtenir les satisfactions que réclame leur conscience, s'ils ne s'organisent pas en vue des élections ?

Mgr Douais, évêque de Beauvais, dans la très belle lettre qu'il adressait au mois d'août dernier à M. de Narfon, après avoir, en termes d'une énergique éloquence, montré la position faite aux catholiques, « simples parias » dans leur pays, par vingt-cinq années de guerre religieuse, après avoir, avec beaucoup de précision, exposé ce qu'il leur conseille et leur demande de faire pour résister à « la persécution », conclut ainsi :

« Que les catholiques se concertent, s'entendent, se groupent... que, pour mieux se défendre, ils attaquent, afin de prévenir le prochain retour offensif... qu'ils s'organisent fortement par diocèses, par provinces ecclésiastiques, par régions, dans la France entière ; la situation présente, que nous avons tout fait pour épargner à notre pays, le commande ».

Rien de plus net, de plus décisif. Il faut que les catholiques s'organisent pour le combat, pour l'attaque comme pour la défense. Sous quelle forme, voilà, ce me semble, la seule question qui puisse se poser.

*
* *

Il y a soixante ans, Montalembert et Louis Veuillot voulaient arracher au gouvernement et aux Chambres la destruction du monopole universitaire et la liberté d'enseignement. C'était alors la seule revendication qui parût s'imposer aux catholiques. Le suffrage universel n'existait pas : le parti catholique, recruté dans une élite, encouragé par une partie de l'épiscopat, approuvé par le Pape, put naître, grandir, s'organiser pour le plus grand bien de l'Église et, malgré la discorde qui bientôt le déchira, préparer la victoire que les évènements lui donnèrent en 1850.

En 1885, l'entreprise était plus rude, le champ plus vaste. La guerre religieuse était ouverte depuis six ans : l'école laïque s'élevait contre l'école chrétienne, l'instituteur contre le curé ; le Concordat était démantelé ; le divorce allait entrer dans les lois et dans les mœurs ; l'irréligion prenait partout la place de la neutralité ; les destructions s'accumulaient : il fallait revendiquer à la fois toutes les libertés religieuses.

En outre, le suffrage universel renouvelant à tout instant les pouvoirs publics, le parti catholique devait nécessairement s'appuyer sur la force populaire, et, comme les questions d'organisation du travail se posaient, chaque jour plus pressantes, il devait, pour être populaire, être avant tout un parti de réforme sociale. De là, le programme d'action et de revendication publié au mois d'octobre 1885. La tentative ne put aller au delà.

L'histoire n'en saurait trouver place ici. Je l'écrirai certainement un jour : elle est instructive à plus d'un

titre. L'idée fut accueillie avec enthousiasme et souleva de violentes oppositions ; c'est le sort de toutes celles qui troublent les habitudes. M. de Narfon a cité des noms : plus d'un appellerait des rectifications. Je m'en abstiendrai : l'heure n'est pas venue.

Le parti catholique de 1885, comme l'a dit M. de Narfon, mourut dans son berceau. Léon XIII me demanda d'y renoncer : son désir fut un ordre. Après l'expérience d'un quart de siècle, j'en reconnais la sagesse. Je veux seulement préciser que, jugeant mon entreprise inopportune, le grand Pape, qui dans la suite me combla des marques augustes de sa bonté, n'en condamna jamais le principe.

*
* *

En 1892, au moment où venait d'être publiée l'Encyclique aux Français, celle qui donna naissance à ce qu'on est convenu d'appeler le « ralliement », j'essayai, pour appliquer immédiatement les conseils de Léon XIII, de reprendre, sur le terrain constitutionnel, l'œuvre de 1885, par la création d'une « Ligue catholique et sociale », recrutée, presque exclusivement, parmi les jeunes gens. Cette fois, ce ne fut pas l'interdiction du Pape qui m'arrêta : au contraire, par une lettre publique et très développée, qui demeure mon plus grand titre d'honneur, Léon XIII daigna louer, sans réserves, le discours que j'avais prononcé à Saint-Étienne pour formuler le programme de la Ligue. Elle échoua, cependant, par la difficulté de grouper un nombre suffisant d'adhérents.

L'exemple me paraît décisif. La création d'un parti exclusivement catholique, et par là même nécessaire-

ment constitutionnel, se heurterait, aujourd'hui comme alors, aux mêmes obstacles, sans doute à de plus forts. Car nos divisions politiques subsistent, plus nombreuses, plus vives que jamais. C'est notre plus grande faiblesse : elle est malheureusement incurable, étant faite de convictions, de sentiments, d'habitudes et des justes répugnances que suscite l'anarchie morale et sociale dont nous souffrons.

*
* *

Pourtant, bon gré mal gré, il faut combattre : la lutte électorale s'impose à tous. Or point de combat sans organisation, point d'organisation sans union et sans discipline.

J'entends quelquefois de jeunes et ardents « sillonnistes », emportés par leur exclusive passion pour la démocratie catholique, dire qu'aucun des partis en présence ne représentant leurs idées, ils ne veulent pas se mêler aux luttes électorales. C'est une prétention chimérique. La neutralité n'est qu'un mot. En fait, et surtout quand il s'agit des choses religieuses, la parole du Christ est la loi universelle : « Celui qui n'est pas avec moi est contre moi. »

Je conçois très bien que les jeunes gens puissent souhaiter un autre champ de bataille que celui de la défense religieuse, où ils se voient, après leurs devanciers, sans cesse rejetés. Mais ce ne sont pas les catholiques qui ont créé cette nécessité. Ce sont leurs adversaires.

Si, à certaines époques, la persécution s'est dissimulée sous les dehors d'une demi-liberté, aujourd'hui aucune équivoque ne peut subsister. Depuis sept ans le gou-

vernement lui-même a marqué le terrain de la lutte, et la défense de la religion s'impose, en fait, comme un programme nécessaire et commun, aux croyants et aux libéraux.

*
* *

L'*Action libérale populaire* est née de cette situation. C'est la gloire de M. Piou de l'avoir fondée, d'en avoir fait, à force de persévérance, de courage et d'éloquence, une association puissante et fortement organisée. Pourquoi les catholiques voudraient-ils l'affaiblir en la divisant par des groupements particuliers ? Je touche ici à une plaie vive et douloureuse sur laquelle je n'appuierai pas, mais je veux, par un dernier mot, dissiper, en ce qui me regarde, l'équivoque que pourrait, dans quelques esprits, faire naître le précédent de 1885. Je ne crois pas pouvoir le faire plus clairement qu'en reproduisant les paroles qu'au mois de mai 1903, j'adressais au congrès de l'*Action libérale*, réuni à Chalon-sur-Saône ; elles expriment encore exactement ma pensée : « Le parti catholique peut, dans notre pays, être le noyau, l'élément principal d'un grand parti politique : il ne peut pas le constituer à lui seul, sous peine de se réduire à n'exercer qu'une action insuffisante, surtout au point de vue électoral ; car, pour défendre efficacement les intérêts sacrés dont il a la garde, il faut qu'il appelle à lui tous ceux qui veulent sauvegarder le respect et la liberté des croyances religieuses. » C'est pourquoi j'ai, pour ma part, considéré, et je considère encore, que mon devoir était de m'associer pleinement à l'œuvre de M. Piou.

Beaucoup de catholiques ont fait comme moi ; ils

sont, je puis le dire, l'immense majorité, je voudrais qu'elle devint l'unanimité.

Donc, organisation de la défense religieuse et point de parti catholique, voilà ma réponse à la question soulevée par M. de Narfon.

Qu'à cette organisation les évêques et le clergé ne participent pas directement dans la plupart des cas, qu'ils se bornent à l'encourager, à l'aider de leur appui, j'y consens. Les esprits sont, à cet égard et non pas seulement dans les milieux populaires, j'allais dire surtout dans les autres, encombrés, chez nous, de préjugés si anciens et si tenaces que l'action politique du clergé a, pour sa propre cause, d'incontestables dangers. Le régime concordataire, en créant les fonctionnaires ecclésiastiques, a, sur ce point, faussé pour longtemps nos idées.

Cette sorte d'ostracisme a, d'ailleurs, des motifs profonds dont l'examen m'amène au cœur du sujet.

La défense religieuse, la préparation électorale, si nécessaires qu'elles soient, ne sont qu'une partie de l'action catholique. D'autres pensées assiègent mon esprit quand je parle de la conquête du peuple.

III

LA DÉMOCRATIE

Si cruelle que soit la condition présente de l'Église de France, ce n'est pas là qu'est pour elle le plus grand péril. Il n'est même pas du côté de ceux que je m'obstine à appeler des persécuteurs, en dépit des

procédés d'anesthésie dont ils accompagnent leurs opérations. Qu'ils persévèrent prudemment et pour éviter d'importunes clameurs, dans la méthode de lente asphyxie, ou que, pressés d'en finir et pour se délivrer d'un cauchemar inquiétant, ils essayent de l'étrangler d'un seul coup, l'Église sortira victorieuse des mains qui la torturent, peu à peu réorganisée si elle garde quelque liberté, bientôt vengée si elle est ouvertement proscrite.

Il faut avoir le courage de le dire, le vrai péril est en nous-mêmes. Sommes-nous, prêtres et laïques, non seulement résolus à accepter la tâche dont la situation nouvelle nous fait un devoir pressant, mais de taille à la remplir ? Telle est la question qui s'impose à nos consciences.

L'avenir appartient à Dieu. L'heure venue, il faut qu'il trouve des hommes et des cœurs capables de correspondre aux desseins qu'il prépare. Former ces hommes et ces cœurs, voilà l'œuvre. Les ouvriers sont-ils prêts ?

Nul ne peut dire quelles seront, si elle doit les atteindre, les formes définitives de la société qui lentement, parmi des heurts douloureux, travaille à se constituer avec les débris des sociétés anciennes.

Déjà, il est vrai, on lui donne un nom : c'est la démocratie, héritière des monarchies détruites.

*
* *

Qu'est-ce que la démocratie ? Je ne sais pas de mot plus équivoque et qui cache des conceptions plus diverses.

Est-ce seulement une société où, l'hérédité ne confé-

rant aucun droit public, les obligations de la loi civile sont les mêmes pour tous ? Aucune contestation, d'ordre pratique, ne s'élève contre ces conditions actuelles de la vie nationale.

Est-ce une organisation sociale où les droits et les intérêts du peuple sont représentés et protégés par des institutions qu'il administre et gouverne librement, où les faibles sont, par la puissance des associations autonomes, garantis autant que possible contre la tyrannie du pouvoir souverain, les abus de la force et les excès des détenteurs de la richesse ? Un tel régime serait assurément conforme à tous les principes catholiques,

Le moyen âge offrit, en effet, dans sa constitution corporative et communale, plus d'un exemple d'une semblable démocratie : elle était fondée sur le droit chrétien inspiré par la philosophie de l'Évangile, et l'action de l'Église pénétrait, de sa constante influence, ses mœurs et ses lois.

Après huit siècles écoulés, nous voyons encore, sous nos yeux, s'agiter impétueusement, comme les tronçons épars d'un organisme rompu, les restes de cette vie puissante, conservés par d'impérissables traditions. Le mouvement syndical, la renaissance provinciale, qui infligent aux conceptions individualistes du XIX[e] siècle un si éclatant désaveu, se rattachent à ces sources profondes.

Est-il possible de ranimer cette vie prête à s'éteindre, de rapprocher ces tronçons dispersés et de réveiller ces traditions confuses ? aucune œuvre n'est plus digne de tenter le génie des hommes d'État. A ce prix, la démocratie pourra devenir une forme sociale, féconde et durable. Notre société qui n'est, dans sa centralisation

jacobine, qu'une dictature plébéienne, n'en a jusqu'ici que la trompeuse étiquette.

Car, si la préoccupation croissante des besoins populaires est une des marques distinctives de notre temps et, parmi tant de défaillances, son honneur et sa vertu, elle ne suffit point, non plus que les formes électives ou parlementaires du régime politique, à caractériser la démocratie.

Le Royaume de Belgique, la Monarchie britannique, et même l'Empire allemand, sont, à cet égard, en beaucoup de points, plus avancés que la République française.

D'ailleurs, ce mouvement universel des mœurs et de la législation, bien loin d'effrayer les catholiques, répond à leurs obligations les plus certaines. Ils doivent en prendre résolument la tête, quelles que soient les formes de la société civile, parce qu'ils sont, par l'effet même de leur foi religieuse, les défenseurs nés des faibles et des déshérités, les promoteurs naturels de la justice sociale.

Mais, pour la langue politique moderne, la démocratie est tout autre chose. Ce qu'elle entend, par ce mot retentissant dont elle jette au peuple les promesses, confuses comme les aspirations qu'il abrite, c'est le règne absolu du nombre, l'aveugle domination d'une masse inorganique, formée d'individus confondus dans une apparente égalité.

En ce sens, elle n'est que la formule sonore de la grande illusion sociale, créée par la Révolution, l'expression ambiguë d'un de ces « faux dogmes » dénoncés par Le Play, et sur lesquels repose toute la société moderne, ou plutôt de celui qui contient tous les autres et dont ils découlent naturellement.

*
* *

Me voilà, je le crains, bien loin des jeunes enthousiastes du « Sillon » qui acclament dans l'individualisme démocratique l'épanouissement naturel du christianisme, et en grand désaccord, à mon regret sincère, avec leur chef éloquent Marc Sangnier, salué naguère d'un si cordial applaudissement.

Mais il ne s'agit pas ici d'un débat théorique. Si la démocratie, ainsi comprise, est l'application d'une doctrine fausse et meurtrière, l'état social qu'elle a engendré constitue un fait irrécusable, dont il n'est au pouvoir de personne de nier les effets, et qui, pour la destinée de l'Église de France, porte les plus graves conséquences. En face de la question ainsi posée il n'y a plus de désaccord possible.

Sur tous les terrains, dans l'ordre législatif comme dans l'ordre économique, la puissance populaire se manifeste et s'affirme chaque jour plus impérieusement. Voilà l'évidence qui frappe tous les yeux.

Je n'imagine aucun spectacle mieux fait pour émouvoir l'esprit et le jeter en de troubles méditations, que celui de la foule anonyme des travailleurs, courbée sur la terre, ou prisonnière de l'usine et de la mine, du magasin et de l'atelier, multitude immense d'hommes et de femmes, aux pensées changeantes et imprécises, aux gestes tour à tour violents et résignés, tantôt soulevée par un réalisme brutal, tantôt emportée par un idéalisme spontané, dominée dans cette mobilité par le souci constant d'une subsistance toujours incertaine, et qui porte en elle, inconsciente de son fardeau, le secret de l'avenir. Cette foule s'avance comme la mer,

rapide et irrésistible ; c'est un flot qui monte à vue d'œil, roulant des misères et des haines, des souffrances et des colères, de justes espoirs et des rêves chimériques.

« Le monde est debout, disait Lacordaire, il y a un demi-siècle, et ceux même qui sont encore assis sentent que déjà le flot mouille leurs pieds. » Qui peut aujourd'hui demeurer assis ? Qui peut, sans angoisse, voir grandir ce flot redoutable ? Apporte-t-il, sur un sol déjà semé de ruines, l'irréparable dévastation, ou, parmi les décombres du passé, la semence ignorée des moissons futures ? Nul ne peut le dire.

Une seule certitude éclate en cette obscurité : c'est que désormais le peuple est maître de nos destinées et de nos lois, arbitre souverain de notre esclavage ou de notre liberté.

*
* *

Depuis trente ans, les gouvernants ont tout entrepris pour l'éloigner, pour le détacher de l'Église, pour effacer dans son âme les vestiges de son influence. Éducation, enseignement, législation, exemples, faveurs, tout a été conçu, inspiré par la même pensée, dirigé vers la même fin.

La Séparation n'a pas eu d'autre objet que d'achever, s'il se peut, cette violente transformation de l'âme populaire.

Entravé par toutes les chaînes de l'administration, par tous les obstacles d'une législation, de jour en jour, plus antichrétienne, le clergé a lutté, péniblement, contre cette invasion du paganisme officiel. Les catholiques l'ont secondé avec un zèle souvent méritoire.

Peut-être l'ont-ils fait insuffisamment, trop tôt lassés par un combat inégal ; peut-être aussi, qu'il me soit permis de le dire, l'ont-ils fait avec une intelligence incomplète des nécessités de leur temps : surtout, ils l'ont fait en trop petit nombre. Combien d'entre eux, enfermés dans le cadre tracé par la routine, se sont endormis, prêtres et laïques, bercés par l'apparente sécurité !

La Séparation a brisé le cadre ancien, déchiré les apparences, et voici que le péril éclate à tous les regards. Malgré la persistance des habitudes, malgré le reste de foi qui survit en lui, le peuple, de plus en plus, est détaché de l'Église. Presque partout les catholiques ont perdu sa confiance. D'où vient ce déplorable divorce ?

IV

L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE DANS LE PASSÉ

Un jour, au mois de septembre dernier, le *Temps* adressait aux catholiques français une juste observation. Comparant avec leur situation celle de leurs coreligionnaires d'Allemagne et de Belgique, il s'exprimait ainsi :

« Dans les deux pays voisins, les partis catholiques ne perpétueront leur influence qu'à la condition d'évoluer toujours dans le sens populaire... En France, les personnes susceptibles de constituer un parti catholique sont d'un esprit plus timoré... L'idée d'une réforme sociale les épouvante au moins autant, si ce

n'est davantage, que la menace des tracasseries sectaires. »

Cela est vrai : c'est, avec nos divisions politiques, la seconde de nos faiblesses. Il y a trente ans que le groupe d'hommes auquel je m'honore d'appartenir s'efforce de lutter contre ces répugnances, et, pour le dire en passant, il est assez piquant de voir l'organe attitré du libéralisme économique, l'un des journaux qui ont le plus persévéramment combattu nos idées sociales, reprocher aux catholiques de s'y être montrés trop réfractaires.

Rien de plus instructif à cet égard que l'histoire de ce « Centre » du Reichstag allemand, si mal connue, si peu comprise de ceux mêmes qui, dans notre pays, en invoquent le plus souvent l'exemple. Les études magistrales de Georges Goyau l'éclairent sans cesse d'un jour plus éclatant. Combien de catholiques, combien de conservateurs, chez nous, croient encore que le grand parti catholique allemand fut exclusivement un parti de défense religieuse ! La vérité, cependant, est tout autre.

*
* *

Qu'il me suffise, pour le montrer, de citer ici une des dernières pages de Goyau. Il vient de raconter toute l'histoire du grand mouvement social qui, de 1850 à 1870, couvrit la Westphalie, les pays rhénans et la Bavière d'associations ouvrières, et d'évoquer la grande figure de Ketteler, l'illustre évêque de Mayence, initiateur du catholicisme social ; il a montré l'action sans cesse grandissante des hommes qui, durant vingt

années, par leurs œuvres, par leurs écrits, par leur parole, marchèrent à sa suite, et il dit :

« Le jour allait venir où la colossale Allemagne, ayant, aux dépens de la France, pris conscience de sa force, la mesurerait ensuite contre l'Église catholique, et où les masses populaires, arbitres de la composition du Reichstag, auraient à prendre position dans le conflit. Elles se souviendraient ce jour-là que ces hommes, subitement contraints de s'agiter avant tout pour l'affranchissement des prêtres, s'étaient, jusqu'au milieu de 1870, agités sans relâche pour l'affranchissement des pauvres... Avant même qu'il existât un Reichstag et que dans ce Reichstag il existât un Centre, le catholicisme, en Allemagne, s'était déjà épanoui comme un parti social ; il avait parlé comme tel, agi comme tel, avant que des circonstances douloureuses l'amenassent à s'organiser surtout en parti de défense religieuse [1]. »

Le parti catholique allemand est donc né du parti social, formé depuis vingt années quand le Culturkampf l'en fit surgir. La victoire religieuse fut le prix de l'action populaire.

En Belgique, il est vrai, la défense religieuse s'imposa d'abord ; les lois scolaires de 1879 l'obligèrent à s'organiser : grâce à l'énergie des évêques, à la foi ardente de la population flamande, elle fut presque aussitôt victorieuse, et, depuis près de vingt-cinq ans, les catholiques sont au pouvoir. Mais comment s'y sont-ils maintenus ? en travaillant à doter leur pays d'une législation sociale, en le couvrant d'associations ouvrières, et

1. *Revue des Deux Mondes*, 1er juillet 1907 : *Les origines du Kulturkampf allemand*, p. 169 et 170.

en prenant en main, les premiers, la protection de tous les intérêts populaires. Sous une autre forme, l'exemple de la Belgique n'est pas moins décisif que celui de l'Allemagne.

*
* *

En France, avant 1870, la charité chrétienne, plus active peut-être qu'en aucun autre pays, avait multiplié ses institutions : il n'y existait pas, cependant, à proprement parler, de mouvement social catholique. Lacordaire, avec le regard du génie, avait aperçu, au berceau même de l'industrialisme, la nécessité de la législation ouvrière. Mais sa voix, si puissante qu'elle fût, ne pouvait, dans la société de 1840, prévaloir contre celle des intérêts. Ozanam, d'un élan de sa grande âme, frappé par la rencontre douloureuse de la richesse et de la pauvreté, avait ouvert la voie aux œuvres populaires, où ses disciples rivalisèrent bientôt de dévouement avec les fils de saint Jean-Baptiste de La Salle. Mais les Conférences de Saint-Vincent-de-Paul n'avaient pour objet que de soulager la misère : les patronages d'apprentis ne groupaient que les enfants et les jeunes gens.

Le grand désastre national, la terrible leçon de la Commune firent apparaître d'autres horizons. Un besoin universel de régénération sociale s'empara des cœurs : ceux qui n'ont pas vécu ces jours lointains ne peuvent aujourd'hui mesurer l'intensité de ce réveil des âmes. Les cercles catholiques d'ouvriers naquirent, en 1871, de ces aspirations. Ils ne furent pas seulement un développement de l'action des patronages, mais, sous une forme empruntée à leurs traditions, la mani-

festation des idées réformatrices qui passionnaient leurs fondateurs. Ils voulaient en faire, au lieu d'œuvres de pure charité, le point d'appui d'un ordre social chrétien fondé sur l'organisation corporative.

Les doctrines que Ketteler avait, trente ans plus tôt, prêchées à l'Allemagne, avaient pris, dès ce moment, possession de leurs intelligences. Pour beaucoup d'entre eux, elles ne furent d'abord, comme Goyau le dit de Ketteler lui-même « homme de lutte plutôt qu'homme de recherches », que « l'ingénieux corollaire » de leurs convictions chrétiennes. Sous l'inspiration du marquis de La Tour du Pin [1] elles se formulèrent avec précision, et leur œuvre se doubla d'une école sociale.

L'entreprise, ouvertement dirigée contre toutes les conceptions de la Révolution, ne pouvait manquer de soulever d'âpres résistances. Elle se heurta, en effet, dès ses débuts, à l'ardente opposition de l'ancienne école économique encore toute-puissante, de beaucoup de conservateurs, effrayés de ses hardiesses, et d'une bonne partie du clergé, inquiète des nouveautés qu'elle lui proposait. Je crois bien qu'une des causes de l'échec encouru par la tentative de 1885, des protestations qu'elle souleva, des divisions qu'elle fit éclater et qui déterminèrent l'interdiction de Léon XIII, c'est qu'elle fut prématurée, précisément au point de vue social.

Sans doute nous avions déjà, mes amis et moi, un programme social très net, et depuis nous n'avons

1. Ces idées se trouvent exposées dans l'ouvrage que M. le marquis de La Tour du Pin a publié sous le titre ; *Vers un ordre social chrétien — Jalons de route : 1882-1907* (Paris, Nouvelle Librairie nationale, 1907, in-8°).

guère fait que le commenter. Mais, en dépit de nos efforts, ce programme n'avait encore qu'une valeur presque théorique. Nos associations populaires n'étaient pas assez nombreuses, assez puissantes, assez répandues pour former le point d'appui d'un parti politique. Nos idées réformatrices, nos propositions législatives n'étaient pas assez anciennes, pas assez connues des travailleurs, elles étaient trop vivement combattues par la masse des conservateurs, dans laquelle nous étions confondus, pour inspirer confiance au peuple.

La discussion de la loi sur les syndicats professionnels, qui nous offrit pour la première fois l'occasion d'exposer à la tribune notre programme corporatif, est de 1883. Les premiers projets de législation sociale que j'ai, avec quelques amis, présentés à la Chambre datent seulement de 1886. Cinq ans allaient encore s'écouler avant que l'*Encyclique sur la condition des ouvriers* vînt promulguer les lois de l'économie sociale catholique.

L'esprit d'association, si vivant en Belgique, si puissant en Allemagne, faisait d'ailleurs défaut à notre pays : l'individualisme y régnait en maître. Le grand mouvement des mutualités, des associations de crédit était à peine à ses débuts ; les syndicats professionnels venaient de recevoir le baptême légal, ils rencontraient l'hostilité presque universelle des patrons.

Enfin, dans les provinces rhénanes, en Westphalie, en Bavière, comme dans les Flandres, le clergé agissait sur un peuple resté profondément chrétien, prêt à recevoir son influence, à suivre son impulsion. Rien de pareil, en France, où l'esprit révolutionnaire, persistant sous les monarchies, avait lentement miné les croyances catholiques, où le clergé, encore entouré

de respects extérieurs, était soigneusement confiné dans la sacristie.

Comment, en de telles conditons, l'effort social des catholiques eût-il pénétré la masse populaire ? Et pourtant, malgré tous ces obstacles, je crois fermement qu'à cette époque, mieux soutenu, mieux compris, peut-être mieux dirigé, il aurait pu, sinon la conquérir pleinement, au moins lui inspirer confiance : car elle n'était pas encore embrigadée par la tyrannie socialiste, ni surexcitée, comme aujourd'hui, par ses constantes prédications.

Le nombre des Cercles catholiques, toujours croissant jusqu'en 1890, s'élevait à 418, lorsqu'à l'occasion de l'Exposition de 1900 fut dressée la statistique, qui leur valut un grand prix dont je possède le diplôme, signé de M. Millerand.

Le mouvement déterminé par leur initiative prenait, en même temps, les formes les plus diverses, cherchait par les syndicats mixtes, par les groupements d'ouvriers chrétiens, par les Bourses du travail indépendantes, par les cercles et les bibliothèques d'étude sociale, par les jardins ouvriers, à pénétrer les milieux industriels, se répandait dans les campagnes par les syndicats agricoles, par les caisses de crédit rurales, et donnait enfin l'impulsion à toutes ces œuvres post-scolaires, que si longtemps nos adversaires nous ont enviées, qu'ils imitent aujourd'hui avec l'appui, écrasant pour nous, des subventions et des faveurs officielles.

Si nous n'avons pas, autant que nous l'espérions, entraîné la confiance du peuple, à certaines heures, cependant, nous avons senti que nous touchions son cœur.

Que de fois, dans des salles où se pressaient des

milliers d'ouvriers, à Lille et à Armentières, à Dijon et à Besançon, à Lyon et à Saint-Étienne, à Marseille, à Toulouse et à Bordeaux, à Limoges, à Nantes, à Paris même, pour ne citer que les villes où le souvenir de ces réunions m'a laissé le plus vivant souvenir, j'ai, en exposant nos idées, en expliquant nos œuvres et en affirmant nos croyances, fait l'épreuve d'une sympathie, d'abord hésitante, bientôt chaleureuse ! Combien d'autres, avec moi, ont connu cette fortifiante expérience !

Mais le temps, les concours nécessaires, les facilités offertes par l'état des mœurs et l'ardeur de la foi, tout nous avait manqué, lorsque la guerre religieuse, déclarée par Gambetta, ouverte par Jules Ferry, vint couper en deux la nation française ; c'est l'écrasante responsabilité qui, dans l'avenir, pèsera sur leur mémoire.

Il fallait courir au feu ; le premier devoir des catholiques était là. Leur action sociale s'en trouva ralentie.

*
* *

Malgré tout, elle fut d'une belle fécondité. Les jeunes générations, promptes à méconnaître les exemples du passé, se hâtent quelquefois un peu trop d'en dénoncer la stérilité. C'est une injustice. Depuis trente ans, malgré les obstacles accumulés par les discordes politiques et les luttes religieuses, on a vu dans notre pays une magnifique floraison d'œuvres populaires créées par les catholiques. Nul, ce me semble, n'a le droit d'oublier ce long travail.

Environnés de difficultés, combattant d'une main pendant que nous bâtissions de l'autre, nous avons fait

un grand effort, dont nos successeurs, je l'espère, recueilleront les fruits.

Cet effort, cependant, nul ne le sait mieux que moi, fut insuffisant, et il le fut surtout parce qu'au milieu de la masse catholique, dans les classes élevées et dans le clergé même, ceux qui lui donnèrent leur vie furent presque des isolés. Il faut sortir à tout prix de cette situation.

Sans doute l'école chrétienne est la première de toutes les œuvres sociales : disputer l'enfance au détestable enseignement de l'école officielle, d'où Dieu est banni, c'est le premier devoir : les catholiques l'ont partout généreusement rempli. Malheureusement, il devient de plus en plus difficile : la dissolution des congrégations, la pénurie des maîtres, les exigences administratives, l'insuffisance des ressources, encore accrue par la nécessité de pourvoir à l'entretien du culte et de ses ministres, tout apporte à la création des écoles libres des obstacles, souvent presque insurmontables.

Mais, dans toutes les paroisses, qu'il y ait ou non une école chrétienne, on peut, sans qu'il en coûte beaucoup, sans avoir rien à démêler avec l'inspection universitaire, sans même qu'il soit besoin d'un directeur autre que le curé ou le vicaire lui-même, on peut établir un patronage de garçons et un patronage de filles, plus efficaces souvent que l'école elle-même ; on peut former un cercle d'hommes, une association de mères de familles ; on peut monter une bibliothèque populaire, organiser une réunion d'études où les travailleurs intelligents viendront cultiver leurs esprits, élever leurs âmes, s'apprêter aux luttes, aux contradictions de l'atelier, du cabaret et du syndicat, où des confé-

renciers familiers, des causeurs amicaux s'entretiendront avec eux de leurs intérêts et de leurs besoins ; dans beaucoup de paroisses on pourrait créer une de ces sociétés de gymnastique ou de tir, déjà si nombreuses et si florissantes ; dans tous les centres un peu importants, il faudrait établir la distribution des journaux et des publications chrétiennement rédigés.

Tout cela peut être immédiatement entrepris presque partout ; et dans combien de régions industrielles ou agricoles pourrait-on fonder aussi, avec l'appui moral et, s'il se peut, le concours actif des patrons et des propriétaires, des syndicats chrétiens ou au moins indépendants de cultivateurs et d'ouvriers, créer des caisses de retraite, d'assurance contre les accidents, des mutualités familiales, des caisses rurales, des jardins ouvriers, des secrétariats du peuple !

Et alors quels services rendus, quel bien accompli, quel mal conjuré, quelle action exercée, quelle influence acquise !

*
* *

Examinons maintenant, avec une loyale sincérité, où nous en sommes, dans combien de paroisses existe un réseau d'œuvres sociales vraiment florissantes. En regard, faisons le bilan des forces ennemies, non pas seulement des syndicats révolutionnaires, mais des œuvres laïques, copiées sur les nôtres, et déjà plus nombreuses, grâce aux subventions et aux faveurs officielles, où l'instituteur façonne les jeunes générations à l'ignorance, sinon à la haine de Dieu ; des cafés, des estaminets, centres perpétuels de propagande antichrétienne, des réunions du dimanche où un ora-

teur socialiste vient répandre ses blasphèmes et ses excitations, des sociétés de libre pensée qui prennent toutes les formes, tantôt celle du patriotisme et tantôt celle de la bienfaisance ; des journaux, enfin, dont le flot, chaque matin, déferlant sur le village, sur le quartier, inonde les environs, avec toute son écume de mensonges, d'outrages et de calomnies contre les prêtres et la religion.

Établissons ces comparaisons, et nous serons saisis d'épouvante et de remords.

Dans toutes les paroisses, cependant, il y a un curé, très souvent des vicaires ; dans beaucoup il y a un châtelain riche, libre de son temps, tout au moins des hommes indépendants, aisés, qui ont gardé des sentiments chrétiens et comptent parmi les catholiques. Presque toujours ils réussiraient, s'ils l'essayaient, à grouper quelques adhérents, noyau d'une association, point d'appui d'une action chrétienne. On cite, il est vrai, des pays ingrats, où, dit-on, « il n'y a rien à faire » ; mot terrible, indigne d'un cœur chrétien, mot accusateur, bien plus de ceux dont il avoue les défaillances, que de ceux dont il flétrit les résistances ! En combien de ces terres ingrates, avant de dénoncer leur stérilité, a-t-on sérieusement tenté de jeter la semence ? J'ose affirmer que, sauf en de bien rares exceptions, partout, au contraire, il y a « quelque chose à faire ». C'est l'expérience de tous ceux qui se sont occupés des œuvres sociales, que jamais les concours populaires ne leur ont fait défaut.

Pourquoi le clergé, pourquoi les classes élevées se dérobent-ils trop souvent à la tâche ? La question est délicate ; il faut cependant l'aborder.

V

L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE ET LE CLERGÉ

Longtemps les prêtres ont été mal préparés aux œuvres sociales : elles étaient peu connues et ils n'en rapportaient du séminaire ni le goût ni la tradition.

Arrivés dans leurs paroisses, ils n'en trouvaient pas, le plus souvent, d'exemples sous leurs yeux ; absorbés très vite par un ministère pénible, rebutés par l'indifférence, par la froideur ambiantes, en butte à de sourdes attaques, à des mépris à peine déguisés, ils se repliaient sur eux-mêmes, et, dans leur église presque vide, se tenaient éloignés, isolés du peuple méfiant.

Ces dispositions se modifièrent peu à peu, sous l'influence du mouvement social qui marqua les trente dernières années. L'Encyclique de Léon XIII *sur la condition des ouvriers*, les encouragements dont il combla, durant son pontificat, les œuvres populaires, les témoignages qu'il prodigua à leurs membres, à l'époque des grands pèlerinages de 1887 et 1891, éveillèrent dans l'esprit du clergé des aspirations nouvelles.

Une sorte de passion apostolique s'alluma dans ces âmes neuves, ouvertes aux généreuses pensées : bien souvent et avec une émotion profonde, admis à prendre la parole devant une réunion de séminaristes, je les ai senties vibrer avec la mienne !

Ce mouvement, je crois pouvoir le dire très respectueusement, fut, d'une manière générale, insuffisamment dirigé par les évêques, au milieu des soucis que

leur créait une administration, rendue chaque jour plus difficile par les tracasseries du pouvoir. Tantôt laissé à lui-même et abandonné aux exhortations du dehors, tantôt comprimé et refoulé dans les entretiens intimes, il se développa irrégulièrement, par une sorte d'agitation chaotique. Les aspirations généreuses devinrent d'impétueux besoins de prompte réalité ; les justes tendances se changèrent en d'audacieuses affirmations.

Or rien n'est plus délicat que l'application des idées sociales. La théorie la mieux fondée, le principe le plus certain se heurtent, dans la pratique, à d'inévitables obstacles. Quiconque a, de bonne foi, sans chercher dans la surenchère une arme politique, collaboré à l'œuvre législative, s'est rendu compte de ces difficultés. Elles sont le tourment de toutes les consciences droites et sincères. Si les laïques les rencontrent, combien plus fortement menacent-elles les hommes que le sacerdoce investit d'une autorité doctrinale et d'un pouvoir de direction !

Les jeunes prêtres s'y exposèrent avec l'emportement de leur âge et de leur cœur.

*
* *

Les idées démocratiques devaient nécessairement séduire des hommes presque tous sortis du peuple, animés par l'ardent désir de gagner sa confiance, afin d'exercer plus librement l'apostolat qui les appelait. Elles excitèrent beaucoup d'entre eux à tirer des conseils de Léon XIII des conséquences souvent extrêmes. Le Pape avait voulu que, par une loyale acceptation du

régime établi, les catholiques, en s'unissant sur le terrain constitutionnel, ne fussent plus dénoncés au pays comme les ennemis irréconciliables de la République, et que, renfermant dans leur cœur leurs convictions et leurs espérances, s'unissant aux honnêtes gens de tous les partis, ils se donnassent tout entiers à la défense de leur foi.

Sa pensée, je le crois, allait encore au delà : il voyait, dans l'avènement de la République, l'effet d'une évolution sociale que l'Église, sans en consacrer le principe, devait, au lieu de la combattre, accepter et diriger vers les voies chrétiennes. Soutenu par ses encouragements, j'ai cherché, dans la mesure de mes forces, à faire prévaloir ses conseils ainsi interprétés.

Comme celle du parti catholique, l'histoire du « ralliement » n'est pas écrite. Elle ne peut l'être encore. Trop de passions, toujours en éveil, s'agitent autour d'elle.

Quand elle pourra l'être, ce qui éclatera, plus fortement peut-être que le trouble des catholiques, naturel en face d'une orientation si nouvelle de leurs idées, ce sera l'aveuglement étrange des personnages les plus considérables de la République, et le mépris hautain avec lequel ils repoussèrent des adhésions qu'ils n'avaient guère, assurément, le droit d'espérer.

Mais ces dédains offensants, cette hostilité persistante ne pouvaient rien contre l'élan du jeune clergé. Avec une confiance plus généreuse que réfléchie, il se croyait assuré de vaincre ces résistances, en se séparant ouvertement des hommes qui, par leurs traditions, représentaient encore les idées monarchiques.

Pour mieux marquer leur amour du peuple, beaucoup de prêtres crurent nécessaire de rompre avec tous

ceux qui ne sortaient pas de ses rangs. Des voix pressantes, souvent éloquentes, encourageaient ces tendances : elles se manifestaient chaque jour dans la presse, dans les revues, dans les études sociales.

Ce fut, dans ma pensée, malgré la large part de vérité que gardaient leurs idées, l'erreur des « démocrates chrétiens » ; c'est encore, à mes yeux, l'erreur et le péril du « Sillon ».

Le mouvement, qui emportait la jeunesse ecclésiastique et laïque, devint ainsi suspect à beaucoup de ceux qui auraient pu le seconder le plus utilement, et qui, de leur côté, emportés par la prévention politique, le répudièrent avec une aveugle vivacité. Il perdit en force efficace ce qu'il parut gagner en puissance expansive : fermement dirigé, cependant, et sagement contenu, il aurait pu, il peut être encore d'une grande fécondité.

*
* *

Former les idées sociales du clergé, voilà donc, à mes yeux, l'une des plus urgentes nécessités de notre temps.

Je sais combien est laborieuse, déjà, la vie du séminaire, et que, dans ces années de travail constant, souvent interrompues par la tyrannique exigence de la loi militaire, le temps est assez rempli pour qu'il soit difficile d'y introduire des études nouvelles. Je ne veux pas d'ailleurs, en un tel sujet, sortir de la réserve que m'impose mon profond respect pour l'autorité épiscopale.

Mais est-ce bien d'une étude nouvelle qu'il s'agit ici ? N'est-ce pas plutôt de l'enseignement même de

l'Église, dans son plein épanouissement, son ampleur et sa précision, avec ses principes invariables et ses distinctions nécessaires, tel que l'ont fait apparaître depuis vingt-cinq ans les Encycliques, les allocutions et les décrets de Léon XIII et de Pie X ?

J'entends qu'on parle aujourd'hui beaucoup de l'orientation nouvelle qu'exigerait, dit-on, des études ecclésiastiques, le mouvement des idées modernes. Attentif à toutes les manifestations de la pensée catholique, j'ai cherché à me rendre un compte exact des revendications que formulent, en son nom, tant d'esprits distingués et brillants. Avant que le roman de Fogazzaro fût à l'Index, j'ai voulu, dans ces pages magnifiques et inquiétantes, discerner le sens pratique des idées de Giovanni Selva. Depuis, les voyant, malgré l'avertissement du Saint-Siège, demeurer le programme intellectuel d'hommes dont je ne puis suspecter la sincérité, je me suis demandé quelle nouveauté était en elles, assez puissante pour emporter des adhésions si nombreuses.

Oserai-je dire que je ne l'ai point découverte, et que dans ce grand effort de rénovation de l'Église, je n'ai rien vu que n'ait, dans la suite des temps, enfanté, sous des formes diverses, l'esprit humain, impatient de la discipline et de la tradition, habile, comme dit Bossuet dans sa controverse avec Richard Simon, à n'éviter, « sans se mettre en peine de ce qui favorise l'hérésie, que ce qui est précisément hérétique et condamné par l'Église. »

Rome a connu des réformateurs de taille plus redoutable. Il ne paraît pas qu'elle ait eu besoin de forger contre eux des armes nouvelles ; leurs efforts, au contraire, ont provoqué toujours comme un rajeu-

nissement des doctrines anciennes, et une plus formelle affirmation du principe d'autorité.

C'est encore aujourd'hui le spectacle qu'offre au monde le Pape Pie X dans son admirable Encyclique sur les doctrines des « modernistes », contre lesquelles, pour condamner ce mélange de rationalisme et de catholicisme, pour étouffer à sa naissance cette sorte de protestantisme inconscient ou inavoué, il n'a fait qu'invoquer le constant enseignement de l'Église, en proclamer la perpétuité, en imposer le respect.

A sa voix, les maîtres de la jeunesse sacerdotale vont, en s'appuyant sur la doctrine et sur la tradition, combattre et détruire les germes, déjà trop répandus, de cette subtile intoxication. De même, pour travailler à la formation sociale du clergé, ils n'auront, ce me semble, qu'à remonter aux sources intarissables de la théologie catholique et de la philosophie chrétienne.

Est-il possible, par des leçons spéciales, d'ajouter aux cours habituels des séminaires ce développement nécessaire et de les compléter par des directions pratiques, qui apportent à la rigueur des principes les tempéraments commandés par le tact et l'opportunité ? Je me borne à poser la question très respectueusement, mais avec une ardente espérance.

Si les jeunes prêtres n'ont point reçu cette formation première, comment, jetés dans l'exercice du ministère, pourront-ils orienter leur conscience et leur jugement dans la tourmente où, si souvent, ils auront non seulement à se diriger eux-mêmes, mais à conseiller les autres ? Comment, au milieu des conflits sociaux, de plus en plus fréquents, pourront-ils régler leur attitude et leurs paroles ?

Je n'entends pas assurément qu'ils devront prendre

parti dans la lutte : mais je ne crois pas non plus qu'ils puissent s'en tenir absolument à l'écart, sans s'isoler au milieu du peuple, sans paraître étrangers à ses besoins, à ses intérêts, aux questions vitales qui l'agitent et le passionnent ?

Bien plutôt souhaiterais-je pour eux l'honneur d'une conciliation acceptée de leurs mains par les combattants, mieux encore la gloire d'une durable pacification obtenue par leur juste influence.

D'ailleurs, à peine sortis du séminaire, ils entendront les échos du mouvement social, chaque jour plus intense parmi les catholiques ; les conférences, les congrès éveilleront leur curiosité, ils voudront y participer. Les journaux ont rendu compte de la « Semaine sociale » d'Amiens tenue, au mois de septembre dernier, sous la présidence de M. Henri Lorin, dont le discours d'ouverture fut justement remarqué. Là, des cours, faits par des hommes éminents sur les questions les plus délicates d'économie, de morale et de législation, ont, durant huit jours, captivé l'attention des auditeurs. On a pu voir, sur les bancs de cette école nouvelle, une foule de prêtres, avides de savoir. L'année précédente, c'était à Dijon, auparavant à Orléans ; cette année ce sera dans quelque autre ville épiscopale. L'œuvre a reçu la haute approbation de plusieurs évêques, et non des moindres, celle en particulier de Mgr Dadolle, évêque de Dijon, qui fit, en 1906, à l'ouverture de la « Semaine » tenue dans cette ville, un discours très significatif par sa hardiesse. Tout récemment, elle trouvait un puissant encouragement dans la lettre que Pie X adressait au cardinal Maffi, à l'occasion de la « Semaine sociale de Pistoïa », où, par la bouche du savant professeur Toniolo et

d'autres personnages, renommés pour leur science, furent enseignées des doctrines entièrement conformes à celles des catholiques français.

Pour que les jeunes prêtres puissent aborder utilement ces réunions, si graves par leur objet, ne faut-il pas qu'ils y soient préparés ? Il y a quarante ans, le grand évêque de Poitiers, celui qui devait être le cardinal Pie, écrivait pour ses prêtres ces admirables « Instructions synodales sur les erreurs du temps présent » qui forment à mes yeux l'exposé de doctrine sociale le plus fort, le plus lumineux, dont se puissent pénétrer les hommes destinés à la vie publique, prêtres ou laïques.

Je voudrais qu'en chaque diocèse un enseignement analogue, développé suivant les besoins nouveaux et les récentes Encycliques, apportât au clergé, dans la confusion des passions illégitimes et des justes revendications, des résistances nécessaires et des aveugles répugnances, la lumière de la vérité et la précision de la justice.

*
* *

Mais ce n'est pas à ce point de vue doctrinal, quelle qu'en soit l'importance, que doit se limiter, dans ma pensée, ce que j'ai appelé la formation sociale du clergé.

Elle doit tendre surtout à le disposer à l'action, c'est-à-dire au goût, à la connaissance des œuvres populaires.

Le disposer, comment ? Est-ce en instituant des cours où lui serait enseignée la pratique des œuvres ? Le temps pourrait faire défaut à une telle entreprise, et peut-être serait-elle déplacée au milieu des études ecclésiastiques.

Mais quelle salutaire distraction, aux heures de détente, que certaines lectures où l'exemple des curés, qui ont fondé dans leur paroisse des œuvres populaires, est raconté avec l'entrain dont s'accompagne toujours le récit de ces campagnes sociales, fécondes en incidents, en surprises, en émotions ! Ce ne serait pas seulement de l'histoire contemporaine : le vieux clergé de France apparaîtrait ici avec l'auréole d'une gloire imprévue.

Crédit rural et enseignement agricole, ateliers de chômage et initiatives industrielles, ces curés d'autrefois ont tout connu, tout entrepris.

L'un, dans son village d'Auvergne, s'improvise ingénieur pour ouvrir aux voitures un chemin praticable ; l'autre, dans le Bas-Calaisis, apprend à ses paroissiens à fumer les champs et à employer la paille pour nourrir les animaux ; celui-ci monte un atelier de tissage, celui-là introduit dans sa paroisse l'industrie de la toile d'ortie et le tissage de la laine.

Un Jésuite célèbre, le P. de Clorivière, écrit en 1770 un petit livre intitulé : *Modèle des pasteurs ou Précis de la vie de M. Sernin, curé d'un village dans le diocèse de T...*, qui est un programme complet d'action sociale.

Quant aux règles spéciales d'organisation des patronages ou des cercles, aux connaissances légales ou administratives nécessaires à la création des mutualités, des syndicats, des caisses rurales, c'est une science qui sera, dans les paroisses, à la portée de tous les curés. Les manuels pratiques abondent[1] ; les comptes

1. Je tiens à signaler en particulier l'excellent *Manuel pratique d'économie sociale* de M. Léon de Seilhac et les publications si intéressantes de l'*Action populaire* de Reims.

rendus des congrès offrent à tous les exemples et les leçons de l'expérience, et c'est, dans les œuvres comme en toutes choses, en travaillant qu'on devient artisan.

*
* *

Mais ce qu'il importe, par-dessus tout, de donner aux jeunes prêtres, c'est l'amour des œuvres, avec le sentiment de leur nécessité. Je voudrais que, sans retenir à l'excès leurs esprits sur les spéculations théoriques, sans les encourager aux vagues discussions sur les mérites ou les périls de la démocratie, on les mît bien en face de la réalité ; en face de ce peuple d'où ils sortent, et qui va, presque partout, passer à côté d'eux, indifférent à leur mission apostolique, ignorant de leur âme, leur dérobant la sienne, souvent hostile et résolu à la méfiance, quelquefois à la haine : en face de leur église, librement ouverte devant eux, au moins pour un temps, mais froide et vide, où quelques femmes viennent encore prier, d'où les hommes, sauf peut-être à certains jours solennels, s'éloignent comme d'une demeure étrangère ou suspecte ; en face de ces ouvriers, de ces paysans qu'ils vont coudoyer sans les connaître, et qui souffrent, non pas seulement de la pauvreté, mais aussi du tourment dont l'incertitude du lendemain leur inflige l'oppression ; en face de ces humbles qui ont des peines cachées, peines de famille, peines d'argent, dont ils cherchent l'oubli au cabaret, de justes intérêts souvent dédaignés de ceux qui pourraient les servir, des droits méconnus et des besoins légitimes exploités par les politiciens.

Je voudrais qu'on leur montrât cette foule, tumultueuse ou inerte, agitée par des passions irraisonnées

ou butée contre son étroit horizon, séparée de son Dieu, détournée de ses conseillers naturels, livrée sans guide et sans frein aux suggestions des flatteurs, et chargée, dans cette faiblesse, du fardeau redoutable d'une souveraineté absolue ! Cette foule, c'est elle qui décidera si la France gardera son vieux culte, ses églises et ses prêtres, si elle restera chrétienne ou si elle retombera dans le paganisme !

Voilà l'enjeu offert à leur courage, le prix proposé à leur zèle : quoi de plus puissant pour émouvoir ces âmes, toutes remplies des ardeurs premières du sacerdoce ?

Conquérir le peuple, c'est gagner cet enjeu, le gagner pour le rendre à Dieu.

VI

L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE ET LES CLASSES ÉLEVÉES

Si j'ai parlé longuement du clergé qui, dans cette grande épreuve de la Séparation, est le premier en cause, tout ce que j'ai dit de l'action sociale et de la formation qu'elle exige s'applique, dans ma pensée, aux classes élevées du pays.

On disait autrefois les « classes dirigeantes », et Le Play appelait leurs représentants les « autorités sociales ». Ces mots aujourd'hui choquent les préjugés démocratiques, aussi aveugles et non moins impérieux que purent l'être, dans le passé, les préjugés aristocratiques. On ne parlait pas, jadis, des « vilains » avec plus de dédaigneuse hauteur qu'on ne le fait aujour-

d'hui des « réactionnaires ». Je voudrais qu'au moins entre les catholiques, on renonçât, une bonne fois, à ces mots de combat, sans signification précise, bons tout au plus pour tenir lieu d'idées à ceux qui n'en ont pas, vraiment indignes de ceux qui veulent et qui peuvent sérieusement discuter des conceptions sociales.

La question est plus profonde. Classes dirigeantes, classes élevées, autorités sociales sont les formes diverses de la même pensée, qui attribue, dans la société, aux privilégiés du sort, une fonction particulière. Cette fonction, c'est l'accomplissement du devoir que leur impose, vis-à-vis des déshérités, l'avantage de leur condition. En théorie, ils n'ont plus de droits particuliers, inhérents à cette condition, cela est entendu ; en pratique, elle leur en donne un qu'ils n'ont pas eu la peine d'acquérir, et qui est d'être dispensés de travailler pour vivre : c'est le plus grand de tous les privilèges. Car cet affranchissement matériel entraîne avec lui les plus hautes conséquences morales, le bienfait de l'éducation, le développement de l'intelligence, le libre exercice des facultés et des talents. L'autorité sociale découle de cette indépendance et, de quelque manière qu'elle s'exerce, bienfaisante ou nuisible, son action directrice s'impose nécessairement. La doctrine révolutionnaire nie cette vérité : elle prétend avoir supprimé les classes et créé l'égalité ; mais elle n'a fait qu'anéantir les corps sociaux, et, suivant le mot de Proudhon, mettre à leur place deux classes séparées, les riches et les pauvres. Quoi qu'on en veuille, les riches ont, entre leurs mains, la force sociale : alors même qu'enfermés dans l'égoïsme, ils n'en usent que pour assurer leur jouissance, cette absence de direction enfante le mal.

*
* *

Notre temps lui-même en offre un exemple frappant. Si l'âme populaire s'est éloignée de Dieu, ce n'est pas l'effet d'une corruption spontanée : c'est l'œuvre raisonnée de dirigeants actifs, résolus, unis entre eux par un dessein commun, conjuration savante de hautes influences, publiques et privées, morales et matérielles, toutes unies contre le christianisme.

C'est pourquoi, reprenant le mot de Le Play, car il n'en est pas vraiment de plus précis ni de plus juste, je dirai que c'est, à mon sens, une entreprise fausse en son principe et chimérique en ses effets, de prétendre convertir le peuple en repoussant, sous prétexte de réaction, le concours des autorités sociales. On peut ainsi déterminer un mouvement, on ne fonde pas une société, et le mouvement lui-même ne sera qu'éphémère. Mais en passant il aura fait des ruines. Car il n'offre, sous une forme nouvelle, qu'une manifestation du détestable individualisme, qui est la marque de l'esprit révolutionnaire, et dont le terme nécessaire est la guerre des classes.

*
* *

Les œuvres, en particulier, ne peuvent se passer, ni moralement, ni matériellement, de la coopération des dirigeants. Sans doute, je sais mieux que personne, par une longue expérience, quels admirables dévouements se rencontrent dans le peuple. J'ai vu, dans nos cercles catholiques, dans nos patronages, des ouvriers donner l'exemple le plus magnifique de zèle, de cou-

rage, d'abnégation : je les ai vus, leur journée finie, ajouter à la fatigue du labeur accompli, celle d'un travail volontaire dont l'œuvre réclamait l'effort ; je les ai vus, pour élever leur esprit, pour apprendre à défendre leur cause, consacrer à l'étude le temps du repos ou du plaisir ; je les ai vus, pour aider, pour secourir leurs frères, se priver eux-mêmes du nécessaire.

Je sais tout cela, mais je sais aussi que si, derrière ces humbles, à côté d'eux, il n'y a pas, pour les soutenir, de leur cœur, de leur exemple, de leur parole et de leur bourse, des privilégiés de la vie, ils seront bientôt impuissants et vaincus. En s'appliquant à former des « élites » pour soutenir sa propagande, le « Sillon » rend, sans le savoir peut-être, hommage à cette vérité.

Elle éclate chez les socialistes eux-mêmes : j'ai plus d'une fois admiré le dévouement, souvent obscur et silencieux, des ouvriers qui se consacrent au service de leur cause dans les syndicats, dans les Bourses du travail, dans les bureaux de leur groupe, où j'en connais qui se tiennent le soir, jusqu'à une heure avancée de la nuit, à la disposition des camarades. Mais les socialistes ont aussi leurs dirigeants, sans le concours desquels le seul effort populaire demeurerait vain.

Ainsi, principes généraux et pratique des œuvres, tout appelle, tout rend nécessaire la coopération des classes élevées à l'action sociale. Elle lui fait très souvent défaut : voilà la douloureuse vérité.

*
* *

Mon intention n'est point ici de disserter sur l'excès des plaisirs mondains et la futilité des vies qui leur

sont consacrées. Je ne me trouve, pour le faire, ni mission, ni qualité. Tous les temps, d'ailleurs, ont connu ces effets de la civilisation, du luxe et de la vanité, et tous les temps aussi ont vu naître, pour les dénoncer, des Juvénals plus ou moins dignes de leur illustre devancier. Le nôtre n'en manque point. Quel que soit leur mérite, je pense qu'une censure trop cruelle ne fait pas toujours le bien qu'elle espère ; elle risque d'éloigner irrémédiablement, en les blessant, ceux qu'il faudrait convaincre, et d'atteindre, par des coups injustes, derrière les défauts qu'elle flagelle, des vertus qu'elle ignore.

Au reste, encore qu'elle soit toujours capable de généreux dévouement, aux heures tragiques où se réveille sa conscience, ce n'est évidemment pas cette société frivole qui pourrait apporter le concours dont elle a besoin à l'œuvre de persévérante abnégation, imposée par les circonstances au courage des catholiques.

Encore moins peut-elle s'appuyer sur ceux d'entre les riches que l'indifférence religieuse, quelquefois une irréligion qui se croit un affranchissement de l'esprit, ne permettent plus de ranger parmi les croyants. Le nombre, malheureusement, s'en est accru singulièrement dans les classes élevées, et non seulement parce qu'elles comptent aujourd'hui, dans leurs rangs, beaucoup de parvenus du régime antichrétien qui fit leur fortune, beaucoup aussi d'éléments cosmopolites, étrangers aux traditions catholiques de la France, mais parce que l'air ambiant a corrompu la société chrétienne elle-même, laïcisée, en quelque sorte, dans ses habitudes et dans ses idées, par une sorte de progressive infiltration. Tous les hommes de mon âge

ont constaté cette lente invasion du paganisme social, qui manifeste si profondément ses ravages dans l'art et dans la littérature.

Aucune fraction du pays ne peut échapper à la direction que lui donne son gouvernement, à l'orientation qu'il imprime aux lois, aux mœurs, à l'enseignement, à la pression qu'il exerce par l'exemple et par l'intérêt. Ceux même qui font envers lui profession ouverte d'hostilité subissent la contagion qu'il répand autour de lui. Trente ans de domination maçonnique ont ainsi changé la mentalité française.

Cependant il reste encore chez nous une réserve puissante de force chrétienne, des familles nombreuses qui gardent, avec les moyens d'action offerts par la richesse et la propriété, le goût et l'habitude de s'en servir pour le bien. Voilà, pour la conquête du peuple, les alliés naturels et nécessaires du clergé.

*
* *

Je sais que, parmi les catholiques, beaucoup aujourd'hui redoutent cette alliance. Parce qu'il est souvent demeuré monarchiste en son cœur, le châtelain est dénoncé comme incapable d'inspirer confiance au peuple, et, bien loin de pouvoir aider l'action sociale du clergé, il est accusé de lui nuire, en le compromettant. Cette thèse a depuis dix ans inspiré toute une littérature, suscité des journaux, suggéré des romans...

Je ne la crois aucunement justifiée. Nulle expérience ne la démontre et plus d'une la contredit. Qui ne connaît des exemples, trop rares il est vrai, d'hommes de bien, de femmes admirables, récompensés par l'uni-

verselle affection, malgré des opinions connues de tous autour d'eux, d'un dévouement dont l'action rayonnante s'exerce sur toute une contrée.

Mon collègue et ami, M. de Gailhard-Bancel, qui fut, dans la Drôme et l'Ardèche, le promoteur de tous les syndicats agricoles, et qui a conquis par cette belle initiative une si juste popularité, raconte dans le livre où il retrace ses « *Quinze années de vie syndicale* (1885-1900) » un trait qui exprime admirablement cette vérité :

« Je n'oublierai jamais la réflexion que me fit, il y a déjà longtemps, l'un d'entre vous, que je connaissais bien peu, avant que le syndicat nous eût rapprochés, et qui depuis est devenu l'un de mes bons amis.

« Autrefois, me disait-il, lorqu'en allant à mon travail je vous rencontrais sur la route tranquillement assis dans votre voiture, je me disais que j'aurais bien voulu être à votre place. Mais à présent que je vois ce que vous faites et la peine que vous prenez pour nous, j'aime mieux que vous restiez à la vôtre et moi à la mienne.

« Un certain jour que je descendais les coteaux qui dominent au sud notre vallée de la Drôme, au retour d'une conférence faite à Roche-sur-Grane, accompagné de mon ami Célestin Frand, qui avait à peine vingt-deux ou vingt-trois ans, de quelle inoubliable et douce émotion il me fut donné de jouir ! Pendant que nous cheminions, tout à coup, au détour d'un chemin, j'aperçus mon habitation qui émergeait des arbres presque en face de nous, au loin dans la vallée, et surpris je laissai échapper cette exclamation : « Tiens ! d'ici on voit les Ramières ! — Eh ! oui, Monsieur, répliqua Frand avec son bon sourire, nous le voyons de

chez nous, votre château ; nous aimons à le voir, nous le regardons souvent, cela nous donne du courage, c'est notre étoile ! »

L'exemple de mon ami est plus éloquent que tous les discours, il a donné du courage à ceux qui peinent autour de lui : c'est proprement la mission des classes élevées.

Il est bien vrai, cependant, que, trop souvent, le châtelain, le propriétaire rural n'exerce plus cette salutaire influence, et qu'il se sent enveloppé d'une atmosphère hostile.

Il faut regarder en face cette situation.

VII

DES ŒUVRES, ENCORE DES ŒUVRES ET TOUJOURS DES ŒUVRES !...

Comme la politique antichrétienne, avec son cortège de calomnies et de persécutions, fut, depuis trente ans, la cause principale des méfiances dont souffre le clergé dans les milieux populaires, ainsi l'encouragement intéressé donné par le pouvoir aux passions démagogiques contribua, sans nul doute, pour une très large part, à jeter dans les campagnes le discrédit et la suspicion sur le château.

Mais, dans cette perte de leur influence, la responsabilité de classes élevées n'en est pas moins, il faut le reconnaître, gravement engagée.

Si le châtelain est, dans beaucoup de régions, sans action sur la population qui l'entoure, c'est, presque

toujours, dans ma conviction, parce qu'il ne cherche plus à en exercer.

L'impuissance politique à laquelle il se voit condamné, même dans sa propre commune, la légende de l'ancien régime dont il est obsédé, le stigmate de la réaction dont il est marqué, les accusations odieuses et stupides dont il sent autour de lui les malfaisantes insinuations, tout l'a rebuté, détourné du devoir social, rejeté vers les suggestions de l'égoïsme. Le mortel « A quoi bon ? » a pris possession de son intelligence et de son âme.

Le vieil attachement à la terre, qui fut la force de ses pères, l'acceptation naturelle des obligations et des responsabilités qui en accompagnaient l'héritage, ont bientôt cédé, chez ce découragé souvent inconscient, à l'attrait des jouissances tranquilles. L'habitude grandissante des déplacements mondains a fait de lui, presque partout, un déraciné ; peu à peu il s'est déshabitué du contact avec ceux qui l'entourent, désintéressé de leurs affaires, et bientôt de leurs besoins, perdant ainsi le souci de leurs corps et même de leurs âmes, dont sa fonction sociale lui faisait une obligation.

*
* *

Mais il faut aller plus au fond. Cette occupation constante des ouvriers et des paysans entraîne de réels sacrifices : elle dévore le temps du repos, elle dérobe celui du plaisir ; elle impose des fatigues et des ennuis ; elle exige enfin, de ceux même que soutient le goût naturel de l'activité sociale, des actes toujours renouvelés de courage et de persévérance.

Quel sentiment pourra déterminer un homme riche, indépendant, maître de ses loisirs, à une si grande abnégation ? L'intérêt, l'ambition électorale ? peut-être, et pour un temps ; mais ce ne sera que l'exception, et le zèle qui n'a point d'autre aliment se rebute devant l'insuccès. J'ose dire que le sentiment religieux lui-même n'y suffit pas, s'il ne se hausse jusqu'à la pleine intelligence de la vie chrétienne. La dévotion a ses égoïstes comme le plaisir. Pour se mettre ainsi au service des autres, il faut les aimer.

Voilà la juste critique que méritent trop souvent, à mes yeux, les classes élevées. Elles n'aiment pas le peuple assez franchement, assez généreusement.

J'ai parlé d'abord du châtelain, parce que ma pensée est allée naturellement à cette population rurale qui forme la masse de la nation. Mais la même observation s'adresse aux patrons et aux chefs d'industrie.

Ici, ce n'est pas, du moins au même degré, l'amour de la vie facile qui détruit les liens sociaux : beaucoup, parmi ces hommes de labeur, s'attachent exclusivement à leur tâche souvent rude et austère. Mais les lois inexorables de l'intérêt industriel s'emparent des âmes, les dominent, y étouffent le sentiment. La direction anonyme achève de séparer, suivant le terme cruellement anti-social de la langue moderne, « l'employeur et l'employé ». L'autorité subsiste, l'influence disparaît. Désormais, elle n'appartiendra qu'à ceux qui sauront la conquérir par le cœur. Car, en dépit des transformations politiques, quels que soient les temps et les régimes, dans les républiques comme dans les monarchies, c'est par le cœur qu'on prend les hommes.

*
* *

Voilà la grande raison des œuvres : elles sont le terrain de manœuvre du cœur. Elles n'agissent pas seulement sur celui qui en est l'objet, mais plus encore sur celui qui s'y dévoue. Un patronage, un cercle offrent sans doute à leurs membres de précieux bienfaits ; mais quelle leçon pour celui qui les dirige ! Un syndicat, une caisse rurale sont assurément pour les ouvriers, pour les cultivateurs d'utiles institutions ; mais quel enseignement pour celui qui les fonde, qui les soutient, qui se mêle à leur vie ! quelles occasions pour lui, dans les jeux, dans les causeries, dans les réunions d'études ou d'intérêt, d'approcher l'âme populaire, si naturellement lointaine et réservée, de la pénétrer peu à peu, de la connaître, de la comprendre ! et, alors, quand la confiance est venue, quelles surprises dans cette âme, quelles révélations de dignité, de délicatesse, de souffrance cachée, quelles plaies à guérir, quelles révoltes à apaiser, quelles erreurs à redresser ! et comme on aime ceux qu'on a, de la sorte, découverts !

Les œuvres, c'est cela : c'est, entre les âmes, un échange inégal où celle qui se donne la première est payée, par celle qu'elle a conquise, d'une double récompense, le bien qu'elle a fait et celui quelle a reçu.

Les classes élevées, trop souvent, sont, par leur faute, privées de cette éducation du cœur. Elles ignorent les œuvres sociales, et les œuvres meurent de leur indifférence. C'est leur grande responsabilité.

Il y a, d'un bout à l'autre de l'année, des congrès,

des assemblées, où se rencontrent les initiateurs, les membres actifs de toutes ces œuvres, où, dans l'élan d'une commune ardeur, le feu sacré du dévouement se communique de proche en proche, chacun apportant sa simple histoire, ses questions, ses solutions, tous unissant leurs cœurs, leurs intelligences, tendant leurs volontés vers ce but unique, montrer au peuple qu'il est aimé pour lui-même et pour l'amour de Dieu.

Les représentants des classes les plus riches de la nation y paraissent rarement ; ce sont des prêtres et des travailleurs, des avocats, des commerçants, des employés, des petits et des humbles qui forment l'auditoire, qui viennent, à la modeste tribune, exposer simplement ce qu'ils ont fait, souvent sans se douter qu'ils offrent l'exemple d'un dévouement presque héroïque.

Comment ceux qui s'exilent ainsi de toute la vie chrétienne pourraient-ils garder leur influence? Comment, dans le mouvement qui passe devant eux, sans qu'ils veuillent s'y mêler, pourraient-ils discerner autre chose qu'un tumulte qui les effraye, et comment s'étonner que, les voyant inactifs, beaucoup les croient désormais inutiles ?

*
* *

Ah ! qui saura convaincre ces hommes, comblés des dons divins, du grand rôle qui leur est destiné ? Ils ont le loisir, condition de la liberté, la richesse, condition de l'indépendance. Ils ont, sur tant d'autres, la supériorité, souvent d'un talent naturel, toujours de l'éducation et de la culture d'esprit qui leur donnent, dans l'action publique, une avance singulière ; ils ont tout cela, et qu'en font-ils ? Quelques-uns, sans doute, en

usent avec une noble générosité : mais combien se croient quittes envers leur devoir, quand ils ont, de leur bourse, subvenu à l'entretien du culte, de l'école, ou même de quelque œuvre à laquelle ils n'apportent aucun concours actif. Pour combien plus encore, leurs loisirs, leur richesse sont-ils des moyens de jouissance égoïste, leur nom, leur rang, des sujets de vanité, leur talent, une jachère abandonnée, leur éducation, leur culture, des éléments de succès personnel ou de satisfaction stérile ! Qui saura les détourner de cette funeste insouciance ?

Au congrès des œuvres de patronage de la jeunesse ouvrière qui se tint à Paris, en 1900, à l'occasion de l'Exposition universelle, je fus invité à prononcer le discours de clôture, et je me permets de reproduire ici, parce que, plus que jamais, je le crois opportun, l'appel que j'y adressais aux classes élevées :

« Le vicomte de Melun, disais-je, qui fut, chez nous, après 1848, le grand initiateur des œuvres de patronage, avait coutume de répéter aux hommes de son temps la parole de l'Évangile : « Pourquoi vous tenir ainsi tout le jour sur la place, à ne rien faire ? Allez à ma vigne. » Allez à ma vigne, c'est-à-dire allez à ce vaste champ qui s'ouvre devant vous, tout labouré par l'orage ; allez à ce champ où marche, d'un pas rapide, la multitude à qui fut conféré le pouvoir de commander aux destins de la patrie ; allez, et à pleines mains, sans regarder en arrière, de ce grand geste du semeur que presse la courte durée du jour, répandez la semence de vie que Dieu vous a donnée par avance, puisez dans votre cœur, puisez dans votre intelligence toutes les ressources qu'y enferment la foi, la science et le travail : et sans souci des critiques, sans vous rebuter

des insuccès, acceptant tous les concours, ne refusant jamais vos bonnes volontés, faites au peuple sa part de ces trésors qui sont en vous, en élevant son âme, en fortifiant son cœur, en développant ses facultés, en lui tendant les bras, pour l'aider à monter vers l'intelligence de son devoir et de sa responsabilité. »

*
* *

C'est sur ces mots que je veux finir. Mgr Gibier, évêque de Versailles, vient, dans son diocèse, de décider la création, dans les villes et dans les campagnes, de sanctuaires très simples, où le prêtre pourra réunir les groupes de chrétiens, formés par son apostolat au sein des foules incroyantes ; il ouvre, pour accomplir son œuvre, une souscription parmi ses riches diocésains, et il termine ainsi son émouvant appel : « Quand notre peuple sera converti, quand nous l'aurons ramené à la foi des anciens âges, il établira le règne social de Jésus-Christ, et il construira de grandes cathédrales. »

L'image est belle et répond à la pensée qu'exprime le titre de cette étude. Car la conquête du peuple, c'est sa conversion.

La Séparation a posé devant le clergé et devant les catholiques cette question décisive pour l'avenir de notre pays. Le destin de l'Église de France en dépend.

J'ai, au cours de ce travail, essayé d'y répondre très loyalement, en exposant les idées dont s'est inspirée toute ma vie, auxquelles je demeure invariablement attaché.

Elles se résument en une seule qui domine toutes les autres : la nécessité de l'action. Si j'osais la for-

muler comme un mot d'ordre, je crierais à tous, comme Danton commandant l'audace : « Des œuvres, encore des œuvres et toujours des œuvres ! »

Elles seront ce que conseilleront les circonstances et les besoins. Ce n'est pas moi qui voudrais proposer à l'action catholique des formes immuables. La jeunesse, à laquelle surtout s'adressent ces pages, a besoin de libre initiative ; elle répugne aux cadres anciens. J'ai trop bien connu, pour m'en étonner, l'ardeur de ses aspirations, et je ne m'effraye pas de voir en elle un bouillonnement tumultueux de travail, de dévouement et d'activité.

C'est sa gloire et c'est aussi la grande espérance de notre temps : je la salue d'un cœur confiant.

Puisse la discipline ajouter sa force à ce généreux élan ! Puissent ces troupes ardentes, trop souvent rivales, s'unir, en gardant leurs étendards, sous le drapeau commun ! Si quelque sacrifice est nécessaire à cette harmonie, la cause en vaut la peine : c'est celle de Dieu et de la France.

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE

Lendemains de Séparation.

DEUXIÈME PARTIE

Les Affaires du Maroc.

TROISIÈME PARTIE

Idées sociales.

Abbeville. — Imprimerie F. Paillart.

Paris. — DEVALOIS, 144 av. du Maine (11 dans le passage).


BRIGHAM YOUNG UNIVERSITY
3 1197 21038 1163

